

RAPPORT ANNUEL





LE MOT DU PRÉSIDENT

Crédits photos

© CLASQUIN - © Adobestock - © Unsplash - © Envato - © Thierry Perre

CLASQUIN.com





Yves Revol - Président

CLASQUIN, un positionnement unique, un ADN basé sur la satisfaction client, la performance et le plaisir au travail exprimés dans notre Motto : « The Clients, Profit & Fun Company ».

Avec un réseau international intégré de 85 bureaux et de 1 600 collaborateurs dans le monde, CLASQUIN est la seule ETI multinationale française dans le secteur du transit international et de la logistique overseas.

Depuis 1983, nous sommes portés par la passion de notre métier et du service client, par l'enthousiasme de nos équipes et par une véritable culture de la conquête et de la performance, et nous déroulons notre stratégie de développement international ;

c'est ainsi que nous nous sommes implantés en Europe (6 pays), dans la quasi-totalité des pays asiatiques, en Amérique et plus récemment au Maghreb (nous venons de racheter en 2023 le Groupe marocain TIMAR) et en Afrique subsaharienne.

Notre réseau, l'expertise et l'engagement de nos équipes, notre avance technologique nous permettent aujourd'hui d'offrir des solutions globales à l'instar des géants du secteur avec toutes les qualités d'une ETI (proximité client, créativité, réactivité...) et nous poursuivons ainsi notre croissance forte en surperformant le marché année après année. C'est dans ce contexte et malgré un environnement économique plutôt dégradé que nous avons réalisé une très belle année 2023 même si elle est un peu en deçà de 2022 (année totalement exceptionnelle pour l'ensemble du secteur maritime).

Je tiens à remercier ici tous nos clients et tous nos partenaires pour leur confiance et tous nos collaborateurs pour leur professionnalisme et leur engagement.

C'est probablement mon dernier Rapport Annuel pour le Groupe CLASQUIN ; depuis le 4 décembre 2023, je suis en négociations exclusives avec SAS Shipping Agencies Services SÀRL (« SAS »), filiale du Groupe MSC, (leader du transport maritime et de la logistique, 200 000 personnes, siège du Groupe à Genève) pour une cession du contrôle que je détiens, directement et indirectement via la société OLYMP (42,06 % du capital) ; ces négociations se sont concrétisées par l'offre d'achat par SAS et la signature d'un contrat de cession. La finalisation de la transaction, qui demeure soumise à l'obtention des autorisations par les autorités réglementaires compétentes, devrait intervenir d'ici la fin de l'année. SAS déposera par la suite auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) une offre publique d'achat portant sur le solde des actions CLASQUIN SA, au même prix de 142,03 euros par action. Ce projet d'offre sera soumis à l'approbation de l'AMF. SAS entend mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'offre si les conditions applicables sont remplies.

Cette offre est une opportunité exceptionnelle pour l'ensemble des parties prenantes : clients, salariés et actionnaires ; au-delà du prix proposé pour l'acquisition des actions, c'est un superbe projet industriel ; sous réserve de la finalisation de l'opération, CLASQUIN va conserver son Directeur Général et son top management, son siège à Lyon et ses équipes. Je ne doute pas que CLASQUIN poursuivra et pourra encore accélérer sa croissance et son développement au sein d'un groupe absolument remarquable.



SOMMAIRE



AVANT PROPOS



PROFIL



BUSINESS

04. ENTRETIEN CROISÉ

06. TEMPS FORTS 2023

09. ÉVOLUTION DE LA MARGE COMMERCIALE BRUTE PAR ZONE (M€)

12. PANORAMA FINANCIER 2023

16. ORGANIGRAMME JURIDIQUE DE CLASQUIN SA

18. PANORAMA EXTRA FINANCIER 2023

22. 40 ANS DE CONQUÊTE

24. GOUVERNANCE

28. CLASQUIN, ACTEUR UNIQUE SUR SON MARCHÉ

30. FACTEURS CLÉS DE PERFORMANCE

32. UN MAILLAGE INTERNATIONAL

38. L'EXPERTISE AU SERVICE DE NOS CLIENTS

42. UNE EXPERTISE PAR SECTEUR

46. L'EXPERTISE TRANSPORT AUGMENTÉ

48. LA DONNÉE AU CŒUR DE PERFORMANCE

50. LIVE AUGMENTED SUPPLY CHAIN



03 **RESSOURCES**

54. UNE DÉMARCHE RSE PERFORMANTE

56. PEOPLE

66. PARTNER

68. PLANET

70. DES AMBASSADEURS INSPIRANTS

72. INFORMATION DE L'ACTIONNAIRE ET DE L'INVESTISSEUR

04 **COMPTES**

76. COMPTES CONSOLIDÉS 2023

134. COMPTES ANNUELS 2023

05 **ANNEXES**

168. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

298. TEXTE DES RÉOLUTIONS





04. ENTRETIEN CROISÉ

06. TEMPS FORTS 2023

09. ÉVOLUTION DE LA MARGE COMMERCIALE BRUTE PAR ZONE (M€)

ENTRETIEN CROISÉ

1. Après la croissance exceptionnelle de CLASQUIN en 2022, comment s'est déroulée l'année 2023 ?

H. M. : Après 2 années de très forte croissance de notre activité (>15 % par an) liée à la dynamique interne et à des conditions de marché favorables, nous anticipions « un atterrissage fort » en raison de l'environnement récessif de nos marchés et de la baisse des marges unitaires. Nous avons finalement réussi à maintenir de la croissance (marge brute en hausse de +2,2 %) grâce à l'acquisition du Groupe TIMAR qui contribue à hauteur de 11 % à cette marge et à une dynamique commerciale très forte ; ainsi 10 % de la marge brute de l'année 2023 a été réalisée avec des nouveaux clients. Notre rentabilité opérationnelle est en baisse (EBITDA -10,4 %) mais notre taux de conversion (EBIT/GP) reste très bon à plus de 20 %.

Au-delà de la performance économique, les effets de 2 piliers de notre stratégie deviennent visibles : 24 % de nos flux globaux concernent l'Afrique en 2023 (flux avec le Maghreb et l'Afrique Subsaharienne principalement) et plus de 60 % de nos clients collaborent avec CLASQUIN via LIVE, notre plateforme digitale, ce qui vient conforter notre positionnement « People & Technology ».

2. Au-delà de ces résultats excellents, quels ont été les événements marquants de cette année 2023 ?

Y. R. : Il y a 2 grands événements marquants au cours de cette année 2023 :

1. La prise de contrôle du groupe TIMAR (63,52 %) le 28 mars 2023 suivie d'une offre publique d'achat : TIMAR est un groupe marocain spécialisé dans la conception de solutions innovantes dans les domaines du transport international, de la logistique et du transit de marchandises. Ses titres sont cotés à la Bourse de Casablanca. 14 sociétés, 18 bureaux dans 9 pays en Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Mauritanie), Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire) et Europe (France, Espagne, Portugal).

Franchissement du seuil de 95 % du capital de TIMAR SA le 1^{er} novembre 2023. Une Offre Publique de Retrait Obligatoire sur les actions TIMAR a été déposée par la Financière CLASQUIN Euromed le 7 novembre 2023 auprès de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux « AMMC » laquelle a déclaré le projet recevable le 9 février 2024 et a apposé son visa sur la note d'information le 28 février 2024. Le calendrier de l'opération est le suivant :

- Ouverture de l'Offre : 08/03/24 ;
- Clôture de l'Offre : 27/03/24 ;
- Règlement de livraison de l'Offre : le 09/04/24 ;
- Radiation de la cote des titres TIMAR SA : 10/06/24.

2. Le 4 décembre 2023, je suis rentré en négociations exclusives avec SAS Shipping Agencies Services Sàrl (« SAS »), filiale du Groupe MSC, leader du transport maritime et de la logistique, en vue de la cession de l'intégralité de mes actions représentant (avec OLYMP ma holding familiale) 42,06 % du Capital de CLASQUIN SA.



Nous souhaitons remercier chaleureusement tous nos clients pour leur confiance et leur fidélité, nos formidables équipes pour leur engagement et leur professionnalisme et enfin, tous nos actionnaires pour leur soutien actif à notre développement.



3. Quelles sont les autres évolutions notoires en 2023 ?

Y. R. : Avec l'acquisition de TIMAR, nous sommes désormais environ 1 600 salariés dans le Groupe CLASQUIN, répartis dans 85 bureaux / 25 pays.

À noter également le renforcement de l'actionnariat salarié qui représente 15,2 % du Capital au 31/12/23.

Enfin, je suis à nouveau très fier de notre indice de **93/100** en 2023 sur **l'égalité Femmes / Hommes**.

4. Pouvez-vous nous présenter les grandes priorités de CLASQUIN pour 2024 ?

H. M. : Le Groupe va garder le cap autour de 6 priorités dans un contexte marqué par un environnement incertain pour le commerce mondial.

1. La poursuite de l'intégration du Groupe TIMAR avec le déploiement de nos solutions digitales.
2. Le renforcement de notre dispositif au service de la gestion et de la conquête de Key et Global Accounts : internationalisation de nos équipes, renforcement de nos équipes process et digitales, élaboration de nouvelles offres digitales.
3. L'accélération de la pénétration de LIVE chez nos clients avec un focus spécifique sur le déploiement de nos offres à très forte valeur ajoutée afin d'atteindre un taux d'intégration plus fort avec nos clients, source de productivité et de fiabilité.
4. Le développement des trades EUROMED (Europe, Maghreb & Turquie), le groupe ambitionnant de devenir un des leaders de ces marchés.
5. L'amélioration du coût de production d'un dossier dans un contexte de baisse des marges unitaires.
6. Enfin, nous souhaitons avoir des réussites matérielles de réduction de l'empreinte carbone des transports réalisés pour le compte de nos clients en passant du stade de la promotion de l'offre « SMART GREEN » à la mise en place des business cases GREEN conçus avec nos clients.



5. Quelle est l'évolution de la stratégie du Groupe CLASQUIN en cas d'acquisition par SAS ?

Y.R. : Je rappelle que depuis plus de trente ans nous déroulons le même business model, celui d'un Pur-Player asset light du Freight Forwarding et nous développons notre croissance sur nos 4 piliers : l'Europe, l'Orient, l'Asie, l'Amérique du Nord et plus récemment l'Afrique avec nos propres implantations (85 bureaux dans le monde / 25 pays).

En cas de réalisation de l'opération envisagée avec SAS, le projet est défini comme suit :

- Stabilité de l'équipe de Direction et du Comité Exécutif élargi, stabilité des équipes, siège à Lyon, autonomie du management ;
- Continuité dans la stratégie et la vision avec comme objectifs premiers la satisfaction de ses clients, la performance et le plaisir au travail ;
- Accélération de la croissance en proposant des solutions plus innovatrices en s'appuyant sur les différentes branches du Groupe MSC (maritime, aérien, rail, route, barge, entreposage) ;
- Poursuite de l'élargissement du réseau international dans les marchés à fort potentiel de développement : Inde, Vietnam, Turquie, Moyen-Orient ;
- Naturellement, CLASQUIN poursuivra également sa croissance par des acquisitions afin de compléter son réseau international.



TEMPS FORTS 2023

CLASQUIN a su faire preuve de résilience dans un contexte international mouvementé, marqué par plus de deux années consécutives de crises sanitaires, ukrainiennes et énergétiques. Malgré ces défis, l'entreprise a démontré sa capacité à maintenir sa trajectoire en poursuivant des acquisitions stratégiques et en optimisant son organisation. Cela témoigne de la solidité et de la vision à long terme de CLASQUIN, ainsi que de sa capacité à s'adapter aux défis changeants de son environnement commercial.

+6,1 %
du nombre
d'opérations
en 2023

+2,2 %
de la marge
commerciale
brute en 2023

TIMAR SA

Prise de contrôle du groupe TIMAR (63,52 %) le 28 mars 2023

TIMAR est un Groupe marocain spécialisé dans la conception de solutions innovantes dans les domaines du transport international, de la logistique et du transit de marchandises. Ses titres sont cotés à la Bourse de Casablanca. 14 sociétés, 18 bureaux dans 9 pays en Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Mauritanie), Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire) et Europe (France, Espagne, Portugal).

Franchissement du seuil de 95 % du capital de TIMAR SA le 1^{er} novembre 2023

Une Offre Publique de Retrait Obligatoire sur les actions TIMAR a été déposée par la Financière CLASQUIN Euromed le 7 novembre 2023 auprès de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux « AMMC » laquelle a déclaré recevable le projet le 9 février 2024 et a apposé son visa sur la note d'information le 28 février 2024. Le calendrier de l'opération est le suivant :

- Ouverture de l'Offre : 08/03/24 ;
- Clôture de l'Offre : 27/03/24 ;
- Règlement livraison de l'Offre : le 09/04/2024 ;
- Radiation de la cote des titres TIMAR SA : 10/06/24.

COMMENTAIRE SUR L'ACTIVITÉ 2023

Le nombre d'opérations (hors TIMAR*) a progressé de 6,1 % reflétant une activité soutenue tout au long de l'année :

- Maritime : +2,1 %
- Aérien : +16,4 %
- Road brokerage (hors TIMAR*) : +5,8 %

La marge commerciale brute a dépassé le niveau historique atteint en 2022 (+2,2 %) et ce malgré une pression sur les marges unitaires liée aux conditions de marché, grâce :

- À l'acquisition du Groupe TIMAR (11 % de la marge brute 2023) (Évolution Marge brute hors TIMAR* : -8,8 %) ;
- À la conquête de nouveaux clients (10 % de la marge brute 2023) ;
- Au développement du groupe avec ses grands clients (Marge brute du top 30 clients : +11 % versus 2022).

L'excédent brut d'exploitation à 36,1 M€ est en recul limité de 10,4 % grâce à une diminution des charges (hors TIMAR*) de 4,2 %.

Le résultat opérationnel courant qui avait atteint un niveau record en 2022, grâce notamment à des conditions de marché exceptionnelles, s'est maintenu à un très haut niveau (29,5 M€/-11,7 %) affichant une rentabilité sur marge brute (ratio de conversion) de 20,6 %.

Le résultat net part du Groupe ressort à 18,3 M€ en recul de 16,2 %, le coût de l'endettement, bien que contenu (0,8 M€), ayant progressé de 20,3 %. Le taux facial d'imposition à 27,8 % est quasiment inchangé.

143,1 M€
Marge commerciale brute

562,1 M€
Chiffre d'affaires en 2023



Signature du contrat de cession portant sur l'acquisition de 42,06 % du capital de CLASQUIN par SAS Shipping Agencies Services Sàrl (« SAS »)

À la suite des communiqués du 4 décembre 2023 et du 21 mars 2024⁽¹⁾, et après finalisation des procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel compétent de CLASQUIN, lesquelles ont émis un avis favorable, Monsieur Yves REVOL, OLYMP et SAS Shipping Agencies Services Sàrl (« SAS »), filiale de MSC Mediterranean Shipping Company SA, ont signé le 28 mars 2024 un contrat de cession d'actions portant sur l'acquisition par SAS de 42,06 %⁽²⁾ du capital social de CLASQUIN, au prix de 142,03 euros par action⁽³⁾.

Il est rappelé que :

- La réalisation de l'opération, soumise à l'obtention des autorisations des autorités réglementaires compétentes⁽⁴⁾, devrait intervenir d'ici la fin de l'année.
- SAS déposera auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à la suite de la réalisation de l'opération, une offre publique d'achat portant sur le solde des actions CLASQUIN, au même prix de 142,03 euros par action. Ce projet d'offre sera soumis à l'approbation de l'AMF.
- La transaction est soutenue par le Directeur Général de CLASQUIN et les membres clés de l'équipe de management, qui se sont engagés à apporter leurs actions CLASQUIN dans le cadre de l'offre publique d'achat de SAS, représentant au total environ 8,5 % du capital social⁽⁵⁾.

Le nom de l'expert indépendant chargé de préparer un rapport sur les conditions financières de l'offre sera communiqué dès sa désignation par le Conseil d'Administration de CLASQUIN, sur proposition du comité ad hoc composé en majorité d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'Administration de CLASQUIN se réunira à nouveau pour émettre son avis motivé sur l'offre après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant, de la recommandation émise par le comité ad hoc et de l'avis du Comité Social et Économique de CLASQUIN (cf. *communiqué de CLASQUIN du 21 mars 2024*).

Le Groupe CLASQUIN continuerait d'opérer ses activités avec ses équipes et sous les marques du Groupe (CLASQUIN, Timar, LCI-CLASQUIN, Cargolution, CVL, Exaciell, Art Shipping International et Transports Petit notamment).

(1) Voir les communiqués de presse de CLASQUIN du 4 décembre 2023 et du 21 mars 2024.

(2) Représentant actuellement 55,93 % des droits de vote sur la base d'un nombre total de droits de vote théoriques de 3 475 523.

(3) Le prix du bloc pourra faire l'objet d'un ajustement à la baisse en cas de leakage (incluant les distributions), notamment avant la réalisation de la cession du bloc.

(4) L'opération est soumise à des autorisations réglementaires au titre du contrôle des concentrations dans l'Union européenne et dans certaines autres juridictions, ainsi qu'au titre du contrôle des investissements étrangers en France ; cette condition réglementaire est au bénéfice de toutes les parties qui ne peuvent y renoncer que par accord entre elles. D'autres conditions suspensives sont stipulées, notamment l'absence d'événement défavorable important et l'obtention des consentements importants de tiers (les deux conditions étant au bénéfice de l'acheteur, qui peut y renoncer à sa discrétion) ainsi que d'autres conditions suspensives usuelles.

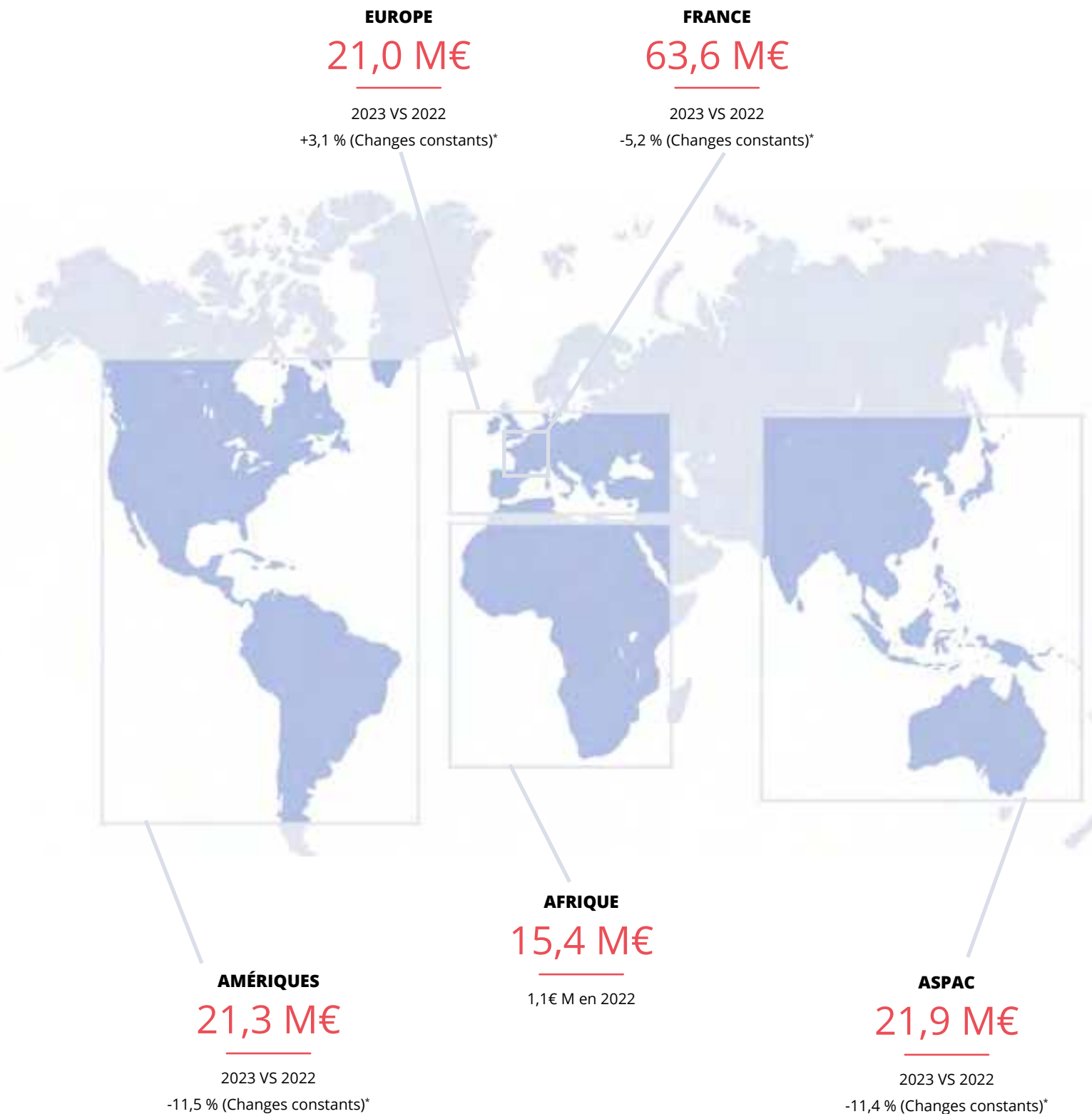
(5) Les engagements d'apport à l'offre publique d'achat deviendraient caducs en cas d'offre concurrente faite à un prix supérieur à l'offre publique d'achat de SAS et déclarée conforme par l'AMF, à moins que SAS ne décide d'améliorer son offre au regard des termes de l'offre concurrente dans les conditions prévues par le règlement général de l'AMF.







ÉVOLUTION DE LA **MARGE COMMERCIALE BRUTE** PAR ZONE (M€)





01

PROFIL



- 12. PANORAMA FINANCIER 2023
- 16. ORGANIGRAMME JURIDIQUE DE CLASQUIN SA
- 18. PANORAMA EXTRA FINANCIER 2023
- 22. 40 ANS DE CONQUÊTE
- 24. GOUVERNANCE
- 28. CLASQUIN, ACTEUR UNIQUE SUR SON MARCHÉ
- 30. FACTEURS CLÉS DE PERFORMANCE
- 32. UN MAILLAGE INTERNATIONAL

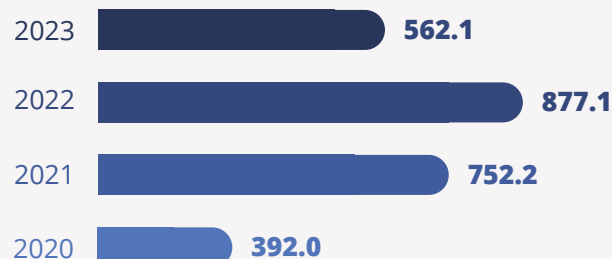


PANORAMA FINANCIER 2023

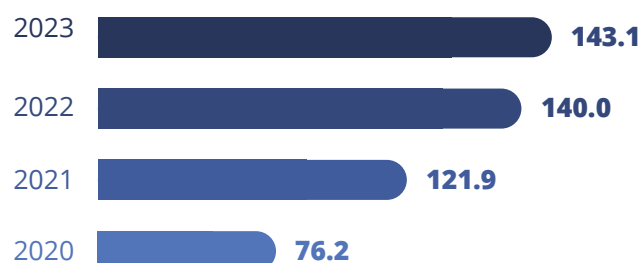
NOMBRE D'OPÉRATIONS



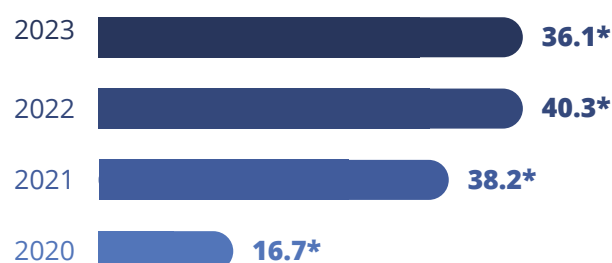
CHIFFRE D'AFFAIRES (M€)



MARGE COMMERCIALE BRUTE (M€)

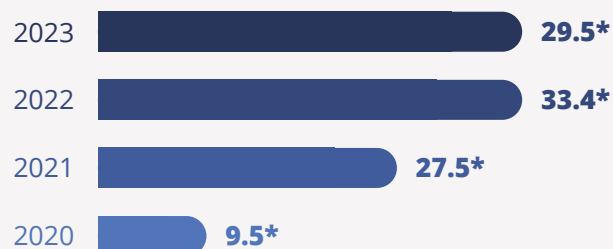


EBITDA (M€)



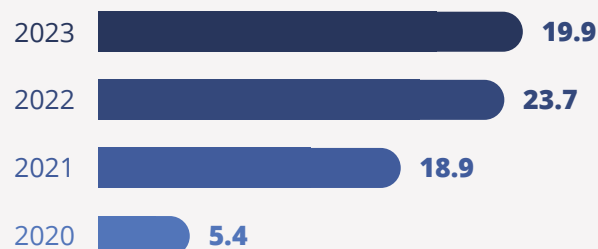
*INCLUANT IMPACT IFRS16

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (M€)



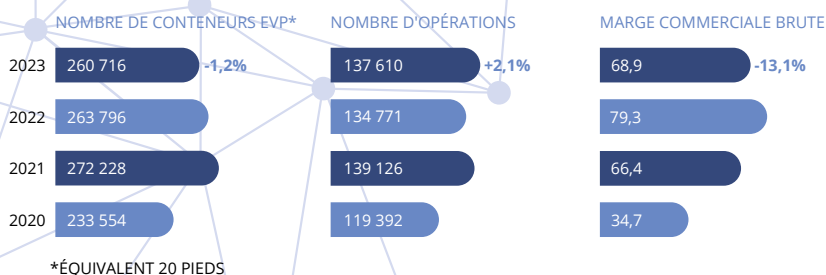
*INCLUANT IMPACT IFRS16

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (M€)

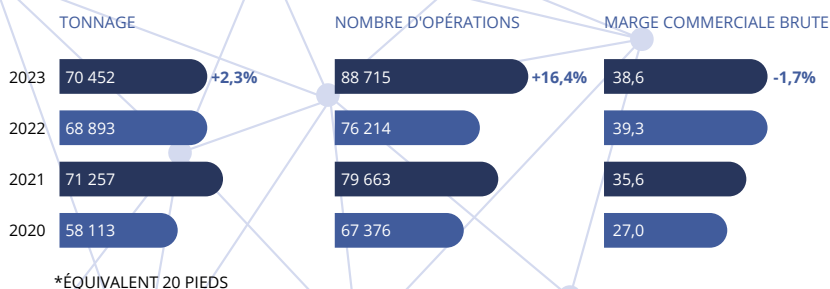




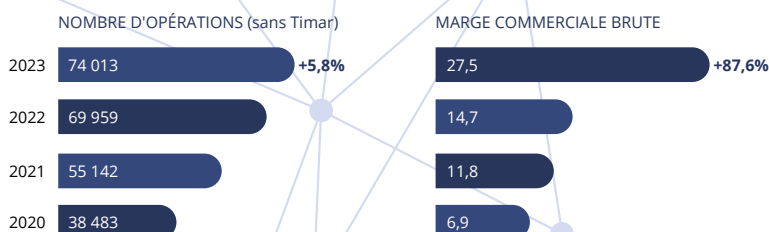
ACTIVITÉ MARITIME



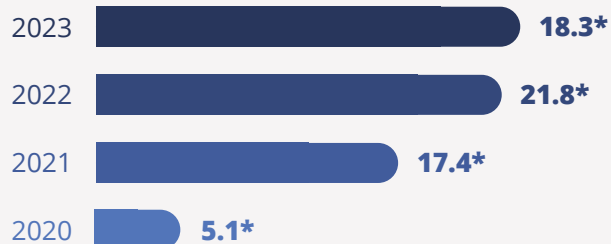
ACTIVITÉ AÉRIENNE



ROAD BROKERAGE



RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (M€)



*INCLUANT IMPACT IFRS16

CHIFFRES CLÉS

en 2023

334 889

NOMBRE D'OPÉRATIONS

562,1 M€

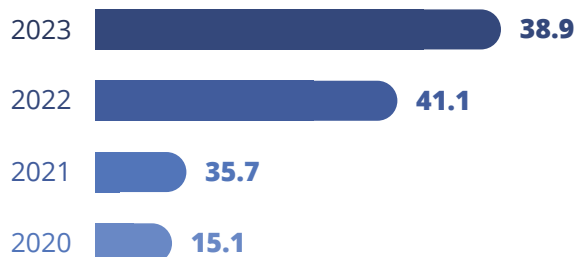
CHIFFRE D'AFFAIRES

143,1 M€

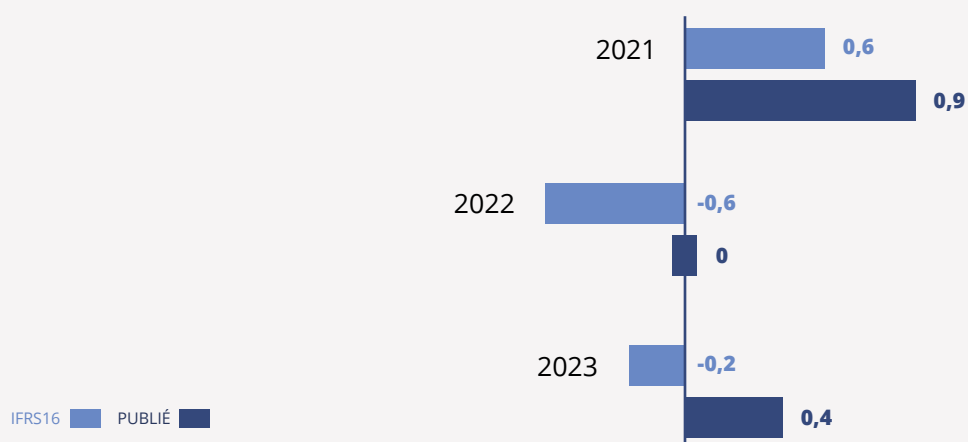
MARGE COMMERCIALE BRUTE



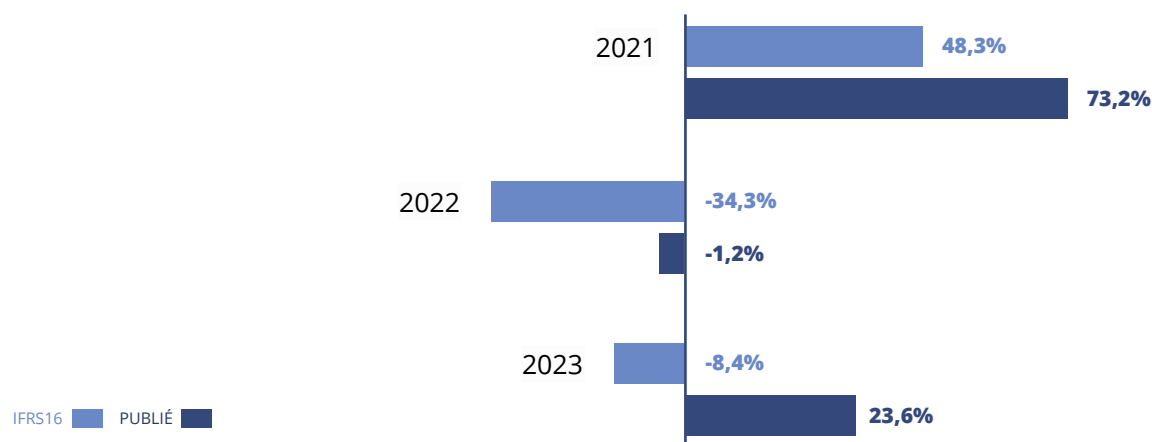
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT



RATIO DE LEVIER (ENDETTEMENT/EBE)

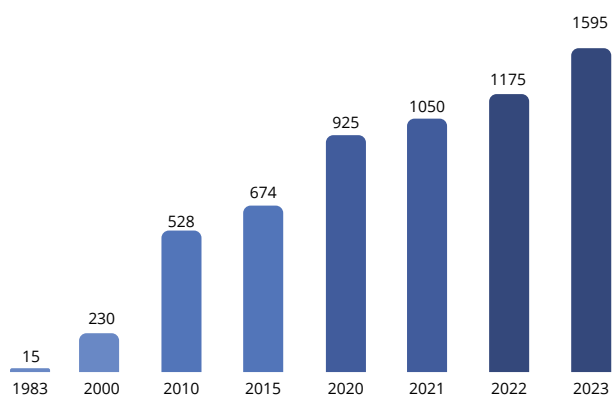


ÉVOLUTION DE GEARING

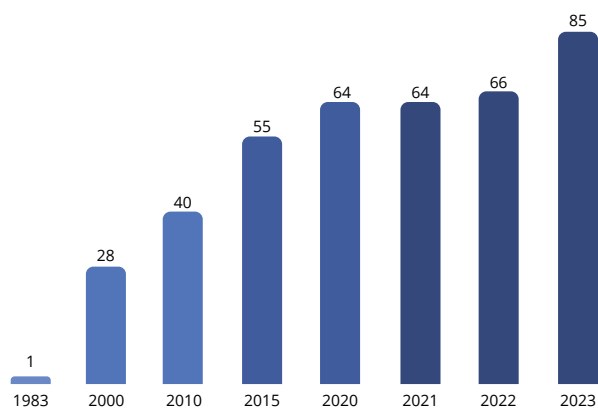




ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COLLABORATEURS (1983-2023)



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BUREAUX (1983-2023)

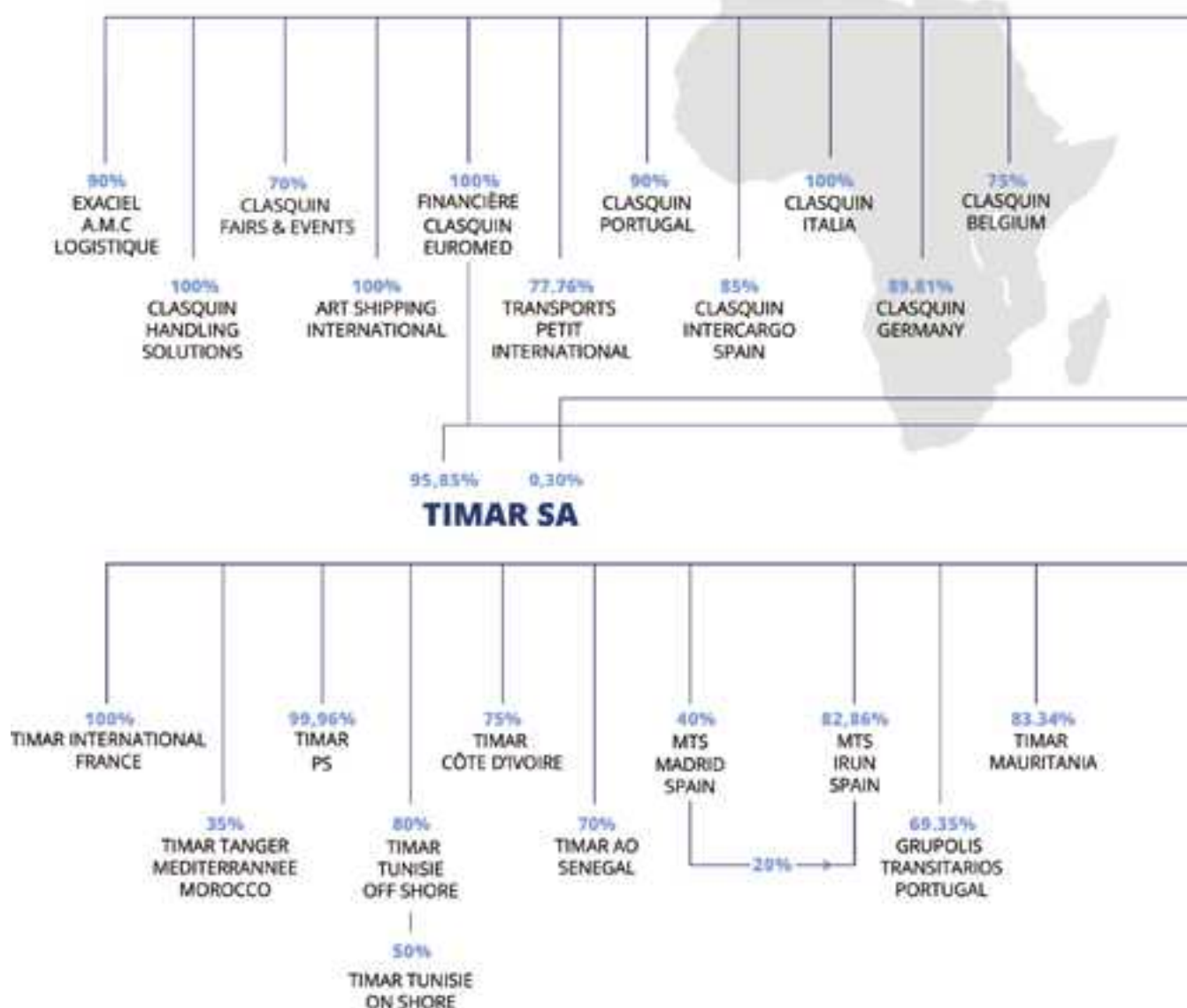




ORGANIGRAMME JURIDIQUE DE CLASQUIN (SA)

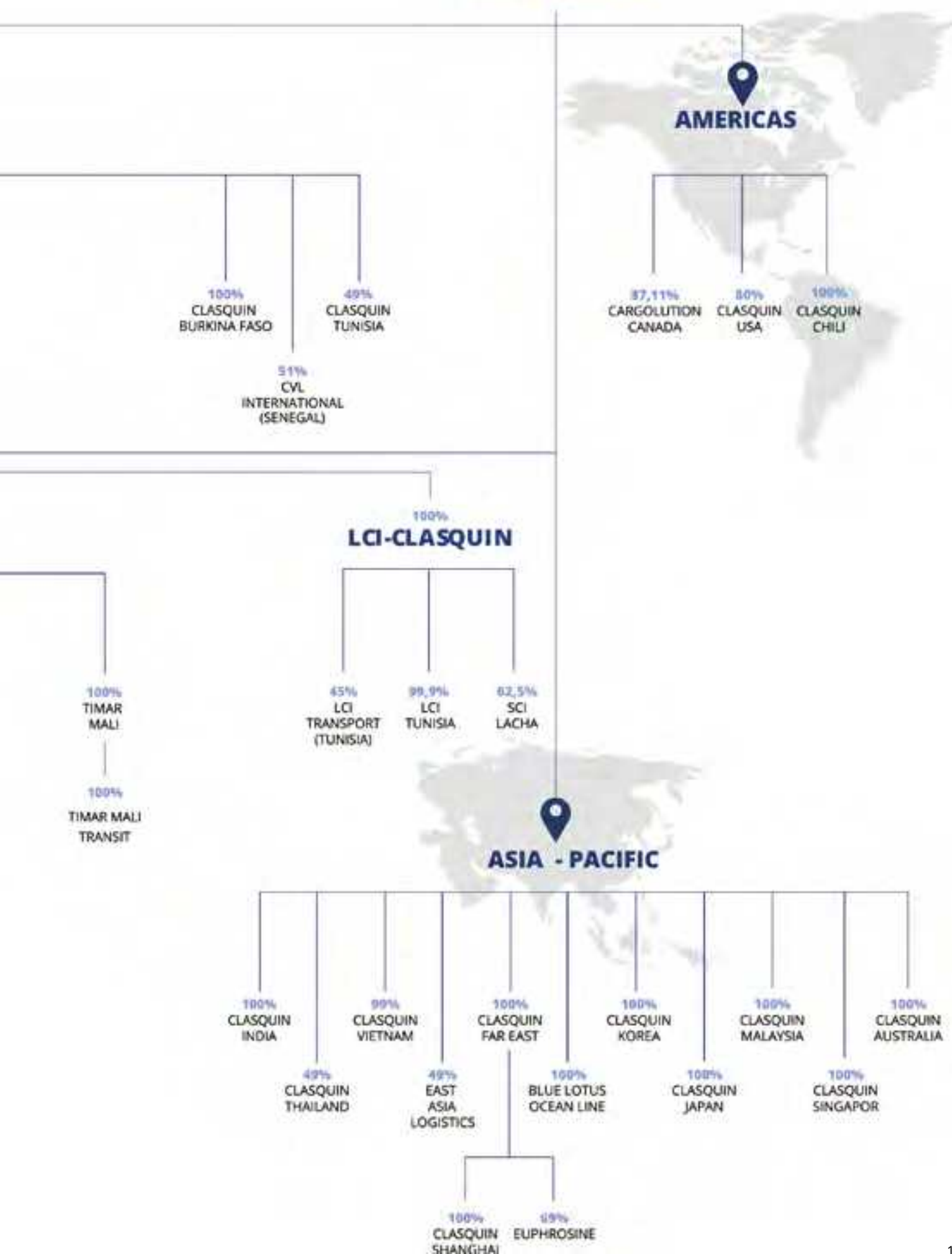
au 31 décembre 2023

EUROPE - MIDDLE EAST - AFRICA





CLASQUIN SA



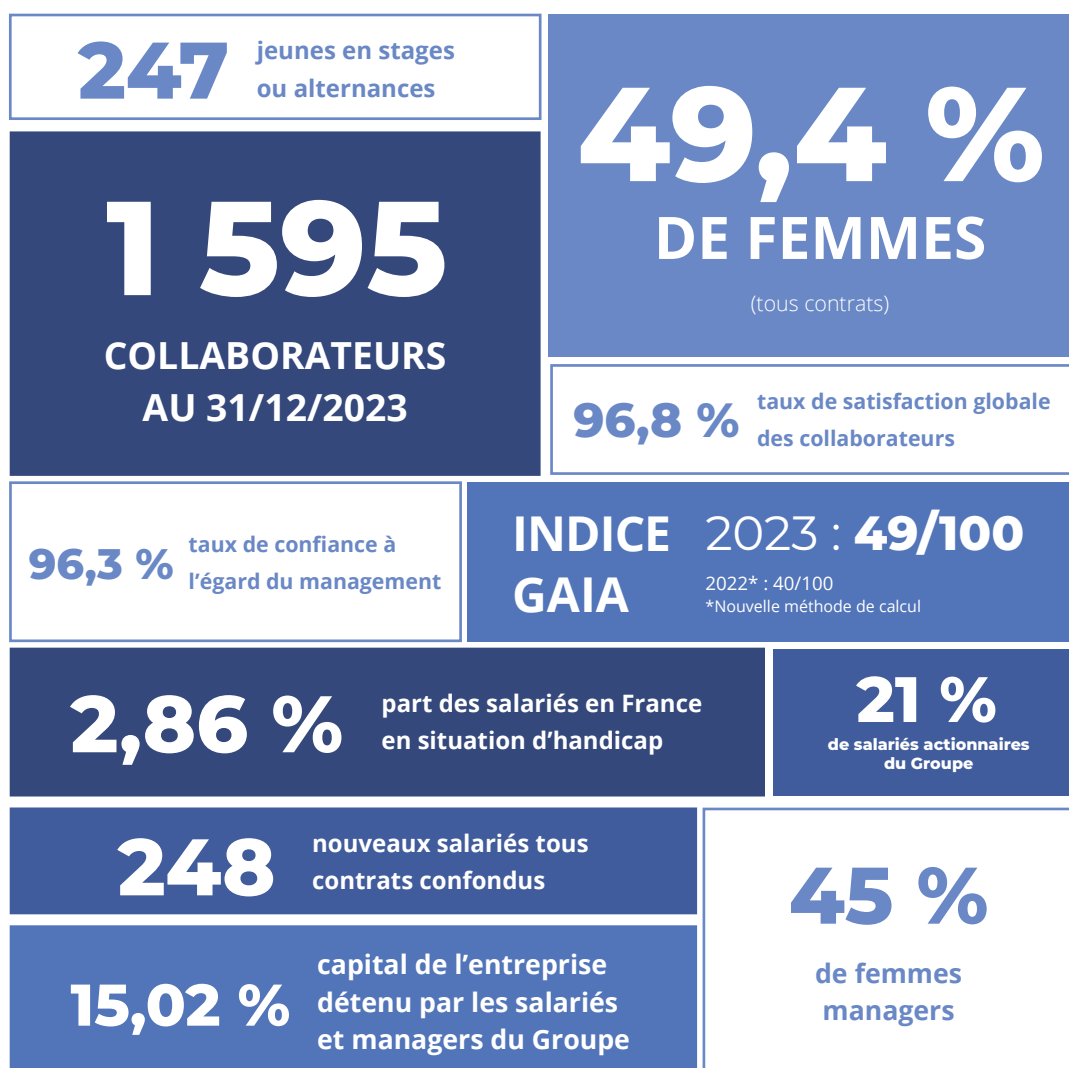


PANORAMA EXTRA FINANCIER 2023

La politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) de CLASQUIN est porteuse de sens et contribue à la performance globale de l'entreprise. CLASQUIN accorde ainsi une importance significative à ses engagements en matière de durabilité, de responsabilité sociale et environnementale, et reconnaît que ces initiatives ont un impact positif sur l'ensemble de ses activités. Cette approche alignée avec les principes de durabilité et de responsabilité sociale renforce la position de CLASQUIN en tant qu'acteur responsable et soucieux de son impact sur la société et l'environnement.

PEOPLE

CONSTRUIRE DES ÉQUIPES À LA FOIS PERFORMANTES ET ENGAGÉES







PARTNER

ACTEUR RESPONSABLE, INTÈGRE ET IMPLIQUÉ

3 femmes au Conseil d'Administration

83,2 %

des collaborateurs ont suivi un événement de sensibilisation anticorruption

100 %

des utilisateurs CLASQUIN répondent aux prérequis de la politique de sécurité IT par la double authentification

326 428 €

dons annuels via la Fondation CLASQUIN

3 administrateurs indépendants

4 séances du Comité RSE

2 audits de sécurité menés

SOC Next Generation

surveillance IT 24/24h, 7/7j

62 %

des collaborateurs ont suivi une sensibilisation après avoir été victimes de la campagne de phishing

PARTICIPATION AU GLOBAL COMPACT DES NATIONS UNIES

PLAN ET

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉ SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL

27 keynotes externes

356 938

total CO₂e (t) Fret

soit :

53,13 % générés par l'aérien,

42,59 % par le maritime,

4,11 % par la route,

0,17 % par le Rail

367 211 tCO₂e

bilan carbone Scope 3
soit 99,21 % de notre
empreinte carbone totale

**OFFRE
SMART GREEN**

pour des Supply Chain durables

41 business cases personnalisés

97 % taux de fiabilité

15 keynotes & formations internes

47,62 %

véhicules hybrides flotte France

(dont 13,49 % de véhicules à faibles émissions)

**LIVE
GREEN**

mesure de l'empreinte
carbone en temps réel

68/100

Ecovadis

2022 : 66/100
(périmètre Groupe)

INDICE GAIA





40 ANS DE CONQUÊTE

La très forte croissance de CLASQUIN depuis 1982 témoigne d'une stratégie de développement ambitieuse, portée par des équipes remarquablement engagées. L'audace et la recherche constante de la satisfaction client semblent constituer l'ADN de CLASQUIN, renforcé par l'innovation et la quête de performance. Cette approche axée sur le client et la volonté de toujours améliorer et innover sont des éléments clés qui ont contribué au succès de l'entreprise.

1982

- Rachat de CLASQUIN par Yves REVOL et 3 associés.

1983-1989

- Spécialisation dans l'ingénierie des transports aériens.
- Positionnement : l'export aérien de la France vers l'Asie-Pacifique.
- Ouverture d'une agence à Paris (Roissy CDG), puis 9 délégations commerciales Asie-Pacifique : Hong Kong, Tokyo, Osaka, Singapour, Bangkok, Séoul, Taïwan, Melbourne et Sydney.
- **1986** : Création de Log System, filiale informatique dédiée à la conception et au développement de logiciels destinés au secteur. En 6 ans, le Groupe s'impose comme le leader du fret aérien sur l'axe France-Asie Pacifique.

1990 - 1993

- Élargissement de l'offre au secteur maritime.
- **1993** : Ouverture de deux délégations commerciales en Chine (Beijing et Shanghai) et implantation à New York.

1994 - 2009

- Transformation progressive des délégations commerciales en filiales opérationnelles et ouverture de nouvelles filiales : CLASQUIN Italie, CLASQUIN Espagne, CLASQUIN Vietnam et CLASQUIN Malaisie.
- **2004** : Entrée au capital de la Banque de Vizille, devenue CM-CIC Investissement.
- **2006** : Introduction en bourse sur le compartiment Euronext Growth.

1983
1,5M€

1995
30,9M€

2000
60M€

2008
150M€



2023

562,1M€

2023

- Intégration du groupe TIMAR suite à la prise de contrôle par CLASQUIN le 28 mars 2023 de 63,52 % du capital.
- Ouverture d'un 3^e bureau en Allemagne, à Hanovre (4 personnes) spécialisé dans le fret aérien.
- Renforcement de l'actionnariat salarié qui représente 15,2 % du Capital au 31/12/23.
- Entrée en négociations exclusives le 04 décembre 2023 avec SAS Shipping Agencies services SÀRL (SAS), Filiale de MSC Mediterranean Shipping Company SA, en vue de la cession de l'intégralité des actions de M Yves Revol et de la société Olymp (42 % du capital de CLASQUIN SA).

2019 - 2022

- **2019** : Acquisition de Cargolution Inc au Canada.
Déploiement de Workday, Solution Finance.
Ouverture de CLASQUIN Nice, Tianjin, Wuxi et Chongqing (Chine), CLASQUIN Hambourg.
- **2020** : Lancement de « Live by CLASQUIN », plateforme digitale du Groupe.
- **2021** : Création de CLASQUIN Belgique et acquisition du fonds de commerce d'Interlines Belgique.
- Acquisition de la majorité des transports Petit à Clermont-Ferrand (charters Afrique).
- **2022** : Lancement de notre offre de Purchasing Order Management.
- Lancement de "Live Green" : mesure de l'impact carbone des opérations effectuées par nos clients.
- Lancement Fondation CLASQUIN.
- Participation majoritaire dans CVL International à Dakar.
- Acquisition d'Exaciel à Roissy CDG.
- Création de CHS, filiale spécialisée dans le handling et le cross-docking à Roissy CDG.
- Mise en place d'une organisation commerciale dédiée à la gestion des Global accounts.
- Accélération de la digitalisation de la relation client (50 % de la MCB).
- Cession de Log System à l'équipe dirigeante
- Nomination de Caroline Audouin, à la fonction de déléguée générale de la Fondation CLASQUIN.

2022
877M€

2021
752M€

2020
392M€

2019
331M€

2015
234M€

2010
179M€

2010 - 2018

- **2010** : Ouverture de filiales en Allemagne et au Canada.
- **2011** : Ouverture de CLASQUIN Inde.
- **2012** : Acquisition de la société INTERCARGO en Espagne.
- **2014** : Acquisition de la société GAF en Allemagne.
- **2015** : Acquisition de la société LCI, spécialiste du Maghreb et de la Turquie.
- **2016** : Acquisition de la société ART SHIPPING à Paris et ouverture de nouvelles filiales au Portugal et au Chili.
- **2017** : Déploiement mondial de Cargowise One, logiciel de gestion des Opérations.
- **2018** : Ouverture de CLASQUIN Fairs & Events à Paris, dédié à la logistique internationale des foires & expos.
- Acquisition de la Société Favat à Marseille, spécialiste du transit de denrées alimentaires.
- Ouverture de CLASQUIN Miami.



GOUVERNANCE

La Gouvernance de CLASQUIN est organisée autour de 4 instances principales : le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif, le Comité Exécutif élargi et le Monthly General Management Meeting (MGMM).

Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration (Board) est en charge de la stratégie, de la politique générale et de l'organisation du Groupe.

Composition au 31 décembre 2023 :

Yves REVOL,

Président du Conseil d'Administration

Hugues MORIN,

Directeur Général

Laurence ILHE,

Directrice Générale Déléguée

Docteur MA Fan,

Administratrice indépendante

Claude REVEL,

Administratrice indépendante

Laurent FIARD,

Administrateur indépendant

OLYMP SAS, représentée

par Jean-Christophe REVOL

Philippe LONS,

Directeur Général Délégué



3

**femmes
au Conseil
d'Administration**

3

**administrateurs
indépendants**

97,5 %

**taux de présence
des administrateurs**

(présents ou représentés
au cours de l'exercice 2023)



Claude REVEL

Administratrice indépendante & Présidente du comité RSE

Comité RSE

Le Comité RSE joue un rôle crucial en assistant le conseil d'administration dans la supervision des questions liées à la responsabilité sociale et environnementale. Son objectif est de veiller à ce que le Groupe anticipe et gère de manière proactive les enjeux, opportunités et risques extra financiers associés à ses activités, dans le but de favoriser une création de valeur responsable à long terme.

4

**comités RSE tenus
au cours de 2023**

100 %

**taux de présence des
membres du Comité RSE**



Comité Exécutif

Le Comité Exécutif (EXECOM) est chargé de piloter la stratégie et la politique générale de l'entreprise. Ce comité joue un rôle clé dans la prise de décisions opérationnelles et stratégiques pour l'organisation.

Composition au 31 décembre 2023 :



YVES REVOL

Président/Chairman

Titulaire d'une maîtrise en sciences économiques, après une expérience internationale à la CFAO, Yves REVOL intègre CLASQUIN en 1976 où il occupe successivement les postes de Commercial, Directeur Commercial et Directeur Général. Il rachète CLASQUIN en 1982 et en devient le PDG en 1983. Il est Président du Conseil d'Administration depuis le 01/01/2020. Il pilote via OLYMP les opérations de croissance externe et les opérations sur le capital.



HUGUES MORIN

Chief Executive Officer

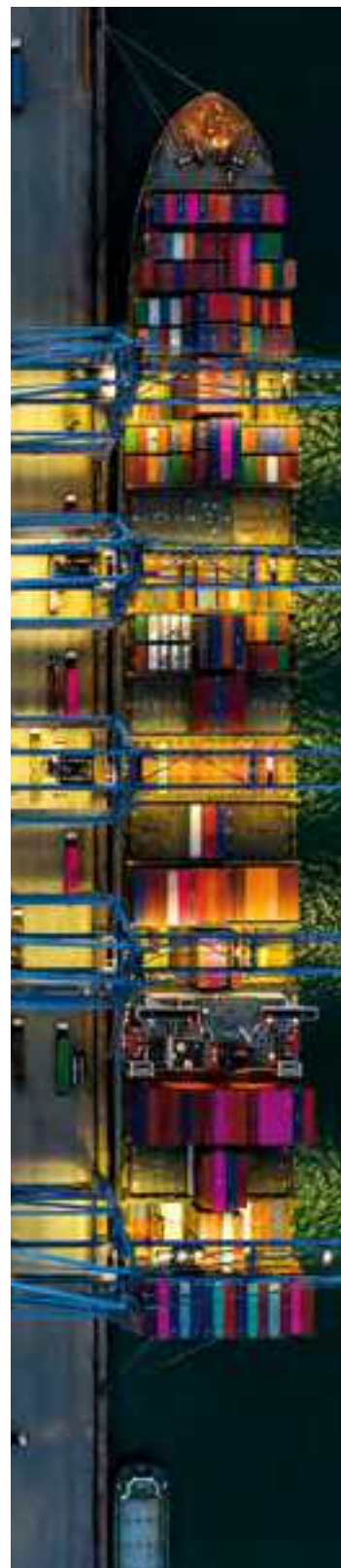
Formé à l'European Business School, Hugues MORIN rejoint CLASQUIN en 1992 où il passera successivement par Sydney, Osaka et Tokyo, avant de revenir en France en 2002, où il est nommé Directeur Régional Sud, puis promu Directeur Général France, Italie et Allemagne. À partir de 2016, il dirige l'ensemble des fonctions Front Office worldwide en tant que Group Executive Vice President. Il est devenu CEO du Groupe le 1er janvier 2019.



LAURENCE ILHE

Group General Secretary

Diplômée de l'ESSEC, Laurence ILHE commence sa carrière dans l'audit (E&Y) avant de rejoindre successivement les directions financières de grands groupes internationaux de l'industrie et des services, dont le groupe DANONE. En 2012, elle rejoint le Groupe AKKA Technologies en tant que CFO France, en charge des fonctions Support. Depuis janvier 2016, elle pilote l'organisation du Groupe CLASQUIN en tant que Group General Secretary (RH, Recrutement, Finance, Juridique, Systèmes d'information, Communication Interne). Elle est également en charge de la politique RSE et des diligences relatives aux opérations de croissance externe.



mixité

au sein des instances
de Gouvernance :
Conseil d'Administration
et Comité Exécutif élargi



Comité Exécutif élargi

Afin d'assurer le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie et de l'organisation du Groupe, le Comité Exécutif est élargi à trois autres membres, sous la direction de Hugues MORIN.

OLIVIA BOYRON

Group Vice President, Legal Affairs

Titulaire d'un DESS de Droit Bancaire et Financier et d'un LLM en European Business Law, elle intègre le barreau de Lyon en 2001 et exerce pendant 12 ans comme avocat, plus particulièrement dans les domaines des fusions-acquisitions, du droit des sociétés, du droit boursier et du capital-investissement. Elle rejoint CLASQUIN en janvier 2014.



PHILIPPE LONS

Group Chief Financial Officer

Diplômé de l'EM Lyon, il rejoint le Groupe CLASQUIN dès 1986 pour intégrer le bureau de Hong Kong où il occupe successivement les postes de Délégué commercial, Responsable de filiale puis Responsable régional. En 1991, il rejoint la France et devient CFO dès 1995.



FRÉDÉRIC SERRA

Group Chief Information Officer

Titulaire d'un DESS Management Logistique au Centre de Recherche sur le Transport et la Logistique en 2001, il évolue pendant 17 ans au sein du groupe Bolloré. En 2015 il est nommé DSI de la Division Bolloré Logistics. Il rejoint CLASQUIN en octobre 2019 en qualité de Group Chief Information Officer.





Monthly General Management Meeting

Le Monthly General Management Meeting (MGMM) rassemble le Comité Exécutif élargi, les Directeurs Fonctionnels et les Directeurs de zones géographiques. Il assure la mise en œuvre opérationnelle des activités et des projets du Groupe.

JONATHAN ORTELLI

Chief Executive Officer ASPAC

Originaire d'Italie, il a débuté sa carrière dans le Fret aérien il y a 20 ans. Il vit à Shanghai depuis plus de 13 ans où il a occupé différentes fonctions de Direction Commerciale, Direction Générale et membre de Conseil d'Administration avant de rejoindre CLASQUIN en décembre 2022 au poste de CEO de CLASQUIN Asie Pacifique.



MATT INGRAM

Chief Executive Officer CLASQUIN USA

Originaire de Nouvelle-Zélande, il a débuté sa carrière dans le Freight Forwarding en 2000 dans son pays natal en tant que Sales Director. Il vit aux États-Unis depuis dix ans où il a occupé différentes fonctions de directions commerciales avant de rejoindre CLASQUIN en octobre 2017 pour prendre le poste de CEO CLASQUIN USA.



RENAUD MASSON

Managing Director CLASQUIN France

Après 18 ans chez un des top 5 mondiaux du Freight Forwarding, il rejoint CLASQUIN en 2011 en tant que Responsable de l'agence de Roissy CDG, avec la tâche de développer le produit aérien. En 2016, il prend la tête des Directions Île-de-France et Normandie. Depuis 2018, son périmètre a été élargi avec la constitution d'une région Grand Nord qui rassemble les agences de Lille, Le Havre, Roissy CDG, Nantes et Tours. Il prend en décembre 2022 la direction de CLASQUIN France, FDS et CHS.



BENOÎT COMTE

CLASQUIN France Deputy Managing Director

Diplômé de l'IAE de Lyon, il a acquis une expérience significative au sein de grands groupes du secteur. Il rejoint CLASQUIN en 2013. Sa nomination en tant que COO France Sud, supervisant plusieurs agences importantes (Lyon, Grenoble, Annecy, Marseille, Mulhouse, Nice, Toulouse et Bordeaux), démontre une forte expertise opérationnelle. De plus, ses nominations successives en tant que Deputy Managing Director de CLASQUIN France en 2022 et Country Manager de Cargolution au Canada en 2023 témoignent de sa capacité à occuper des postes de haute direction à l'échelle internationale.



CLASQUIN, **ACTEUR UNIQUE** SUR SON MARCHÉ

Le marché du transport et de la logistique est un marché à la fois atomisé et concentré, dominé par les géants mondiaux. Dans cet environnement complexe, CLASQUIN se différencie par son modèle unique et hybride.

CLASQUIN se distingue dans le marché du transport et de la logistique en tant que seule ETI multinationale du secteur, combinant performance, agilité et proximité grâce à l'association de l'humain et de la technologie.

Avec un réseau de 85 agences dans le monde, l'entreprise est capable d'offrir les services et les prestations d'une multinationale tout en conservant les avantages d'une ETI, tels que la fiabilité, la réactivité, la proximité client, la créativité et l'innovation.

Ce positionnement unique est renforcé par la stabilité du management, des équipes expertes et engagées, ainsi que par des systèmes d'information performants, y compris une plateforme digitale offrant visibilité et prédictibilité.

En se concentrant sur l'organisation, le contrôle et l'optimisation des flux de marchandises et des opérateurs, CLASQUIN évolue au-delà des contraintes liées aux moyens physiques détenus en propre.



Des solutions assurées par un process optimisé

- #1 **Un seul interlocuteur**
pour les clients
- #2 **Conception de solutions et gestion**
sur l'ensemble des flux Overseas
- #3 **Sélection**
des meilleurs sous-traitants
- #4 **Optimisation**
des coûts et des délais
- #5 **Traçabilité**
en temps réel

EXTRA MILE

Much more than freight



La valeur ajoutée d'un business model différencié

Libéré des contraintes de la gestion opérationnelle des moyens de transport, CLASQUIN met en avant sa **valeur ajoutée à travers un service aux entreprises**. Le groupe combine ses différentes **expertises et savoir-faire** pour mettre en place des **solutions efficaces** visant à harmoniser, fluidifier et sécuriser

des échanges internationaux de plus en plus stratégiques et complexes pour ses clients. Des opérations d'enlèvement à la distribution des marchandises, les solutions logistiques peuvent **s'adapter aux besoins spécifiques des clients** et à divers types de marchandises.

CLASQUIN gère actuellement des **flux**

import-export, principalement entre l'Europe de l'Ouest et l'Asie-Pacifique, l'Amérique du Nord, le Maghreb et l'Afrique subsaharienne grâce à sa **présence internationale** et à son réseau d'agents exclusifs dans d'autres pays.



“CLASQUIN, unique acteur du marché à offrir les prestations d'une multinationale alliées aux avantages d'une ETI. Cette combinaison lui permet de proposer à la fois la fiabilité, la réactivité, la proximité client, la créativité et l'innovation associées aux avantages d'une entreprise à taille humaine.

Sylvie GAILLARD, Etienne LOOSDREGT
CLASQUIN NANTES

CLASQUIN, pilote des opérateurs du transport et de la logistique





FACTEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Le succès croissant de CLASQUIN peut être attribué à une stratégie ambitieuse portée par des équipes performantes et engagées, qui sont unies autour d'une forte culture d'entreprise résumée dans le Motto : « The Clients, Profit and Fun Company ».

#1

Une stratégie de développement ambitieuse

La stratégie de développement de CLASQUIN est à la fois ambitieuse et bien définie. Le Groupe a démontré sa capacité à se développer sur un rythme soutenu et poursuit son ambition en renforçant son réseau international, à la fois sur l'axe Est-Ouest (Asie, Moyen-Orient, Europe, Amérique) et plus récemment sur l'axe Nord-Sud (Europe, Maghreb-Afrique, Asie-Maghreb-Afrique, USA-Maghreb-Afrique). Cette expansion rapide est soutenue par l'élargissement des services à forte valeur ajoutée, notamment la gestion de la logistique en Overseas, le Supply Chain Management pour le « General Cargo » et les « verticals ».

#2

Des outils performants et innovants

CLASQUIN a intégré des solutions numériques innovantes dans ses dispositifs pour répondre aux besoins de ses clients et de ses collaborateurs. Des outils performants tels que Cargowise One pour le transport international et les douanes, ainsi que Workday et Kyriba pour la finance, contribuent à faciliter, sécuriser et optimiser les flux et les actions. De plus, la plateforme LIVE, est un réel levier de performance dans le domaine du transport, offrant des fonctionnalités de suivi, de gestion de l'empreinte carbone et de gestion des commandes dans un environnement à la fois agile et sécurisé.

#3

Une relation client unique

L'approche historique « client centric » de CLASQUIN, qui met l'accent sur la connaissance approfondie des clients et de leur parcours, se traduit par une répartition géographique et structurelle équilibrée des profils clients. Cela se reflète dans l'organisation et la gestion des ressources humaines, qui sont adaptées pour répondre aux besoins spécifiques des clients. De plus, les actions sur le terrain visant à rencontrer directement les clients renforcent la qualité des relations, démontrant ainsi l'engagement de CLASQUIN à maintenir des liens étroits et durables avec sa clientèle.

#4

Des équipes engagées et expertes

CLASQUIN accorde une grande importance à l'engagement de ses collaborateurs, dans le cadre d'un projet d'entreprise qui vise à créer un environnement propice à l'épanouissement personnel de chacun. La diversité des profils et des talents au sein d'un réseau international contribue à instaurer un équilibre vertueux, qui est un véritable vecteur de performance pour l'entreprise. De plus, l'implication collective des salariés est renforcée par leur association aux résultats de l'entreprise, ce qui démontre un réel esprit d'équipe et une volonté partagée de contribuer au succès de l'entreprise.

THE CLIENTS. PROFIT & **Fun** COMPANY

21 %

de salariés actionnaires
du Groupe

15,02 %

capital détenu
par les managers
et les collaborateurs
du Groupe



L'**agilité** et la **flexibilité** d'une **structure solide**
avec un **positionnement concurrentiel unique**,
bâtis pour la **croissance**



Stabilité du
management



Solidité
financière



Expertise et
engagement
des équipes



Portefeuille
client
prestigieux
et diversifié



SI expert, agile
et sécurisé



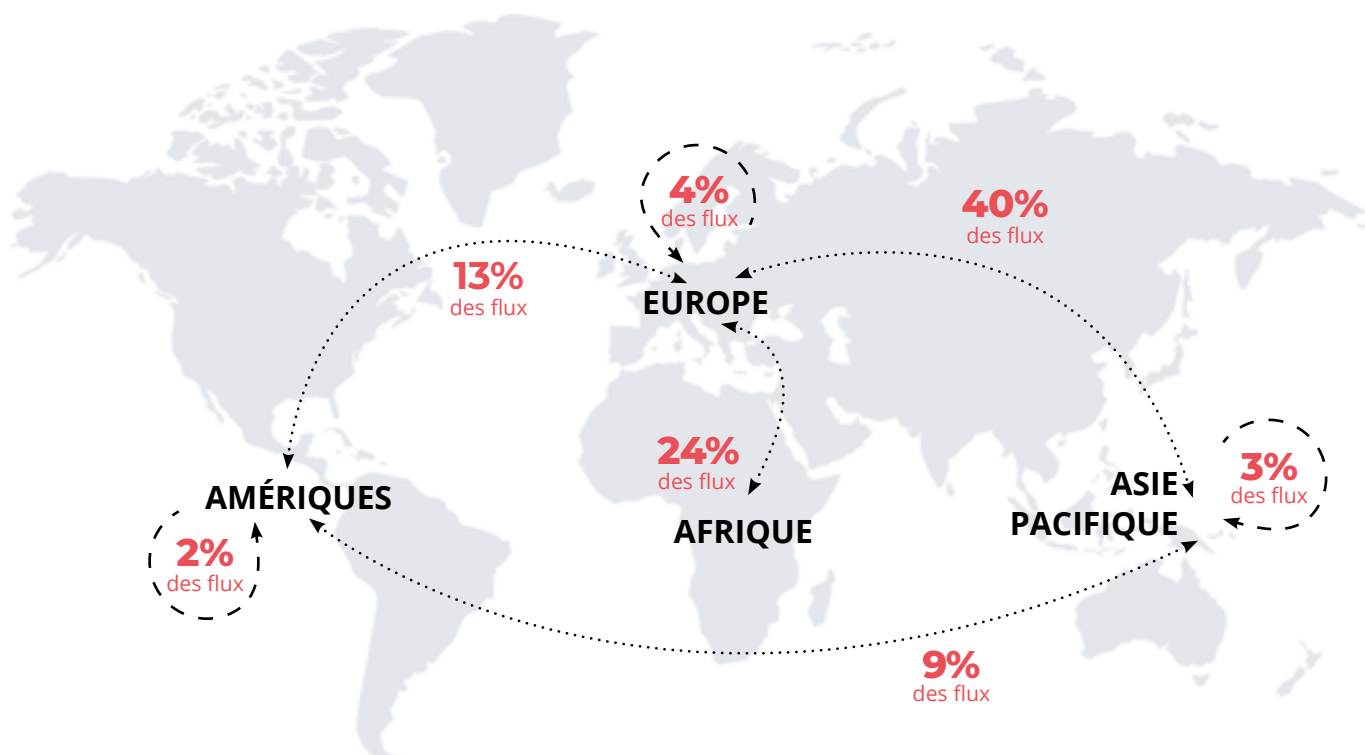
Réseau
international
intégré



UN MAILLAGE INTERNATIONAL

En investissant dans l'implantation de bureaux en propre, notamment en Asie, qui est un ancrage historique du Groupe, CLASQUIN a réussi à constituer un réseau international intégré. Cette structure internationale permet de fournir des réponses adaptées à la demande, ainsi qu'une visibilité et une fiabilité renforcées dans le suivi des marchandises. Cette présence locale renforcée offre des avantages significatifs en termes de réactivité, de connaissance du marché et des spécificités locales, ce qui contribue à l'amélioration des services offerts aux clients.

Accompagner les flux de nos clients





ASIE PACIFIQUE

23 bureaux

- Bangkok • Beijing • Chennai
- Chongqing • Guangzhou • Hanoi
- Ho Chi Minh • Hong Kong
- Kuala Lumpur • Mumbai
- New Delhi • Ningbo • Osaka
- Qingdao • Seoul • Shanghai
- Shenzhen • Singapour • Suzhou
- Tianjin • Tokyo • Wuxi • Xiamen

AMÉRIQUES

8 bureaux

- Chicago • Los Angeles • Miami
- Montréal • New York Aéroport
- Santiago & Aéroport • Toronto

EUROPE

35 bureaux

- Annecy • Barcelone • Bordeaux
- Clermont-Ferrand • Düsseldorf
- Gemunde • Grenoble
- Hambourg • Hanovre • Irún
- La Crèche • Le Havre • Lille
- Lisbonne • Lyon HO
- Lyon Saint Exupéry • Madrid
- Marseille • Milan • Mulhouse
- Nantes • Nice • Paris • Porto
- Toulouse • Tournai • Tours
- Valence

AFRIQUE

19 bureaux

- Abidjan • Agadir • Bamako
- Bobo-Dioulasso • Casablanca
- Dakar Centre, Port & Aéroport
- Kenitra • Marrakech
- Nouakchott • Nouasseur
- Rabat • Rades • Tanger
- Tanger Ville • Tunis

L'Afrique, un des axes prioritaires de développement

CLASQUIN considère l'Afrique comme l'un de ses axes prioritaires de développement.

En 2023, le Groupe renforce sa présence sur ce continent avec l'acquisition de TIMAR, société marocaine, spécialisée dans le transport international, la logistique et le transit de marchandises.

L'entreprise anticipe l'émergence de l'économie africaine au cours des 20 prochaines années, en raison de

l'augmentation progressive de la classe moyenne, entraînant la croissance d'un marché de consommation, une augmentation des investissements privés, y compris étrangers, et un accès accru de la population aux nouvelles technologies de communication.

Les échanges internationaux se développent rapidement, en particulier avec les principaux partenaires tels que

l'Europe et désormais l'Asie, en particulier la Chine. Compte tenu d'un environnement concurrentiel favorable, l'Afrique de l'Ouest est donc considérée comme faisant partie des axes prioritaires de développement pour CLASQUIN.



C'est une grande fierté pour nous d'associer le Groupe TIMAR à CLASQUIN dans une perspective de développement de long terme. TIMAR va fortement contribuer à renforcer notre présence sur le marché Maghreb & Afrique de l'Ouest, en ligne avec nos priorités stratégiques.

Yves REVOL - Hugues MORIN,
CLASQUIN

Nous sommes très heureux de l'accord conclu avec le groupe CLASQUIN. L'entrée dans le Groupe CLASQUIN assure la pérennité du Groupe TIMAR et favorisera la poursuite de son développement.

Olivier PUECH,
TIMAR



A yellow crane is visible on the left side of the page, partially obscured by the dark blue rectangle.

11 000
CLIENTS

335 000
TRANSACTIONS



02

BUSINESS



- 38. L'EXPERTISE AU SERVICE DE NOS CLIENTS
- 42. UNE EXPERTISE PAR SECTEUR
- 46. L'EXPERTISE TRANSPORT AUGMENTÉ
- 48. LA DONNÉE AU CŒUR DE LA PERSONNE
- 50. LIVE AUGMENTED SUPPLY CHAIN



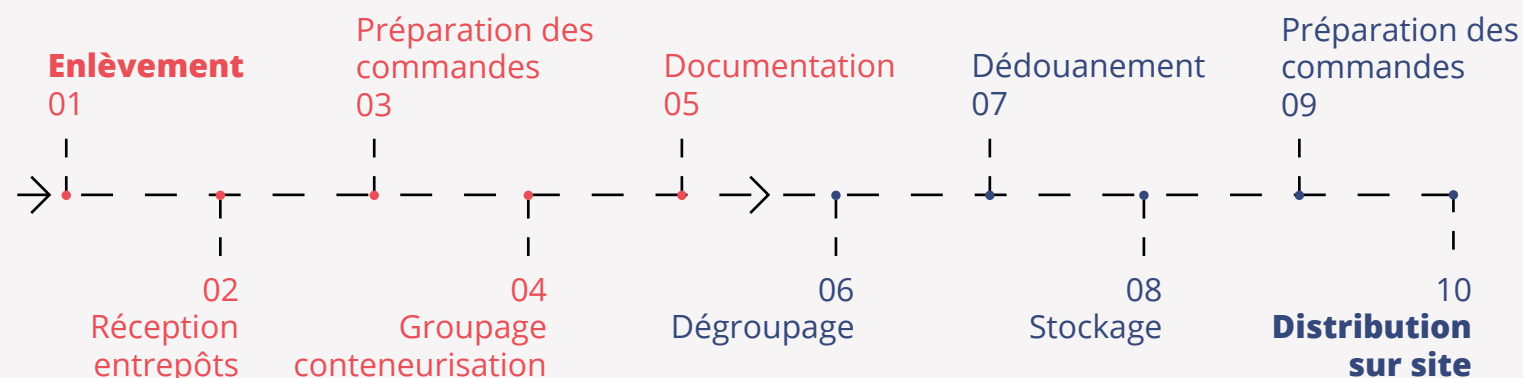
L'EXPERTISE AU SERVICE DE NOS CLIENTS

Répondre aux objectifs de nos clients, comprendre leur organisation, leurs processus internes et la nature de leurs engagements est la première mission de nos équipes à travers le monde. Cela démontre l'engagement de l'entreprise à offrir des solutions sur mesure qui répondent spécifiquement aux besoins de chaque client. Cette approche centrée sur le client est essentielle pour établir des partenariats durables et pour assurer la satisfaction et la fidélité des clients.

Bâtir des solutions adaptées

- #1 **Études comparatives**
des différentes solutions : rail, route, mer, air associant délai et coût
- #2 **Suivi et maîtrise**
de chacune des étapes opérationnelles de ces services
- #3 **Offre de groupage spécifique**
au départ de Chine et de France
- #4 **Gestion et optimisation**
des flux

CLASQUIN, l'architecte de toute la chaîne de transport





Les solutions par mode de transport

Voie maritime

48,1 % de la MCB 2023



Notre expertise

Nos équipes opérationnelles, nos solutions de track & trace et d'échanges de données permettent la gestion personnalisée des principaux jalons des commandes, la fiabilisation des données, l'optimisation de leur gestion et la visibilité tout au long de la chaîne logistique internationale. Nos solutions visent à s'adapter aux process et à l'organisation de nos clients et à répondre à leurs exigences.

Nos solutions

- La gestion des expéditions par conteneur complet (FCL) ;
- La gestion des expéditions par groupage (LCL/LCL) ;
- La gestion des expéditions par consolidations personnalisées ;
- La gestion des charges non conteneurisées : fret non conventionnel et colis lourds ;
- L'affrètement de navires pour les envois exceptionnels en volume ou dimension.

Voie aérienne

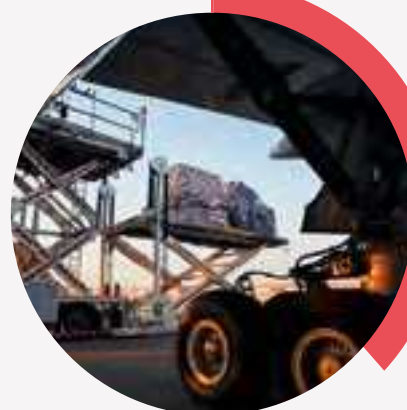
27,00 % de la MCB 2023

Notre expertise

- Trouver des solutions en période de haute saison ;
- Mettre à disposition les compétences de nos experts métier en matière de documentation et de procédures d'importation et d'exportation ;
- Identifier des solutions à travers le monde pour répondre aux enjeux d'arrêt de chaîne de production.

Nos solutions

- La gestion des expéditions par vols directs et lignes de groupage ;
- La gestion des transports urgents, AOG, H24 ;
- La gestion de l'affrètement de colis surdimensionnés ou de volumes exceptionnels.



Rail, voie terrestre et fluviale

0,4 % de la MCB 2023

Notre expertise

- Des études comparatives des solutions Rail, Mer, Air mixant délai et coût ;
- La maîtrise de chacune des étapes opérationnelles de ces services ;
- Une offre de groupage spécifique au départ de Chine et de France.

Nos solutions

- La gestion du transport routier pour l'enlèvement, la livraison, la distribution ;
- L'affrètement des envois nationaux ou européens ;
- La gestion des expéditions par voie fluviale en Europe ;
- La gestion des transports ferroviaires sur l'axe Asie-Europe.





Nos solutions spécifiques

La complexité des chaînes d'approvisionnement (Supply Chains) dans une période ponctuée de crises internationales exige une expertise et des systèmes innovants. Le modèle de CLASQUIN est conçu pour répondre aux objectifs et aux contraintes souvent complexes de ses clients. Cette approche souligne l'engagement de l'entreprise à développer des solutions personnalisées et innovantes pour faire face aux défis changeants du marché mondial, en s'adaptant aux besoins spécifiques de ses clients dans des environnements complexes et incertains.

Road Brokerage

19,2 % de la MCB 2023

Notre expertise

CLASQUIN dispose d'un savoir-faire unique de gestion des flux vers le Maghreb, la Turquie, la Bulgarie, la Grèce, la Chine et l'Europe.

Nos solutions de groupage reposent sur l'expertise de nos équipes, la maîtrise des moyens de transport, un réseau international intégré à nos prestations et une offre digitale.



Douane et conformité réglementaire

3,1 % de la MCB 2023

Notre expertise

- Le conseil en réglementation douanière et veille réglementaire ;
- La gestion du risque douanier ;
- L'optimisation fiscale au travers de la connaissance des régimes particuliers ;
- L'accompagnement des chargeurs pour l'obtention de la certification OEA ;
- L'audit des organisations, des process internes de nos clients ;
- La mise en œuvre de conventions avec les administrations des douanes (procédures de dédouanement simplifiées et/ou domiciliées) ;
- La mise en place de solutions informatiques avec nos clients favorisant les échanges de données (EDI).



Overseas Logistics

2,2 % de la MCB 2023

Notre expertise

Déployée initialement en Chine, au Japon et en France, l'expertise Overseas Logistics est aujourd'hui proposée sur l'ensemble du réseau CLASQUIN. Elle est devenue l'un des relais de croissance du Groupe. Couplée à une approche conseil en Supply Chain Management, l'offre Overseas Logistics apporte une réponse clé en main fiable et optimisée sur un segment hautement stratégique.

CLASQUIN met à disposition de ses clients une offre pour « conquérir et grandir » à l'international. Nous orchestrons la logistique internationale, support du développement de nos clients. CLASQUIN élabore les solutions de stockage et de distribution, fournit des outils de visibilité en temps réel des niveaux de stocks, optimise le coût complet, orchestre la distribution locale et améliore la réactivité pour servir ces marchés.





La Supply Chain, élément clé de la performance des entreprises

Les récentes perturbations des flux intercontinentaux ont mis en évidence l'importance de sécuriser les chaînes d'approvisionnement et de distribution. Les changements imprévisibles, les arrêts et les accélérations soudaines des activités ont souligné la complexité et la fragilité des chaînes d'approvisionnement internationales. Les pratiques de Just In Time, en place depuis des décennies, ont été remises en question dans ce contexte. Le stockage est rapidement devenu une norme pour assurer la continuité des activités. Ensuite, l'inflation, la crise énergétique et la guerre en Ukraine ont radicalement modifié le contexte en quelques mois.

En réponse à ces défis, le Groupe déploie pour ses clients des services de consulting dédiés, CLASQUIN CONSULTING, en s'appuyant sur son expertise internationale, ses certifications et sa méthodologie reconnue, pour offrir un large éventail de solutions visant à accroître la valeur et réduire les risques. Plus une chaîne d'approvisionnement est internationalisée, plus l'expertise de CLASQUIN CONSULTING crée de la valeur. Cette expertise est intégrée systématiquement aux réponses proposées par le Groupe dans les appels d'offres, sous forme de business cases illustrées et chiffrées.

CLASQUIN CONSULTING
a élaboré et présenté
en 2023 :

41 Business cases
personnalisés ;

15 Keynotes internes ;

27 Keynotes externes.

L'offre « Smart Green » accompagne nos clients vers une Supply Chain décarbonée

Au début de l'année 2021, CLASQUIN a complété son offre de conseil par une offre « Smart Green », destinée à soutenir les chaînes d'approvisionnement durables dans un contexte de dérèglement climatique croissant.

Par la mesure de l'impact carbone de chacune des transactions de transport, CLASQUIN accompagne ses clients en

mettant en perspective les enjeux, en proposant des alternatives et en participant à la mise en œuvre concrète de plans de transformation. En 2023, 41 offres clients « Smart Green » et 27 conférences client Green ont été effectuées.

Cette initiative de CLASQUIN démontre son engagement envers le développement durable et l'adoption de

pratiques respectueuses de l'environnement. En intégrant la mesure de l'impact carbone dans ses services de conseil et en proposant des alternatives durables, l'entreprise contribue à la sensibilisation et à l'adoption de pratiques plus respectueuses de l'environnement au sein de ses activités et chez ses clients.

01

LIVE GREEN

Mesurer pour prendre
conscience et mieux agir

02

FAST GREEN

Agir vite grâce à des
alternatives maîtrisées

03

GREEN BY DESIGN

Reconfigurer la Supply Chain
en pensant et agissant «Green first»



David CANARD-VOLLAND
Group VP Supply Chain Management

Le changement de paradigme «Green First» apparaît progressivement dans les critères de performance des chaînes d'approvisionnement. Ainsi, les entreprises enrichissent leurs indicateurs traditionnels (coût, délai, fiabilité, cash immobilisé, ...) par une sensibilité accrue aux émissions de gaz à effets de serre. C'est une approche qui permet de mieux appréhender l'impact environnemental et d'asseoir des décisions sur des choix de performance plus durable en matière de logistique et d'approvisionnement.



UNE **EXPERTISE** PAR SECTEUR

Notre approche :
comprendre précisément les besoins de nos clients pour bâtir des solutions adaptées.

Les services sur mesure **General Cargo**

- #1 **Des équipes dédiées** pour chaque client
- #2 **Des équipes de ventes expertes** par secteur
- #3 **Des experts sectoriels dédiés** à l'international
- #4 **Des solutions numériques** associant l'expertise humaine et la technologie
- #5 **Une organisation « tour de contrôle »** pour des clients complexes



Trent CAO

General Manager, Central China

CLASQUIN accélère l'accompagnement des acteurs mondiaux de l'automobile

Le groupe développe ses **outils pour la visibilité des flux de ses clients**, grâce notamment à des données enrichies. Du suivi jusqu'au management de la performance des flux, CLASQUIN gère le transport, la logistique, l'ingénierie douanière, la visibilité en amont et le regroupement d'expéditions.



Depuis plus de 10 ans, nous accompagnons un client automobile chinois dans son développement à l'international, en mettant en place des solutions sur mesure et innovantes pour lui apporter plus de visibilité et de compétitivité.

Nous sommes très fiers de cette success-story initialement locale qui a pris une dimension globale grâce à nos équipes d'experts en Asie. Encore de belles perspectives de développement à venir !





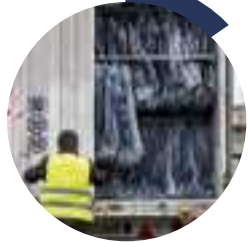
General Cargo

91 % de la MCB



Industrie

+19 % de la MCB 2023



Mode et vente au détail

+13 % de la MCB 2023



Mobilier & articles pour la maison

+10 % de la MCB 2023



Cosmétique, Luxe & Beaux-Arts

+6 % de la MCB 2023



High-tech & Telecom

+5 % de la MCB 2023



Denrées alimentaires, vins & spiritueux

+4 % de la MCB 2023



Soins de santé
& produits chimiques
+3 % de la MCB 2023



Jouets, loisirs & Extérieur

+3 % de la MCB 2023

Niches d'expertise

9 % de la MCB 2023



Œuvres d'art



Fret critique



Shows



Humanitaire & Secours d'urgence



Gouvernement & Sécurité



Transports spéciaux



Foires & Expositions



“ Pourquoi CLASQUIN ? Plusieurs raisons, dont notamment une approche RSE où l'**impact carbone du transport** nous est facilement mis à disposition dans la plateforme digitale **Live**.

Client prêt-à-porter engagé contre le dérèglement climatique





L'EXPERTISE TRANSPORT AUGMENTÉ

Dans un contexte de digitalisation accélérée et d'innovations du secteur du transport et de la logistique, le système d'information est clé dans la production d'un service fiable et générateur de valeur.

Le système d'information de CLASQUIN concentre les expertises internes vers la sécurité, l'excellence client, la valeur ajoutée et les gains de productivité. La stratégie d'acquisition de solutions sur le marché (« make or buy ») a été définie afin de maximiser le « time to market » de solutions innovantes et développer la différenciation de CLASQUIN.

Un système de production robuste, collaboratif et conforme à la réglementation

Les **solutions Microsoft 365** utilisées par tous nos collaborateurs offrent **une gestion simplifiée, collaborative et multicanal des outils de bureautique**. Au cœur de la production du service, CLASQUIN a déployé sur l'ensemble de son réseau, la solution Cargowise, leader mondial du marché des TMS (Transport Management System). Cet outil construit sur une base de données unique est un système :

- Expert reconnu du métier de la commission de transport, à jour des dernières réglementations dans un contexte de complexité grandissante (Douanes, Cargo Community Systems, Denied Party Screening) ;
- Offrant un haut niveau de paramétrage permettant l'expression de la spécificité des processus de CLASQUIN tout en maintenant un socle solide et cohérent ;
- Facilitant la mise en place de « workflows » source d'automatisation et de productivité.

L'ERP Finance Workday vient compléter l'écosystème des solutions intégrées CLASQUIN et permet **un pilotage global et unifié des processus financiers du groupe**, en miroir avec le TMS global.

Le système d'information de CLASQUIN s'appuie intégralement sur des **solutions cloud** permettant de faciliter les déploiements, de simplifier les projets d'acquisition et de favoriser le télétravail.

Chiffres clés

98%

Cargowise One
& Workday

100%

du Groupe sur M365



En 2022, CLASQUIN a déployé en mode pilote les modules douanes France et Allemagne du TMS Cargowise permettant de simplifier l'architecture de systèmes d'information et d'améliorer la collaboration et l'échange d'information entre les experts transports et quelques 70 déclarants en douanes.



“L'objectif est de concentrer l'énergie de nos experts métier sur la gestion d'exceptions (retards, aléas, documents manquants...) et la qualité de service offerte aux clients plutôt que sur la gestion de tâches répétitives et standardisées.

Une offre digitale modulaire intégrée au service de la performance et de l'innovation

Le système d'information a pour objectif de supporter le réseau d'experts métier de CLASQUIN et ses clients en leur fournissant un catalogue complet de services digitaux axé sur la collaboration, l'enrichissement de données et l'exploitation de ces dernières comme levier de l'excellence opérationnelle et de la création de valeur.

Cette stratégie se matérialise à travers la plateforme digitale :



LIVE offre aux clients et à leurs partenaires une expérience utilisateur optimisée à travers un lieu d'échange unique et sécurisé, véritable levier d'aide à la décision tant au niveau opérationnel et transactionnel que stratégique. Cette plateforme « cloud based » propriétaire intègre donc :

- La sécurité Microsoft Azure pour une sécurité renforcée ;
- Les services collaboratifs : la création de canaux dédiés avec les clients ou leurs partenaires, la messagerie instantanée, le partage documentaire ;
- Un outil de visualisation de données ouvrant l'accès à une bibliothèque d'analyses métier standard et la possibilité d'accéder à des analyses dédiées ;
- Une brique de traçabilité experte intégrée en marque blanche et fournie par la société Wakeo offrant une expérience utilisateur optimisée ;
- Un service d'enrichissement des données de traçabilité également fourni par la société Wakeo ;

- Une brique experte en gestion des commandes d'approvisionnement fournie par la société Winddle permettant un pilotage agile et sans rupture d'information, de la commande à la livraison.
- Des modules développés en interne permettant de compléter la couverture fonctionnelle (visibilité entrepôt, suivi des factures, suivi des déclarations en douanes...)

LIVE s'appuie sur une architecture orientée services mise à disposition en temps réel via API. C'est en agrégeant les savoir-faire des meilleurs du secteur à l'expertise métier de ses équipes en facilitant la collaboration de tous les acteurs et en exploitant au mieux la donnée consolidée que CLASQUIN continue à améliorer et à faire évoluer son offre ainsi que la qualité de service perçue par les clients.

La politique d'innovation de CLASQUIN s'articule également autour de partenariats forts avec des start-ups innovantes du marché du transport telles que Wakeo – visibilité en temps réel signé en 2020, Winddle – suivi des flux d'approvisionnement signé en 2021, CustomsBridge – classification douanière intelligente signée en 2022 ou Xeneta, market intelligence signée en 2020.

LA DONNÉE AU CŒUR DE LA PERFORMANCE

Une Supply Chain pilotée par la donnée

Le transport international repose sur la coordination en temps réel de multiples acteurs. Ce réseau complexe mène à une fragmentation de l'information avec une qualité inégale qui nuit au pilotage et à l'anticipation. Afin d'améliorer l'intégrité et la profondeur de la donnée, la stratégie de CLASQUIN est de collaborer avec des plateformes digitales qui vont venir « augmenter » la donnée CLASQUIN.

C'est notamment un des enjeux majeurs du partenariat long terme avec Wakeo. En agrégeant les informations des transporteurs et en les enrichissant avec des données indépendantes (positions

en temps réel par satellite, données portuaires et aéroportuaires, capteurs IoT etc.) et l'intelligence d'algorithmes propriétaires, Wakeo permet d'anticiper les perturbations dans les chaînes multimodales le plus tôt possible.

Pour CLASQUIN, il est essentiel d'adosser aux expertises humaines internes une supply chain pilotée par la donnée permettant des prises de décisions systématiques utilisant l'information. Les systèmes et les processus de CLASQUIN vont continuer à évoluer afin d'assurer l'accessibilité et l'interprétabilité de la

donnée, leviers indispensables pour que nos experts restent focalisés sur la prise de décision et donc la valeur apportée au client.





Sécurité : continuité des opérations & confidentialité

À travers un partenariat fort avec une entreprise leader du secteur de la cyberdéfense, CLASQUIN a construit une stratégie permettant d'assurer la continuité de service et la protection de la donnée à travers :

- La détection en temps réel des risques au travers d'un Security Operations Center (SOC) qui surveille le système d'information 24h/24h ;
- L'organisation d'audits de sécurité ;
- Des campagnes de sensibilisation des utilisateurs et de simulation de phishing.

La continuité des opérations, la cybersécurité et la confidentialité sont des enjeux majeurs pour le transport international, notamment en raison du nombre d'intervenants et de la nature des données gérées.

Cette politique « volontariste » en matière de sécurité incluant notamment la détection des menaces permet à CLASQUIN de renforcer sa reconnaissance sur le marché comme un acteur « sécurisé », ce qui est fondamental pour accélérer le développement et l'intégration de nouveaux services provenant de briques périphériques.



Alexandre CARRIER

Procurement Solutions Manager

“ Dans un marché maritime fortement perturbé, la capacité à respecter nos engagements avec les compagnies maritimes à travers un pilotage fin de nos allocations tout en capturant les opportunités ponctuelles sur le marché est un enjeu majeur. C'est dans ces conditions que les équipes CLASQUIN ont développé un module interne d'assistance au choix des tarifs appelé LIVE Procurement. Ce module intégré dans le poste de travail à travers l'application collaborative Teams, permet à nos experts maritimes de rechercher un tarif maritime et de voir instantanément les contrats négociés, le solde des allocations, le niveau du marché sur l'axe et sa tendance à travers un partenariat avec la plateforme Xeneta et les offres ponctuelles (« spot ») des compagnies maritimes. LIVE Procurement est l'expression d'une stratégie de pilotage par la donnée qui vient offrir à nos experts maritimes l'ensemble des éléments nécessaires à une décision métier optimale en prenant en compte tous les éléments de contexte à travers une expérience utilisateur efficace.



LIVE AUGMENTED SUPPLY CHAIN

Lancée en novembre 2020, la plateforme LIVE rassemble en un portail unique et sécurisé, l'ensemble des services digitaux de CLASQUIN.



Frédéric SERRA

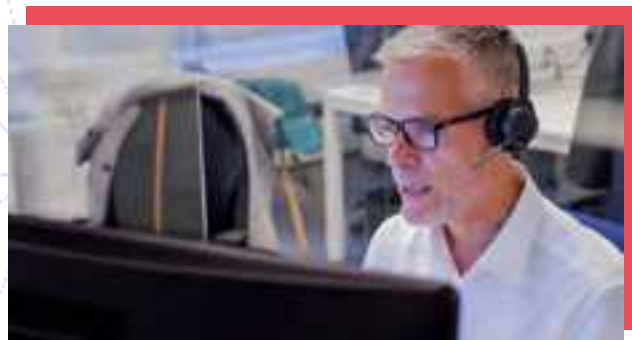
Group Chief Information Officer

Dans un contexte d'évolution rapide des systèmes d'information douaniers dont notamment ceux de l'Union européenne impulsée par le Code des douanes de l'union (CDU), la donnée et sa circulation entre tous les acteurs représentent un enjeu majeur tant du point de vue des opérations de Déclarations, mais également de classification. La digitalisation de l'activité de commission en douane est donc un axe stratégique pour le Groupe CLASQUIN. Cette ambition s'appuie sur 2 axes :

Un outil de déclaration intégré à l'outil de production : suite à l'intégration de l'activité de commission en douane de CLASQUIN aux États-Unis dans l'outil Cargowise en 2021, CLASQUIN déploie avec succès en 2022 les modules intégrés de l'éditeur en France et en Allemagne. Preuve du partenariat solide construit avec Cargowise à travers les années, CLASQUIN est pilote avec les équipes françaises et allemandes de l'éditeur sur les nouveaux modules douanes intégrés de Cargowise pour ces 2 pays. L'intégration des activités de commission en douane et de commission de transport fluidifie les échanges entre les équipes, améliore le pilotage des activités de livraison et permet un accès optimisé à la donnée.

Un outil de classification innovant à travers la solution CustomsBridge co-construit avec les équipes du commissionnaire et visant à transformer et optimiser le travail des déclarants. Ce partenariat s'inscrit dans une stratégie durable qui se concentre sur la performance et la conformité réglementaire comme moyens de créer de la valeur auprès des professionnels du secteur.

L'ensemble est intégré à la plateforme digitale du groupe «LIVE augmented supply chain» à travers le module LIVE Customs et permet d'exposer de nouveaux services basés sur la donnée douane et faciliter les échanges avec les clients. Notre objectif est clair : rendre plus fluide la gestion douanière de la chaîne logistique internationale afin d'offrir la meilleure réactivité à nos clients à travers de nouveaux services à forte valeur ajoutée.



4 800+

utilisateurs clients actifs

1 025+

clients

56 000

commandes
d'approvisionnement
coordonnées

900

fournisseurs en Asie
et en Europe

Tracking en temps réel des expéditions

depuis l'enlèvement jusqu'à la livraison finale. Les données de traçabilité intègrent les informations en temps réel de 70 compagnies maritimes, de NVOCC, de plus de 100 compagnies aériennes, de terminaux portuaires, de différents brokers de données ainsi que le positionnement de navires, du contrôle aérien et des autorités douanières.

Calcul uniformisé et fiable de l'empreinte carbone

afin d'accompagner ses clients dans leurs stratégies environnementales et apporter des leviers d'actions concrets. Au niveau de chaque expédition, les clients peuvent visualiser le CO₂e (équivalent CO₂ consommé par le transport) qui prend en compte de nombreux paramètres dont notamment l'itinéraire réel réalisé. Dans la section « Analytics », des tableaux de bords et KPI dédiés offrent une vision globale et précise des émissions à date, permettant de fixer des objectifs de réduction et de les objectiver. Cette offre LIVE Green prend en compte l'impact CO₂, mais aussi les gaz polluants toxiques plus généralement (Co₂, Nox, SOX, etc.) et s'appuie sur une méthodologie reconnue et conforme à la norme européenne EN 16258 et aux

standards du GLEC framework.

Grâce à la prise en compte de l'itinéraire précis réalisé, Live Green atteint sur le transport principal le niveau de précision de calcul le plus haut de la norme (Niveau 4).

Gestion de commandes d'approvisionnement

depuis la création de commandes d'achat, les échanges entre les différents acteurs, l'adaptation à des processus client complexes (inspection qualité...), la prise de commande transport par les fournisseurs et ce, en référence avec les quantités de lignes de commande transportées depuis l'origine vers la destination finale. LIVE PO Management permet de renforcer le lien local avec les fournisseurs, de simplifier et d'accélérer leur onboarding, de faciliter la saisie de données et de gagner du temps à travers une expérience optimisée et adaptée à chaque processus. Cela permet de gagner en réactivité et agilité en cas d'imprévu tel qu'un retard de production, une livraison partielle, un contrôle qualité, un problème documentaire...

Booking en ligne à travers la plateforme LIVE. Le client peut donc créer simplement sa commande de transport en ligne, y attacher les documents de transport et en assurer la validation à n'importe quel moment et où qu'il soit dans le monde.

Visibilité des entrepôts de transit

pour les clients bénéficiant des services de consolidation, cross-docking de ses plateformes afin de visualiser les entrées et sorties en entrepôts et les marchandises en attente d'expédition.

Pilotage Financier

grâce à LIVE Invoice fluidifie le processus de validation de factures chez les clients de CLASQUIN en donnant la visibilité sur les factures en cours (émises, terme échu) avec un accès direct aux informations et documents des expéditions.

Pilotage Douane

via une visibilité en temps réel sur les déclarations en douane, les documents et jalons principaux associés.

Collaboration renforcée

via le partage documentaire, la création de canaux de discussion pour communiquer,

une messagerie instantanée. CLASQUIN offre une expérience client de proximité efficace en limitant les échanges emails et en connectant directement ses experts métiers aux utilisateurs du client et de ses partenaires.

Visualisation de données et Analyses métiers

à travers une bibliothèque d'analyses visuelles percutante de son activité transport incluant les volumes (par mode, compagnie...), les performances « transit times », l'analyse du budget transport, le respect des engagements, l'empreinte environnementale... À ces analyses standards vient s'ajouter la possibilité de développer des analyses personnalisées en fonction du contexte client également mises à disposition sur la plateforme LIVE.

Interface (EDI/API)

via une plateforme d'échange de dernière génération permettant de développer des messages standards (EDIFACT, X12) ou personnalisés, de manière sécurisée et si nécessaire en temps réel (web services et API). Celle-ci s'appuie sur une architecture orientée services qui offre souplesse et rapidité de développement. L'objectif de CLASQUIN est de favoriser la circulation de l'information à travers les différents acteurs de la supply chain grâce à la mise à disposition d'un catalogue de services d'API standard.

70%

de gain de temps sur le
suivi des commandes
fournisseurs

95%

de saisie de données
évitée pour les services
opérationnels des clients

90%

des dates estimées d'ar-
rivée (ETA) prédictives
correctes avec 10 jours
d'anticipation



03

RESSOURCES



54. UNE DÉMARCHE RSE PERFORMANTE

56. PEOPLE

66. PARTNER

68. PLANET

70. DES AMBASSADEURS INSPIRANTS

72. INFORMATION DE L'ACTIONNAIRE ET DE L'INVESTISSEUR



UNE **DÉMARCHE** RSE PERFORMANTE

La RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) fortement ancrée dans le projet de l'entreprise, contribue à la performance globale et durable de CLASQUIN. Notre volonté exprimée d'être une « GOOD COMPANY » s'articule autour de 3 piliers :

#1 **PEOPLE**

Construire des équipes à la fois performantes et engagées

#2 **PARTNER**

Être un acteur responsable, intègre et impliqué

#3 **PLANET**

Être exemplaire en s'impliquant pour une maîtrise de l'impact environnemental



68/100

Ecovadis

2022 : 66/100
(périmètre Groupe)

49/100

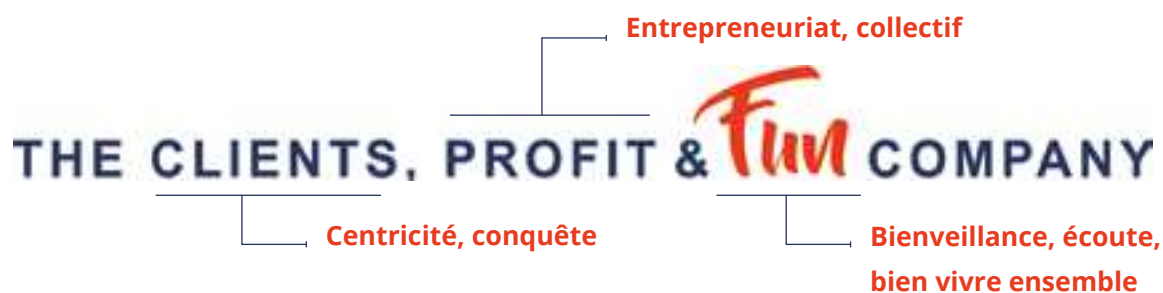
Indice Gaia

2022*: 40/100
*Nouvelle méthode de calcul

C

CDP

Climate change 2023



La politique RSE du Groupe se traduit par une forte culture d'entreprise résumée par son motto « Clients, Profit & Fun » : l'écoute et la satisfaction client, la performance économique au sein d'un collectif engagé associé au projet entrepreneurial de l'entreprise dans un dialogue social bienveillant, permanent et constructif.

Le Groupe est également soucieux d'être un partenaire intègre doté d'une gouvernance responsable, veillant à prévenir et lutter contre la corruption, sécurisant ses systèmes et les données de ses parties prenantes, tout en s'impliquant durablement en faveur de la société qui l'entoure.

Conscient des enjeux majeurs liés à l'environnement, CLASQUIN s'applique à mettre en place des solutions au sein de l'entreprise par des actions concrètes de maîtrise de l'impact, mais également plus largement à l'échelle de son écosystème global, par le développement, notamment d'une « Offre Green » à destination de ses clients permettant de mesurer, optimiser et repenser l'impact de leurs activités à l'échelle locale ou internationale.



Laurence ILHE

Group General Secretary

« **BE A GOOD COMPANY** » : telle est l'ambition du Groupe. Nous sommes convaincus que la RSE de CLASQUIN contribue depuis de nombreuses années à la bonne performance du Groupe de manière durable et globale.

Pour CLASQUIN, la RSE a toujours été une démarche participative et proactive ancrée dans une culture d'entreprise forte au sein d'un groupe solidaire et responsable associé au projet entrepreneurial de l'entreprise, et ce, au travers d'un dialogue permanent et constructif.

PEOPLE

CLASQUIN place l'humain au cœur de ses préoccupations, visant à assurer le bien-être et attirer les talents pour construire l'entreprise de demain.

En 2023, l'entreprise a poursuivi sa politique RH en tant que levier d'attractivité et de performance. Sa stratégie s'est concrétisée par des initiatives ambitieuses, notamment l'accélération d'une politique Jeunes. De plus, notre engagement

en faveur de l'insertion professionnelle a été renforcé par la signature d'un Accord Handicap, soulignant ainsi la responsabilité sociétale du Groupe.

Nos équipes multiculturelles et internationales sont unies par une culture d'entreprise unique



Au 31 décembre 2023, CLASQUIN comptait 1 595 collaborateurs répartis dans 25 pays, évoluant dans un environnement international et multiculturel. Les collaborateurs évoluent au rythme de l'évolution du monde et des échanges internationaux.

1 595

salariés

526

salariés
en France

427

salariés
en Afrique





Les initiatives pour attirer et fidéliser les talents

Notre politique RH met en œuvre toutes les caractéristiques nécessaires pour permettre aux collaborateurs de performer et de s'épanouir au sein de l'entreprise, notamment en offrant de l'autonomie et une responsabilité à tous les niveaux. Nous encourageons l'actionnariat des managers et des salariés, promouvons la diversité en assurant une égalité de traitement et une diversité des genres au sein des équipes. Nous favorisons la mobilité interne, grâce à un accompagnement managérial

efficace, la culture du « fun » et du bien-être au travail. De plus, nous proposons un accompagnement pour le développement des compétences et responsabilisons les Country Managers pour leurs centres de profits, en encourageant un véritable esprit d'entrepreneuriat.



Le succès de la plateforme Welcome to the Jungle

Pour la deuxième année consécutive, CLASQUIN renouvelle sa présence sur la plateforme Welcome to the Jungle afin de renforcer la puissance de sa marque employeur sur les Réseaux Sociaux. Cette démarche a pour objectif d'attirer les jeunes talents de demain, leur faire découvrir notre environnement de travail et la culture d'entreprise par les moyens actuels à l'appui d'une sémantique adaptée tout en développant en interne, une communauté d'ambassadeurs engagés. Chaque année de nouveaux contenus sont développés, qui illustrent et promeuvent l'ensemble des métiers du Groupe à l'international.

4 367

candidatures
reçues

105 000

visiteurs

Des collaborateurs impliqués dans la stratégie du Groupe

CLASQUIN encourage le développement de l'actionnariat de ses managers, une spécificité historique de l'entreprise qui influence ses modes de management. Cette approche repose sur quatre piliers fondamentaux :

- La diffusion et l'encouragement d'un esprit d'entrepreneuriat ;
- La recherche de la performance économique ;
- La promotion de l'engagement et de l'implication dans la stratégie du Groupe ;
- La rémunération basée sur la performance collective.





HIGHER, SMARTER, STRONGER

Art Shipping International - Groupe CLASQUIN - se différencie, car il partage le même niveau d'exigence que ses clients. Nous pouvons les accompagner au mieux dans leurs nouveaux défis grâce aux moyens que le Groupe met à notre disposition.

Solenn

Business Developer - Art Shipping International



Une politique de partage des profits et d'actionnariat salariés

Le Plan d'Épargne Groupe, assorti d'une politique d'abondement attrayante, valorise les investissements des salariés dans le Fonds Commun de Placement CLASQUIN Performance depuis l'introduction en bourse de l'entreprise en 2006.

Une politique de rémunération variable liée à la performance collective est un élément clé de notre différenciation. Elle nous permet d'attirer les meilleurs talents tout en fédérant les équipes.



Focus WELCOME EVENT

En France, un événement d'intégration collective appelé « Welcome Event », est organisé 2 à 3 fois par an. Il permet aux salariés de rencontrer les équipes de management du groupe, de s'imprégner de la culture et des bonnes pratiques du Groupe, de comprendre nos métiers, notre organisation et nos processus à travers des échanges conviviaux. Plus de 70 nouveaux embauchés ont participé à ces événements en 2023.

Cet événement se déroule en distanciel et sur une journée divisée en deux temps forts : comprendre l'organisation et la culture du Groupe puis focus sur les interlocuteurs, le métier au quotidien et les outils.

Les sessions 2023 ont été enrichies de webinaires métiers organisés dans les jours suivants le Welcome Event. Cela permet aux nouveaux embauchés d'approfondir certaines thématiques.

Pour nos filiales Europe des Welcome Events ont également été mis en place en 2023. 35 salariés ont pu y participer. À l'image de la France, nous restons sur un format digital, mais d'une demi-journée seulement.

Dans notre filiale au Maroc, afin de permettre aux nouveaux venus de prendre rapidement leurs marques au sein de l'entreprise et donc de s'épanouir rapidement dans leurs nouvelles fonctions, un livret métier qui retrace l'ensemble des procédures, activités et tâches du métier, les indicateurs du service, les erreurs à éviter, etc., est transmis le jour de l'arrivée.



21 %

de salariés actionnaires
du Groupe

58 %

des collaborateurs en France
sont actionnaires

15,02 %

du capital de l'entreprise détenu par
les salariés et managers du Groupe

Un management à l'écoute pour une bonne qualité de vie au travail

Le Fun@work

Très bon niveau de confiance des salariés dans leur manager : Taux de satisfaction de 96,3 %. Les collaborateurs se déclarent satisfaits à 94,4 % de leur équilibre vie privée/vie professionnelle. La satisfaction globale s'élève à 96,8 % au niveau du Groupe.

Le « Funometer », un baromètre interne

L'ensemble des collaborateurs peut exprimer de façon anonyme leurs opinions et de faire part de leurs suggestions sur 6 thèmes : leur métier, leur département, leur management, leur confiance dans le Groupe, leurs outils de travail et leurs perspectives de carrière. Cette consultation interne permet au Groupe d'élaborer des plans d'action ambitieux et volontaristes.



415

salariés TIMAR
au 31 mars

248

nouveaux salariés
(tous contrats)

326

salariés formés en France,
soit 62 % de l'effectif

Label

HappyIndex Trainees

Décerné à CLASQUIN par les stagiaires et alternants

+ de 30

alternants
en 2023

30

mentors CLASQUIN
en 2023

7

embauches
suite à l'alternance

+80 %

des stagiaires et alternants se
disent prêts à recommander
CLASQUIN

CLASQUIN ACADEMY : renforcer les compétences pour construire l'avenir

Au cœur du changement, la formation CLASQUIN joue un rôle fondamental dans la consolidation, l'évolution des compétences et l'épanouissement des collaborateurs. Tout en continuant de valoriser la compétence business au travers de la formation des opérationnels, la politique formation du groupe a également su déployer sa valeur ajoutée autour de grandes directions majeures comme **le management, le commerce, l'expertise douane et la culture / sécurité**.

Ainsi, en 2023 CLASQUIN ACADEMY a orienté une majorité de ses actions de formation sur les thèmes de la cohésion d'équipe et de la posture managériale, en y consacrant plus de 30 % du budget. Cette démarche a été conduite auprès de managers de façon individuelle via des parcours management afin de donner aux responsables d'équipes concernés, occupant un poste clé ou bénéficiant d'une évolution importante, les meilleurs outils et pratiques pour accompagner leur équipe.

CLASQUIN ACADEMY a également traduit cette démarche par des formations collectives, dans l'objectif d'augmenter les performances en communication, management et travail en équipe.

Cet axe s'est achevé par la formation sur la conduite des entretiens annuels et du nouvel outil digital associé auprès de tous les managers au niveau national, soit plus de 80 personnes formées.

Véritable expertise du groupe CLASQUIN, nous avons poursuivi la montée en compétence des équipes « Douane » sur des thématiques très spécifiques, mais nécessaires, comme l'importation des marchandises soumises à la réglementation phytosanitaire et vétérinaire.

La mise en place d'un cursus diplômant de déclarant en douane est venue compléter la consolidation des compétences des équipes.





Focus sur les femmes managers dans le Groupe

Le Groupe CLASQUIN accorde une place importante au positionnement des femmes dans l'entreprise. En 2023, le Groupe compte 49,4 % de femmes dans l'effectif total. Et parmi les managers du Groupe (toutes filiales), 45 % sont des femmes. Cela résulte d'une volonté du Groupe d'assurer une équité sur le recrutement ou la promotion de femmes à des postes de managers.

Le Groupe CLASQUIN a décidé de rejoindre le réseau PWN, réseau mondial visant à l'accélération du développement d'un leadership équilibré entre les hommes et les femmes dans l'entreprise, en avril 2023 pour donner l'opportunité à 20 salariés (16 femmes et 4 hommes) à travers le monde de développer leurs compétences, leur leadership, et de partager leur expérience. Plusieurs rencontres à thèmes (notamment « Influence interculturelle sur le leadership en mixité » ou « le management de la singularité ») et webinaires ont déjà eu lieu en 2023.

Focus sur la politique handicap

Dans la continuité de sa politique RSE, le management des filiales France du groupe CLASQUIN et les membres des CSE se sont engagés à poursuivre l'amélioration de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, en renouvelant l'accord pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2024. Le renouvellement de cet accord confirme notre volonté d'agir pour faire progresser l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de CLASQUIN, par le biais d'actions pérennes visant à : favoriser le recrutement, assurer le maintien dans l'emploi des collaborateurs concernés par le handicap, développer des réponses adaptées et innovantes aux besoins spécifiques de nos agences et enfin informer, guider, former et sensibiliser les collaborateurs.

49,8 %

des salariés permanents du Groupe sont des femmes

45 %

de femmes managers



2,86 %*

part des salariés en situation de handicap dans l'effectif total

* Valeur pour le périmètre CLASQUIN SA et ses filiales françaises tel que défini dans l'accord handicap



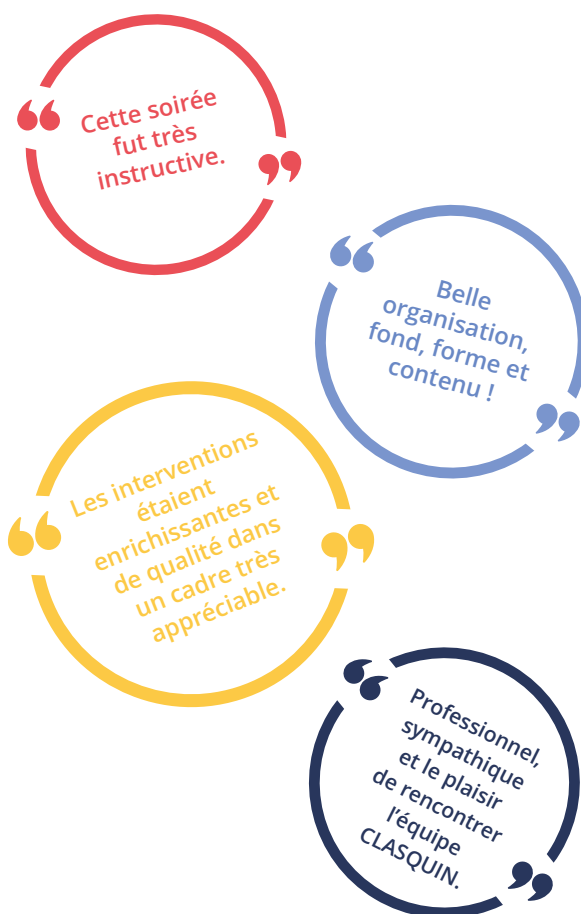
SHARING4GROWING

Co-construire les solutions de demain avec nos clients

Plus de 500 clients et prospects réunis par nos agences ont pu partager cette année, leurs expériences, exprimer leurs attentes et échanger sur les nouveaux défis et enjeux du secteur de la logistique et du transport.

- Des Business Breakfast à Nantes ont rassemblé près de 100 clients autour des thématiques, clés de la douane puis de l'actualité maritime ;
- Des Webinars avec Mix-R « agitateur pour entreprises responsables » ont été organisés sur la thématique de la décarbonation de la Supply Chain avec des solutions Quick Wins ;
- Des Salons internationaux comme ProWein ou locaux comme Euro Supply Chain.

Des solutions innovantes émergeant de cette collaboration active ouvrent de nouvelles voies d'exploration pour stimuler la croissance et assurer une excellence opérationnelle.



LE « WORLD MANAGEMENT MEETING » Higher, Smarter, Stronger

Cette année, 80 Country Managers, Directeurs commerciaux, Directeurs fonctionnels et membres du Comité de Direction venant de 12 pays se sont réunis à Marrakech pour partager leurs expériences ainsi que celles de leurs clients.

Cet événement a répondu aux objectifs prédéfinis : anticiper les évolutions du marché et s'adapter pour relever les nouveaux défis attendus dans un écosystème global qui demande une réinvention constante pour progresser efficacement. Ces échanges ont permis de définir les plans d'action en accord avec les valeurs de l'entreprise.









PARTNER

Le Groupe CLASQUIN considère être un partenaire responsable et intègre, affirmant au quotidien ses valeurs par des actions concrètes au profit de l'intérêt général.

Mesures anticorruption

CLASQUIN s'engage à lutter contre la corruption à son échelle en déployant des mesures préventives, de détection et de lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Le Code de conduite a été promu au sein du Groupe, accompagné du dispositif de lanceur d'alerte. La cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence est régulièrement révisée, tandis que le renforcement des procédures d'évaluation des tiers se poursuit. Des formations régulières sont également dispensées aux équipes sur la politique du Groupe en matière de lutte contre la corruption.

83,2 %

des nouveaux arrivants formés
à l'anticorruption

2

audits de sécurité
menés

100 %

des utilisateurs CLASQUIN
répondent aux prérequis
de la double authentification

5

campagnes de phishing
envoyées à tous les
collaborateurs CLASQUIN
dans le monde

Renforcement de la sécurisation des données

En 2023, une amélioration de la capacité de détection a été entreprise par l'intégration d'un antivirus de dernière génération, permettant de passer à un SOC Next Gen. Le SOC (Centre de Sécurité Opérationnelle) assure une surveillance 24/24 7/7 de tous les services cœurs de métier ou à risques cyber. CLASQUIN a accéléré sa stratégie Zéro Trust en déployant une politique de Cybersécurité Groupe afin de maintenir un contrôle continu sur ses équipements à travers des audits et pour améliorer le pilotage des sujets cyber en interne et chez ses partenaires. La sécurité du poste de travail est renforcée, les modalités de connexions sont optimisées et les moteurs d'analyses et de détections sont plus performants.





FONDATION CLASQUIN : contribuer activement à l'intérêt général

La Fondation CLASQUIN a continué à renforcer son engagement en 2023, en augmentant sa contribution à 1 % de son EBT, soit un montant de 326 428 €, à travers 23 actions en faveur d'organisations telles que « Ma chance, moi aussi », « Sport Dans la Ville », « La Fondation des Hospices Civils de Lyon » ou l'association « ADAAT Alpha1-France ».

De plus, l'implication accrue des collaborateurs dans des activités sportives telles que des matchs de foot, de tennis ou des randonnées témoigne d'un engagement concret envers la société et ses enjeux sociaux.

Caroline AUDOUIN
Head of Europe & Africa HR CLASQUIN

326 428 €
en 2023



Association ADAAT



Notre participation au Global Compact des Nations Unies

La participation de CLASQUIN au Pacte Mondial des Nations Unies démontre un engagement volontaire envers dix principes clés relatifs aux droits humains, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption, issus des textes fondamentaux de l'ONU. Cette initiative souligne la conscience de l'entreprise quant à son rôle dans la construction d'une société plus stable et durable, tout en soulignant la création de valeurs au sein de l'entreprise.



PLANET

Notre gestion responsable des ressources s'inscrit dans une politique globale visant à maîtriser nos impacts environnementaux et ceux de nos clients.

Le rôle essentiel de CLASQUIN dans la décarbonation des chaînes d'approvisionnement se concrétise à travers **l'OFFRE SMART GREEN**, qui a pour objectif de décarboner les chaînes d'approvisionnement de nos clients par le biais d'une ingénierie organisationnelle adaptée aux enjeux de la décarbonation.

PILIER 1 LIVE GREEN

CLASQUIN offre la mesure en temps réel de l'impact carbone de toute transaction de transport à partir des données augmentées de Live augmented supply chain (géolocalisation, distances réelles, poids, moyen de transport...) de chacun des segments. Cette mesure permet de comprendre les enjeux et d'enclencher les actions.

PILIER 2 FAST GREEN

CLASQUIN maîtrise des alternatives existantes et émergentes, telles que la sélection du mode de transport, du transporteur ou même le report modal. Chaque alternative est de complexité réduite et peut être mise en place rapidement (méthodologie Quick Win). C'est en exemplifiant les ordres de grandeur que CLASQUIN active auprès de ses clients ce riche éventail de solutions à impact mesurable.

PILIER 3 GREEN BY DESIGN

CLASQUIN joue un rôle essentiel dans la décarbonation des Supply Chain par l'ingénierie organisationnelle. En travaillant de manière chiffrée à l'identification des leviers d'un plan de transformation « Green » (densification, réduction des distances, réduction du vide, adéquation du packaging, report modal, digitalisation...), CLASQUIN souligne, accompagne et met en œuvre les arbitrages « Green » d'une Supply Chain durable.



Marie-Laurence MERVILLE

Responsable QHSE

En procédant à des évaluations approfondies et en tirant parti de l'offre « SMART GREEN », nous visons à faire des progrès substantiels dans la réduction de notre empreinte carbone et à contribuer à un avenir plus durable. Notre engagement envers une analyse précise des données et l'engagement de nos clients guideront nos efforts pour obtenir des résultats significatifs.



Maîtriser nos impacts environnementaux

Nous continuons à mettre en œuvre des initiatives visant à réduire nos impacts environnementaux et à promouvoir une économie plus durable.

Bilan carbone

Le bilan carbone et la collecte de données sur les émissions de gaz à effet de serre visent à mieux comprendre les impacts environnementaux de nos activités et à identifier des pistes d'amélioration pour les réduire.

Nous avons suivi les périmètres scope 1, 2 et 3, qui mesurent nos émissions directes ou indirectes. Les résultats indiquent que notre scope 3, composé à 97,20 % des émissions générées par l'organisation de transport de marchandises pour le compte de nos clients, représente 99,21 % de notre empreinte carbone totale. Toutefois, CLASQUIN ne néglige pas ses émissions de scope 1 et 2 et travaille sur différents axes, notamment en privilégiant l'énergie verte, en surveillant notre consommation énergétique, en favorisant le travail à distance, en modérant les déplacements des collaborateurs et en mettant en place un programme de recyclage des déchets.

47,62 %

**véhicules hybrides
flotte France**

(dont 13,49 % de véhicules à faibles émissions)

367 211 tCO₂e

**bilan carbone Scope 3
soit 99,21 % de notre empreinte
carbone totale**



DES AMBASSADEURS INSPIRANTS

Pour promouvoir les valeurs du sport qui reflètent l'esprit du Groupe, CLASQUIN s'appuie sur deux ambassadeurs sportifs de haut niveau : Anouk Garnier, double championne du monde d'OCR, et Anthony Frontera, et coureur de haut niveau avec de multiples records.

En 2023, nos ambassadeurs ont partagé leurs techniques de motivation et transmis leurs expériences lors d'opérations basées sur le challenge et la posture avec nos équipes.



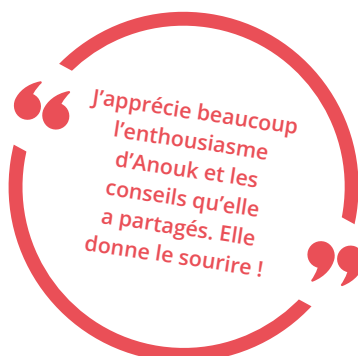
Le Run United 2023 :

Les agences du Groupe se sont engagées à courir un certain nombre de kilomètres. L'opération a été un succès avec 11 équipes à travers le monde ayant couru plus de 7 716 km !

Grâce à la mobilisation de nos collaborateurs, 1 € a été reversé par kilomètre parcouru. Un total de 8 000 € a ainsi été reversé à des associations engagées pour des causes environnementales.

L'édition Run in Lyon 2023 :

Sous les encouragements de nos deux ambassadeurs, plus de 40 collaborateurs de France, d'Europe et d'Afrique se sont mobilisés pour une course au profit de l'association Raphaël, qui accompagne les enfants dans leur combat contre la leucémie. Au terme de 10 km, notre ambassadeur Anthony Frontera a même eu l'honneur de remporter cette édition du Run in Lyon : une belle source d'inspiration pour tous nos coureurs.





Des conférences sont régulièrement proposées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe sur des sujets tels que la motivation, la concentration et l'esprit d'équipe.

En mars 2023, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, Anouk a partagé ses bonnes pratiques avec plus de 250 collaborateurs, visant à gagner en confiance, prendre la parole en public et mieux gérer le stress.

Des sessions similaires ont également été organisées en Asie.

Le leadership de cette jeune femme a su booster la motivation individuelle et collective de nombreux collaborateurs du Groupe.

En juin 2023, des sessions sur les gestes et postures au travail ont également été organisées dans plusieurs agences en France et dans nos entrepôts.



TEAM BUILDING - Développer la performance collective des collaborateurs

En octobre 2023, à l'occasion du Marathon de Montréal, notre ambassadeur Anthony a eu l'opportunité de rencontrer nos collaborateurs au Canada et de leur proposer une session de motivation sur le sport et les bonnes pratiques en milieu de travail.



Anouk GARNIER

Double Championne du monde d'OCR

“Ayez toujours confiance en qui vous êtes, croyez en votre vision et révélez votre véritable pouvoir.”



INFORMATION DE L'ACTIONNAIRE ET DE L'INVESTISSEUR

Informations boursières

Date d'introduction : 31/01/2006

Prix d'introduction : 15,50 €

Code ISIN : FR0004152882

Code Bloomberg : ALCLA FP

Code Reuters : ALCLA PA

Actionnariat au 31/12/2023

42,92 %
Public

15,02 %
Salariés

42,06 %
Yves Revol Olymp

Classification ICB

2 000 Industries

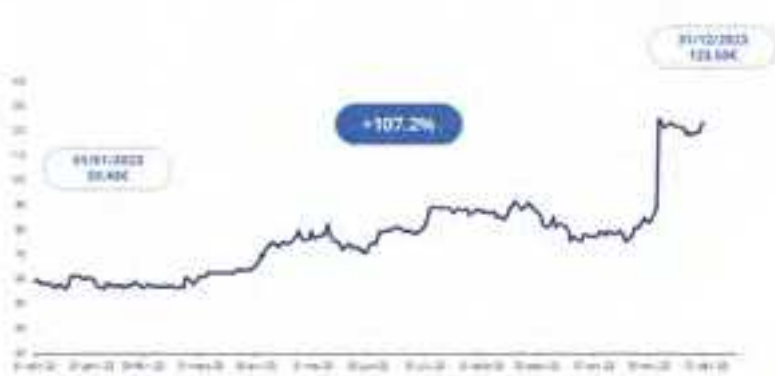
2 770 Transports industriels

Marché : Euronext Growth

Cotation : en continu

Capital au 31/12/2023 : 4 658 536 €
divisés en 2 329 268 actions d'une valeur
nominale de 2,00 €

Évolution du cours sur l'année 2023



Classification ICB

Capitalisation (31/12/2022) : 138,8 M€

Capitalisation (31/12/2023) : 287,7 M€

Flottant (30/12/2023) : 42,4 %

Moyenne des échanges en 2023 : 1 556 titres/jour



Politique de dividendes

Le conseil d'Administration du 19 mars 2023 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Mixte du 5 Juin 2024 de ne pas distribuer de dividende en raison des négociations actuelles entre CLASQUIN et SAS Shipping Agencies Services Sàrl, filiale de MSC Mediterranean Shipping Company SA.

Listing sponsor

L'établissement CM-CIC Market Solutions agit en tant que Listing Sponsor du Groupe CLASQUIN.

Contrat de liquidité

Afin d'assurer une meilleure liquidité de son cours et de réguler celui-ci, un contrat de liquidité a été conclu entre la société CLASQUIN SA et la société de bourse ODDO CORPORATE FINANCE le 14 septembre 2009, renouvelable annuellement par tacite reconduction, lequel a été modifié par avenant en date du 13 octobre 2014 en vue d'augmenter le montant des apports au contrat de liquidité. Ce contrat a été transmis à la société ODDO & Cie, actionnaire unique de la société ODDO CORPORATE FINANCE par transmission universelle du patrimoine de cette dernière à effet au 1^{er} mars 2016. Un nouveau contrat a été signé en date du 18 mars 2019 avec ODDO conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur.

Analyse financière

Quatre analystes financiers ont écrit sur la valeur CLASQUIN au cours de l'exercice 2023. Il s'agit de :

ODDO BHF : Responsable de l'étude : Jérémy GARNIER

KEPLER CHEVREUX : Responsable de l'étude : Baptiste DE LEUDEVILLE

CM-CIC Market Solutions : Responsable de l'étude : Claire DERAY

PORTZAMPARC : Responsable de l'étude : Nicolas DELMAS

Ces analyses sont disponibles sur le site de la Société www.clasquin.com, sous la rubrique « Investisseurs » / « Documentation financière » / « Notes d'analystes ».

Sources d'information et documentation

Le rapport annuel, communiqué dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, est édité en français. Il est disponible sur demande auprès du siège de la Société ou téléchargeable à partir du site internet www.clasquin.com, rubrique « Rapports financiers ». Une traduction en anglais est également publiée sur le site de CLASQUIN. Les documents juridiques notamment, statuts et rapports des contrôleurs légaux peuvent être consultés au siège social de CLASQUIN. Le site internet www.clasquin.com recense les principales informations concernant la structure, les métiers, l'actualité, les données financières et les communiqués publiés. Le site internet www.euronext.com diffuse toutes les informations financières et boursières relatives à la Société.



Agenda 2024

25 avril : activité T1 2024

05 juin : Assemblée Générale mixte

25 juil. : activité T2 2024

17 sept. : résultats semestriels 2024

29 oct. : activité T3 2024

Responsables de l'information

Philippe LONS, Directeur Général Délégué / Group CFO

Domitille CHATELAIN,
Group Head
of Communication
& Marketing

Groupe CLASQUIN

235, cours Lafayette
69006 Lyon Cedex 06
Tél. : 04 72 83 17 00



04

COMPTES



76. COMPTES CONSOLIDÉS 2023

80. ÉTATS FINANCIERS

86. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

130. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

134. COMPTES ANNUELS 2023

138. BILAN

140. COMPTE DE RÉSULTAT

143. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

155. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

**158. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**





COMPTES CONSOLIDÉS **2023**





SOMMAIRE

80. ÉTATS FINANCIERS

- 80. Compte de résultat consolidé**
- 81. État du résultat global consolidé**
- 82. Bilan**
- 83. Tableau des flux de trésorerie**
- 84. Variation des capitaux propres consolidés**

86. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- NOTE 1** **86. Principes comptables généraux**
 - 1.1 Référentiel
 - 1.2 Bases de préparation
- NOTE 2** **88. Périmètre de consolidation**
 - 2.1 Opérations réalisées sur l'exercice 2023
 - 2.2 Opérations réalisées sur l'exercice 2022
 - 2.3 Dettes financières liées aux engagements de rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle
- NOTE 3** **92. Information sectorielle**
 - 3.1 Indicateur clé par secteur opérationnel
 - 3.2 Indicateur clé par zone géographique : Marge Commerciale Fret Overseas
 - 3.3 Indicateur clé par métier : Marge Commerciale Fret Overseas
- NOTE 4** **94. Données opérationnelles**
 - 4.1 Chiffre d'affaires
 - 4.2 Créances clients
 - 4.3 Autres produits et charges opérationnels
 - 4.4 Autres actifs
 - 4.5 Autres dettes
 - 4.6 Engagements hors bilan
- NOTE 5** **98. Effectif, charges et avantages du personnel**
 - 5.1 Effectif
 - 5.2 Avantage au personnel
 - 5.3 Paiements fondés sur des actions
 - 5.4 Rémunération des dirigeants

NOTE 6

102. Impôts

- 6.1 Analyse de la charge d'impôt
- 6.2 Preuve d'impôt
- 6.3 Impôts différés

NOTE 7

105. Immobilisations incorporelles et corporelles

- 7.1 Goodwill
- 7.2 Autres immobilisations incorporelles
- 7.3 Immobilisations corporelles
- 7.4 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location (IFRS16)
- 7.5 Dépréciation des actifs non courants – perte de valeur des actifs

NOTE 8

111. Financement et instruments financiers

- 8.1 Dette financière nette
- 8.2 Résultat financier
- 8.3 Catégorisation des actifs et passifs financiers selon IFRS 9 et juste valeur
- 8.4 Politique de gestion des risques

NOTE 9

123. Capitaux propres et résultat par action

- 9.1 Éléments sur le capital social
- 9.2 Actions propres
- 9.3 Dividendes
- 9.4 Nombre d'actions et résultat net par action

NOTE 10

124. Provisions

NOTE 11

124. Transactions avec les parties liées

NOTE 12

125. Détail des flux de trésorerie

- 12.1 Charges (produits) sans effets sur la trésorerie
- 12.2 Variation du BFR
- 12.3 Incidence des opérations de périmètre avec prise/perte de contrôle

NOTE 13

126. Soldes intermédiaires de gestion

NOTE 14

127. Sociétés consolidées

NOTE 15

128. Honoraires des commissaires aux comptes

NOTE 16

129. Événements post clôture

130. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS





ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	31 DÉC. 2023 PUBLIÉ	31 DÉC. 2023 HORS IFRS16*	31 DÉC. 2022 PUBLIÉ	31 DÉC. 2022 HORS IFRS16*
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	562 089	562 089	877 084	877 084
Coûts des ventes		(418 979)	(418 979)	(737 105)	(737 105)
MARGE BRUTE		143 111	143 111	139 980	139 980
Autres produits des activités ordinaires		1 209	1 209	1 103	1 103
Autres achats et charges externes		(29 224)	(34 931)	(23 205)	(27 279)
Impôts et taxes		(1 281)	(1 281)	(1 407)	(1 407)
Dépenses de personnel	5	(77 741)	(77 741)	(76 193)	(76 193)
EBE		36 073	30 366	40 278	36 204
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions		(8 528)	(3 274)	(7 700)	(3 641)
Autres produits courants		5 978	5 978	11 422	11 422
Autres charges courantes		(4 039)	(4 039)	(10 601)	(10 601)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		29 483	29 030	33 400	33 384
% de la marge brute		20,6%	20,3%	23,9%	23,8%
Autres produits opérationnels	4.3	1 084	1 008	1 432	1 432
Autres charges opérationnelles	4.3	(1 231)	(1 159)	(790)	(796)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		29 336	28 878	34 041	34 020
Coût de l'endettement financier net	8.2.1	(781)	(781)	(649)	(649)
Autres produits financiers	8.2.2	1 377	1 377	2 206	2 206
Autres charges financières	8.2.2	(2 336)	(1 790)	(2 955)	(2 536)
Résultat des sociétés mises en équivalence		33	31	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		27 629	27 716	32 643	33 040
Impôts sur les bénéfices	6	(7 683)	(7 706)	(8 907)	(9 007)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ D'ENSEMBLE		19 946	20 010	23 736	24 034
Attribuable aux :					
Actionnaires de la société mère		18 270	18 333	21 804	22 102
Participations ne donnant pas le contrôle		1 677	1 677	1 932	1 932
Résultat net - Part du groupe par action:					
• Résultat de base par action (en euros)	9.4	8,01 €		9,55 €	
• Résultat dilué par action (en euros)	9.4	7,91 €		9,45 €	

*Location simple



État du résultat global consolidé

(En milliers d'euros)	31 DÉC. 2023 PUBLIÉ	31 DÉC. 2023 HORS IFRS16*	31 DÉC. 2022 PUBLIÉ	31 DÉC. 2022 HORS IFRS16*
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ D'ENSEMBLE	19 946	20 010	23 736	24 034
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE NETS D'IMPÔTS	(749)	(749)	288	288
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL RECYCLABLES EN RÉSULTAT	(719)	(719)	180	180
Écarts de conversion	(719)	(719)	172	172
Couverture de flux de trésorerie	-	-	10	10
Effets d'impôts	-	-	(2)	(2)
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT	(29)	(29)	109	109
Écarts actuariels	(39)	(39)	145	145
Effets d'impôts	10	10	(36)	(36)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	19 198	19 261	24 025	24 322
Attribuable aux:				
• Actionnaires de la société mère	17 564	17 628	22 063	22 360
• Participations ne donnant pas le contrôle	1 634	1 634	1 962	1 962

*Location simple





Bilan

(en milliers d'euros)	Notes	31 DÉC. 2023 PUBLIÉ	31 DÉC. 2023 HORS IFRS16*	31 DÉC. 2022 PUBLIÉ	31 DÉC. 2022 HORS IFRS16*
ACTIFS					
Goodwill	7.1	30 980	30 980	29 845	29 845
Immobilisations incorporelles nettes	7.2	5 116	5 116	5 021	5 021
Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location	7.4	27 212	7 765	19 221	-
Immobilisations corporelles nettes	7.3	12 077	12 077	9 330	9 330
Autres actifs financiers		1 859	1 859	1 221	1 221
Titres mis en équivalence		(366)	(362)	-	-
Actifs d'impôts différés	6.3	2 502	2 225	2 693	2 464
ACTIFS NON COURANTS		79 380	59 661	67 330	47 880
Créances clients	4.2	102 510	102 510	115 863	115 863
Autres actifs courants	4.4	13 680	13 680	8 947	8 947
Créances d'impôts courants		2 747	2 747	406	406
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.1.2	51 927	51 927	56 020	56 020
ACTIFS COURANTS		170 864	170 864	181 235	181 235
TOTAL ACTIFS		250 244	230 525	248 564	229 115
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES					
Capital social	9.1	4 659	4 659	4 659	4 659
Prime d'émission	9.1	6 140	6 140	6 140	6 140
Réserves consolidées		26 116	26 845	19 867	20 216
Résultat part du groupe		18 270	18 333	21 804	22 102
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		55 185	55 976	52 469	53 116
Participations ne donnant pas le contrôle		8 658	8 658	7 438	7 438
CAPITAUX PROPRES		63 843	64 634	59 907	60 554
Provisions non courantes	10	5 633	5 633	3 740	3 740
Provisions pour retraite non courantes	5.2.2	1 388	1 388	1 142	1 142
Passifs financiers non courants	8.1	15 578	15 578	18 448	18 448
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle - part à plus d'un an	2.3.1	5 621	5 621	7 060	7 060
Dettes locatives - part à plus d'un an		16 978	1 096	16 295	-
Passifs d'impôts différés	6.3	2 339	2 334	559	556
Autres dettes non courantes	4.5	111	111	177	177
PASSIFS NON COURANTS		47 648	31 761	47 420	31 122
Provisions courantes	10	543	543	206	206
Passifs financiers courants	8.1	23 144	23 144	8 700	8 700
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle - part à moins d'un an	2.3.1	739	739	1 021	1 021
Dettes locatives - part à moins d'un an		4 928	304	3 798	-
Fournisseurs et comptes rattachés		75 277	75 277	89 645	89 645
Dettes d'impôts exigibles	4.5	2 773	2 773	5 439	5 439
Autres dettes courantes	4.5	31 350	31 350	32 428	32 428
PASSIFS COURANTS		138 753	134 130	141 237	137 439
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		250 244	230 525	248 564	229 115

*Location simple



Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Notes	31 DÉC. 2023 PUBLIÉ	31 DÉC. 2023 HORS IFRS16*	31 DÉC. 2022 PUBLIÉ	31 DÉC. 2022 HORS IFRS16*
FLUX DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES					
Résultat net consolidé d'ensemble		19 946	20 010	23 736	24 034
Résultat des sociétés mises en équivalence		(33)	(31)	-	-
Charges et produits sans effet sur la trésorerie	12.1	9 985	4 733	7 969	3 855
Pertes /(profits) liés à des variations d'intérêts avec prise/perte de contrôle des filiales		-	-	(602)	(602)
Coût de l'endettement financier net et intérêts sur obligations locatives	8.2.1	1 327	781	1 068	649
Charge d'impôts (exigibles et différés)	6.1	7 683	7 706	8 907	9 007
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		38 908	33 199	41 078	36 943
Impôts versés		(12 658)	(12 658)	(9 364)	(9 364)
Variation du besoin en fonds de roulement	12.2	(1 175)	(1 175)	35 190	35 190
FLUX NETS DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		25 075	19 365	66 904	62 769
FLUX SUR OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS					
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	7.2	(1 360)	(1 360)	(881)	(881)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	7.3	(1 146)	(1 146)	(4 762)	(4 762)
Cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et droit d'utilisation		590	590	68	68
Acquisitions d'immobilisations financières		(51)	(51)	(210)	(210)
Acquisition de fonds de commerce		(563)	(563)	(125)	(125)
Impact des opérations de variation de périmètre avec changement de contrôle ⁽¹⁾	12.3	(8 395)	(8 395)	(2 116)	(2 116)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		(10 924)	(10 924)	(8 026)	(8 026)
FLUX SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT					
Augmentation et diminution de capital de la société mère		0	0	1 123	1 123
Acquisition de titres auto-détenus		(1 442)	(1 442)	(1 030)	(1 030)
Transaction entre le groupe et les intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾		(2 227)	(2 227)	(325)	(325)
Dividendes versés aux Actionnaires de la Société	9.3	(14 931)	(14 931)	(8 414)	(8 414)
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle		(1 196)	(1 196)	(569)	(569)
Augmentation, emprunts et dettes financières	8.1.3	80	80	9 480	9 480
Diminution, emprunts et dettes financières	8.1.3	(6 062)	(6 062)	(29 408)	(29 408)
Diminution, dettes locatives		(5 164)	-	(3 716)	-
Intérêts financiers nets versés	8.2.1	(670)	(670)	(630)	(630)
Intérêts payés sur obligations locatives	8.2.2	(546)	-	(419)	-
FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(32 157)	(26 448)	(33 907)	(29 772)
INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE		(1 055)	(1 055)	11	11
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		(19 061)	(19 061)	24 982	24 982
TRÉSORERIE NETTE AU 1^{ER} JANVIER	8.1.2	53 718	53 718	28 736	28 736
TRÉSORERIE NETTE EN FIN D'EXERCICE	8.1.2	34 657	34 657	53 718	53 718

*Location simple

(1) En 2023 : acquisition de 96,15 % du Groupe TIMAR.

En 2022 :

- cession de 70 % du sous-groupe LOG SYSTEM ;
- acquisition de 90 % de la société EXACIEL A.M.C LOGISTIQUE SA ;
- acquisition de 51 % de la société CVL INTERNATIONAL.

(2) Les opérations réalisées entre le Groupe et les intérêts minoritaires sont détaillées en note 2.1 :

En 2023 :

- acquisition de 4,99 % de FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED pour 857 k€ ;
- acquisition de 22,2 % de TRANSPORTS PETIT et complément de prix pour un total de 540 k€ ;
- acquisition de 20 % de CLASQUIN BELGIUM pour 330 k€ ;
- complément de prix CVL pour 111 k€ ;
- acquisition de 8,92 % de TIMAR INTERNATIONAL et paiement des dettes d'actionnaire pour un total de 560 k€ ;
- acquisition de 11,43 % de MTS IRUN pour 41 k€ ;
- acquisition de 5 % de MTS MADRID pour 21 k€ ;
- vente de 10,19 % de CLASQUIN GERMANY pour 275 k€ ; 213 k€ payés, 62 k€ restant sous forme de prêt ;
- vente de 14,85 % de CLASQUIN FAIRS & EVENTS pour 20 k€.

En 2022 :

- acquisition de 6,44 % de CARGOLUTION pour 330 k€ ;
- augmentation de capital de CLASQUIN FAIRS & EVENTS par les minoritaires pour 5 k€.



Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	CAPITAL	PRIME D'ÉMISSION	TITRES AUTO-DÉTENUS	RÉSERVES & RÉSULTATS CONSOLIDÉS
AU 1^{ER} JANVIER 2022	4 613	5 062	(890)	30 168
Résultat de l'exercice				21 804
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice				
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice	-	-	-	21 804
Dividendes distribués ⁽¹⁾				(8 414)
Augmentation de capital	46	1 077		
Opérations sur titres auto-détenus			(1 030)	(7)
Paielements fondés sur des actions				558
Variation des intérêts liés à la prise/perte de contrôle des filiales (2)				(343)
Variation des intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales (3)				(562)
Autres mouvements				1
AU 31 DÉCEMBRE 2022	4 659	6 140	(1 919)	43 205
Résultat de l'exercice				18 270
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice				
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice	-	-	-	18 270
Dividendes distribués ⁽¹⁾				(14 931)
Opérations sur titres auto-détenus			(1 442)	130
Paielements fondés sur des actions				1 267
Variation des intérêts liés à la prise/perte de contrôle des filiales ⁽²⁾				(596)
Variation des intérêts sans prise/perte de contrôle des filiales ⁽³⁾				737
Autres mouvements				(16)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	4 659	6 140	(3 361)	48 066

(1) Voir note 9.3 pour les dividendes versés par CLASQUIN S.A.

Les dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle concernent :

- en 2023 : CLASQUIN USA (380 k€), INTERCARGO (270 k€), FAIRS & EVENTS (90 k€), TRANSPORT PETIT (89 k€), CLASQUIN GERMANY (82 k€), sous-groupe LCI (77 k€), CARGOLUTION (71 k€), EXACIEL (20k€);
- en 2022 : TRANSPORTS PETIT (120 k€), INTERCARGO (105 k€), CLASQUIN USA (84 k€), sous-groupe LCI (63 k€), CARGOLUTION (26 k€).

(2) En 2023, il s'agit de l'acquisition du Groupe TIMAR.

En 2022, il s'agissait de la cession des 70 % du sous-groupe LOG SYSTEM et des acquisitions de CVL et EXACIEL.

(3) Les incidences Groupe/Minoritaires sont détaillées en note 2.1.



COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	ÉCARTS DE CONVERSION	ÉCARTS ACTUARIELS	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	INTÉRÊTS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL CAPITAUX PROPRES
(8)	72	45	39 062	6 346	45 409
			21 804	1 932	23 736
8	151	99	258	30	288
8	151	99	22 063	1 962	24 025
			(8 414)	(398)	(8 812)
			1 123	5	1 128
			(1 037)		(1 037)
			558	1	559
	3	4	(335)	97	(238)
	3	(0)	(559)	(553)	(1 113)
(0)	8		8	(23)	(15)
0	237	148	52 469	7 438	59 907
			18 270	1 677	19 946
-	(676)	(29)	(706)	(43)	(749)
-	(676)	(29)	17 564	1 634	19 198
			(14 931)	(1 078)	(16 009)
			(1 311)		(1 311)
			1 267	-	1 267
			(596)	596	-
	(0)	1	739	70	808
			(16)	(1)	(17)
0	(439)	120	55 185	8 658	63 843





NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 - Principes comptables généraux

La société mère, CLASQUIN SA, est une société anonyme de droit français, constituée en 1959, dont le siège social est situé au 235 cours Lafayette à LYON.

CLASQUIN est coté sur le marché Euronext Growth Paris depuis 2006 (symbole : ALCLA).

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023, ainsi que les notes afférentes, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 19 mars 2024 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 5 juin 2024.

1.1. Référentiel

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés du Groupe sont établis en conformité avec les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2023 et qui sont disponibles sur le site Internet suivant :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

1.1.1. Principales normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023

PRINCIPALES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS D'APPLICATION OBLIGATOIRE AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	
IFRS 17 Contrats d'assurance	En remplacement de la norme IFRS 4
Amendements à IAS 1 et au Guide d'application pratique de la matérialité	Information sur les méthodes comptables significatives ("material") plutôt que sur les principales méthodes comptables ("significant")
Amendements à IAS 8	Distinction entre changement de méthode comptable et changements d'estimations
Amendements à IAS 12	Comptabilisation d'impôts différés pour des transactions donnant naissance à un actif et à un passif (contrats de location, obligations de démantèlement)
Amendements à IAS 12	Exception obligatoire à la comptabilisation d'impôts différés associés aux impôts sur les résultats résultant de la mise en œuvre des règles Pilier 2 en contrepartie de nouvelles informations à donner en annexe



1.1.2. Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB)/adoptés par l'Union européenne

NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉS PAR L'IASB/ ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE		DATE D'APPLICATION PRÉVUE PAR L'IASB	DATE D'APPLICATION PRÉVUE PAR L'UE
Amendements à IAS 1	Clarification du classement de la dette et des autres passifs comme courants ou non courants (et impact des covenants)	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2024
Amendements à IFRS 16	Comptabilisation d'une opération Sale & Leaseback	1 ^{er} janvier 2024	1 ^{er} janvier 2024
Amendements à IAS7 et IFRS7	Présentation des impacts des opérations de Reverse Factoring	1 ^{er} janvier 2024	NC
Amendements à IAS21	Définition de la convertibilité d'une devise	1 ^{er} janvier 2025	NC

Le Groupe est en cours d'appréciation des impacts potentiels induits par la première application de ces textes.

1.2. Bases de préparation

1.2.1. Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des actifs et passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3 ;
- des instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur.

1.2.2. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite l'exercice du jugement de la part de la Direction, afin d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

1.2.3. Méthodes de conversion des comptes des sociétés étrangères

La devise fonctionnelle du Groupe est l'euro qui est également retenu comme devise de présentation des comptes consolidés.

Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis selon les modalités suivantes :

- le compte de résultat est converti au taux de change moyen annuel ;

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros (k€) et sont arrondis au millier le plus proche.

Ils comprennent des données individuellement arrondies.

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitudes liées à des estimations à la date de clôture, dont les changements pourraient entraîner un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours de la période suivante, portent principalement sur :

- Engagements de retraite et prestations assimilées (note 5.2.2) ;
- Goodwill (note 7.1) ;
- Perte de valeur des actifs (note 7.5) ;
- Provisions (note 10).

• les comptes de bilan sont convertis au taux de clôture à l'exception du capital et des réserves maintenues au coût historique ;

• toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en réserves au sein des capitaux propres.

NOTE 2 - Périmètre de consolidation

La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » définit la notion de contrôle d'une entité sur la base de trois critères :

- le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impact sur sa rentabilité,
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs,
- le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

En pratique, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en Assemblée Générale, au Conseil d'Administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Pour la détermination du contrôle, le Groupe réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels,
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts ne donnant pas le contrôle,
- éliminer les opérations entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La norme IFRS 11 « Partenariats » définit la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint, et la norme IAS 28 amendée définit la notion d'influence notable et décrit la méthode de la mise en équivalence applicable aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises au sens d'IFRS 11.

Les entreprises associées sont les participations dans lesquelles le groupe exerce une influence notable, c'est à dire qu'il a le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entité, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques.

Le Groupe n'a pas d'intérêts sous contrôle conjoint.

Le Groupe comptabilise ses investissements dans les entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence : la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée à son coût d'acquisition dans l'état consolidé de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.





2.1. Opérations réalisées sur l'exercice 2023

2.1.1. Acquisition avec prise de contrôle du Groupe TIMAR

Le 28 mars 2023, FINANCIERE CLASQUIN EUROMED a acquis 63,52 % du capital et des droits de vote de la société TIMAR SA détenus par les membres du groupe familial Puech.

Par ailleurs, le Groupe a lancé une Offre Publique d'Achat le 9 juin 2023, qui s'est achevée le 28 juin 2023 (les titres liés à cette OPA ont été acquis postérieurement au 30 juin 2023). Cette OPA ainsi que des rachats ultérieurs sur le marché portent le taux de détention de TIMAR SA à 96,15 % au 31 décembre 2023.

TIMAR, Groupe marocain coté à la bourse de Casablanca, présent en propre en Europe, au Maghreb et en Afrique de l'Ouest, conçoit depuis près de 40 ans des solutions innovantes dans les domaines du transport international, de la logistique et du transit de marchandises. Il est présent au Maghreb (Maroc, Tunisie, Mauritanie), en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire) et en Europe (France, Espagne, Portugal) au travers de 14 entités juridiques et 18 bureaux. Le Groupe TIMAR compte 391 collaborateurs au 31 décembre 2023.

Collaborant depuis plus de 30 ans de nombreuses années sur leurs flux France-Maroc et notamment depuis le rachat de LCI par le Groupe CLASQUIN en 2015, les deux groupes accélèrent significativement leur développement et renforcent leurs relations d'affaires.

2.1.2. Cession de 10,19 % de la société CLASQUIN GERMANY

Le 10 janvier 2023 CLASQUIN SA a cédé 10,19 % du capital de la société CLASQUIN GERMANY à deux actionnaires minoritaires pour un montant de 275 k€, portant ainsi sa participation de 100 % à 89,81 %.

Les impacts sur les Capitaux propres part du Groupe et sur les Intérêts ne donnant pas le contrôle sont respectivement :

2.1.3. Cession de 14,85 % de la société CLASQUIN FAIRS & EVENTS

En juillet 2022, CLASQUIN FAIRS & EVENTS avait augmenté son capital de 82 k€ ; cette augmentation n'avait pas été souscrite dans la proportion de l'actionnariat (77 k€ par CLASQUIN S.A. et 5 k€ pour le partenaire, impliquant une augmentation de la participation du Groupe de 70 % à 84,85 %).

Le 25 avril 2023, CLASQUIN SA a cédé des actions de CLASQUIN FAIRS & EVENTS à ce partenaire pour un montant de 20 k€, pour ramener sa participation au taux initial de 70 %.

2.1.4. Acquisition de 22,20 % de la société TRANSPORTS PETIT INTERNATIONAL

Le 23 juin 2023, CLASQUIN SA a acquis 571 actions de TRANSPORTS PETIT INTERNATIONAL CLASQUIN FAIRS & EVENTS, portant sa participation de 55,56 % à 77,76 %.

Les impacts sur les Capitaux propres part du Groupe et sur les Intérêts ne donnant pas le contrôle sont respectivement :

L'opération permet au Groupe CLASQUIN de bénéficier :

- des équipes expérimentées et engagées du Groupe TIMAR venant renforcer le pôle Road Brokerage/Ro-Ro du Groupe CLASQUIN ;
- de l'élargissement de l'offre de services aux marchés Europe/Maghreb au bénéfice des clients du nouvel ensemble ;
- d'un positionnement et d'une marque forte au Maghreb venant renforcer la stratégie de développement du groupe sur la zone Euromed ;
- d'un réseau intégré de filiales opérationnelles en Afrique Sub-saharienne.

Le Groupe a retenu la méthode du Goodwill complet, conformément à la norme IFRS 3, et dispose de 12 mois pour affiner sa valeur finale.

Les impacts sur les Capitaux propres part du Groupe et sur les Intérêts ne donnant pas le contrôle sont respectivement :

- (596) k€/596 k€ : entrée dans les comptes des Intérêts Minoritaires ;
(Goodwill complet et minoritaires au sein du Groupe TIMAR).

- 20 k€/0 k€ : vente pour 275 k€ des titres ayant une VNC de 20 k€ ;

- (220) k€/220 k€ : transfert depuis la part Groupe vers les Minoritaires.

Les impacts sur les Capitaux propres part du Groupe et sur les Intérêts ne donnant pas le contrôle sont respectivement :

- 20 k€/0 k€ : vente pour 20 k€ des titres ayant une VNC de 20 k€ ;

- (108) k€/108 k€ : transfert depuis la part Groupe vers les Minoritaires.

- (357) k€/0 k€ : acquisition pour 357 k€ de 22,2 % de la société ;

- 54 k€/(54) k€ : transfert depuis les Minoritaires vers la part Groupe.



2.1.5. Acquisition de 4,99 % de la société FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED

Le 31 octobre 2023, CLASQUIN SA s'est porté acquéreur des 4,99 % de FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED détenus par SCC.

Les impacts sur les Capitaux propres part du Groupe et sur les Intérêts ne donnant pas le contrôle sont respectivement :

- (857) k€/0 k€ : acquisition pour 857 k€ de 4,99 % de la société ;
- 49 k€/(49) k€ : transfert depuis les Minoritaires vers la part Groupe (la société ainsi que toutes ses filiales LCI et TIMAR).

2.1.6. Acquisition de 20 % de la société CLASQUIN BELGIUM

Le 31 octobre 2023, CLASQUIN SA s'est porté acquéreur des 20 % de CLASQUIN BELGIUM détenus par FLOWDOG.

Les impacts sur les Capitaux propres part du Groupe et sur les Intérêts ne donnant pas le contrôle sont respectivement :

- (330) k€/0 k€ : acquisition pour 330 k€ de 20% de la société ;
- 155 k€/(155) k€ : transfert depuis les Minoritaires vers la part Groupe.

2.2. Opérations réalisées sur l'exercice 2022

2.2.1. Vente du sous-groupe LOG SYSTEM

Le 1^{er} mars 2022, CLASQUIN SA a procédé à la vente de sa participation de 70 % dans la société LOG SYSTEM, entraînant la sortie de périmètre des 3 sociétés du sous-groupe :

- LOG SYSTEM
- COSMOS CONSULTANTS
- LOG SYSTEM TUNISIA

Cette vente a été réalisée pour un montant de 1 260 k€

Elle a généré un produit net de 602 k€ reconnu en Autres produits et charges opérationnels (voir note 4.3).

Les impacts sur les Capitaux propres part du Groupe et sur les Intérêts ne donnant pas le contrôle sont respectivement :

- 0 k/(237) k€ : sortie des Minoritaires du périmètre.

2.2.2. Acquisition avec prise de contrôle de la société EXACIEL A.M.C. LOGISTIQUE

Le 24 juin 2022, CLASQUIN SA a acquis 90 % des parts de la société EXACIEL A.M.C. LOGISTIQUE située à Roissy (France) pour un montant de 3 151 k€ Cette entité est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe à partir du 1^{er} juillet 2022, date de prise de contrôle effective de la société.

La société EXACIEL A.M.C. LOGISTIQUE est un Freight Forwarder agréé en douane, spécialisé dans l'humanitaire, les produits dangereux et l'aéronautique.

Les impacts sur les Capitaux propres part du Groupe et sur les Intérêts ne donnant pas le contrôle sont respectivement :

- (45) k€/45 k€ : entrée des Minoritaires dans le périmètre.

2.2.3. Acquisition avec prise de contrôle de la société CVL INTERNATIONAL

Le 1^{er} juillet 2022, CLASQUIN SA a acquis 51 % des parts de la société CVL INTERNATIONAL située à Dakar (Sénégal) pour un montant de 376 k€ Cette entité est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe.

Première implantation significative en Afrique francophone, cette acquisition concrétise la volonté affichée du groupe d'accélérer son développement sur cette région.

Les impacts sur les Capitaux propres part du Groupe et sur les Intérêts ne donnant pas le contrôle sont respectivement :

- (290) k€/290 k€ : entrée des Minoritaires dans le périmètre.

2.2.4. Création de la société CLASQUIN HANDLING SOLUTIONS

Le 2 novembre 2022, CLASQUIN SA a acquis 6,44 % du capital de la société CARGOLUTION auprès d'un actionnaire minoritaire pour un montant de 445 kCAD, portant ainsi sa participation à 87,11 %.

Les impacts sur les Capitaux propres part du Groupe et sur les Intérêts ne donnant pas le contrôle sont respectivement :

- (330) k€/0 k€ : acquisition des titres pour 445 kCAD ;
- 558 k€/(558) k€ : transfert depuis les Minoritaires vers la part Groupe.



2.2.5. Augmentation de capital CLASQUIN FAIRS & EVENTS

En juillet 2022, CLASQUIN FAIRS & EVENTS a augmenté son capital de 82 k€

Cette augmentation n'a pas été souscrite dans la proportion de l'actionnariat : 77k € par CLASQUIN S.A. et 5 k€ pour le partenaire, impliquant une augmentation de la participation du Groupe à 84,85 %.

Les impacts sur les Capitaux propres part du Groupe et sur les Intérêts ne donnant pas le contrôle sont respectivement :

- 0 k€/5 k€ : augmentation de capital souscrite par les minoritaires ;
- (4) k€/4 k€ : transfert depuis les Minoritaires vers la part Groupe.

2.2.6. Augmentation de capital CLASQUIN MALAYSIA

En septembre 2022, CLASQUIN SA a augmenté le capital de CLASQUIN MALAYSIA 73 kMYR, soit 16 k€

2.2.7. Changement de nom de FINANCIÈRE LCI

Le 22 décembre 2022, FINANCIÈRE LCI a changé de nom et s'appelle désormais FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED.

2.2.8. Création de la société CLASQUIN TUNISIE

Le 5 novembre 2021, CLASQUIN SA a créé la CLASQUIN TUNISIE par le versement d'un capital social de 490 dinars tunisiens pour 49 % des parts, conjointement avec un co-actionnaire qui détient les 51% restants.

Cette société est consolidée depuis le 1^{er} janvier 2022.

2.3. Dettes financières liées aux engagements de rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle

Le Groupe peut consentir aux intérêts ne donnant pas le contrôle de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations – « puts minoritaires ». Selon la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont présentés en « passifs financiers ». Le prix d'exercice de ces puts peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Les « puts à prix fixes » sont comptabilisés pour leurs valeurs actualisées et les « puts à prix variables » pour leurs justes valeurs. Ces options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie. Depuis 2017, le Groupe présente le montant des « Puts minoritaires » en lecture directe au bilan consolidé.

Depuis l'application de la norme IAS 27 révisée à compter du 1^{er} janvier 2010, puis la norme IFRS 10 (applicable à compter du 1^{er} janvier 2014), le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés est précisé. Le Groupe traite ces opérations comme des transactions entre actionnaires. Ainsi, la différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres part du Groupe.

Lors des clôtures ultérieures, ces engagements font l'objet d'une nouvelle évaluation. Les variations constatées sont alors comptabilisées en capitaux propres.

Les promesses d'achat ou de vente d'actions sont valorisées selon une approche basée sur la rentabilité des sociétés via l'approche multicritères intégrant les indicateurs de marge brute, de résultat opérationnel courant et de résultat net, chaque agrégat porte sa propre pondération. Les évaluations sont ainsi calculées d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment ou d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date.

Lorsque le Groupe accorde des promesses d'achat (« put minoritaires »), il est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.



2.3.1. Détail des engagements sur minoritaires

(En milliers d'euros)	VALEUR AU BILAN	% DE DÉTENTION DU GROUPE	ENGAGEMENT VIS-À-VIS DES INTÉRÊTS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	PRIX FIXE OU VARIABLE	ÉCHÉANCIER		
					< 1 AN	DE 1 À 5 ANS	> 5 ANS
CLASQUIN USA	3 474	80 %	20 %	Variable		3 474	
Cargolution	741	87,11 %	12,89 %	Variable		741	
Transports Petit International	497	77,76 %	22,24 %	Variable		497	
CLASQUIN Belgium	0	75 %	25 %	Variable			
Exaciel	473	90 %	10 %	Variable			473
CVL	435	51 %	49 %	Variable		435	
TIMAR SA (OPR)	714	96,15 %	3,85 %	Fixe	714		
MTS IRUN	25	82,86 %	7,14 %	Fixe	25		
TOTAL DES ENGAGEMENTS	6 360				739	5 148	473
• dont courant	739						
• dont non courant	5 621						

2.3.2. Variation des engagements sur minoritaires

(en milliers d'euros)	MONTANTS AU 1 ^{ER} JANVIER 2023	NOUVELLES TRANSACTIONS (ACQUISITIONS)	AJUSTEMENTS DE JUSTE VALEUR RECONNUS EN RÉSERVES CONSOLIDÉES	ÉCARTS DE CHANGE	MONTANTS AU 31 DÉCEMBRE 2023
Engagements sur les minoritaires	8 081	692	(2 312)	(101)	6 360

La variation de +692 k€ correspond à l'achat du Groupe TIMAR.

La variation de -2 312 k€ correspond à la mise à jour des hypothèses de business plan utilisées pour déterminer la juste valeur des engagements sur minoritaires sur CLASQUIN USA, Cargolution, Transports Petit, CLASQUIN Belgium, Exaciel, CVL,

TIMAR SA (OPR) et MTS Irún, et à l'exercice du put Financière CLASQUIN Euromed.

L'analyse de sensibilité, en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 1 %, conduirait à une variation des engagements sur minoritaires de +/- 0,1 M€.

NOTE 3 - Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction Générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Le secteur opérationnel Fret Overseas s'articule autour de 4 lignes de métier principales :

- organisation de transport aérien et services connexes,
- organisation de transport maritime et services connexes,
- organisation de transport routier et services connexes,
- les prestations de services hors opérations de transport aérien, maritime et routier (dont services connexes) sont regroupées dans la ligne de métier « Autres ».



3.1. Indicateur clé par secteur opérationnel

(en milliers d'euros)	FRET OVERSEAS	GRUPE CLASQUIN
Chiffre d'affaires	562 089	562 089
Marge brute	143 111	143 111
Résultat opérationnel courant	29 530	29 530

3.2. Indicateur clé par zone géographique : Marge Commerciale Fret Overseas

(en milliers d'euros)	2023	2022	%
France	63 563	67 037	-5,2 %
Europe (hors France)	20 952	20 314	3,1 %
Asie Pacifique	21 893	26 249	-16,6 %
Amérique	21 303	24 930	-14,5 %
Afrique	15 400	1 072	1336,9 %
TOTAL FRET OVERSEAS	143 111	139 602	2,5 %

3.3. Indicateur clé par métier : Marge Commerciale Fret Overseas

(en milliers d'euros)	2023	2022	%
Aérien	38 590	39 255	-1,7 %
Maritime	68 879	79 286	-13,1 %
Road brokerage	27 494	14 656	87,6 %
Autres	8 148	6 405	27,2 %
TOTAL FRET OVERSEAS	143 111	139 602	2,5 %





NOTE 4 - Données opérationnelles

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé des activités suivantes :

Activité fret et logistique

Le chiffre d'affaires figurant dans le compte de résultat ne comprend que les produits constatés une fois la prestation exécutée et concerne les prestations de service suivantes :

- les prestations sur les opérations de fret aérien, fret maritime, douane, assurance, etc...,
- les prestations sur le transport routier,
- les prestations de stockage, entreposage, manutention, etc...

La facturation des liquidations douanières (droits de douane et TVA refacturés aux clients) est directement constatée au bilan.

Activité prestataire informatique

Les différents types de prestations de l'activité de prestataire informatique et les méthodes de comptabilisation associées sont les suivantes :

- Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de développement :
 - Prestations reconnues en chiffre d'affaires au temps passé :

Ces prestations sont reconnues en chiffre d'affaires, à la fin de chaque mois, ou selon les termes du contrat, en fonction des prestations effectuées.

- Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces prestations sont reconnues selon la méthode de l'avancement

- Ventes de matériels et de licences :

Les produits provenant de la vente des biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Les produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que le recouvrement de la contrepartie est probable, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

Le transfert des risques et avantages est apprécié en fonction des termes du contrat de vente.

Pour la vente de matériel informatique ou de licence, le transfert intervient lors de la livraison.

La vente de matériel ou de licence est reconnue en chiffre d'affaires lors de la livraison.

Les éventuelles rétrocessions sur les licences ou les commissions des apporteurs d'affaires font l'objet d'un avoir émis par la Société au moment de la facturation. Ces avoirs sont comptabilisés en minoration des achats.

Le chiffre d'affaires du groupe CLASQUIN s'élève à 562 089 k€ en 2023, contre 877 084 k€ en 2022, soit une baisse de 35,9 %.

A taux de change constant, le chiffre d'affaires consolidé baisse de 34,9 % entre les exercices 2022 et 2023 (le taux de change a un effet défavorable de 1,0 points).

La marge brute du Groupe s'élève à 143 111 k€ en 2023 contre 139 980 k€ en 2022, soit une hausse de 2,2 %.

À taux de change constant, la marge brute progresse de 3,9 % entre l'exercice 2022 et 2023 (le taux de change a un effet défavorable de 1,7 points).



4.2. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. L'effet de l'actualisation sur les créances n'est pas significatif.

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation en cas de probabilité de recouvrement incertaine et d'antériorité significative.

La dépréciation des créances commerciales est effectuée en tenant compte de différents critères : situation financière du client, retards de règlement, notation par un organisme externe et situation géographique.

à la clôture, les sociétés du Groupe valorisent leurs créances en devises sur la base du taux de change de clôture.

Les créances bénéficiant d'une couverture de change sont, quant à elles, valorisées en fonction du taux du contrat de couverture.

4.2.1. Composition des créances clients

(en milliers d'euros)	2023	2022
Créances clients	111 416	121 048
Dépréciation clients	(8 906)	(5 185)
CRÉANCES NETTES	102 510	115 863

(en milliers d'euros)	2023	2022
 64,7 % - Non échues 15,2 % - Échues depuis moins d'un mois 12,9 % - Échues depuis moins d'un mois et moins de six mois 7,2 % - Échues depuis plus de six mois	72 132	64 291
	16 890	36 390
	14 363	14 904
	8 031	5 462
CRÉANCES CLIENTS BRUTES	111 416	121 048

Le montant des créances clients brutes non échues et échues depuis moins d'un mois au 31 décembre 2023 s'établissent respectivement à 72 132 k€ et 16 890 k€, soit 79,9 % du mon-

tant total des créances clients brutes (83,2 % au 31 décembre 2022). Les créances échues sont dépréciées à hauteur de 8 906 k€ (5 185 k€ au 31 décembre 2022).

4.2.2. Dépréciation des créances clients

(en milliers d'euros)	2023	2022
AU 1^{ER} JANVIER	(5 185)	(4 842)
Dotation	(3 223)	(3 109)
Reprise	3 356	2 811
Variation de périmètre	(4 025)	(28)
Écart de change	5	(16)
Autres	165	-
AU 31 DÉCEMBRE	(8 906)	(5 185)



4.3. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont isolés dans une rubrique distincte afin de permettre une meilleure lecture de la performance du Groupe.

Ils incluent principalement deux types de natures :

- les éléments significatifs qui en raison de leur nature et de leur caractère inhabituel ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité du Groupe conformément à la recommandation 2013-03 du CNC. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme les coûts de restructuration et les provisions et charges pour litiges et risques ;
- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des « business units » tels que les cessions d'actifs non courants, les pertes de valeur d'actifs non courants, les incidences relatives à des opérations de périmètre et les charges liées aux restructurations des filiales.

(en milliers d'euros)	2023	2022
Autres produits opérationnels	1 084	1 432
Autres charges opérationnelles	(1 231)	(790)
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NETS	(147)	641
<i>Détail par nature</i>		
Résultat de cession d'actifs non courants	(12)	(11)
Produits/(charges) nets liés à des opérations de périmètre ⁽¹⁾	255	602
Résultat de cession d'actifs non courants	243	591
Coûts d'acquisition	(223)	(13)
Autres	(167)	64
Autres produits et charges opérationnels	(390)	51
TOTAL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NETS	(147)	641

(1) Le résultat constaté sur les opérations de périmètre correspond à :
- 2023 : la cession de 11% de la société CLASQUIN GERMANY
- 2022 : la cession de la société LOG SYSTEM

4.4. Autres actifs

(en milliers d'euros)	2023	2022
Créances fiscales ⁽¹⁾	5 732	6 040
Autres débiteurs	7 815	2 856
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	21	32
Créances sociales	112	18
TOTAL	13 680	8 947

(1) Les créances fiscales sont majoritairement composées de créances de TVA dans les entités françaises.



4.5. Autres dettes

(en milliers d'euros)	2023	2022
Dettes sociales ⁽¹⁾	17 559	22 184
Dettes fiscales ⁽²⁾	6 016	6 165
Dettes d'impôts exigibles	2 773	5 439
Autres créditeurs	7 547	4 016
Produits constatés d'avance	322	238
Instr.dérivés passifs de couverture de juste valeur	16	3
TOTAL	34 233	38 044
• dont non courant	111	177
• dont courant	34 122	37 867

(1) Les dettes sociales sont majoritairement composées de dettes de salaires et de provisions pour congés payés.

(2) Les dettes fiscales hors impôts sont majoritairement composées de taxes dues sur les salaires et de dettes de TVA dans les entités françaises.

4.6. Engagements hors bilan

4.6.1. Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximums potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Cautions et garanties bancaires données	24 129	19 368
Nantissement de titres (hypothèques immobilières) ⁽¹⁾	19 020	17 800
Total des engagements donnés	43 149	37 168
Échéances :		
< 1 an	322	0
De 1 à 5 ans	17 800	17 800
> 5 ans	25 028	19 368

(1) Dont 17,8 M€ : nantissement des actions au profit des banques dans le cadre du Refinancement à concurrence du Prêt à terme Tranche A.

4.6.2. Engagements reçus

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) au titre des garanties reçues.

(en milliers d'euros)	2023	2022
Garanties d'actif-passif ⁽¹⁾	2 401	1 077
Total des engagements reçus	2 401	1 077
Échéances:		
< 1 an	294	405
De 1 à 5 ans	2 107	672
> 5 ans	0	0

(1) Correspond principalement aux garanties d'actif-passif « classiques » :

- acquisition de TIMAR SA : montant fixe (17,6 mMAD jusqu'au 31 décembre 2027) ;
- acquisition d'Exaciel : montant dégressif (420 k€ jusqu'au 30 juin 2025) ;
- acquisition de CVL : montant dégressif (199 k€ jusqu'au 30 juin 2027) ;
- acquisition de Transports Petit International : montant dégressif (136 k€ jusqu'au 31 déc. 2024).



NOTE 5 - Effectif, charges et avantages du personnel

5.1. Effectif

Les effectifs moyens consolidés se répartissent ainsi :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Zone France	526	518
Zone Afrique	427	70
Zone Asie Pacifique	308	303
Zone Europe (hors France)	188	123
Zone Amériques	146	161
TOTAL	1 595	1 175

5.2. Avantage au personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée, applicable depuis le 1^{er} janvier 2014. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Au sein du groupe CLASQUIN, les avantages à long terme couvrent les indemnités de départ à la retraite.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes à cotisations définies ;

Ces régimes ne sont pas porteurs d'engagements futurs puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations. L'impact de ces régimes est comptabilisé en charge de personnel lorsqu'elles sont dues.

- les régimes à prestations définies ;

Par cette nature de régime, l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une obligation est alors comptabilisée au passif de l'état de la situation financière (voir note 5.2.2.).

5.2.1. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2023	2022
Traitements et salaires	60 251	59 932
Charges sociales	17 490	16 261
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	77 741	76 193
Retraites à prestations définies ⁽¹⁾	226	155
TOTAL	77 967	76 348

(1) Coût des services rendus (cf. Note 5.2.2), présenté en « Dotations nettes aux amortissements et aux provisions ».

5.2.2. Provision pour retraite

Comme présenté en début de note 5.2, les avantages à long-terme pour les plans à prestations définies créent une obligation pour l'entreprise. Cette obligation est comptabilisée en provision pour retraites et engagements assimilés. Cette provision est évaluée conformément à la norme IAS 19 à partir des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul de leurs indemnités de fin de carrière, en fonction :

- de la convention collective du Transport routier et activités auxiliaires pour CLASQUIN SA, LCI CLASQUIN, ART SHIPPING, FAIRS&EVENTS, EXACIEL, TRANSPORT PETIT et CLASQUIN HANDLING SOLUTION,
- de leur ancienneté,
- d'hypothèses financières (taux d'actualisation, croissance des salaires),
- d'hypothèses démographiques (taux de rotation des effectifs, âge de départ en retraite, espérance de vie).

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou à la suite de changements d'hypothèses actuarielles. Dans le cas d'avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés conformément à la norme IAS 19.

Les calculs sont effectués tous les ans par un actuaire qualifié.

5.2.2.1. Principales hypothèses actuarielles retenues

PRINCIPALES HYPOTHÈSES	2023	2022
Taux d'actualisation	3,17 %	3,77 %
Taux de progression des salaires	de 2 % à 3 %	de 2 % à 3 %
Table de mortalité	INSEE Hommes/Femmes 2018/2020	INSEE Hommes/Femmes 2017/2019
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	En fonction des tranches d'âge

L'analyse de sensibilité, en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 0,25 %, ne met pas en évidence d'écart significatif sur l'engagement (+/- 15 k€).





5.2.2.2. Évolution des engagements

Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2023	2022
ENGAGEMENT EN DEBUT D'EXERCICE	1 142	1 207
Impact de la réforme des retraites en France	(25)	-
(Gains) ou pertes actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global liés à :	39	(145)
• des changements d'hypothèses financières et démographiques	35	(113)
• des effets d'expérience	3	(32)
Variations de périmètre	23	(69)
Dépenses reconnues en compte de résultat :	246	161
• coût des services rendus	226	155
• intérêts sur la dette	19	6
Variations de change	(32)	(11)
Autres reclassements	(5)	(2)
ENGAGEMENT EN FIN D'EXERCICE	1 387	1 142

Les montants enregistrés dans l'état du résultat global de l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Coûts des services rendus	226	155
• dont coût des services rendus au cours de la période	226	155
• dont coût des services passés	0	0
Coût financier	19	6
Impôts	(64)	(39)
Coût net des avantages au compte de résultat	182	122
(Gains) ou pertes actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global liés à :	39	(145)
• des changements d'hypothèses financières et démographiques	35	(113)
• des effets d'expérience	3	(32)
Variation de change	(32)	(11)
Impôts	(10)	36
Coût net des avantages impactant les autres éléments du résultat global	(3)	(119)
Coût net des avantages au résultat global	179	3

5.2.3. Cotisations définies

Certaines filiales procèdent à des versements auprès d'organismes de gestion externe et participent à des régimes à cotisations définies. Au 31 décembre 2023, seule la filiale hong-kongaise a constaté une charge.



5.3. Paiements fondés sur des actions

Paiements fondés sur des actions

Des actions gratuites sont accordées aux dirigeants du Groupe et à certains salariés du Groupe.

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », pour les plans réglés en instruments de capitaux propres, la charge globale du plan est calculée et figée à la date d'attribution du plan.

La juste valeur de l'avantage accordé aux salariés dans le cadre des plans d'actions gratuites est estimée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution, en tenant compte d'une décote liée aux dividendes non perçus sur la période d'acquisition des droits. Elle prend également en compte les caractéristiques du plan et une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits.

L'attribution finale étant soumise à une condition de présence, cette charge de personnel est reconnue linéairement sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres. Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'actions gratuites à remettre au regard d'une non-atteinte partielle ou totale attendue des critères de performance. Le cas échéant, les conséquences de la révision des estimations sont reflétées au compte de résultat.

L'impact au compte de résultat est inclus dans la « Dépenses de personnel ».

PLAN 2019-2020

Le 5 juin 2019, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé le Conseil d'Administration de CLASQUIN SA à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites.

Le 16 octobre 2019, le Conseil d'Administration a mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de dirigeants et managers du Groupe. L'attribution de ces actions de performance s'inscrit dans le cadre d'un plan de co-investissement.

Un plan complémentaire a été voté le 22 septembre 2020 sur la base des mêmes caractéristiques.

Ces plans sont soumis à des conditions et critères, notamment de présence et de performance. Le nombre total d'actions

livrées dépendra du niveau d'atteinte d'objectifs de croissance, de rentabilité et de condition de marché (cours moyen de l'action CLASQUIN SA) pour chaque année du plan.

Ces critères de performance bénéficient d'une pondération et seront revus chaque année par le Conseil d'Administration au plus tard le 31 mars de l'année en cours.

La moyenne des performances annuelles, sur la durée d'acquisition, déterminera la performance globale des Plans.

L'attribution de ces actions a été effectuée le 16 octobre 2019 et le 22 septembre 2020, la livraison sera effective le 2 mai 2024.

PLAN 2022

Le 9 juin 2021, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé le Conseil d'Administration de CLASQUIN SA à procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents du plan d'épargne d'entreprise.

Le 14 décembre 2021, le Conseil d'Administration a voté la mise en place de ce plan, ouvert aux salariés des entités

CLASQUIN en France, en Allemagne, au Portugal, en Espagne et à Hong Kong :

- Souscription limitée à 5 000 € par salarié éligible ;
- Souscription à un prix réduit, incluant un discount de 30 % sur le cours à la date de souscription.

L'augmentation de capital a été réalisée le 16 juin 2022 pour un montant de 1 123 k€ pour 22 867 actions.

PLAN 2023

Le 6 juin 2023, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé le Conseil d'Administration de CLASQUIN SA à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites. Le même jour,

un plan d'actions ont été attribué à 2 salariés, avec une durée d'acquisition d'un an et une date de livraison effective le 6 juin 2024. Ce plan n'est soumis qu'à une condition de présence.



5.3.1. Caractéristiques du plan d'actions gratuites de CLASQUIN Groupe en cours au 31 décembre 2022

PLANS	DATE D'ATTRIBUTION INITIALE	DATE D'ATTRIBUTION DÉFINITIVE	NOMBRE D'ACTIONS GRATUITES AUTORISÉES	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT À REMETTRE AU 31/12/2023	DONT ACCORDÉES SOUS RÉSERVES ⁽¹⁾	DURÉE DE VIE CONTRACTUELLE RÉSIDUELLE (EN ANNÉE)
Co-investissement 2019	16/10/19	02/05/24	39 444	33 136	33 136	0,34
Co-investissement 2020	22/09/20	02/05/24	1 116	987	987	0,34
Co-investissement 2023	06/06/23	06/06/24	10 034	10 034	0	0,43

(1) Ces actions gratuites sont accordées sous réserve de l'atteinte par le Groupe de critères de performance sur les quatre exercices suivants leur date d'attribution. À noter que le Conseil d'Administration peut décider, chaque année, de compenser des critères afin d'atteindre l'objectif global de 100 %. Le nombre d'actions de 34 123 est la quantité d'instruments probables à l'acquisition tenant compte de la performance globale du plan estimée à l'attribution.

5.3.2. Détermination de la juste valeur des actions gratuites CLASQUIN S.A. attribuées

ACTIONS GRATUITES	PLAN 2019	PLAN 2020	PLAN 2023
Date du Conseil d'Administration	16/10/2019	22/09/2020	06/06/2023
Nombre d'actions attribuées à l'origine	39 444	1 116	10 034
Nombre d'actions attribuées à la date d'acquisition, estimé au 31/12/2023	37 140	1 116	10 034
Valorisation initiale de l'action attribuée (moyenne pondérée, en euros)	28,92	27,07	72,7
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	36,10	31,90	79,20
Période d'acquisition (en années)	4,5	3,5	1,0

5.3.3. Impact des paiements fondés sur des actions sur le résultat de l'exercice 2023

La charge relative aux paiements fondés sur des actions a été enregistrée en dépenses de personnel en contrepartie des capitaux propres (charges sociales incluses et hors effet d'impôts) :

- Plan 2019-2020 : charge 2023 de 710 k€
- Plan 2023 : charge 2023 de 557 k€

5.4. Rémunération des dirigeants

Les dirigeants concernés sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'élève à 2 086 k€ pour l'année 2023, dont 23 k€ d'avantages

en nature. Il s'agit de la rémunération du contrat de travail et du mandat social.

Il n'existe pas, dans le groupe CLASQUIN, d'avantages différés au bénéfice des membres actuels et anciens membres des organes d'administration et de direction, tels que les paiements fondés sur les actions ou des indemnités de non-concurrence.

NOTE 6 - Impôts

La charge d'impôts sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.



6.1. Analyse de la charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2023	2022
Impôts courants	(7 377)	(10 126)
Impôts différés	(307)	1 220
Charge totale au compte de résultat	(7 683)	(8 907)
Impôts sur éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global »	10	(38)

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 Publié, le Groupe constate une charge d'impôts de 7 683 k€, correspondant à un taux effectif d'impôts de 27,8 %.

6.2. Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	2023	2022
Résultat avant impôts	27 681	32 643
Résultat des mises en équivalence	37	-
Résultat avant impôt et mises en équivalence	27 644	32 643
Taux normal d'impôts en France	25,00%	25,00%
(Charge) Profit d'impôts théorique	(6 911)	(8 161)
Incidence des:		
• Charges non déductibles et produits non imposables	(434)	(62)
• Dividendes et opérations sur titres de participation	(74)	107
• Effet de l'imposition des filiales étrangères	(405)	(313)
• Impôts différés actifs non constatés, pertes fiscales de l'exercice non utilisées et reprise de pertes fiscales précédemment activées	(55)	(84)
• CVAE	(376)	(192)
• Paiements en actions	579	(139)
• Autres différences permanentes	(8)	(62)
(Charge) Profit d'impôts du Groupe	(7 683)	(8 907)

Le Groupe est concerné par l'impôt minimal mondial et a engagé des travaux pour collecter les données nécessaires à son chiffrage.

Le Groupe n'a pas d'activités significatives dans les pays où un impôt minimum pourrait être dû, et n'attend donc pas d'impacts matériels de cette réforme sur sa charge d'impôt.

6.3. Impôts différés

Selon la norme IAS 12, le Groupe comptabilise des impôts différés dès l'apparition de différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux récupérables.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôts différés sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.



(en milliers d'euros)	MONTANT AU 01/01/2023	ENTRÉE DE PÉRIMÈTRE	IMPACT RÉSULTAT	IMPACT RÉSERVES	ÉCART DE CHANGE	AUTRES VARIATIONS	MONTANT AU 31/12/2023
Immobilisations incorporelles	36		(28)		(2)		6
Immobilisations corporelles	(27)		10		1		(16)
Contrats de location	225	(893)	62		(30)	10	(626)
Amortissements dérogatoires	(85)		(29)				(114)
Provision indemnités de départ à la retraite	235		59	10	(9)	(6)	288
Autres provisions	1 353	(6)	(244)		(25)		1 078
Instruments financiers	(172)		13		(0)		(160)
Autres différences temporelles	521	(672)	(153)		(40)		(344)
Déficits fiscaux reportables	49		3		(1)		51
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	2 134	(1 571)	(307)	10	(107)	4	163
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS							
Impôts différés actifs	2 693						2 502
Impôts différés passifs	559						2 339

Conformément à l'amendement IAS12, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre de la future mise en œuvre des règles issues du Pilier 2 de l'OCDE.

Au 31 décembre 2023, les actifs d'impôts différés non reconnus par le Groupe se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	BASE	ÉCONOMIE D'IMPÔTS POTENTIELLE
Déficits reportables jusqu'aux exercices 2024 à 2028	580	137
Déficits reportables en 2029 et au-delà	713	124
Déficits reportables indéfiniment	771	190
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS NON RECONNUS	2 065	451



NOTE 7 - Immobilisations incorporelles et corporelles

7.1. Goodwill

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables sont comptabilisées comme goodwill à l'actif du bilan. Si le goodwill est négatif, il est constaté immédiatement en profit au compte de résultat.

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 3 révisée le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les principes suivants :

- les frais de transactions sont comptabilisés immédiatement en autres charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus,
- pour chaque regroupement, le Groupe analyse l'opportunité d'opter pour la comptabilisation d'un goodwill dit «complet», c'est-à-dire prenant en compte la part de goodwill revenant aux intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle en date d'acquisition (évalués à la juste valeur), ou pour la comptabilisation d'un goodwill dit «partiel», ce qui revient à évaluer les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle pour leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis,
- tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur à la date d'acquisition. Cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du goodwill qu'en cas de nouvelles informations liées à des circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Tout ajustement postérieur à la période intercalaire de la dette financière comptabilisée au titre d'un complément de prix, ne répondant pas à ces critères, est comptabilisé en contrepartie du résultat global du Groupe.

En application de la norme IAS 36, le goodwill fait l'objet de tests de valeur dès l'apparition d'indice de perte de valeur, et au minimum une fois par an, selon la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie (Discounted Cash Flows - DCF).

Pour ces tests, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de l'exploitation en continu et qui sont tout à fait indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Au regard de l'organisation en place dans le Groupe, il a été déterminé une unique UGT qui correspond au secteur opérationnel organisateur de transport aérien, maritime et prestations associées (activité historique du Groupe).

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées au paragraphe 7.5 du présent chapitre.

Si le goodwill a été affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (ou groupe d'Unités Génératrices de Trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession.

Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée. Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.



Les goodwills par UGT se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Valeur nette - ouverture	29 845	26 677
Acquisitions ⁽¹⁾	1 269	3 137
Cessions ⁽²⁾	-	(436)
Écarts de conversion	(133)	62
Autres variations ⁽³⁾	-	404
Valeur nette - clôture	30 980	29 845

(1) 2023 Goodwill du Groupe TIMAR 1 269 k€;

2022 Goodwill de l'entité EXACIEL A.M.C LOGISTIQUE SA pour 2 997 k€ et de l'entité CVL INTERNATIONAL pour 141 k€.

(2) 2022 Goodwill du sous-groupe LOG SYSTEM.

(3) 2022 Goodwill de l'entité SA TRANSPORT PETIT INTERNATIONAL pour 174 k€ et fonds de commerce Interlines (CLASQUIN BELGIUM) pour 230 k€.

7.2. Autres immobilisations incorporelles

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production.

Les immobilisations incorporelles résultant d'une acquisition sont reconnues de manière séparée du goodwill lorsqu'elles sont identifiables, contrôlées par le Groupe et qu'elles sont susceptibles de générer des avantages économiques futurs.

Frais de recherche et développement générés en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement sont comptabilisées en immobilisations incorporelles, lorsqu'elles remplissent les critères définis par la norme IAS 38 et en particulier si et seulement s'il est possible de démontrer :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du logiciel en vue de sa mise en service ou de sa vente
- l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser ou de le vendre
- la capacité à utiliser ou à vendre le logiciel
- la façon dont le logiciel en cours de développement générera des avantages économiques futurs probables ; il doit être notamment démontré l'existence d'un marché pour le logiciel en cours de développement
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre le logiciel
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement.

Le respect de ces critères est déterminé produit par produit. Les dépenses de développement des logiciels qui ne peuvent pas être capitalisées sont immédiatement comptabilisées en charges.

Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est définie. Les durées d'utilité au sein du Groupe sont généralement les suivantes :

NATURE IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	DURÉES D'UTILITÉ
Logiciels développés en interne	4 à 8 ans
Autres logiciels	1 à 10 ans
Frais de recherche & développement	2 ans

Elles sont revues à chaque clôture.



Les variations des immobilisations incorporelles sont présentées dans les tableaux ci-après :

(en milliers d'euros)	1 ^{ER} JANV. 2023	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	RECLASSEMENTS	ÉCARTS DE CHANGE	31 DÉC. 2023
VALEUR BRUTE	10 388	774	1 360	(670)	(72)	(1)	11 779
Autres logiciels	8 911	774		(670)	1 049	19	10 083
Frais de R&D et autres immobilisations	1 476		1 360		(1 121)	(19)	1 696
AMORTISSEMENT	(5 367)	(738)	(1 220)	661	-	0	(6 663)
Autres logiciels	(4 610)	(738)	(1 170)	661		(18)	(5 875)
Frais de R&D et autres immobilisations	(757)		(50)			19	(787)
VALEUR NETTE	5 021	36	140	(9)	(72)	(0)	5 116

7.3. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique et ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les frais d'entretien et de réparation sont directement enregistrés en charges de l'exercice, à l'exception de ceux permettant une augmentation des performances de l'actif considéré ou de sa durée d'utilisation.

Les amortissements sont calculés suivant un mode linéaire sur la durée d'utilité des actifs, à savoir généralement :

NATURE IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DURÉES D'UTILITÉ
Constructions	37 ans max.
Installations & agencements	10 ans max.
Matériels de transport	4 à 7 ans
Matériels de bureau & informatique	3 à 5 ans

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Les variations des immobilisations corporelles se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	1 ^{ER} JANV. 2023	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	RECLASSEMENTS	ÉCARTS DE CHANGE	31 DÉC. 2023
VALEUR BRUTE	17 956	7 967	1 156	(2 162)	(774)	(63)	24 079
Terrains	-	1 516				35	1 550
Constructions	6 354	1 290	1		(800)	(69)	6 776
Installations & agencements	6 311	2 209	751	(736)	173	7	8 716
Autres immobilisations corporelles	5 290	2 952	404	(1 427)	(147)	(36)	7 037
AMORTISSEMENT	(8 626)	(3 881)	(1 937)	1 563	846	34	(12 002)
Constructions	(3 014)		(361)	206	800	23	(2 346)
Installations & agencements	(2 472)	(1 516)	(818)	371	38	(11)	(4 408)
Autres immobilisations corporelles	(3 140)	(2 365)	(758)	986	7	22	(5 248)
VALEUR NETTE	9 330	4 086	(782)	(600)	72	(29)	12 078



7.4. Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location (IFRS 16)

Le Groupe souscrit des contrats de location au titre des bureaux dans la plupart des villes où il opère, des véhicules de fonction de ses personnels en représentation, ainsi que des logiciels en mode 'SaaS' (Software as a Service) et des serveurs informatiques.

La norme IFRS 16 « Contrats de location » est devenue obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019.

Elle concerne tous les contrats de location dont la durée résiduelle est supérieure à 12 mois et dont la valeur de l'actif sous-jacent est supérieure à 5 k€ ; le Groupe retraits tous les contrats de location immobilière et de location de véhicules de fonction répondant à ces 2 critères, autres contrats de location restent comptabilisés directement en charges.

Les contrats d'utilisation des licences et serveurs informatiques ont été considérés comme des contrats de service dans la mesure où les fournisseurs ont le droit substantiel de remplacer ou modifier les actifs sous-jacents tout au long de leur durée d'utilisation.

La valeur actualisée des paiements futurs relatifs aux contrats de location est prise en compte au niveau du bilan dès l'origine du contrat. Cette valeur est comptabilisée en « Dettes locatives » au passif avec inscription à l'actif en « Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location ».

Les actifs et passifs liés à chaque contrat sont amortis sur une durée qui correspond en général à la durée ferme de l'engagement, en tenant compte des périodes optionnelles qui sont raisonnablement certaines d'être exercées, sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat de manière anticipée est connue.

Les impacts au compte de résultat sont présentés au sein du résultat courant opérationnel et au sein du résultat financier, respectivement en charges d'amortissement et charges d'intérêts. L'impact d'impôt afférent à ce retraitement est intégré lors de la comptabilisation d'impôts différés.

Les droits d'utilisation sont évalués au coût historique et ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un spread pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays. Lors de la première application, les taux d'actualisation ont été déterminés en tenant compte des durées résiduelles des contrats.

7.4.1. Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location simple

Les variations des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	1 ^{ER} JANV. 2023	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS	FIN DE CONTRAT ET MODIFICATION DE CONDITIONS	ÉCARTS DE CHANGE	31 DÉC. 2023
VALEUR BRUTE	31 545	5 281	3 387	(297)	15	39 932
Immobilier	28 841	4 257	2 907	(325)	(7)	35 674
Véhicules	2 704	354	424	28	7	3 517
Autres immobilisations corporelles	-	669	56		16	741
AMORTISSEMENT	(12 324)	(3 061)	(5 254)	165	(11)	(20 485)
Immobilier	(10 720)	(2 274)	(4 634)	160	9	(17 459)
Véhicules	(1 604)	(282)	(568)	4	(6)	(2 456)
Autres immobilisations corporelles	-	(505)	(51)		(14)	(571)
VALEUR NETTE	19 221	2 220	(1 866)	(132)	5	19 447



7.4.2. Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location financement

Les variations des droits d'utilisation relatifs aux contrats de location financement se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	1 ^{ER} JANV. 2023	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	AUGMENTATIONS	FIN DE CONTRAT ET MODIFICATION DE CONDITIONS	ÉCARTS DE CHANGE	31 DÉC. 2023
VALEUR BRUTE	-	10 893	-	118	230	11 241
Terrains	-	3 872			124	3 996
Constructions	-	3 037		116	(19)	3 134
Véhicules	-	2 975		2	93	3 071
Autres immobilisations corporelles	-	1 008			32	1 040
AMORTISSEMENT	-	(2 941)	(437)	(81)	(18)	(3 476)
Constructions	-	(158)	(123)	(79)	73	(287)
Véhicules	-	(2 076)	(224)	(1)	(67)	(2 368)
Autres immobilisations corporelles	-	(707)	(90)		(23)	(820)
VALEUR NETTE	-	7 952	(437)	38	212	7 765

7.5. Dépréciation des actifs non courants – perte de valeur des actifs

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée et immobilisations corporelles

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur, lorsqu'en raison d'évènements ou de circonstances particulières le recouvrement de leurs valeurs comptables est mis en doute. La valeur recouvrable des immobilisations est alors estimée et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

Les pertes de valeur constatées peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable, dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée diminuée des amortissements qui auraient été comptabilisés si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net des coûts de sortie de l'actif et sa valeur d'utilité déterminée en estimant les flux financiers futurs générés par l'actif.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et goodwill

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis mais sont soumis à un test de dépréciation à chaque clôture annuelle, et chaque fois qu'il existe un indice quelconque de perte de valeur.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) qui est définie comme étant un ensemble homogène d'actifs à l'origine d'entrées de trésorerie distinctes de celles d'autres groupes d'actifs.

Le Groupe a défini une unique UGT en se basant sur les critères suivants :

- entité opérationnelle générant des flux de trésorerie indépendants
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Compte tenu de cette définition, une UGT unique a été définie : Ingénierie en transport aérien, maritime et prestations associées (« fret overseas »)

La valeur d'utilité des actifs est définie en actualisant les flux futurs nets (DCF - Discounted Cash-Flows). La détermination de la valeur d'utilité suppose donc, d'une part, de déterminer les flux de trésorerie provenant de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie et, d'autre part, d'appliquer à ces flux le taux d'actualisation approprié.

Les modalités retenues pour la détermination du taux d'actualisation devront assurer une cohérence avec les natures de risques intégrées dans la détermination des flux de trésorerie eux-mêmes. Ainsi la norme définit le taux d'actualisation comme un taux reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif au titre desquels les flux de trésorerie futurs n'ont pas été ajustés.



Il s'agit du taux de retour sur investissement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement générant des flux de trésorerie dont le montant, l'échéance et le profil de risques seraient équivalents à ceux que l'Entreprise s'attend à obtenir de l'actif lui-même. Le taux est donc dans son principe, une donnée de marché et non une donnée propre à l'Entreprise ou à sa capacité à générer des flux de trésorerie par l'utilisation de l'actif testé.

Le taux d'actualisation (WACC) peut être ainsi spécifique et intégrer des spécificités de risques propres à chaque Unité Génératrice de Trésorerie.

Ces tests de dépréciation font également l'objet de tests de sensibilité sur le taux de croissance à l'infini et sur le WACC, afin de s'assurer que la modification de ces hypothèses ne change pas la conclusion du test de dépréciation.

Des pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur nette comptable d'un actif ou de son UGT est supérieure à sa valeur recouvrable ainsi déterminée, dans une rubrique spécifique du compte de résultat. Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une UGT est affectée en premier à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'UGT, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT (au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT).

La perte de valeur affectée au goodwill est irréversible et ne pourra pas faire l'objet d'une reprise au cas où la valeur recouvrable du goodwill redeviendrait à nouveau supérieure à sa valeur comptable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Tests de perte de valeur

Au 31 décembre 2023, les hypothèses retenues pour déterminer le taux d'actualisation sont les suivantes :

- un taux sans risque de 3,0 %, correspondant à la moyenne 2023 du taux TEC 10 ans ;
- une prime de risque marché de 6,8 % (tendance rétrospective sur du long terme), définie par référence à la prime de risque exigée par les investisseurs sur le marché des petites et moyennes capitalisations ;

- une prime de risque spécifique, appelée coefficient de volatilité « beta », qui prend en compte l'activité de chaque filiale, sa maturité, l'existence ou non d'un portefeuille d'activités récurrentes et la répartition des clients dans ce portefeuille, évaluée à 1,16 ;
- un taux de frais financiers de 4,9 %.

Le WACC ressort ainsi à 10,2 % pour l'UGT Fret Overseas et un taux de croissance à l'infini défini prudemment à 2 %.

Tests de sensibilité

Une variation combinée de plus ou moins 1 % des hypothèses retenues pour les calculs (taux d'actualisation et taux de croissance) ne fait pas apparaître de dépréciation à consta-

ter. Le taux de croissance au-delà de la période de référence s'élève à 2 %.



NOTE 8 - Financement et instruments financiers

Actifs financiers et passifs financiers

L'évaluation et le classement des actifs financiers dépend non seulement des caractéristiques contractuelles liées aux instruments financiers mais également du modèle de gestion de l'actif défini par le Groupe. Lors de leur comptabilisation initiale, selon IFRS 9, les actifs financiers sont analysés et classés selon les trois catégories : ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par capitaux propres et ceux évalués à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers détenus par le Groupe comprennent les titres de participation non consolidés, les prêts et créances au coût amorti, dont les créances clients, ainsi que les instruments financiers dérivés actifs.

Les passifs financiers incluent les emprunts et les dettes financières, les instruments financiers dérivés passifs, les dettes fournisseurs et les concours bancaires.

Le classement des actifs et passifs financiers, entre courants et non courants, est déterminé selon leur échéance à la date de clôture qui est soit inférieure à un an, soit supérieure à un an.

Évaluation et classement des actifs et passifs financiers

Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti concernent principalement les prêts et créances. Le modèle de gestion, permettant de les classer dans cette catégorie, consiste à détenir l'actif afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels, et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au paiement du principal et de ses intérêts (critère « SPPI »).

Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie d'actifs fait référence aux instruments de dette et aux instruments de capitaux propres.

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par OCI si les flux contractuels de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et à des intérêts reflétant la valeur temps de l'argent ainsi qu'au risque de crédit associé à l'instrument (critère « SPPI » selon IFRS 9). Durant la vie de l'instrument, les produits d'intérêts, les pertes et gains de change ainsi que les dépréciations attachées à l'actif sont enregistrées au compte de résultat. Les autres variations de juste valeur sont comptabilisées en OCI. Au moment de la cession de ces actifs, les variations cumulées de juste valeur sont transférées au compte de résultat. Le Groupe ne possède pas d'instruments de cette nature.

Certains titres de participation relatifs à des sociétés non consolidées et qui ne sont pas détenus à des fins de transactions, peuvent être évalués à la juste valeur par OCI. Investissement par investissement, le Groupe fait le choix irrévocable de les classer dans cette catégorie. Les variations cumulées de juste valeur seront comptabilisées en OCI et ne seront pas recyclées au compte de résultat en cas de cession. Seuls les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat au sein des « Autres produits financiers » à moins qu'ils ne représentent une récupération d'une partie du coût de l'investissement. Le Groupe ne détient pas d'actif significatif dans cette catégorie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont enregistrés à leur juste valeur, augmentés le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Cette catégorie reprend tous les actifs qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti ou évalués à la juste valeur par capitaux propres.

Il s'agit :

- de titres de participation non consolidés pour lesquels le Groupe n'a pas retenu l'option irrévocable de les classer en juste valeur par capitaux propres,
- de titres de dettes ne répondant pas au modèle de gestion SPPI,
- d'actifs acquis dès l'origine avec l'intention de revente à courte échéance,
- de dérivés non qualifiés d'instruments de couverture.

À la date de transaction, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur. Dans la majeure partie des cas, ce montant sera égal au montant décaissé. Les coûts de transaction attribuables à leur acquisition sont comptabilisés au compte de résultat.

À chaque arrêté, les variations de juste valeur sont comptabilisées en « Autres produits et charges financiers ».



Emprunts et autres passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue puis comptabilisés selon la méthode du coût amorti. La contrepartie reçue s'entend du montant net reçu : valeur d'acquisition ou d'émission du passif diminué des frais de transaction, primes d'émission et primes de remboursement directement attribuables. Ces frais sont ensuite amortis sur la durée de vie du passif selon la méthode du TIE. Les charges d'intérêts ainsi calculées sont comptabilisées au compte de résultat en « Coût de l'endettement financier net ».

Les dettes fournisseurs sont maintenues dans la catégorie « Fournisseurs » tant qu'elles ne sont pas substantiellement modifiées dans leurs échéances, leurs contreparties et leurs valeurs faciales.

Certains passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Pour le Groupe, ils correspondent principalement aux instruments dérivés, dont les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. En effet, le Groupe ne possède pas de passifs détenus à des fins de transaction, qui répondent à une intention de réalisation à court terme.

Dépréciation des actifs financiers

IFRS 9 a introduit un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues appelé ECL (« Expected credit loss »).

Ce modèle de dépréciation concerne les actifs financiers évalués au coût amorti, les actifs sur contrats et les instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI.

Les principaux actifs financiers du Groupe qui sont concernés sont les prêt et créances. Le Groupe a retenu une approche lui permettant d'estimer, dès la comptabilisation initiale de la créance, le risque de crédit attendu.

Cette méthode utilise une matrice associant la probabilité de défaut de la contrepartie ainsi que l'évolution du risque de crédit lié à chaque contrepartie au regard de la politique d'assurance-crédit mis en place par le Groupe.

Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou
- les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels liés à cet actif ont été transférés à un tiers et que ce transfert répond à certaines conditions :
 - i) si la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif ont été transférés, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité,
 - ii) si le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé pour sa totalité.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration. Lorsqu'une restructuration de dette a lieu avec un prêteur, et que les termes sont substantiellement différents, le Groupe enregistre un nouveau passif.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire ses expositions aux risques de change et aux taux d'intérêt. Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur dès leur date de souscription et lors de chaque clôture tant que l'instrument est en vie.

Les variations de juste valeur, gains ou pertes, dépendent de la qualification du dérivé comme instrument de couverture ou non mais également de la nature de l'élément couvert.

Pour les instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instrument de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat financier durant la période à laquelle elles se rapportent.

Dérivés qualifiés de couverture

Il existe trois types de couverture :

- couvertures de juste valeur
Il s'agit d'une couverture relative à la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé au bilan ou d'un engagement ferme d'acheter ou de vendre un actif. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont comptabilisées en résultat, parallèlement aux variations de juste valeur des éléments couverts, pour la partie se rapportant au risque couvert. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;



- couvertures de flux de trésorerie

Sont concernés par cette catégorie les transactions futures hautement probables ou l'exposition à la variabilité des flux de trésorerie associés à un actif ou à un passif. Les variations de flux de trésorerie générées par l'élément couvert sont compensées par les variations de valeur de l'instrument de couverture. La partie efficace des variations de juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée dans les autres réserves. Le gain ou la perte qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé en résultat.

Lors de la cession ou de l'échéance d'un instrument de couverture, ou dès lors qu'un instrument de couverture ne remplit plus les critères requis pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le montant accumulé dans les autres réserves à cette date est immédiatement comptabilisé en résultat.

- couvertures d'un investissement net à l'étranger

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global, nettes d'impôt, pour sa part efficace et en résultat financier pour sa part inefficace. A la date de cession de l'investissement net ou lors de sa liquidation, les gains ou pertes accumulées en autres éléments du résultat global sont recyclés en résultat.

La comptabilité de couverture est applicable selon IFRS 9 si :

- la relation de couverture ne comprend que les instruments de couverture et des éléments couverts éligibles,
- la relation de couverture est clairement établie et qu'elle fait l'objet d'une documentation formelle dès sa mise en place,
- l'efficacité de la couverture mise en place est démontrée dès son origine et elle satisfait aux contraintes d'efficacité de la couverture et notamment du ratio de couverture.

Dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur d'un instrument financier dérivé, qui n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

8.1. Dette financière nette

8.1.1. Composition

(en milliers d'euros)	2023	2022
Emprunts bancaires	20 340	22 787
Dette locative (location-financement)	1 401	-
Concours bancaires courants	17 270	2 302
Dettes sur acquisitions de sociétés	1 030	2 016
Autres passifs financiers	82	42
Emprunts et dettes financières bruts⁽¹⁾	40 123	27 147
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(51 927)	(56 020)
DETTE FINANCIÈRE NETTE	(11 804)	(28 872)

«(1) Les emprunts et dettes financières bruts correspondent aux lignes du Bilan :

- Passifs Financiers ;

- Dettes locatives hors IFRS16 (dettes de location-financement hors locations simples).



8.1.2. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Selon IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions pour être considérés comme équivalents de trésorerie ;

- placement à court terme,
- placement très liquide,
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie,
- risque négligeable de changement de valeur.

Les placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

Les actions d'autocontrôle sont comptabilisées en réduction des capitaux propres. Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

(en milliers d'euros)	2023	2022
Trésorerie	48 740	51 844
Équivalents de trésorerie	3 187	4 175
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	51 927	56 020
Concours bancaires courants	17 270	2 302
TOTAL TRÉSORERIE NETTE	34 657	53 718

8.1.3. Endettement financier brut

8.1.3.1. Composition

(en milliers d'euros)	2023	MONTANT NOMINAL	NATURE DU TAUX	DATE D'ÉMISSION	DATE D'ÉCHÉANCE
Emprunts bancaires	5 652	11 069	Fixe	2017 à 2023	2023 à 2032
	14 634	25 634	Variable	2019 à 2022	2026 à 2029
Dettes sur acquisitions de sociétés	1 030				
Autres passifs financiers	82				
Concours bancaires courants	17 270				
Intérêts courus	54				
TOTAL	38 722	36 703			

(en milliers d'euros)	2022	MONTANT NOMINAL	NATURE DU TAUX	DATE D'ÉMISSION	DATE D'ÉCHÉANCE
Emprunts bancaires	4 046	4 902	Fixe	2017 à 2021	2023 à 2032
	18 680	25 665	Variable	2019 à 2020	2023 à 2029
Dettes sur acquisitions de sociétés	2 016				
Autres passifs financiers	42				
Concours bancaires courants	2 302				
Intérêts courus	62				
TOTAL	27 147	30 566			



Détail des lignes bancaires confirmées au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)		ÉCHÉANCE			
Endettement financier à l'ouverture	Taux	< 1 an	> 1 an	Autorisées	Utilisées
Ligne syndiquée ⁽¹⁾	Variable	0	0	30 000	0

(1) La ligne syndiquée a été conclue en novembre 2019 pour une période de 5 ans, avec une extension confirmée de deux années.

Conformément à IAS 1, la ligne de crédit syndiquée est présentée en endettement à plus d'un an au 31 décembre 2023.

En effet, le renouvellement de la position étant intégralement à la main de CLASQUIN jusqu'à l'échéance du contrat,

le Groupe « dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture » (IAS 1.69 d).

8.1.3.2. Variation

(en milliers d'euros)	2023	2022
ENDETTEMENT FINANCIER À L'OUVERTURE	27 147	52 843
Nouveaux emprunts	254	9 548
Remboursements emprunts ⁽¹⁾	(6 295)	(29 457)
Concours bancaires courants	14 222	(6 434)
Dettes sur acquisitions de sociétés	(987)	266
Variations de périmètre ⁽²⁾	5 670	68
Écarts de change	70	313
Autres flux	41	-
ENDETTEMENT FINANCIER À LA CLÔTURE	40 123	27 147

(1) Les remboursements d'emprunts proviennent principalement de :
-3,7 M€ chez CLASQUIN SA (échéances Tranches A et B);
-1,0 M€ chez TIMAR SA;
-0,4 M€ chez CARGOLUTION;
-0,3 M€ chez INTERCARGO.

(2) Dette du groupe TIMAR au 1^{er} avril 2023 dont :
+3,0 M€ de dette bancaire;
+1,7 M€ de dette de location-financement;
+0,7 M€ de concours bancaires courants;
+0,3 M€ de dettes financières diverses.

Opérations de financement Corporate

Le 27 novembre 2019, CLASQUIN SA a conclu un crédit syndiqué inaugural avec un pool de huit partenaires bancaires pour un montant de 60,8 M€ d'une maturité de 7 ans pour deux des tranches composant ce financement (crédit de refinancement de 17,8 M€ et crédit d'investissement de 13 M€) et d'une maturité de 5 ans avec option de prorogation de 2 ans pour la troisième tranche (crédit renouvelable de 30 M€).

Le crédit de refinancement bénéficie, à hauteur de 5 M€, d'un remboursement in fine.

Le TIE de cette opération s'élève à 6,1 %.

Le 25 novembre 2022, CLASQUIN SA a sollicité un tirage de 6,5 M€ sur la ligne de crédit d'investissement de 13 M€ disponible, pour financer l'ensemble de ses opérations de croissance externe 2021-2022.

8.1.4. Endettement financier brut par devises

(en milliers d'euros)	2023		2022	
	VALEUR	%	VALEUR	%
EUR	35 736	89 %	25 997	96 %
MAD	3 405	8 %	-	0 %
HKD	182	0 %	272	1 %
JPY	62	0 %	74	0 %
Autres devises	739	2 %	805	3 %
TOTAL	40 123	100 %	27 147	100 %



8.2. Résultat financier

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net correspond au montant des intérêts comptabilisés au titre des dettes financières, et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent notamment :

- le résultat sur les opérations de couverture de taux,
- les résultats sur les opérations non qualifiées de couverture au sens de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers relatifs aux opérations de change,
- les charges nettes d'intérêts sur les provisions retraites et engagements assimilés qui incluent l'effet de désactualisation des engagements pour tenir compte du passage du temps et le produit financier sur le rendement attendu des fonds affectés à la couverture de ces engagements.

Méthode de conversion des opérations en devises

Les éventuelles transactions exprimées en devises étrangères sont converties aux cours de change en vigueur au moment de la transaction.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis au taux de clôture ou au taux de couverture pour la partie couverte. Les différences de change dégagées à cette occasion et celles réalisées lors des transactions en devises sont, le cas échéant, comptabilisées en résultat financier.

8.2.1. Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	2023	2022
Coût de l'endettement financier brut	(1 192)	(677)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	411	27
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(781)	(649)

8.2.2. Autres produits et charges financiers

(en milliers d'euros)	2023	2022
Gains de change	1 263	2 121
Autres produits financiers	100	84
Reprise de provisions pour dépréciation des immobilisations financières	13	1
Autres produits financiers	1 377	2 206
Pertes de change	(1 637)	(2 544)
Charge d'intérêt IFRS16	(546)	(419)
Autres charges financières	(129)	9
Autres charges financières	(2 336)	(2 955)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES	(959)	(749)



8.3. Catégorisation des actifs et passifs financiers selon IFRS 9 et juste valeur

La norme IFRS 13 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- niveau 1 : référence directe à des prix cotés (non ajustés) accessibles sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques
- niveau 2 : technique de valorisation reposant sur des données concernant l'actif ou le passif, autres que les prix cotés inclus dans les données de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement
- niveau 3 : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

8.3.1. Catégorisations des actifs et passifs financiers par nature d'instruments

(en milliers d'euros)	VALEUR AU BILAN 2023 SELON IFRS 9			
	VALEUR AU BILAN	COÛT AMORTI	JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT
ACTIFS				
Actifs financiers non courants :				
• Prêts	450	450		
• Dépôts et cautionnements	1 408	1 408		
• Titres	1			1
Créances clients	102 510	102 510		
Autres actifs financiers courants :				
• Instruments dérivés actifs de couverture de juste valeur	21			21
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 927			51 927
PASSIFS				
Passifs financiers courants et non courants :				
• Emprunts bancaires	20 340	20 340		
• Autres passifs financiers	82	82		
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	6 360		6 360	
Dettes sur acquisitions de sociétés	1 030	1 030		
Dettes locatives	21 906	21 906		
Dettes fournisseurs	75 277	75 277		
Autres passifs financiers courants :				
• Instruments dérivés passifs de couverture de juste valeur	16			16
Concours bancaires courants	17 270			17 270



(en milliers d'euros)	VALEUR AU BILAN 2022 SELON IFRS 9			
	VALEUR AU BILAN	COÛT AMORTI	JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT
ACTIFS				
Actifs financiers non courants :				
• Prêts	18	18		
• Dépôts et cautionnements	1 161	1 161		
• Titres	42			42
Créances clients	115 863	115 863		
Autres actifs financiers courants :				
• Instruments dérivés actifs de couverture de juste valeur	32			32
Trésorerie et équivalents de trésorerie	56 020			56 020
PASSIFS				
Passifs financiers courants et non courants :				
• Emprunts bancaires	22 787	22 787		
• Autres passifs financiers	42	42		
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	8 081		8 081	
Dettes sur acquisitions de sociétés	2 016	2 016		
Dettes locatives	20 093	20 093		
Dettes fournisseurs	89 645	89 645		
Autres passifs financiers courants :				
• Instruments dérivés passifs de couverture de juste valeur	3			3
Concours bancaires courants	2 302			2 302

8.3.2. Juste valeur des actifs et passifs financiers

(en milliers d'euros)	2023			2022		
	VALEUR AU BILAN	JUSTE VALEUR	NIVEAU	VALEUR AU BILAN	JUSTE VALEUR	NIVEAU
ACTIFS						
Autres actifs financiers courants :						
• Instruments dérivés actifs de couverture de juste valeur	21	21	2	32	32	2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 927	51 927	1	56 020	56 020	1
PASSIFS						
Passifs financiers non courants :						
Emprunts bancaires	20 286	20 286	2	22 725	22 725	2
Intérêts courus	54	54	2	62	62	2
Autres passifs financiers	82	82	2	42	42	2
Dettes liées aux options de vente accordées aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	6 360	6 360	3	8 081	8 081	3
Dettes sur acquisitions de sociétés	1 030	1 030	3	2 016	1 440	3
Dettes locatives	21 906	21 906	3	20 093	20 093	3
Autres passifs financiers courants :						
• Instruments dérivés passifs de couverture de juste valeur	16	16	2	3	3	2
Concours bancaires courants	17 270	17 270	1	2 302	2 302	1



8.4. Politique de gestion des risques

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque sur action), de crédit et de liquidité.

Le suivi et la gestion des risques financiers est assuré par la Direction financière Groupe.

Pour gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, le Groupe utilise des instru-

ments financiers dérivés tels que des swaps de taux et des opérations de change à terme. Il s'agit d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties bancaires de premier rang.

Ces opérations ou instruments dérivés sont éligibles à la comptabilité de couverture.

8.4.1. Synthèse des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous récapitule les instruments dérivés par nature du risque couvert et classification comptable :

(en milliers d'euros)	2023		2022	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Instruments dérivés de change	21	(16)	32	(3)
Couverture de juste valeur	21	(16)	32	(3)
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	21	(16)	32	(3)
• dont non courant	-	-	-	-
• dont courant	21	(16)	32	(3)

8.4.2. Gestion du risque de marché

8.4.2.1. Exposition au risque de change

Dans la mesure où le Groupe conduit son activité dans un contexte international, le Groupe est exposé au risque de conversion. Le bilan et le compte de résultat sont sensibles aux variations des parités de change lors de la consolidation

des comptes des filiales étrangères hors zone Euro, ainsi qu'au risque de transaction pour les opérations qui ne sont pas réalisées en euro.

Les instruments financiers dérivés détenus dans un but de couverture du risque de change se détaillent comme suit :

(en milliers d'euros)	2023			2022		
	MONTANT NOTIONNEL	JUSTE VALEUR	ÉCHÉANCE	MONTANT NOTIONNEL	JUSTE VALEUR	ÉCHÉANCE
Achat/(Vente) EURO contre devises						
USD/EUR	-	-	< 1 an	(2 393)	(9)	< 1 an
EUR/USD	1 756	21	< 1 an	4 612	40	< 1 an
EUR/JPY	(202)	(1)	< 1 an	(173)	(1)	< 1 an
EUR/HKD	890	(13)	< 1 an	316	(2)	< 1 an
EUR/SGD	-	-	< 1 an	100	0	< 1 an
EUR/CNY	800	(2)	< 1 an	-	0	< 1 an
TOTAL	3 244	4		2 461	29	



L'exposition nette globale du Groupe (sur les positions bilancielle hors douanes), basée sur les montants notionnels, se détaille comme suit :

(en milliers d'euros)	2023				2022
	TOTAL	USD	EURO	OTHER	TOTAL
Créances commerciales exposées	12 737	7 518	5 142	77	20 353
Autres actifs financiers exposés	6 282	4 476	1 652	154	10 445
Dettes fournisseurs exposées	(7 279)	(2 520)	(4 202)	(557)	(13 059)
Dettes financières exposées	-	-	-	-	(43)
Exposition bilancielle brute	11 740	9 474	2 591	(325)	17 696
Ventes à terme	-	-	(202)	202	-
Achats à terme	-	(1 756)	3 446	(1 690)	-
Exposition nette	11 740	7 718	5 836	(1 813)	17 696

Analyse de sensibilité

Une appréciation de 10 % de l'euro au 31 décembre 2023 et 2022 par rapport aux devises auxquelles le Groupe est exposé, aurait les effets suivants sur le résultat, avant impôts :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Exposition au dollar américain	772	1 267
Exposition à l'Euro	584	515
Autres devises	(181)	(12)
TOTAL	1 174	1 770

8.4.2.2. Exposition au risque de taux d'intérêt

Le risque de taux dépend des dettes, des placements financiers du Groupe et des conditions financières (part fixe/part variable).

Les emprunts contractés par le Groupe peuvent être à taux fixe ou à taux variable.

En fonction de l'évolution des taux sur le marché, le Groupe peut mettre en place une couverture de taux à tout moment, à son initiative.

Au 31 décembre 2023, le Groupe n'a pas de couverture de risque de taux d'intérêt.

Exposition au risque de taux de la dette financière brute

(en milliers d'euros)	2023		2022	
	ENCOURS	% DETTE TOTALE	ENCOURS	% DETTE TOTALE
Taux fixe	8 165	20 %	6 104	23 %
Emprunts bancaires	5 652		4 046	
Dettes locative (location-financement)	1 401		-	
Dettes sur acquisitions de sociétés	1 030		2 016	
Autres passifs financiers	82		42	
Taux variable	31 904	80 %	20 981	77 %
Emprunts bancaires	14 634		18 680	
Concours bancaires courants	17 270		2 302	
DETTE BRUTE	40 069	100 %	27 086	100 %

Analyse de sensibilité au risque de taux

Au 31 décembre 2023, 80 % des dettes financières courantes et non courantes sont à taux variable (77 % au 31 décembre 2022). Ainsi une variation de ± 1 % des taux d'intérêts appliquée aux actifs et passifs financiers à taux variable aurait un impact de $\pm 2,4$ % sur le coût de l'endettement net pour l'exercice 2023 soit 29 k€ et $\pm 1,0$ % pour l'exercice 2022 soit 17 k€.



8.4.2.3. Exposition au risque actions

CLASQUIN SA ou les sociétés du Groupe ne détiennent de portefeuilles d'actions tierces ou d'OPCVM actions, les placements de trésorerie disponible étant essentiellement faits en SICAV monétaires ou comptes rémunérés.

8.4.3. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

8.4.3.1. Risque de contrepartie lié aux activités opérationnelles

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe est exposé au risque de crédit client.

Le Groupe possède un portefeuille clients diversifié où aucun d'entre eux ne représente plus de 4 % de la marge brute consolidée du Groupe au 31 décembre 2023. L'offre de CLASQUIN s'adresse à tous les secteurs d'activité et vise en priorité les ETI qui développent des relations d'affaires à l'international et les grands groupes qui requièrent une prestation sur-mesure. La perte d'un client n'est pas susceptible d'avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaires de CLASQUIN, compte-tenu de leur diversité et de leur contribution respective au chiffre d'affaires du Groupe.

Chaque opération logistique traitée fait l'objet d'un contrat de transport. En général, il existe peu d'engagements annuels formalisés mais certains grands clients recourent à des appels d'offre.

De plus, par son activité de commissionnaire de transport, CLASQUIN détient en France un droit de rétention sur les mar-

Les variations de cours de l'action CLASQUIN n'ont pas d'incidence sur le résultat net du Groupe, les actions propres étant neutralisées par les capitaux propres.

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur différents aspects : par ses activités opérationnelles, ses activités de placement de trésorerie et de produits de dérivés.

chandises qui lui sont confiées. Ce droit contribue à réduire les risques encourus pour le non-paiement des prestations.

Chaque client fait en général l'objet d'une couverture par les sociétés d'assurance-crédit Atradius et Euler Hermes. Cette exigence contribue à sélectionner une clientèle financièrement solide, et à réduire les risques d'impayés. Toutefois, le Groupe ne peut exclure de travailler avec une entreprise qui, agréée par les organismes Atradius et Euler Hermes, se trouverait à un moment donné, confrontée à de graves problèmes de trésorerie qui entraîneraient sa cessation d'activité.

Dans ce cas, les organismes d'assurances crédit indemniseront le Groupe à hauteur de la quote-part prévue par le contrat.

Dans certains cas, le Groupe peut être amené à travailler avec des clients « non garantis » par les organismes d'assurance-crédit cités précédemment. Toutefois, ces cas doivent être préalablement autorisés par le management au vu d'une analyse financière complémentaire.

8.4.3.2. Risque de contrepartie lié aux activités de placements et de couverture

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers pour la gestion des risques et la gestion de la trésorerie, le Groupe est exposé au risque de contrepartie financière. Les limites par contrepartie sont établies en considérant la

notation des contreparties auprès des agences de rating et ont également pour effet d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.





8.4.4. Gestion du risque de liquidité

Le Groupe veille à maintenir un accès large à la liquidité pour faire face à ses engagements et ses besoins d'investissements.

Les investissements du Groupe portent essentiellement sur des coûts liés à des projets, des agencements ainsi que sur des acquisitions de filiales. Les investissements sont financés par des emprunts à moyen et long terme ou sur fonds propres.

Le besoin en fonds de roulement est financé par la trésorerie du Groupe, par le RCF mis en place le 27 novembre 2019 (voir ci-dessous) et ponctuellement par des découverts bancaires.

Le besoin en fonds de roulement connaît des variations significatives au cours de l'année, dues aux dates mensuelles de règlement à l'Administration des Douanes (droits de douanes) et au Cargo Accounting Settlement System (C.A.S.S.), qui est un organisme regroupant les compagnies aériennes afin de simplifier la facturation de leurs prestations aux commissionnaires de transport.

Afin de soutenir le développement du Groupe, le 27 novembre 2019, CLASQUIN SA a signé un crédit syndiqué inaugural d'un montant de 60,8 M€ auprès d'un pool de huit banques.

À la date de clôture, les covenants auxquels est soumis le Groupe se résument ainsi :

NATURE DU COVENANT À RESPECTER	FINANCEMENT SOUMIS À COVENANT	FRÉQUENCE DES TESTS	RÉSULTAT AU 31 DÉC. 2023
Dettes Financière Nette Consolidée ⁽¹⁾ /EBE ⁽²⁾ < 3	Crédit de refinancement de 17,8 M€	Annuelle	-0,18
	Crédit d'investissement de 13 M€		
	Crédit renouvelable de 30 M€		

(1) La dette financière nette telle que définie dans les contrats bancaires peut être différente de celle présentée dans les états financiers consolidés (note 8.1) ; elle est composée des emprunts et dettes financières hors dette locative, ainsi que des engagements d'achat sur intérêts minoritaires diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) L'EBE correspond au résultat opérationnel courant auquel sont ajoutés les dotations nettes aux amortissements et provisions, les autres charges courantes et déduits les autres produits courants, tel qu'ils apparaissent dans le compte de résultat consolidé du Groupe hors impact de la norme IFRS16. Si une acquisition significative a lieu en cours d'année, le calcul de l'EBE prend en compte l'impact de l'acquisition comme si elle avait été réalisée à compter du 1^{er} janvier (EBE Proforma).

Exposition au risque de liquidité

Ce tableau représente l'échéancier de remboursement des passifs financiers constatés au 31 décembre 2023 pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation.

(en milliers d'euros)	VALEUR COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2023	< 1 AN	DE 1 À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Prêts bancaires	20 340	5 187	14 433	954
Dettes sur acquisitions de sociétés	1 030	778	252	
Dettes locatives	21 906	4 928	12 860	4 118
Autres passifs non courant	82	3	48	32
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	75 277	75 277		
Concours bancaires courants	17 270	17 270		
Passifs financiers non dérivés	135 905	103 442	27 593	5 104



NOTE 9 - Capitaux propres et résultat par action

9.1. Éléments sur le capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de CLASQUIN SA est de 4 658 536 € et se compose de 2 329 268 actions d'une valeur nominale de 2 € chacune, sans variation par rapport au 31 décembre 2022.

Les primes d'émission et de fusion s'élèvent à 6 140 k€.

9.2. Actions propres

Les actions auto-détenues sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

Dans le cadre d'un contrat de liquidité, le groupe CLASQUIN rachète ses propres titres sur le marché (1 283 actions sont détenues au 31 décembre 2023). Ce contrat de liquidité a été conclu le 18 mars 2019 avec le prestataire ODDO & Cie.

En 2023, le groupe a mandaté ODDO & Cie pour racheter des actions supplémentaires (48 290 actions sont détenues au 31 décembre 2023).

Dans le cadre de ces deux contrats, CLASQUIN SA a acquis, au cours de l'exercice, 38 873 actions, soit une valeur globale de

3 144 k€, dont la valeur unitaire moyenne pondérée s'élève à 80,88 €.

Sur la même période, CLASQUIN SA a cédé 24 121 actions pour une valeur de cession globale de 1 841 k€, représentant une valeur unitaire moyenne pondérée de 76,34 €.

Les opérations réalisées sur ces titres ont été éliminées dans les comptes consolidés.

9.3. Dividendes

Au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2023, un dividende d'un montant de 15 140 k€ (6,50 € par action) a été distribué, diminué de 210 k€ au titre des dividendes sur actions propres détenues, soit un montant net de 14 931 k€.

Au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2022, un dividende d'un montant de 8 534 k€ (3,70 € par action) a été distribué, diminué de 120 k€ au titre des dividendes sur actions propres détenues, soit un montant net de 8 414 k€.

9.4. Nombre d'actions et résultat net par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat par action est ajusté afin de tenir compte des effets de la conversion ou de l'exercice des instruments dilutifs en actions.

(en milliers d'euros)	2023	2022
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	2 329 268	2 318 806
Titres auto-détenus à la clôture de l'exercice	(49 573)	(34 821)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution	2 279 695	2 283 985
Effet de dilution des actions gratuites	30 711	24 515
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté des actions dilutives	2 310 406	2 308 500
Résultat net consolidé - Part du Groupe (en milliers d'euros)	18 313	21 804
• Résultat de base par action (en euros)	8,03 €	9,55 €
• Résultat dilué par action (en euros)	7,93 €	9,45 €



NOTE 10 - Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est constituée lorsqu'il existe :

- une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques,
- une estimation fiable du montant de l'obligation.

Cette rubrique comprend les engagements découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques dont l'échéance ou le montant est incertain.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la Société est impliquée a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

(en milliers d'euros)	1 ^{ER} JANV. 2023	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	NON UTILISÉES	ÉCARTS DE CHANGE	RECLASSEMENTS	31 DÉC. 2023
Litiges commerciaux	3 066	667	81	(135)	-	17	-	3 696
Risques sociaux	674	-	43	(82)	-	-	-	635
Autres provisions	207	1 627	216	(233)	(0)	46	(19)	1 845
TOTAL PROVISIONS	3 946	2 294	341	(449)	(0)	63	(19)	6 176
• dont non courant	3 740							5 633
• dont courant	206							543

NOTE 11 - Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées non consolidées sont résumées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	TOTAL		OLYMP SAS		ARIANE PARTICIPATIONS		SCI JUNON		SCI MAIALYS		SCI DE LA LOUVE		SCI CALLIOPE		SCI WHITE STREET	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Créances d'exploitation	-	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	2	-	-
Dettes d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Redevances de management fees	252	182	132	132	120	50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges externes	956	607	-	-	-	-	323	-	268	221	192	167	91	170	81	49
Charges d'exploitation	1 208	789	132	132	120	50	323	-	268	221	192	167	91	170	81	49
Produits d'exploitation	6	6	6	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-

Les prestations de services fournies en 2023 par ces parties liées sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées.



NOTE 12 - Détail des flux de trésorerie

12.1. Charges (produits) sans effets sur la trésorerie

Les charges et produits sans effet sur la trésorerie, sur les exercices 2023 et 2022, s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2023 PUBLIÉ	2023 HORS IFRS 16*	2022 PUBLIÉ	2022 HORS IFRS 16*
Dotation aux amortissements	8 811	3 557	6 786	2 727
Dotation/reprise de provisions	131	131	588	588
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	1 445	1 442	584	524
Plus et moins values de cessions	(449)	(444)	11	17
TOTAL	9 938	4 686	7 969	3 855

*Location simple

12.2. Variation du BFR

Les variations, sur les exercices 2023 et 2022, des principaux postes du besoin en fonds de roulement sont les suivants :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Créances clients	34 138	66 854
Dettes fournisseurs d'exploitation	(25 041)	(39 286)
Autres créances et dettes	(10 273)	7 622
TOTAL	(1 175)	35 190

12.3. Incidence des opérations de périmètre avec prise/perte de contrôle

L'incidence des opérations de périmètre avec prise/perte de contrôle est la suivante :

(en milliers d'euros)	2023	2022
Montant payé pour les prises de contrôle	(13 193)	(3 340)
Disponibilités/(découverts bancaires) liés aux prises de contrôle	4 799	487
Montant reçu pour les pertes de contrôle	-	1 260
(Disponibilités)/découverts bancaires liés aux pertes de contrôle	-	(523)
INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE AVEC CHANGEMENT DE CONTRÔLE	(8 395)	(2 116)





NOTE 13 - Soldes intermédiaires de gestion

(en milliers d'euros)	2023 PUBLIÉ	%	2023 HORS IFRS 16*	%	2022 PUBLIÉ	%	2022 HORS IFRS 16*	%	VARIATION EN % PUBLIÉ	VARIATION EN % HORS IFRS 16*
CHIFFRE D'AFFAIRES	562 089		562 089		877 084		877 084		-35,9 %	-35,9 %
SOUS-TRAITANCE	(418 979)		(418 979)		(737 105)		(737 105)		-43,2 %	-43,2 %
MARGE BRUTE	143 111	100,0 %	143 111	100,0 %	139 980	100,0 %	139 980	100,0 %	2,2 %	2,2 %
Autres produits des activités ordinaires	1 209	0,8 %	1 209	0,8 %	1 103	0,8 %	1 103	0,8 %	9,6 %	9,6 %
Frais relatifs aux locaux	(12 171)	-8,5 %	(17 878)	-12,5 %	(8 617)	-6,2 %	(12 692)	-9,1 %	41,2 %	40,9 %
Frais de communication	(1 340)	-0,9 %	(1 340)	-0,9 %	(1 224)	-0,9 %	(1 224)	-0,9 %	9,4 %	9,4 %
Publicité et promotions	(1 006)	-0,7 %	(1 006)	-0,7 %	(945)	-0,7 %	(945)	-0,7 %	6,4 %	6,4 %
Voyages et déplacements	(4 684)	-3,3 %	(4 684)	-3,3 %	(3 060)	-2,2 %	(3 060)	-2,2 %	53,1 %	53,1 %
Honoraires	(5 275)	-3,7 %	(5 275)	-3,7 %	(5 453)	-3,9 %	(5 453)	-3,9 %	-3,3 %	-3,3 %
Assurances	(1 977)	-1,4 %	(1 977)	-1,4 %	(1 737)	-1,2 %	(1 737)	-1,2 %	13,8 %	13,8 %
Divers	(3 492)	-2,4 %	(3 492)	-2,4 %	(2 885)	-2,1 %	(2 885)	-2,1 %	21,0 %	21,0 %
TOTAL CHARGES EXTERNES NETTES	(28 735)	-20,1 %	(34 442)	-24,1 %	(22 819)	-16,3 %	(26 894)	-19,2 %	25,9 %	28,1 %
VALEUR AJOUTÉE	114 375	79,9 %	108 669	75,9 %	117 161	83,7 %	113 086	80,8 %	-2,4 %	-3,9 %
Salaires et charges	(78 303)	-54,7 %	(78 303)	-54,7 %	(76 882)	-54,9 %	(76 882)	-54,9 %	1,8 %	1,8 %
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	36 073	25,2 %	30 366	21,2 %	40 278	28,8 %	36 204	25,9 %	-10,4 %	-16,1 %
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(8 528)	-6,0 %	(3 274)	-2,3 %	(7 700)	-5,5 %	(3 641)	-2,6 %	10,8 %	-10,1 %
Autres produits courants	5 978	4,2 %	5 978	4,2 %	11 422	8,2 %	11 422	8,2 %	-47,7 %	-47,7 %
Autres charges courantes	(4 039)	-2,8 %	(4 039)	-2,8 %	(10 601)	-7,6 %	(10 601)	-7,6 %	-61,9 %	-61,9 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	29 483	20,6 %	29 030	20,3 %	33 400	23,9 %	33 384	23,8 %	-11,7 %	-13,0 %
Autres produits opérationnels	1 084	0,8 %	1 008	0,7 %	1 432	1,0 %	1 432	1,0 %	-24,3 %	-29,6 %
Autres charges opérationnelles	(1 231)	-0,9 %	(1 159)	-0,8 %	(790)	-0,6 %	(796)	-0,6 %	55,7 %	45,7 %
RÉSULTAT DES AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS	(147)	-0,1 %	(152)	-0,1 %	642	0,5 %	636	0,5 %	-122,9 %	-123,8 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	29 336	20,5 %	28 878	20,2 %	34 041	24,3 %	34 020	24,3 %	-13,8 %	-15,1 %
Produits financiers	1 788	1,2 %	1 788	1,2 %	2 235	1,6 %	2 235	1,6 %	-20,0 %	-20,0 %
Charges financières	(3 528)	-2,5 %	(2 982)	-2,1 %	(3 634)	-2,6 %	(3 215)	-2,3 %	-2,9 %	-7,2 %
RÉSULTAT FINANCIER	(1 740)	-1,2 %	(1 194)	-0,8 %	(1 398)	-1,0 %	(980)	-0,7 %	24,4 %	21,9 %
Résultat des sociétés mises en équivalence	33	0,0 %	31	0,0 %	-	0,0 %	-	0,0 %	-	-
RÉSULTAT BRUT AVANT IMPÔTS	27 629	19,3 %	27 715	19,4 %	32 643	23,3 %	33 040	23,6 %	-15,4 %	-16,1 %
Impôts sur les bénéfices	(7 683)	-5,4 %	(7 706)	-5,4 %	(8 907)	-6,4 %	(9 007)	-6,4 %	-13,7 %	-14,4 %
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ D'ENSEMBLE	19 946	13,9 %	20 010	14,0 %	23 736	17,0 %	24 034	17,2 %	-16,0 %	-16,7 %
Part des minoritaires	1 677	1,2 %	1 677	1,2 %	1 932	1,4 %	1 932	1,4 %	-13,2 %	-13,2 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	18 270	12,8 %	18 333	12,8 %	21 804	15,6 %	22 102	15,8 %	-16,2 %	-17,1 %
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	38 908	27,2 %	33 199	23,2 %	41 078	29,3 %	36 943	26,4 %	-5,3 %	-10,1 %

*Location simple



NOTE 14 - Sociétés consolidées

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% D'INTÉRÊT 2023	% D'INTÉRÊT 2022
SOCIÉTÉ-MÈRE				
CLASQUIN SA	Lyon	Société mère	Holding	Holding
SOCIÉTÉS DÉTENUES EN DIRECT				
ART SHIPPING INTERNATIONAL SAS	Paris	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
BLUE LOTUS	Hong-Kong	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CARGOLUTION Inc.	Montréal	Intégration globale	87,1 %	87,1 %
CLASQUIN AUSTRALIA PTY Ltd	Melbourne	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN BELGIUM	Tournai	Intégration globale	75,0 %	55,0 %
CLASQUIN BURKINA FASO	Bobo-Dioulasso	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN CHILE	Santiago	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN FAIRS & EVENTS	Lyon	Intégration globale	70,0 %	84,9 %
CLASQUIN FAR EAST Ltd	Hong-Kong	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN GERMANY GmbH	Düsseldorf	Intégration globale	89,8 %	100,0 %
CLASQUIN HANDLING SOLUTIONS	Roissy	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN INDIA PVT Ltd	Dehli	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN ITALIA SRL	Milan	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN JAPAN KK Ltd	Tokyo	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN KOREA Ltd	Séoul	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN MALAYSIA Ltd	Kuala Lumpur	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN PORTUGAL LDA	Porto	Intégration globale	90,0 %	90,0 %
CLASQUIN SINGAPORE PTE Ltd	Singapour	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN T.I. INTERCARGO 1999, SA	Barcelone	Intégration globale	85,0 %	85,0 %
CLASQUIN THAILAND CO Ltd	Bangkok	Intégration globale	49,0 %	49,0 %
CLASQUIN USA Inc.	New York	Intégration globale	80,0 %	80,0 %
CLASQUIN VIETNAM Ltd	Ho Chi Minh Ville	Intégration globale	99,0 %	99,0 %
EAST ASIA LOGISTICS COMPANY Ltd	Ho Chi Minh Ville	Intégration globale	49,0 %	49,0 %
FINANCIERE CLASQUIN EUROMED	Lyon	Intégration globale	100,0 %	95,0 %
SA TRANSPORTS PETIT INTERNATIONAL	Clermont-Ferrand	Intégration globale	77,8 %	55,6 %
CLASQUIN TUNISIE	Tunis	Intégration globale	49,0 %	49,0 %
EXACIEL A.M.C LOGISTIQUE SA	Roissy	Intégration globale	90,0 %	90,0 %
CVL INTERNATIONAL	Dakar	Intégration globale	51,0 %	51,0 %





NOM DE LA SOCIÉTÉ	Siège social	Méthode de consolidation	% D'INTÉRÊT 2023	% D'INTÉRÊT 2022
SOUS-FILIALES				
SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR CLASQUIN FAR EAST Ltd				
CLASQUIN SHANGHAI Ltd	Shanghai	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
EUPHROSINE Ltd	Hong-Kong	Intégration globale	69,1 %	69,1 %
SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED				
LCI CLASQUIN	Villefranche	Intégration globale	100,0 %	95,0 %
LCI TUNISIE SARL	La Marsa	Intégration globale	99,9 %	94,9 %
LCI TRANSPORT SARL	Rades	Mise en équivalence	45,0 %	42,8 %
SCI LACHA	Villefranche	Intégration globale	62,5 %	59,4 %
TIMAR SA	Casablanca	Intégration globale	96,2 %	-
SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR TIMAR SA				
GRUPOLIS - TRANSITÁRIOS S.A.	Porto	Intégration globale	66,7 %	-
MTS IRUN	Irun	Intégration globale	79,7 %	-
MTS MADRID	Madrid	Intégration globale	54,4 %	-
TIMAR INTERNATIONAL	Paris	Intégration globale	96,2 %	-
TIMAR P.S	Casablanca	Intégration globale	94,2 %	-
TIMAR TUNISIE OFF SHORE	Tunis	Intégration globale	76,9 %	-
TIMAR MAURITANIE	Nouakchott	Intégration globale	80,1 %	-
TIMAR COTE D'IVOIRE	Abidjan	Intégration globale	72,1 %	-
TIMAR MALI	Bamako	Intégration globale	96,2 %	-
TIMAR MALI TRANSIT	Bamako	Intégration globale	96,2 %	-
TIMAR AO	Dakar	Intégration globale	67,3 %	-
TIMAR TUNISIE ON SHORE	Tunis	Mise en équivalence	38,5 %	-
TIMAR TANGER MÉDITERRANÉE	Tanger	Mise en équivalence	33,7 %	-

NOTE 15 - Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	ERNST & YOUNG		IMPLID AUDIT		AUTRES HORS COLLÈGE	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022
AUDIT						
Commissariat aux comptes : certification des comptes individuels et consolidés	125	116	163	124	181	100
Services autres que la certification des comptes	-	-	10	10	40	34
TOTAL AUDIT	125	116	173	134	220	134
AUTRES PRESTATIONS					11	11
TOTAL HONORAIRES	125	116	173	134	231	144

NOTE 16 - Évènements post clôture

TIMAR SA

Prise de contrôle du groupe TIMAR (63,52 %) le 28 mars 2023.

TIMAR est un groupe marocain spécialisé dans la conception de solutions innovantes dans les domaines du transport international, de la logistique et du transit de marchandises. Ses titres sont cotés à la Bourse de Casablanca.

14 sociétés, 18 bureaux dans 9 pays en Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Mauritanie), Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire) et Europe (France, Espagne, Portugal).

Le groupe a franchi le seuil de 95 % du capital de TIMAR SA le 1^{er} novembre 2023.

Une Offre Publique de Retrait Obligatoire sur les actions TIMAR a été déposée par la Financière CLASQUIN Euromed le 7 novembre 2023 auprès de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux « AMMC » laquelle a déclaré recevable le projet le 9 février 2024 et a apposé son visa sur la note d'information le 28 février 2024. Le calendrier de l'opération est le suivant :

- Ouverture de l'Offre : 08/03/24 ;
- Clôture de l'Offre : 27/03/24 ;
- Règlement livraison de l'Offre : le 09/04/24 ;
- Radiation de la cote des titres TIMAR SA : 10/06/24.

MSC

Signature du contrat de cession portant sur l'acquisition de 42,06 % du capital de CLASQUIN par SAS Shipping Agencies Services Sàrl (« SAS »), filiale de MSC Mediterranean Shipping Company SA

À la suite des communiqués du 4 décembre 2023 et du 21 mars 2024⁽¹⁾, et après finalisation des procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel compétentes de CLASQUIN, lesquelles ont émis un avis favorable, Monsieur Yves REVOL, OLYMP et SAS Shipping Agencies Services Sàrl (« SAS »), filiale de MSC Mediterranean Shipping Company SA, ont signé le 28 mars 2024 un contrat de cession d'actions portant sur l'acquisition par SAS de 42,06 %⁽²⁾ du capital social de CLASQUIN, au prix de 142,03 euros par action⁽³⁾.

La réalisation de l'opération, soumise à l'obtention des autorisations des autorités réglementaires compétentes⁽⁴⁾, devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

SAS déposera auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à la suite de la réalisation de l'opération, une offre publique d'achat portant sur le solde des actions CLASQUIN, au même prix de 142,03 euros par action. Ce projet d'offre sera soumis à l'approbation de l'AMF. SAS entend mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'offre si les conditions applicables sont remplies.

La transaction est soutenue par le Directeur Général de CLASQUIN et les membres clés de l'équipe de management, qui se sont engagés à apporter leurs actions CLASQUIN dans le cadre de l'offre publique d'achat de SAS, représentant au total environ 8,5 % du capital social⁽⁵⁾.

Le nom de l'expert indépendant chargé de préparer un rapport sur les conditions financières de l'offre sera communiqué dès sa désignation par le Conseil d'Administration de CLASQUIN, sur proposition du comité ad hoc composé en majorité d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'Administration de CLASQUIN se réunira à nouveau pour émettre son avis motivé sur l'offre après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant, de la recommandation émise par le comité ad hoc et de l'avis du Comité Social et Économique de CLASQUIN (cf. communiqué de CLASQUIN du 21 mars 2024).

Le Groupe CLASQUIN continuerait d'opérer ses activités avec ses équipes et sous les marques du Groupe (CLASQUIN, Timar, LCI-CLASQUIN Cargolution, CVL, Exaciel, Art Shipping International et Transports Petit notamment).



(1) Voir les communiqués de presse de CLASQUIN du 4 décembre 2023 et du 21 mars 2024.

(2) Représentant actuellement 55,93 % des droits de vote sur la base d'un nombre total de droits de vote théoriques de 3 475 523.

(3) Le prix du bloc pourra faire l'objet d'un ajustement à la baisse en cas de leakage (incluant les distributions), notamment avant la réalisation de la cession du bloc.

(4) L'opération est soumise à des autorisations réglementaires au titre du contrôle des concentrations dans l'Union européenne et dans certaines autres juridictions, ainsi qu'au titre du contrôle des investissements étrangers en France ; cette condition réglementaire est au bénéfice de toutes les parties qui ne peuvent y renoncer que par accord entre elles. D'autres conditions suspensives sont stipulées, notamment l'absence d'événement défavorable important et l'obtention des consentements importants de tiers (les deux conditions étant au bénéfice de l'acheteur, qui peut y renoncer à sa discrétion) ainsi que d'autres conditions suspensives usuelles.

(5) Les engagements d'apport à l'offre publique d'achat deviendraient caducs en cas d'offre concurrente faite à un prix supérieur à l'offre publique d'achat de SAS et déclarée conforme par l'AMF, à moins que SAS ne décide d'améliorer son offre au regard des termes de l'offre concurrente dans les conditions prévues par le règlement général de l'AMF.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société CLASQUIN S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CLASQUIN S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme mentionné dans la note « 7.1 Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés, votre société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans la note 7.5. de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné l'approche retenue par la société, les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent. Nous avons apprécié que la note 7.5 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Lyon, le 16 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes : IMPLID Audit ERNST & YOUNG Audit
Guillaume Villard Lionel Denjean







COMPTES ANNUELS **2023**





SOMMAIRE

138. BILAN

138. Actifs

139. Passifs et capitaux propres

140. COMPTE DE RÉSULTAT

142. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

143. ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1 143. Règles et méthodes comptables

2 143. Faits marquants

3 144. Informations relatives au bilan
3.1 Informations relatives à l'actif
3.2 Informations relatives au passif
3.3 Engagements hors bilan

4 153. Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

4.2 Produits et charges exceptionnels

5 154. Autres informations

5.1 Effectifs

5.2 Contrat d'intéressement

5.3 Contrat de participation

5.4 Évènements post clôture

155. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

158. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES







BILAN

Actifs

(en euros)	Notes	AU 31 DÉCEMBRE 2023		NET	AU 31 DÉCEMBRE 2022
		BRUT	AMORT.		NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.1.1				
Logiciels		9 350 110	5 164 656	4 185 454	4 299 384
Fonds commercial ⁽¹⁾	3.1.2	7 017 599		7 017 599	7 017 599
Immobilisations incorporelles en cours		853 245		853 245	550 918
Total immobilisations incorporelles		17 220 954	5 164 656	12 056 299	11 867 901
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.1.3				
Constructions		3 604	3 604	-	-
Autres immobilisations corporelles		3 690 372	2 319 792	1 370 580	1 705 128
Total immobilisations corporelles		3 693 976	2 323 396	1 370 580	1 705 128
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3.1.4 & 3.2.2				
Participations		29 502 642	709 679	28 792 963	27 737 854
Créances rattachées/participations		665 215	510 489	154 726	204 430
Autres titres immobilisés		-		-	18 485
Prêts		3 000		3 000	3 000
Autres immobilisations financières		226 107		226 107	1 943 925
Total immobilisations financières		30 396 963	1 220 168	29 176 795	29 907 693
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		51 311 894	8 708 219	42 603 674	43 480 722
Avances et acomptes versés sur commandes					
CRÉANCES	3.1.5 & 3.2.2				
Clients et comptes rattachés		45 197 527	2 980 219	42 217 307	56 185 881
Autres créances		19 606 361	374 485	19 231 876	3 419 270
Total créances		64 803 888	3 354 704	61 449 183	59 605 151
Valeurs Mobilières de Placement	3.1.6	3 360 925	-	3 360 925	3 185 641
DISPONIBILITÉS					
Comptes bancaires et caisse		2 007 777		2 007 777	11 459 535
Total disponibilités		2 007 777		2 007 777	11 459 535
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	3.1.7	1 584 712		1 584 712	2 204 116
TOTAL ACTIF CIRCULANT		71 757 302	3 354 704	68 402 597	76 454 443
Écart de conversion actif		107 276		107 276	417 576
TOTAL ACTIF		123 176 472	12 062 924	111 113 548	120 352 741
(1) dont droit au bail				12 043	12 043



Passifs et capitaux propres

(en euros)	Notes	AU 31 DÉCEMBRE 2023	AU 31 DÉCEMBRE 2022
		NET	NET
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 4 658 536 €)	3.2.1	4 658 536	4 658 536
Primes d'émission et de fusion		6 139 673	6 139 673
Réserves		-	-
Réserve légale		461 280	461 280
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		3 818 378	3 818 378
Report à nouveau		1 979 548	2 993 273
Résultat de l'exercice		13 072 505	13 916 859
Subventions d'investissement		-	-
Provisions réglementées	3.2.2	414 658	341 971
TOTAL CAPITAUX PROPRES		30 544 578	32 329 970
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	3.2.2		
Provisions pour risques		6 360 571	3 329 955
Provisions pour charges		-	-
TOTAL PROVISIONS		6 360 571	3 329 955
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES ^{(1) (2)}	3.2.3		
Emprunts obligataires convertibles		-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		30 727 660	20 352 445
Emprunts et dettes financières		-	-
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		30 727 660	20 352 445
AUTRES DETTES ^{(1) (2)}	3.2.3		
Fournisseurs et comptes rattachés		28 680 215	43 243 107
Dettes fiscales et sociales		12 400 852	17 660 095
Autres dettes		2 148 659	2 862 435
Produits constatés d'avance		188 715	243 486
TOTAL AUTRES DETTES		43 418 440	64 009 122
Écart de conversion passif		62 298	331 248
TOTAL PASSIF		111 113 548	120 352 741
(1) dont à plus d'un an		11 134 858	14 798 088
(1) dont à moins d'un an		63 011 243	69 563 479
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		15 987 498	1 917 596



COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2023		AU 31 DÉCEMBRE 2022
	Notes	NET	NET
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires	4.1	229 832 753	436 439 565
France : 39 879 409			
Export : 189 953 344			
Production Immobilisée		44 800	-
Subventions d'exploitation		145 834	172 908
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 924 768	4 329 363
Autres produits		3 069 831	4 932 991
Total produits d'exploitation ⁽⁴⁾		235 017 986	445 874 827
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres achats et charges externes ⁽¹⁾		188 234 805	388 420 937
Impôts, taxes et versements assimilés		892 144	1 061 219
Salaires et traitements		20 419 502	18 969 141
Charges sociales		8 607 279	8 758 876
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1 493 977	1 589 464
Dotations aux provisions sur actif circulant		1 759 764	1 843 831
Dotations aux provisions pour risques et charges		32 675	2 691 343
Autres charges		1 240 472	5 226 528
Total charges d'exploitation		222 680 618	428 561 339
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		12 337 368	17 313 488
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations ⁽²⁾		7 018 778	4 674 426
Autres intérêts et produits assimilés ⁽²⁾		860 027	257 987
Reprises sur provisions et transferts de charges		420 888	459 845
Différences positives de change		144 941	985 257
Total produits financiers		8 444 635	6 377 514
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et provisions		702 215	451 633
Intérêts et charges assimilées ⁽³⁾		733 655	275 886
Différences négatives de change		237 577	816 171
Total charges financières		1 673 447	1 543 691
RÉSULTAT FINANCIER		6 771 188	4 833 824
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		19 108 556	22 147 312



(en euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2023		AU 31 DÉCEMBRE 2022	
	Notes	NET	NET	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4.2			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-	-	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		614 273	1 264 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges		3 584 153	-	
Total produits exceptionnels		4 198 427	1 264 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4.2			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-	-	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		196 689	103 965	
Dotations aux amortissements et provisions		3 765 196	76 277	
Total charges exceptionnelles		3 961 884	180 243	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		236 542	1 083 757	
Participation des salariés aux résultats		871 513	1 693 005	
Intéressement		3 647 360	3 804 818	
Impôts sur les bénéfices		1 753 720	3 816 387	
TOTAL DES PRODUITS		247 661 047	453 516 342	
TOTAL DES CHARGES		234 588 542	439 599 483	
BÉNÉFICE OU PERTE		13 072 505	13 916 859	
(1) Y compris redevances de crédit-bail mobilier				
(2) Dont produits concernant les entités liées		7 686 182	4 919 768	
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		-	2 670	
(4) Dont produits de locations immobilières		55 985	47 933	





TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2023	AU 31 DÉCEMBRE 2022
Résultat net total	13 072 505	13 916 859
Amortissements et dépréciations sur actifs (hors actif circulant)	-2 052 969	-1 267 223
Provisions réglementées et provisions pour Risques & Charges	3 103 303	609 804
Élimination des amortissements et provisions	5 156 272	1 877 027
Produits de cession	484 000	1 264 000
VNC des éléments cédés	304 333	106 775
Élimination - Résultat sur fusion	-	-
Élimination boni/mali sur cession d'actions propres	130 273	-7 451
Élimination des plus ou moins value de cession	-309 940	-1 149 774
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	17 918 837	14 644 112
Créances et comptes de régularisation (net)	-12 791 934	-58 431 473
Dettes et compte de régularisation	-19 712 326	-28 034 807
Incidence de la variation du BFR	-6 920 392	30 396 666
Flux net généré par (affecté à) l'activité	10 998 445	45 040 778
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-1 351 111	-797 736
Frais d'émission d'emprunt	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-261 070	-983 024
Acquisitions d'immobilisations financières	-1 585 891	-4 411 400
Prêts et avances consentis	-27 407	-33 804
Total des investissements	-3 225 479	-6 225 964
Produits de cessions des immobilisations incorporelles	-	-
Produits de cessions des immobilisations corporelles	189 400	4 000
Produits de cessions des titres	294 600	1 260 000
Réduction des autres immobilisations financières	-11 451	-511 111
Total des cessions	495 451	1 775 111
Incidence des restructurations (apports-fusions)	-	-
Variation nette des placements	47 490	-102 443
Flux net de trésorerie provenant des (affectés aux) investissements	-2 682 538	-4 553 296
Dividendes versés	-14 930 585	-8 413 671
Augmentations (réductions) de capital	-	1 123 227
Apport en compte courant et autres dettes	-14 560 000	-
Remboursement des comptes courants et autres dettes	-293 569	-
Emissions d'emprunt	45 574	6 542 530
Remboursements d'emprunt	-3 740 260	-22 001 576
Cessions (acquisitions) d'actions propres	-1 358 727	-934 653
Variation nette des concours bancaires	-	-
Flux net de trésorerie provenant du (affecté au) financement	-34 837 567	-23 684 143
Incidence des changements dans les principes retenus	-	-
Variation de trésorerie	-26 521 660	16 803 339
Trésorerie d'ouverture	12 541 939	-4 261 400
Trésorerie de clôture	-13 979 721	12 541 939
Variation de trésorerie (bouclage)	-26 521 660	16 803 339



ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1 - Règles et méthodes comptables

Ci-dessous les annexes au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 111 113 548 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 13 072 505 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 19 mars 2024 conformément aux principes et méthodes définis par la loi comptable et ses textes (Règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté du 26 décembre 2016), sans modification des méthodes d'évaluation et de comptabilisation autres que celles décrites si nécessaire au paragraphe sur les changements de méthodes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2 - Faits marquants

Éléments marquants intervenus dans l'année :

- Le 10 janvier 2023, CLASQUIN SA a cédé à hauteur de 10 % sa participation dans la société CLASQUIN GERMANY, portant ainsi sa participation à 89,81 %. Cette vente a été réalisée pour un montant de 275 k€,
- Le 25 avril 2023, CLASQUIN SA a cédé à hauteur de 15 % sa participation dans la société CLASQUIN FAIRS & EVENTS auprès de l'actionnaire minoritaire, portant ainsi sa participation à 70%. Cette vente a été réalisée pour un montant de 20 k€,
- Le 23 juin 2023, CLASQUIN SA a acquis 22 % des parts de la société TRANSPORTS PETIT INTERNATIONAL auprès de l'actionnaire minoritaire pour un montant 357 k€, portant ainsi sa participation à 77,76 %,

- Le 31 octobre 2023, CLASQUIN SA a acquis 5 % des parts de la société FINANCIERE CLASQUIN EUROMED auprès de l'actionnaire minoritaire pour un montant 857 k€, portant ainsi sa participation à 100 %,
- Le 07 décembre 2023, CLASQUIN SA a acquis 20 % des parts de la société CLASQUIN BELGIUM auprès d'un actionnaire minoritaire pour un montant 330 k€, portant ainsi sa participation à 75 %.



3 - Informations relatives au bilan

3.1 Informations relatives à l'actif

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition.

Les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire et sur une durée de 1 à 10 ans.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTE À COMPTE	VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE
Logiciels	8 818 927	-	517 601	1 048 784	9 350 110
Fonds Commercial	7 005 556	-	-	-	7 005 556
Droit au bail	12 043	-	-	-	12 043
Immobilisations en cours	550 918	1 351 111	-	-1 048 784	853 245
TOTAL	16 387 444	1 351 111	517 601	-	17 220 954

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE
Logiciels	4 519 544	1 154 544	509 432	5 164 656
Fonds Commercial	-	-	-	-
Droit au bail	-	-	-	-
TOTAL	4 519 544	1 154 544	509 432	5 164 656

3.1.2 Fonds commercial

ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU FONDS COMMERCIAL	ACHETÉS	MONTANT DES ÉLÉMENTS RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	GLOBAL	MONTANT DES DÉPRÉCIATIONS
Apport partiel d'actif	75 000	-	1 375 243	1 450 243	-
Fusion absorption de CLASQUIN FRANCE SAS	-	-	4 414 670	4 414 670	-
Fusion absorption de FAVAT TRANSIT	45 734	-	1 094 909	1 140 643	-
TOTAL	120 734		6 884 822	7 005 556	

L'évaluation du poste fonds de commerce tient compte :

- d'une part, de la valeur actuelle à la clôture de l'exercice,
- d'autre part, des évolutions prévisibles d'exploitation et de développement sur les exercices à venir.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque l'évaluation à la clôture est inférieure à la valeur d'acquisition du fonds.





3.1.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

- agencements et aménagements des constructions : 5 à 10 ans,
- matériel de transport : 3 à 4 ans,
- mobilier de bureau : 10 ans,
- matériel informatique : 3 à 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE	ACQUISITIONS	CESSIONS	VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE
Constructions	3 604	-	-	3 604
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 856 725	204 459	199 060	1 862 124
Matériel de transport	595 941	-	361 620	234 321
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 646 170	56 611	108 854	1 593 927
TOTAL	4 102 440	261 070	669 534	3 693 976

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE
Constructions	3 604	-	-	3 604
Installations générales, agencements et aménagements divers	820 056	161 066	98 876	882 246
Matériel de transport	389 941	-	205 620	184 321
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 183 711	178 367	108 854	1 253 224
TOTAL	2 397 312	339 433	413 350	2 323 395

3.1.4 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	VALEUR BRUTE DÉBUT D'EXERCICE	ACQUISITIONS	CESSIONS	COMPTE À COMPTE	VALEUR BRUTE FIN D'EXERCICE
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-	-	-
Autres participations	28 603 460	1 585 891	39 980	18 485	30 167 857
Autres titres immobilisés	18 485	-	-	-18 485	-
Prêts et autres immobilisations financières ⁽¹⁾	1 946 924	1 516 407	11 451	-3 222 774	229 107
TOTAL	30 568 870	3 102 298	51 431	-3 222 774	30 396 963

⁽¹⁾ Sur 2023, la société CLASQUIN SA a acquis des actions propres pour un montant de 1,5 M€. À la fin de l'exercice social, la société détient pour 3,2 M€ d'actions propres qui ont été reclassés disponibilité en fin d'année.

Participations

La valeur brute est constituée par le coût d'achat et des frais d'acquisition.

Pour les filiales d'exploitation créées par le Groupe, la valorisation des titres de participation est réalisée en fonction d'une quote-part de situation nette à la clôture.

Le cas échéant, une dépréciation est constatée par voie de provision, si la valeur d'usage déterminée suivant la méthode exposée ci-dessus est inférieure au coût d'acquisition.



Synthèse des participations

FILIALES (plus de 50 % du capital détenu)	FONDS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	QUOTE-PART EN %	VALEUR BRUTE DES TITRES	VALEUR NETTE DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2023
BLUE LOTUS OCEAN LINE Ltd	-	100 %	-	-
CLASQUIN FAR EAST ⁽¹⁾	4 661 768	100 %	128 893	128 893
CLASQUIN AUSTRALIA	437 432	100 %	365 428	365 428
CLASQUIN JAPAN	1 270 082	100 %	196 746	196 746
CLASQUIN KOREA	741 162	100 %	214 493	214 493
CLASQUIN SINGAPORE	746 447	100 %	232 047	232 047
CLASQUIN THAILAND ⁽²⁾	1 712 473	49 %	145 956	145 956
CLASQUIN MALAYSIA	327 619	100 %	241 717	241 717
CLASQUIN ITALIA	1 071 278	100 %	945 655	945 655
CLASQUIN USA	6 388 619	80 %	784 638	784 638
CLASQUIN VIETNAM	332 473	99 %	81 500	81 500
CLASQUIN GERMANY	1 813 651	90 %	179 620	179 620
CLASQUIN INDIA	1 674 707	100 %	929 293	929 293
CLASQUIN BURKINA FASO ⁽³⁾	-35 832	100 %	15 245	-
CLASQUIN INTERCARGO	7 154 207	85 %	2 466 562	2 466 562
CLASQUIN CHILI ⁽⁴⁾	2 295 293	100 %	1 518 616	1 500 000
CLASQUIN PORTUGAL ⁽⁴⁾	164 365	90 %	284 068	-
ART SHIPPING INTERNATIONAL ⁽⁴⁾	226 699	100 %	1 041 562	1 024 612
FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED ⁽⁴⁾	15 974 624	100 %	5 540 952	5 539 966
CLASQUIN FAIRS & EVENTS ⁽⁴⁾	574 076	70 %	104 167	92 400
CARGOLUTION ⁽⁴⁾	3 027 972	87 %	8 435 818	8 032 222
CLASQUIN EAL (2) (3)	-12 340	49 %	4 987	-
CLASQUIN HANDLING SOLUTIONS ^{(3) (4)}	-717	100 %	400 685	400 000
CLASQUIN BELGIUM ⁽⁴⁾	1 429 898	75 %	521 167	508 750
CLASQUIN TUNISIE ^{(3) (4)}	-35 610	49 %	2 160	-
TRANSPORTS PETIT INTERNATIONAL ⁽⁴⁾	1 860 961	78 %	1 007 561	1 006 241
EXACIEL ⁽⁴⁾	1 081 219	90 %	3 155 337	3 151 872
CVL INTERNATIONAL ⁽⁴⁾	859 361	51 %	539 286	498 103
TIMAR SA	11 761 092	0 %	18 485	18 485
TOTAL	67 502 978		29 502 645	28 285 200

(1) Dont caution CLASQUIN SHANGHAI 2 030 115 €.

(2) CLASQUIN THAILAND et CLASQUIN EAL sont détenues directement à 49 % et contrôlées à 100 %.

(3) Pour CLASQUIN BURKINA, CLASQUIN EAL, CLASQUIN HANDLING SOLUTIONS et CLASQUIN TUNISIE, la quote-part des fonds propres étant négative pour un montant global de 66 338 €, après dépréciation à 100 % des titres, un complément de dépréciation a été constaté en provision pour risques et charges financières.

(4) La valeur nette des titres de participation de ses filiales est exprimée hors frais de constitution.



PRÊTS ET AVANCES REÇUS PAR LA SOCIÉTÉ	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	RÉSULTAT 2023	DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ
-	-	-	-	-
-	2 984 342	26 258 101	833 268	1 416 840
-	-	-3 660	-5 548	-
-	-	12 234 959	676 833	664 452
-	840 832	7 374 342	99 411	155 376
-	676 563	5 046 994	11 225	-
-	131 918	3 611 469	119 926	-
-	59 189	648 195	-2 748	-
-	100 000	5 638 322	-18 515	-
-	5 527 165	58 951 773	2 426 245	1 483 371
-	498 351	1 714 358	77 449	-
-	150 000	25 330 241	1 082 549	718 480
-	-	4 786 346	331 107	-
-	-	743 074	-18 235	-
-	-	43 221 995	2 466 435	1 530 000
-	1 812 185	11 404 833	315 760	-
200 000	140 000	2 525 984	-62 621	-
-	-	2 672 013	-17 628	125 000
13 500 000	-	154 784	316 830	-
-	-	2 765 128	147 122	210 000
-	889 218	33 368 334	331 762	424 106
-	-	26 105	2 732	-
500 000	1 300 000	2 376 048	-8 327	-
678 750	192 000	11 079 349	-161 290	-
221 887	-	-	-27 519	-
-	-	9 845 660	674 538	111 120
-	-	19 686 138	510 729	180 033
-	-	3 395 039	309 680	-
-	-	29 095 694	720 610	-
15 100 637	15 301 763	323 951 618	11 131 779	7 018 778





Autres immobilisations financières

Ce poste est constitué exclusivement de dépôts et cautionnements versés n'ayant pas lieu d'être dépréciés, suite au reclassement des actions propres acquises depuis 2021 par l'intermédiaire d'un contrat de rachat d'actions souscrit auprès d'ODDO & Cie en disponibilité.

Pour rappel, concernant les plans d'actions gratuites, le 5 juin 2019, l'Assemblée Générale Mixte, avait autorisé le Conseil d'Administration de CLASQUIN SA à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites.

Le 16 octobre 2019, le Conseil d'Administration avait mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions au profit de dirigeants et managers du Groupe. L'attribution de ces actions de performance s'inscrit dans le cadre d'un plan de co-investissement.

Un plan complémentaire avait été voté le 22 septembre 2020 sur la base des mêmes caractéristiques.

Ces plans sont soumis à des conditions et critères, notamment de présence et de performance. Le nombre total d'actions livrées dépendra du niveau d'atteinte d'objectifs de croissance, de rentabilité et de condition de marché (cours moyen de l'action CLASQUIN SA) pour chaque année du plan.

Ces critères de performance bénéficient d'une pondération et seront revus chaque année par le Conseil d'Administration au plus tard le 31 mars de l'année en cours.

La moyenne des performances annuelles, sur la durée d'acquisition, déterminera la performance globale des Plans.

L'attribution de ces actions avait été effectuée le 16 octobre 2019 et le 22 septembre 2020, la livraison sera effective le 2 mai 2024.

3.1.5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

ÉTAT DES CRÉANCES	MONTANT BRUT	À 1 AN AU PLUS	À PLUS DE 1 AN
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ :			
Créances rattachées à des participations	665 215	-	665 215
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts	3 000	-	3 000
Autres immobilisations financières	226 107	-	226 107
DE L'ACTIF CIRCULANT :			
Clients douteux ou litigieux	3 218 911	-	3 218 911
Autres créances clients	41 978 616	41 978 616	-
Personnel et comptes rattachés	17 506	17 506	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 221	13 221	-
Impôts sur les bénéfices	1 629 986	1 629 986	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 673 192	1 673 192	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Groupe et associés	15 100 637	1 378 750	13 721 887
Débiteurs divers	1 279 096	1 279 096	-
Charges constatées d'avance	1 584 712	1 584 712	-
TOTAL	67 390 198	49 555 078	17 835 119

Créances douteuses

Les créances douteuses font l'objet d'une provision pour dépréciation nominative totale ou partielle en cas de probabilité de recouvrement incertaine et d'antériorité significative.

Au 31 décembre 2023, un inventaire précis des dossiers provisionnés a été réalisé. Une perte globale de 10 k€ a été constatée pour 2023.

Des règlements ont été perçus concernant les créances douteuses pour un montant global de 1 584 k€ ayant pour conséquence une reprise de la provision pour créances douteuses associée.



Autres créances

Les autres créances reprennent les fournisseurs débiteurs, les comptes courants de certaines filiales et les comptes de TVA à récupérer.

Produits à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR	AU 31 DÉCEMBRE 2023	AU 31 DÉCEMBRE 2022
Créances clients et comptes rattachés	5 520 380	7 117 921
Autres créances	-	-
TOTAL	5 520 380	7 117 921

3.1.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres est estimée selon la méthode FIFO (premier entré premier sorti).

Les valeurs mobilières de placement sont généralement dépréciées par voie de provision pour tenir compte : Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice. À la clôture de l'exercice, les valeurs mobilières de placement classiques présentent un solde nul.

La Société a souscrit au 15 septembre 2009 un contrat de liquidité avec le prestataire financier ODDO et Cie. En 2014, un versement complémentaire a été réalisé pour 100 k€.

Au 31 décembre 2023, le solde de ce contrat se compose de 138 k€ d'actions propres. Aucun placement en valeurs de placement ODDO Régulière. Mais également suite au reclassement pour 3 223 k€ actions propres acquises depuis 2021 par l'intermédiaire du contrat de rachat d'actions souscrit auprès d'ODDO & Cie qui se déboucle le 2 mai 2024.

3.1.7 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont constituées de frais généraux comptabilisés d'avance pour 1 585 k€.

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	AU 31 DÉCEMBRE 2023	AU 31 DÉCEMBRE 2022
Charges d'exploitation	1 584 712	2 204 116
Charges financières	-	-
TOTAL	1 584 712	2 204 116

3.1.8 Opérations en devises

Les créances et les dettes libellées dans les devises en dehors de la zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur aux cours de fin d'exercice. Les pertes et les gains latents sont enregistrés dans les comptes d'écarts de conversion.

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires en devises sont convertis aux cours de clôture et un écart de conversion actif de 107 k€ a été constaté au 31 décembre 2023. Cet écart

de conversion actif fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les pertes et gains de change réalisés sont enregistrés en résultat d'exploitation s'il s'agit d'une opération de nature commerciale, et en résultat financier si l'opération est de nature financière.



3.2 Informations relatives au passif

3.2.1 Capital social

Le capital social de la Société est de 4 658 536 € soit 2 329 268 actions de 2 € chacune.

	VALEUR EN DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMUNITIONS	AFFECTATION RES.N-1	COMPTE À COMPTE	VALEUR EN FIN D'EXERCICE
Capital social	4 658 536	-	-	-	-	4 658 536
Prime d'émission	5 223 982	-	-	-	-	5 223 982
Prime de fusion	915 691	-	-	-	-	915 691
Réserve légale	461 280	-	-	-	-	461 280
Autres réserves	2 809 451	-	-	-	-	2 809 451
Report à nouveau créditeur	1 008 927	-	-	-	-	1 008 927
Report à nouveau débiteur	2 993 273	-	-	-1 013 726	-	1 979 548
Amortissements dérogatoires	341 971	72 687	-	-	-	414 658
RÉSULTAT	13 916 859	13 072 505	-	-13 916 859	-	13 072 505

3.2.2 Provisions pour risques

Une provision pour risques et charges est constituée lorsqu'on constate l'existence d'un engagement vis-à-vis d'un tiers à la date de clôture de l'exercice et qu'une sortie de ressources est certaine et probable à la date d'arrêté des comptes sans contrepartie équivalente.

Les provisions pour risques et charges d'un montant de 6 294 k€ concernent des provisions pour :

- risque de change lié à l'écart de conversion (107 k€),
- risque lié à un litige douane (1 978 k€),
- risque lié à un litige salarial (624 k€),
- l'attribution gratuite d'actions (3 584 k€).

Les reprises de provisions pour risques et charges s'élèvent à 729 k€ sur lesquelles 608 k€ sont devenus sans objet et les 418 k€ restant étant liés au risque de change.

PROVISIONS	MONTANT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE UTILISÉES	NON UTILISÉES	MONTANT À LA FIN DE L'EXERCICE
Provisions réglementées					
Amortissements dérogatoires	341 971	72 687	-	-	414 658
TOTAL	341 971	72 687	-	-	414 658
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour litiges	2 691 405	3 616 828	121 607		6 186 627
Provisions pour pertes de change	417 576	107 276	-	417 576	107 276
Autres provisions pour risques et charges	220 974	35 947	-	190 254	66 668
TOTAL	3 329 955	3 760 052	121 607	607 830	6 360 571
Provisions pour dépréciations					
Sur titres de participation	200 392	509 287	-	-	709 679
Sur comptes clients	2 748 477	1 759 764	1 528 022	-	2 980 219
Autres provisions pour dépréciation	923 466	49 704	88 197	-	884 974
TOTAL	3 872 336	2 318 755	1 616 219	-	4 574 872
TOTAL DES PROVISIONS	7 544 262	6 151 495	1 737 826	607 830	11 350 101
<i>Dont dotations et reprises :</i>					
• d'exploitation		1 792 439	1 737 826	186 942	
• financières		702 215	-	420 888	
• exceptionnelles		3 656 840	-	-	



3.2.3 Dettes financières

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

CLASSEMENT PAR ÉCHÉANCE	MONTANT BRUT	À 1 AN AU +	DE 1 À 5 ANS	À + DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles ⁽¹⁾	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	30 727 661	19 592 803	11 134 858	-
À un an maximum à l'origine	19 592 803	19 592 803	-	-
À plus d'un an à l'origine	11 134 858	-	11 134 858	-
TOTAL	30 727 661	19 592 803	11 134 858	-
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 697 730			

CLASSEMENT PAR ÉCHÉANCE	MONTANT BRUT	À 1 AN AU +	DE 1 À 5 ANS	À + DE 5 ANS
Fournisseurs et comptes rattachés	28 680 215	28 680 215	-	-
Personnel et comptes rattachés	8 065 338	8 065 338	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 651 537	3 651 537	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	389 032	389 032	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	294 945	294 945	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	2 210 957	2 210 957	-	-
Produits constatés d'avance	188 715	188 715	-	-
TOTAL	43 480 738	43 480 738	-	-

CHARGES À PAYER	AU 31 DÉCEMBRE 2023	AU 31 DÉCEMBRE 2022
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	45 574	42 530
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 754 878	25 967 320
Dettes fiscales et sociales	10 593 261	14 168 980
Autres dettes (Client créiteur et charges à payer)	111 035	51 824
TOTAL	27 504 748	40 230 654

3.2.4 Instruments financiers

Les instruments financiers sont utilisés principalement pour couvrir les risques de change. Dans ce cadre, des couvertures de type ferme (achats ou ventes de devises au comptant ou à terme) sont utilisées. Les contrats à terme ne dépassent pas une durée de 2 mois.

Au 31 décembre 2023, il y avait trois contrats en cours ayant pour échéance le mois de janvier 2024.

Le portefeuille de couverture en devises en contrevaletur euro comprend uniquement des achats à terme pour 1,8 millions d'euros.

3.2.5 Intégration fiscale

La société est mère d'intégration fiscale. La charge d'impôt est supportée par chaque société comme en l'absence d'intégration. Les économies d'impôt sont appréhendées par la société mère. L'impact de l'impôt sur l'exercice 2023 est le suivant :

- Boni d'intégration est de 175 k€,
- le résultat du groupe fiscal est bénéficiaire.

La convention d'intégration fiscale, ne prévoyant pas le reversement aux filiales de leurs déficits reportables en cas de sortie du périmètre d'intégration, aucune provision n'a été constituée au titre des déficits fiscaux des filiales utilisés par la société mère.



3.2.6 Allègement et accroissement de la dette future d'impôt

DETTE D'IMPÔT	BASE	IMPÔT
Impôt différé	3 007 382	-751 846
dont :	-	-
Allègements futurs	3 007 382	-751 846
ORGANIC	53 530	-
AUTRE PROVISION	2 086 575	-
Participation des salariés	867 277	-
Accroissements futurs	-	-

3.2.7 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔT CORRESPONDANT	RÉSULTAT NET
Résultat courant	19 108 556	1 924 189	17 184 368
Résultat exceptionnel	236 542	34 904	201 638
Participation	-4 518 873	-205 373	-4 313 500
Résultat net comptable	14 826 225	1 753 720	13 072 505

3.2.8 Entreprises liées

Les éléments concernant les entreprises liées se retrouvent :

À l'actif du bilan :

- titres valeur brute et créances rattachées à des participations : 30 167 857 €,
- autres immobilisations financières : 93 237 €,
- clients et comptes rattachés : 5 588 295 €,
- autres créances : 15 100 637 €.

Au passif du bilan :

- provisions pour risques : 66 668 €,
- fournisseurs et comptes rattachés : 4 862 319 €.

Autorisée par le Conseil d'Administration, une convention de prestations de services est conclue entre CLASQUIN SA et la Société OLYMP, moyennant une redevance annuelle, pour l'exercice 2023, d'un montant de 132 000 €.

3.3 Engagements hors bilan

Cautions

La majorité des cautions données par la Société est en faveur de ses filiales, sous forme de cautions à des organismes financiers en contrepartie d'avances de trésorerie ou à titre de garantie auprès de fournisseurs.

Cautions données pour les filiales	15 601 763
Garantie de liquidité des actions détenues par le FCPE « CLASQUIN PERFORMANCES »	5 802 694
Garantie de marché	140 000
Autres engagements	12 000
TOTAL	21 556 457

Engagements donnés

Suite au refinancement de la dette fin 2019, la société a consenti le nantissement des actions au profit des banques à concurrence du Prêt à terme Tranche A de 17,8 M€.

Crédit-bail

La Société n'a plus de contrat de crédit-bail en cours.



Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2023 représentent un montant, charges sociales incluses, de 443 977 €.

Ce montant correspond aux droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite en fonction de leur ancienneté en tenant compte de la probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

La méthodologie retenue est la suivante :

- détermination du montant théorique des prestations à verser en fonction de l'âge de versement et du profil de carrière envisagé,
- probabilisation de ce montant (lois de mortalité et de turnover),

- actualisation de ce montant pour tenir compte de l'étalement dans le temps des dates de versement.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- taux d'inflation : 2 %,
- profil de carrière : 2 % à 3 % hors inflation,
- taux financier : IBOXX € Corporate AA annual yield 10 ans et plus soit 3,17 %,
- taux de charges sociales : 45 %,
- table de mortalité : INSEE Hommes/Femmes 2017/2019,
- statistiques taux de départ (en fonction des tranches d'âge).

Ces indemnités n'ont pas fait l'objet d'une provision au 31 décembre 2023 dans les comptes sociaux.

4 - Informations relatives au compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en €)	AU 31 DÉCEMBRE 2023	AU 31 DÉCEMBRE 2022
Aérien export	38 568 902	50 684 360
Aérien import	38 334 205	66 403 911
Rail export	102 925	172 193
Rail import	1 164 526	4 247 754
Maritime export	34 526 225	59 469 378
Maritime import	88 449 127	215 220 128
Autre	28 686 844	40 241 841
TOTAL	229 832 753	436 439 565

4.2 Produits et charges exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	AU 31 DÉCEMBRE 2023	AU 31 DÉCEMBRE 2022
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	614 273	1 264 000
Reprises sur provisions, transferts de charges	3 584 153	-
TOTAL	4 198 427	1 264 000

CHARGES EXCEPTIONNELLES	AU 31 DÉCEMBRE 2023	AU 31 DÉCEMBRE 2022
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	196 689	103 965
Dotations aux amortissements et provisions	3 765 196	76 277
TOTAL	3 961 884	180 243

En 2023, plus-value de cession des titres CLASQUIN GERMANY pour 0,3 M€.

4.3 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux

Les honoraires de missions de certification des comptes et accessoires de nos commissaires aux comptes Ernst & Young, Implid et Mazars ont représenté la somme de 148 098 € sur l'année 2023.



5 - Autres informations

5.1 Effectifs

Au 31 décembre 2023, l'effectif total de la Société était de 394 salariés dont 150 cadres.

5.2 Contrat d'intéressement

Un contrat d'intéressement conclu pour 2023 est applicable dans la société. La charge provisionnée au 31 décembre 2023 est de 3 647 360 €.

5.3 Contrat de participation

Un contrat de participation est applicable dans la société.

Au 31 décembre 2023, la société sert la participation légale à hauteur de 1 040 732 € forfait social compris.

5.4 Évènements post clôture

MSC

Signature du contrat de cession portant sur l'acquisition de 42,06 % du capital de CLASQUIN par SAS Shipping Agencies Services Sàrl (« SAS »), filiale de MSC Mediterranean Shipping Company SA

À la suite des communiqués du 4 décembre 2023 et du 21 mars 2024⁽¹⁾, et après finalisation des procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel compétentes de CLASQUIN, lesquelles ont émis un avis favorable, Monsieur Yves REVOL, OLYMP et SAS Shipping Agencies Services Sàrl (« SAS »), filiale de MSC Mediterranean Shipping Company SA, ont signé le 28 mars 2024 un contrat de cession d'actions portant sur l'acquisition par SAS de 42,06 %⁽²⁾ du capital social de CLASQUIN, au prix de 142,03 euros par action⁽³⁾.

La réalisation de l'opération, soumise à l'obtention des autorisations des autorités réglementaires compétentes⁽⁴⁾, devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

SAS déposera auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à la suite de la réalisation de l'opération, une offre publique d'achat portant sur le solde des actions CLASQUIN, au même prix de 142,03 euros par action. Ce projet d'offre sera soumis à l'approbation de l'AMF. SAS entend mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'offre si les conditions applicables sont remplies.

La transaction est soutenue par le Directeur Général de CLASQUIN et les membres clés de l'équipe de management, qui se sont engagés à apporter leurs actions CLASQUIN dans le cadre de l'offre publique d'achat de SAS, représentant au total environ 8,5 % du capital social⁽⁵⁾.

Le nom de l'expert indépendant chargé de préparer un rapport sur les conditions financières de l'offre sera communiqué dès sa désignation par le Conseil d'Administration de CLASQUIN, sur proposition du comité ad hoc composé en majorité d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'Administration de CLASQUIN se réunira à nouveau pour émettre son avis motivé sur l'offre après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant, de la recommandation émise par le comité ad hoc et de l'avis du Comité Social et Économique de CLASQUIN (cf. communiqué de CLASQUIN du 21 mars 2024).

Le Groupe CLASQUIN continuerait d'opérer ses activités avec ses équipes et sous les marques du Groupe (CLASQUIN, Timar, LCI-CLASQUIN Cargolution, CVL, Exaciel, Art Shipping International et Transports Petit notamment).

(1) Voir les communiqués de presse de CLASQUIN du 4 décembre 2023 et du 21 mars 2024.

(2) Représentant actuellement 55,93 % des droits de vote sur la base d'un nombre total de droits de vote théoriques de 3 475 523.

(3) Le prix du bloc pourra faire l'objet d'un ajustement à la baisse en cas de leakage (incluant les distributions), notamment avant la réalisation de la cession du bloc.

(4) L'opération est soumise à des autorisations réglementaires au titre du contrôle des concentrations dans l'Union européenne et dans certaines autres juridictions, ainsi qu'au titre du contrôle des investissements étrangers en France; cette condition réglementaire est au bénéfice de toutes les parties qui ne peuvent y renoncer que par accord entre elles. D'autres conditions suspensives sont stipulées, notamment l'absence d'événement défavorable important et l'obtention des consentements importants de tiers (les deux conditions étant au bénéfice de l'acheteur, qui peut y renoncer à sa discrétion) ainsi que d'autres conditions suspensives usuelles.

(5) Les engagements d'apport à l'offre publique d'achat deviendraient caducs en cas d'offre concurrente faite à un prix supérieur à l'offre publique d'achat de SAS et déclarée conforme par l'AMF, à moins que SAS ne décide d'améliorer son offre au regard des termes de l'offre concurrente dans les conditions prévues par le règlement général de l'AMF.



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société CLASQUIN S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CLASQUIN S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Fonds de commerce

Comme mentionné dans la note « 3.1.2 Fonds commercial » de l'annexe aux comptes annuels, votre société procède à chaque clôture à un test de dépréciation des fonds commerciaux. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées par votre société, et avons apprécié que l'information donnée à ce titre dans cette note de l'annexe est appropriée.



Titres de participation

Comme mentionné dans la note « 3.1.4 Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, votre société détient des titres de participation dont la valeur brute est constituée par le coût d'achat et les frais d'acquisition. Les règles et les méthodes de comptabilisation et d'évaluation de ces titres sont décrites dans la note relative aux immobilisations financières de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire desdits titres. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons apprécié le bien-fondé de l'approche retenue par votre société ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225 37 4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821 55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 16 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes : IMPLID Audit ERNST & YOUNG Audit
Guillaume Villard Lionel Denjean



RAPPORT SPÉCIAL DES **COMMISSAIRES** **AUX COMPTES** SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société CLASQUIN S.A.,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.





SOCIÉTÉ CONCERNÉE	OBJET ET MODALITÉS	MOTIFS JUSTIFIANT DE L'INTÉRÊT DE CES CONVENTIONS
Ensemble des filiales	Renouvellement de l'autorisation d'accorder des cautions, avals et garanties pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 au profit des filiales dans une limite : • de 30 000 000 € • Et sans limitation de montant pour l'octroi de cautions, avals et garanties à l'égard des administrations fiscales et douanières Les taux de rémunération des cautions, avals et garanties pour les cautions et garanties à venir ou en cas de renouvellement sont les suivants : • 1,75 % pour des montants garantis jusqu'à 1 000 000 € ; • 1,25 % pour des montants garantis compris entre 1 et 2 000 000 € ; • Au cas par cas au-delà de 2 000 000 € ; • 0,7 % pour CLASQUIN USA Conseil d'Administration du 12 décembre 2023.	Renouvellement des cautions nécessaires au fonctionnement opérationnel des filiales de votre société et au développement de leur activité.
FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED	Avenant au bail commercial pour les locaux situés 49 boulevard de l'Europe – ZA des Estroublans – F-13127 Vitrolles à compter du 1^{er} juillet 2023 en raison d'une modification de la répartition des surfaces : la superficie des bureaux de CLASQUIN SA est inchangée soit 129 m² et 22 m² de parties communes. La superficie de l'entrepôt quant à elle est réduite de 456 m² à 278 m². Le loyer est modifié de 16 k€ par trimestre à 11 k€. Conseil d'Administration du 6 juin 2023. Second avenant à compter du 13 septembre 2023 en raison d'une modification de la répartition des surfaces : maintien sans modification de la superficie des bureaux loués à CLASQUIN SA, soit 129 m² et 22 m² de parties communes et cessation de la location de surfaces d'entrepôt. Le loyer trimestriel passe donc à 5 k€. Conseil d'Administration du 12 septembre 2023. Loyer + charges facturées par Financière CLASQUIN Euromed au titre de l'exercice 2023 : 59 k€ HT.	Nouvelle répartition des surfaces suite au déménagement d'une partie de l'équipe CLASQUIN SA sur un autre site. CLASQUIN SA n'a plus la nécessité d'un espace de stockage.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

- le tableau I présente les conventions applicables à l'ensemble des sociétés concernées,
- le tableau II présente les cautions, avals et garanties,
- le tableau III présente les personnes physiques concernées par ces conventions (Administrateur, Directeur Général, représentant permanent d'une personne morale administrateur).

Tableau I - Conventions concernant chaque société :

SOCIÉTÉ CONCERNÉE	OBJET ET MODALITÉS
OLYMP (actionnaire à 37,46 % de CLASQUIN S.A.)	Convention d'animation et de prestation de services en matière de management d'orientation stratégique et de politique d'investissements et de croissance externe du Groupe dans le monde, et notamment définition de la stratégie de développement externe du Groupe dans le monde, et appui des actions du Groupe pour activer la croissance des filiales de votre groupe. Redevance annuelle facturée par la société OLYMP de 132 k€ au titre de l'exercice 2023.
SCI MAIALYS	Bail commercial de 792 m² de bureaux et 2 950 m² d'entrepôt situés Zone Industrielle 110, rue Saint-Exupéry, à Colombier-Saugnieu pour un loyer annuel de 232 k€ HT. Loyers + charges facturées par la SCI au titre de l'exercice 2023 : 271.7K€ HT.
SCI LA LOUVE	Bail commercial de 537 m² situés immeuble Le Rhône-Alpes 235 cours Lafayette et 14 places de parking pour un loyer trimestriel et hors charges de 34 k€. Loyer + charges facturées par la SCI au titre de l'exercice 2023 : 192,9 k€ HT.
SCI CALLIOPE	Bail commercial de bureaux situés Parc des Reflets – ZAC Paris Nord II, 165 avenue du Bois de la Pie, Roissy-en-France, et d'emplacements de parking pour porter la surface occupée de 1 129 m² à 399 m² et le nombre d'emplacements de parking de 38 à 13 emplacements. Le loyer annuel de 157 € le m² est maintenu. Loyer + charges facturées par la SCI au titre de l'exercice 2023 : 99.2K€ HT.

Tableau II - Cautions, aval et garanties :

SOCIÉTÉ CONCERNÉE	ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS	MONTANTS
CLASQUIN CHILE	BNP PARIBAS	2 000 000 USD
CLASQUIN SINGAPORE	HSBC	985 000 SGD
CLASQUIN FAR EAST	HSBC Hong Kong	8 230 000 HKD
CLASQUIN VIETNAM	HSBC	550 000 USD
CLASQUIN ITALY	BNL	100 000 €
CLASQUIN SHANGHAI	HSBC SHANGHAI	15 840 000 CNY
CLASQUIN MALAYSIA	HSBC MALAYSIA	300 000 MYR
CLASQUIN THAILAND	HSBC THAILAND	5 000 000 THB
CLASQUIN GERMANY	HSBC	450 000 € ⁽¹⁾
CLASQUIN USA	HSBC US	6 100 000 USD
CLASQUIN Portugal	CIC BANCO BPI	140 000 €
CLASQUIN KOREA	HSBC KOREA	1 200 000 000 KRW
CLASQUIN BELGIUM	BNP PARIBAS FORTIS	192 000 €
CARGOLUTION	HSBC CANADA	1 300 000 CAD
CLASQUIN HANDLING SOLUTIONS	LCL	1 300 000 €

(1) Dont 350 k€ jusqu'au 31 janvier 2023 puis 150 k€.



**Tableau III - Personnes physiques concernées par les conventions**

SOCIÉTÉS	YVES REVOL	HUGUES MORIN	PHILIPPE LONS	LAURENCE ILHE	JEAN- CHRISTOPHE REVOL
CLASQUIN S.A.	Président du CA	Directeur Général	Administrateur et Directeur Général Délégué	Administrateur et Directeur Général Délégué	Représentant d'OLYMP Administrateur
FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED	Président et membre du Comité de Surveillance	Membre du Comité de Surveillance	Membre du Comité de Surveillance	x	x
LCI CLASQUIN	x	x	x	x	x
LCI TUNISIE	x	x	x	x	x
LCI TRANSPORT	x	x	x	x	x
SCI LACHA	x	x	x	x	x
ART SHIPPING INTERNATIONAL	x	Représentant d'ARIANE PARTICIPATIONS, Directeur Général ⁽¹⁾	x	x	x
CLASQUIN FAIRS & EVENTS	x	Directeur Général	x	x	x
CLASQUIN ITALY	x	Président	Administrateur	x	x
CLASQUIN T.I INTERCARGO	x	Président du Conseil d'Administration et Administrateur	Administrateur	x	Administrateur
CLASQUIN GERMANY	x	x	x	x	x
CLASQUIN PORTUGAL	x	Gérant	x	x	x
CLASQUIN BURKINA	Co-Gérant	Co-Gérant	x	x	x
CLASQUIN USA	x	Administrateur	Administrateur	Président et Administrateur	x
CARGOLUTION	Président du Conseil d'Administration & Administrateur	Président et Administrateur	x	Administrateur	x
CLASQUIN CHILE	x	Président du Conseil d'Administration	Administrateur	Administrateur	x
CLASQUIN JAPAN	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Statutory auditor	x
CLASQUIN SINGAPORE	x	Administrateur	Administrateur	Administrateur	x
CLASQUIN FAR EAST	Président	Administrateur	Représentant de CLASQUIN SA, Administrateur	x	x
CLASQUIN SHANGHAI	x	Président ⁽²⁾	Administrateur	Administrateur	x
EUPHROSINE	Administrateur	x	x	x	x
CLASQUIN AUSTRALIA	x	Administrateur	Administrateur	x	x
CLASQUIN KOREA	x	Administrateur et Représentant Légal	Administrateur	Statutory auditor	x
CLASQUIN MALAYSIA	x	Administrateur	Administrateur	Administrateur	x
CLASQUIN THAILAND	x	x	Administrateur	Administrateur	x
CLASQUIN VIETNAM	Président	x	x	x	x
EAL	Administrateur	x	x	x	x
CLASQUIN INDIA	x	Administrateur	Administrateur	Administrateur	x
BLUE LOTUS OCEAN LINE	x	Administrateur	Administrateur	x	x
CLASQUIN BELGIUM	x	Représentant d'ARIANE PARTICIPATIONS, Administrateur	Administrateur	Administrateur	
TRANSPORTS PETIT INTERNATIONAL	x	x	x	x	x
CLASQUIN HANDLING SOLUTIONS	x	x	x	x	x
SCI DE LA LOUVE	Gérant	x	x	x	x
SCI MAIALYS	Gérant	x	x	x	x
SCI CALLIOPE	Gérant	x	x	x	x
OLYMP	Président	x	x	x	Directeur Général
TIMAR SA	Président du Conseil d'Administration et Administrateur	Administrateur	x	Administrateur	x
TIMAR PS	x	Administrateur	x	Administrateur	x

(1) À compter de juin 2023.

(2) À compter de février 2023, auparavant il s'agissait de Yves Revol.

Lyon, le 16 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes : IMPLID Audit
Guillaume VillardERNST & YOUNG Audit
Lionel Denjean



05

ANNEXES



168. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

188. ANNEXE 1 : Tableau des filiales et participations

190. ANNEXE 2 : Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

191. ANNEXE 3 : Déclaration de performance extra-financière

**Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration
consolidée de performance extra-financière figurant
dans le rapport de gestion**

298 . TEXTE DES RÉOLUTIONS

298. A - Résolutions à caractère ordinaire

300. B - Résolutions à caractère extraordinaire



ANNEXES 2023







SOMMAIRE

168. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A	169. Situation et activité du Groupe CLASQUIN, de la société CLASQUIN SA et de ses filiales 1. Groupe CLASQUIN 2. Société CLASQUIN S.A. et ses filiales
B	172. Résultats économiques et financiers du Groupe CLASQUIN, de la société CLASQUIN SA et de ses filiales 1. Présentation des comptes annuels et consolidés 2. Analyse financière des risques
C	175. Information sur les délais de paiement des clients et des fournisseurs de CLASQUIN SA
D	176. Activité en matière de recherche et de développement
E	176. Déclaration de performance extra-financière
F	176. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice
G	177. Évolution prévisible de la situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation et les perspectives d'avenir
H	177. Affectation du résultat
I	177. Dépenses non déductibles fiscalement
J	177. Filiales et participations
K	178. Sociétés contrôlées
L	179. Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce
M	179. Mandats des administrateurs et des Commissaires aux Comptes

N	179. Proposition d'attribution de la rémunération des Administrateurs
O	180. Autorisations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des Actionnaires
P	181. Options de souscription ou d'achat d'actions - Attributions gratuites d'actions
Q	181. Compte-rendu des opérations effectuées par la Société sur ses propres actions au cours de l'exercice
R	182. Informations relatives au capital social et aux droits de vote
S	182. Opérations réalisées par les Dirigeants, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres
T	182. Actionnariat des salariés de la Société
U	183. Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration
V	187. Contrôle des Commissaires aux Comptes
	188. ANNEXE 1 Tableau des filiales et participations
	190. ANNEXE 2 Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices
	191. ANNEXE 3 Déclaration de performance extra-financière - Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion

298. TEXTE DES RÉOLUTIONS

A	298. Résolutions à caractère ordinaire
B	300. Résolutions à caractère extraordinaire



RAPPORT DE GESTION DU **CONSEIL** D'**ADMINISTRATION**

sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre société, de ses filiales et du groupe CLASQUIN au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation le bilan, les comptes annuels et les comptes consolidés dudit exercice et la proposition d'affectation du résultat,
- soumettre à votre approbation les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- vous proposer de statuer sur la rémunération des administrateurs (jetons de présence),
- prendre acte de l'arrivée à échéance des mandats des co-Commissaires aux Comptes titulaires et Suppléant, le cabinet IMPLID AUDIT et le cabinet SDGS, et vous proposer le renouvellement du mandat de co-Commissaire aux Comptes titulaire, le cabinet IMPLID AUDIT,
- vous proposer d'autoriser le Conseil d'Administration de faire procéder au rachat, par la Société, de ses propres actions et de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues.





A - Situation et activité du Groupe CLASQUIN, de la société CLASQUIN SA et de ses filiales

1. Groupe CLASQUIN

1.1. Événements marquants

TIMAR SA

Prise de contrôle du groupe TIMAR (63,52 %) le 28 mars 2023.

TIMAR est un groupe marocain spécialisé dans la conception de solutions innovantes dans les domaines du transport international, de la logistique et du transit de marchandises. Ses titres sont cotés à la Bourse de Casablanca.

14 sociétés, 18 bureaux dans 9 pays en Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Mauritanie), Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire) et Europe (France, Espagne, Portugal).

Le groupe a franchi le seuil de 95 % du capital de TIMAR SA le 1^{er} novembre 2023.

Une Offre Publique de Retrait Obligatoire sur les actions TIMAR a été déposée par la Financière CLASQUIN Euromed le 7 novembre 2023 auprès de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux « AMMC » laquelle a déclaré recevable le projet le 9 février 2024 et a apposé son visa sur la note d'information le 28 février 2024. Le calendrier de l'opération est le suivant :

- Ouverture de l'Offre : 08/03/24 ;
- Clôture de l'Offre : 27/03/24 ;
- Règlement livraison de l'Offre : le 09/04/24 ;
- Radiation de la cote des titres TIMAR SA : 10/06/24.

MSC

Signature du contrat de cession portant sur l'acquisition de 42,06 % du capital de CLASQUIN par SAS Shipping Agencies Services Sàrl (« SAS »), filiale de MSC Mediterranean Shipping Company SA

À la suite des communiqués du 4 décembre 2023 et du 21 mars 2024⁽¹⁾, et après finalisation des procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel compétentes de CLASQUIN, lesquelles ont émis un avis favorable, Monsieur Yves REVOL, OLYMP et SAS Shipping Agencies Services Sàrl (« SAS »), filiale de MSC Mediterranean Shipping Company SA, ont signé le 28 mars 2024 un contrat de cession d'actions portant sur l'acquisition par SAS de 42,06 %⁽²⁾ du capital social de CLASQUIN, au prix de 142,03 euros par action⁽³⁾.

La réalisation de l'opération, soumise à l'obtention des autorisations des autorités réglementaires compétentes⁽⁴⁾, devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

SAS déposera auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à la suite de la réalisation de l'opération, une offre publique d'achat portant sur le solde des actions CLASQUIN, au même prix de 142,03 euros par action. Ce projet d'offre sera soumis à l'approbation de l'AMF. SAS entend mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'offre si les conditions applicables sont remplies.

La transaction est soutenue par le Directeur Général de CLASQUIN et les membres clés de l'équipe de management, qui se sont engagés à apporter leurs actions CLASQUIN dans le cadre de l'offre publique d'achat de SAS, représentant au total environ 8,5 % du capital social⁽⁵⁾.

Le nom de l'expert indépendant chargé de préparer un rapport sur les conditions financières de l'offre sera communiqué dès sa désignation par le Conseil d'Administration de CLASQUIN, sur proposition du comité ad hoc composé en majorité d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'Administration de CLASQUIN se réunira à nouveau pour émettre son avis motivé sur l'offre après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant, de la recommandation émise par le comité ad hoc et de l'avis du Comité Social et Économique de CLASQUIN (cf. communiqué de CLASQUIN du 21 mars 2024).

Le Groupe CLASQUIN continuerait d'opérer ses activités avec ses équipes et sous les marques du Groupe (CLASQUIN, Timar, LCI-CLASQUIN Cargolution, CVL, Exaciell, Art Shipping International et Transports Petit notamment).

(1) Voir les communiqués de presse de CLASQUIN du 4 décembre 2023 et du 21 mars 2024.

(2) Représentant actuellement 55,93 % des droits de vote sur la base d'un nombre total de droits de vote théoriques de 3 475 523.

(3) Le prix du bloc pourra faire l'objet d'un ajustement à la baisse en cas de leakage (incluant les distributions), notamment avant la réalisation de la cession du bloc.

(4) L'opération est soumise à des autorisations réglementaires au titre du contrôle des concentrations dans l'Union européenne et dans certaines autres juridictions, ainsi qu'au titre du contrôle des investissements étrangers en France ; cette condition réglementaire est au bénéfice de toutes les parties qui ne peuvent y renoncer que par accord entre elles. D'autres conditions suspensives sont stipulées, notamment l'absence d'événement défavorable important et l'obtention des consentements importants de tiers (les deux conditions étant au bénéfice de l'acheteur, qui peut y renoncer à sa discrétion) ainsi que d'autres conditions suspensives usuelles.

(5) Les engagements d'apport à l'offre publique d'achat deviendraient caducs en cas d'offre concurrente faite à un prix supérieur à l'offre publique d'achat de SAS et déclarée conforme par l'AMF, à moins que SAS ne décide d'améliorer son offre au regard des termes de l'offre concurrente dans les conditions prévues par le règlement général de l'AMF.



1.2 Commentaires sur l'activité et les résultats

Le nombre d'opérations (hors TIMAR*) a progressé de 6,1% reflétant une activité soutenue tout au long de l'année :

- Maritime : +2,1 % ;
- Aérien : +16,4 % ;
- Road brokerage (hors TIMAR*) : +5,8 %.

La marge commerciale brute a dépassé le niveau historique atteint en 2022 (+2,2 %) et ce malgré une pression sur les marges unitaires liée aux conditions de marché, grâce :

- à l'acquisition du groupe TIMAR (11 % de la marge brute 2023) (Evolution Marge brute hors TIMAR* : -8,8 %) ;
- à la conquête de nouveaux clients (10 % de la marge brute 2023) ;
- au développement du groupe avec ses grands clients (Marge brute du top 30 clients : +11% versus 2022).

L'excédent brut d'exploitation à 36,1 M€ est en recul limité de 10,4 % grâce à une diminution des charges (hors TIMAR*) de 4,2 %.

Le résultat opérationnel courant qui avait atteint un niveau record en 2022, grâce notamment à des conditions de marché exceptionnelles, s'est maintenu à un **très haut niveau (29,5 M€/11,7 %)** affichant une **rentabilité sur marge brute (ratio de conversion) de 20,5 %**, largement **au-delà des performances historiques du groupe**.

Le résultat net part du Groupe ressort à 18,3 M€ en recul de 16,2 %, le coût de l'endettement, bien que contenu (0,8 M€), ayant progressé de 20,3 %. Le taux facial d'imposition à 27,8 % est quasiment inchangé.

Situation financière

(en milliers d'euros)	2023	2022	2021
Capacité d'Autofinancement	38,9	41,1	35,7
% Marge commerciale brute	27,2 %	29,3 %	29,3 %
Besoin en fond de roulement	9,6	2,7	36,8
Flux nets de trésorerie des activités opérationnelles	25,1	66,9	15,5
Fonds propres	63,8	59,9	45,4
Excédent brut d'exploitation	36,1	40,7	38,2
Endettement net	15,1	-0,7	33,2
Ratio de levier (Endettement net/EBE)	0,4	-0,0	0,9
Fonds propres (hors IFRS 16)	64,6	60,6	45,7
Excédent brut d'exploitation (hors IFRS 16)	30,4	36,2	34,9
Endettement net (hors IFRS 16)	-5,4	-20,8	22,1
Ratio de levier (hors IFRS 16)	-0,2	-0,6	0,6

Malgré une **légère augmentation du besoin en fond de roulement** lié à la hausse des taux de fret en fin d'année, **l'endettement net du groupe** (hors endettement locatif) **est resté négatif au 31/12/23** permettant de continuer à afficher un ratio de levier très favorable (<0).

L'évolution de la situation financière démontre **la capacité du groupe à pouvoir déployer sa stratégie de développement à la fois par croissance organique et par croissance externe**.



2. Société CLASQUIN S.A. et ses filiales

CLASQUIN SA, société tête du Groupe, mais également société regroupant l'ensemble des opérations en France, a connu une baisse de son chiffre d'affaires de 49,35 % à 213 554 M€ vs 421 666 M€ au titre de l'exercice précédent.

<i>(en milliers d'euros)</i>	CHIFFRE D'AFFAIRES 2023	MARGE COMMERCIALE BRUTE 2023	PROGRESSION MARGE BRUTE 2022/2023	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT 2023	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT 2022
ART SHIPPING INTERNATIONAL SAS	2 672	952	-10,5 %	-11	334
BLUE LOTUS	-	-	-	-	-
CARGOLUTION INC.	33 143	7383	-26,0 %	580	1 273
CLASQUIN AUSTRALIA PTY Ltd	-4	-4	-120,3 %	-12	6
CLASQUIN BELGIUM	10 864	2 246	-39,1 %	-147	551
CLASQUIN BURKINA FASO	743	118	2,7 %	-14	-14
CLASQUIN CHILE	11 405	2 063	-20,6 %	398	644
CLASQUIN FAIRS & EVENTS	2 765	1 245	-41,4 %	202	900
CLASQUIN FAR EAST Ltd	25 814	4 308	-26,4 %	503	1 553
CLASQUIN GERMANY GmbH	25 204	6 108	6,9 %	1 581	1 954
CLASQUIN HANDLING SOLUTIONS	876	871	318,0 %	37	-295
CLASQUIN INDIA PVT Ltd	4 786	937	-5,8 %	424	442
CLASQUIN ITALIA SRL	5 638	1 180	-31,9 %	-17	381
CLASQUIN JAPAN KK Ltd	12 235	3 092	-15,8 %	1 112	1 374
CLASQUIN KOREA Ltd	7 374	1 584	-25,2 %	131	419
CLASQUIN MALAYSIA Ltd	648	112	-67,0 %	7	71
CLASQUIN PORTUGAL LDA	2 156	671	8,5 %	-29	9
CLASQUIN SINGAPORE PTE Ltd	4 800	1 225	49,3 %	30	78
CLASQUIN T.I. INTERCARGO 1999, SA	43 136	8 123	-5,1 %	3 333	3 843
CLASQUIN TUNISIE	-	-	-	-21	-7
CLASQUIN THAILAND CO Ltd	3 610	963	-54,5 %	155	812
CLASQUIN USA INC.	58 895	11 857	-4,0 %	3 201	3 541
CLASQUIN VIETNAM Ltd	1 714	537	-30,9 %	67	83
EAST ASIA LOGISTICS COMPANY Ltd	26	21	49,2 %	3	-13
FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED	-	-	-	-159	-47
LOG SYSTEM SARL	-	-	-100 %	-	-11
SA TRANSPORTS PETIT INTERNATIONAL	9 846	1 957	27,8 %	950	306
EXACIEL	19 664	3 110	105,2 %	669	292
CVL INTERNATIONAL	3 395	1 743	274,5 %	536	-52
TOTAL	291 406	62 401	-10 %	13 508	18 427



B - Résultats économiques et financiers du Groupe CLASQUIN, de la société CLASQUIN SA et de ses filiales

1. Présentation des comptes annuels et consolidés

Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

1.1 Comptes consolidés

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

1.1.1 Périmètre de consolidation

Les sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du groupe CLASQUIN sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

- Les sociétés du Groupe TIMAR sont entrées dans le périmètre de consolidation suite à l'acquisition le 28 mars 2023 par FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED de 63,52 % du capital et des droits de vote de la société TIMAR SA ;
- Les autres participations ne sont pas consolidées, et ce en application des règles de consolidation.

1.1.2 Résultats consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	NORMES COMPTABLES IFRS				VARIATION HORS IFRS16*
	31/12/2023 PUBLIÉ	31/12/2023 HORS IFRS16*	31/12/2022 PUBLIÉ	31/12/2022 HORS IFRS16*	
Chiffre d'affaires net	562 089	562 089	877 084	877 084	-35,9 %
Achats directs	-418 979	-418 979	-737 105	-737 105	-43,2 %
Marge commerciale brute	143 111	143 111	139 980	139 980	2,2 %
Résultat opérationnel courant	29 483	29 030	33 400	33 384	-13,0 %
Résultat avant impôts	27 629	27 716	32 643	33 040	-16,1 %
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ D'ENSEMBLE	19 946	20 010	23 736	24 034	-16,7 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	18 270	18 333	21 804	22 102	-17,1 %

*Location simple

Les commentaires ci-dessous sont basés sur les comptes au 31/12/2023 hors impact d'IFRS16

Le résultat consolidé de l'exercice (hors IFRS16) se solde par un résultat net part du Groupe de 18 333 k€ contre un résultat net part du Groupe de 22 102 k€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -17,1 %. Compte tenu de ce résultat, au sein des capitaux propres, la part du Groupe s'élève à 55 185 k€ et la part des minoritaires s'élève à 8 658 k€ pour un capital social de 4 659 k€ au 31 décembre 2023.

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice écoulé s'élève à 562 089 k€ contre 877 084 k€ au cours de l'exercice précédent, soit une variation de -35,9 %.

La marge commerciale brute réalisée au cours de l'exercice écoulé s'élève à 143 111 k€ contre 139 980 k€ au cours de l'exercice précédent, soit une variation de 2,2 %.

Le résultat opérationnel courant (hors IFRS16) s'élève à 29 030 k€ contre 33 384 k€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -13,0 %. Les autres produits et charges opérationnels (hors IFRS16) représentent une perte de 152 k€ contre un gain de 636 k€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé d'ensemble (hors IFRS16) est bénéficiaire à hauteur de 20 010 k€ la part du Groupe s'élevant à 18 333 k€.



1.2 Comptes annuels

Les comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la Société CLASQUIN SA, présentent un résultat de 13 072 505 € dont les principales composantes sont :

(en euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2023	AU 31 DÉCEMBRE 2022	VARIATION
Chiffre d'affaires net	229 832 753	436 439 565	-47,34 %
Produits d'exploitation	235 017 986	445 874 827	-47,29 %
Charges d'exploitation	222 680 618	428 561 339	-48,04 %
Résultat d'exploitation	12 337 368	17 313 488	-28,74 %
Produits financiers	8 444 635	6 377 514	32,41 %
Charges financières	1 673 447	1 543 691	8,41 %
Résultat financier	6 771 188	4 833 824	40,08 %
Résultat courant avant impôts	19 108 556	22 417 312	-13,72 %
Produits exceptionnels	4 198 427	1 264 000	232,15 %
Charges exceptionnelles	3 961 884	180 243	2098,08 %
Résultat exceptionnel	236 542	1 083 757	-78,17 %
Participation des salariés & Intéressement	4 518 873	5 497 823	-17,81 %
Impôt sur les bénéfices	1 753 720	3 816 387	-54,05 %
RÉSULTAT NET	13 072 505	13 916 859	-6,07 %

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de Commerce.

1.3 Point sur l'application des normes IFRS

Nous vous invitons à vous reporter aux comptes consolidés au point B « Notes annexes aux états financiers consolidés », note 1 « Principes comptables généraux », point 1.1 « Référentiel ».

2. Analyse financière des risques

2.1 Gestion des risques financiers

2.1.1 Gestion des risques de liquidité

Les investissements du Groupe portent essentiellement sur des coûts liés à des projets, des agencements ainsi que sur des acquisitions de filiales. Les investissements sont financés par des emprunts à moyen et long terme ou sur fonds propres.

Le besoin en fonds de roulement est financé par la trésorerie du Groupe, par le Revolving Credit Facility mis en place le 27 novembre 2019 (voir ci-dessous) et ponctuellement par des découverts bancaires. Il connaît des variations significatives au cours de l'année, dues aux dates mensuelles de

règlement à l'Administration des Douanes (droits de douanes) et au Cargo Accounting Settlement System (C.A.S.S.), qui est un organisme regroupant les compagnies aériennes afin de simplifier la facturation de leurs prestations aux commissionnaires de transport.

Certains emprunts du groupe CLASQUIN comportent un « covenant » bancaire : il s'agit du ratio de levier qui doit être inférieur à 3.

2.1.2 Risques de taux

Les emprunts contractés par le groupe CLASQUIN peuvent être à taux fixe ou à taux variable (se référer au tableau du paragraphe 8.1.3.1 « Composition » du point B « Notes annexes aux états financiers consolidés »).

En fonction de l'évolution des taux sur le marché, le Groupe peut mettre en place une couverture de taux à tout moment, à son initiative (se référer au tableau du paragraphe 8.4.2.2 « Exposition au risque de taux d'intérêt » du point B « Notes annexes aux états financiers consolidés »).



2.1.3 Risques d'inflation

La Société estime ne pas être exposée à un risque inflationniste dans la mesure où la variation à la hausse des taux de fret, due à l'inflation, est répercutée sur ses tarifs de vente.

Cette répercussion n'est pas immédiatement effective mais peut-être décalée dans le temps compte tenu de son délai de mise en œuvre.

2.1.4 Impact de conversion sur les indicateurs de performance

Le groupe CLASQUIN est une entreprise internationale avec 85 agences implantées dans 25 pays en Europe, en Amérique, en Asie, dans la zone Pacifique et en Afrique à ce jour. La stratégie repose sur un développement continu de ses activités à l'international.

Le groupe CLASQUIN présentant ses comptes consolidés en euros, les fluctuations de change peuvent avoir un impact positif ou négatif sur le niveau d'activité et les indicateurs de performance de CLASQUIN.

2.1.5 Risques de change

L'euro est la monnaie utilisée par CLASQUIN pour établir ses comptes ; dans la mesure où le Groupe conduit son activité dans un contexte international, il est exposé au risque de conversion. Le bilan et le compte de résultat sont sensibles

aux variations des parités de change lors de la consolidation des comptes des filiales étrangères hors zone Euro, ainsi qu'au risque de transaction pour les opérations qui ne sont pas réalisées en euro.

2.2 Risques de variation de cours

Afin d'assurer une meilleure liquidité de son cours et de réguler celui-ci, un contrat de liquidité a été conclu entre CLASQUIN SA et la société de bourse ODDO CORPORATE FINANCE le 14 septembre 2009, renouvelable annuellement par tacite reconduction, lequel a été modifié par avenant en date du 13 octobre 2014 en vue d'augmenter le montant des apports au contrat de liquidité. Ce contrat a été transmis à la société

ODDO & Cie, actionnaire unique de la société ODDO CORPORATE FINANCE par transmission universelle du patrimoine de cette dernière à effet au 1^{er} mars 2016.

Un nouveau contrat a été signé en date du 18 mars 2019 avec ODDO conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur.

2.3 Risques sectoriels

- **Environnement macroéconomique** : le secteur est un marché fortement corrélé aux perspectives d'évolution du commerce mondial. À titre illustratif, la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, d'envergure mondiale, a impacté les échanges mondiaux.
- **Talents** : les collaborateurs de qualité sont une ressource essentielle ; le recrutement et la fidélisation de talents sont des enjeux pour les entreprises de service.
- **IT - Évolutions Technologiques** : les systèmes informatiques, les réseaux et les processus liés sont essentiels dans l'exercice de l'activité. L'adaptation aux évolutions technologiques, telles que la digitalisation, l'automatisation des processus, la cybersécurité est un enjeu permanent.
- **Compliance** : le secteur est soumis à différentes législations et réglementations nationales et internationales de plus en plus complexes.

- **Dépendance à des tiers** : de nombreux acteurs interviennent dans les chaînes logistiques (compagnies maritimes, compagnies aériennes, transporteurs routiers...) et les organisateurs de transport ont une dépendance à l'égard des autres acteurs du marché.
- **Enjeux environnementaux** : les acteurs du secteur doivent favoriser une meilleure maîtrise de leur impact environnemental à court, moyen et long terme, via des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement et la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. L'objectif est de décarboner les Supply Chain par une démarche d'efficacité énergétique qui permette à la fois de réduire l'empreinte énergétique (énergie, carbone), de faire des économies et d'anticiper les crises qui sont liées.



C - Information sur les délais de paiement des clients et des fournisseurs de CLASQUIN SA

Indication de la décomposition à la clôture de l'exercice 2023 du solde des créances et des dettes exprimées en euros à l'égard des clients et des fournisseurs par date d'échéance.

Factures envoyées non réglées à la date du 31 décembre 2023 dont le terme est échu

(en euros)	DE 1 À 30 J	DE 31 À 60 J	DE 61 À 90 J	> À 90 J	MONTANT TOTAL DÛ
Nombre de factures					1 728
Solde TTC dû au 31/12/2023 - en €	1 716 212	122 793	37 023	249 465	2 125 492
% du montant Total des achats HT	1 %	0 %	0 %	0 %	1 %

Factures reçues non réglées à la date du 31 décembre 2023 dont le terme est échu

(en euros)	DE 1 À 30 J	DE 31 À 60 J	DE 61 À 90 J	> À 90 J	MONTANT TOTAL DÛ
Nombre de factures					7 284
Solde TTC dû au 31/12/2023 - en €	9 434 974	2 552 406	567 262	5 330 205	17 884 846
% du montant Total du Chiffre d'Affaires TTC	4 %	1 %	0 %	2 %	8 %

Factures exclues relatives à des créances clients litigieuses au 31 décembre 2023

(en euros)	
Nombre de factures	1 003
MONTANT TOTAL	3 218 911





D - Activité en matière de recherche et de développement

Le coût des activités de recherches et développement chez CLASQUIN SA porte principalement sur les outils informatiques.

Au titre de l'exercice 2023, le montant s'est élevé à 1 048k€ au titre principalement du projet LIVE et développement BI.

E - Déclaration de performance extra-financière

La Déclaration de performance extra-financière du Groupe CLASQUIN au titre de l'exercice 2023 et le rapport de l'Organisme Tiers indépendant, le cabinet Mazars, font partie

intégrante du présent rapport de gestion et sont insérés en Annexe pour un accès facilité et une meilleure lisibilité (voir page 191).

F - Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

TIMAR SA

Suite à la prise de contrôle du groupe Timar (63,52 %) le 28 mars 2023, le groupe a franchi le seuil de 95 % du capital de TIMAR SA le 1^{er} novembre 2023.

Une Offre Publique de Retrait Obligatoire sur les actions TIMAR a été déposée par la Financière CLASQUIN Euromed le 7 novembre 2023 auprès de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux « AMMC » laquelle a déclaré recevable le projet le 9 février 2024 et a apposé son visa sur la note d'information le 28 février 2024. Le calendrier de l'opération est le suivant :

- Ouverture de l'Offre : 08/03/24 ;
- Clôture de l'Offre : 27/03/24 ;
- Règlement livraison de l'Offre : le 09/04/24 ;
- Radiation de la cote des titres TIMAR SA : 10/06/24.

MSC

Signature du contrat de cession portant sur l'acquisition de 42,06 % du capital de CLASQUIN par SAS Shipping Agencies Services Sàrl (« SAS »), filiale de MSC Mediterranean Shipping Company SA

À la suite des communiqués du 4 décembre 2023 et du 21 mars 2024⁽¹⁾, et après finalisation des procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel compétentes de CLASQUIN, lesquelles ont émis un avis favorable, Monsieur Yves REVOL, OLYMP et SAS Shipping Agencies Services Sàrl (« SAS »), filiale de MSC Mediterranean Shipping Company SA, ont signé le 28 mars 2024 un contrat de cession d'actions portant sur l'acquisition par SAS de 42,06 %⁽²⁾ du capital social de CLASQUIN, au prix de 142,03 euros par action⁽³⁾.

La réalisation de l'opération, soumise à l'obtention des autorisations des autorités réglementaires compétentes⁽⁴⁾, devrait intervenir d'ici la fin de l'année.

SAS déposera auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à la suite de la réalisation de l'opération, une offre publique d'achat portant sur le solde des actions CLASQUIN, au même prix de 142,03 euros par action. Ce projet d'offre sera soumis à l'approbation de l'AMF. SAS entend mettre en œuvre un retrait obligatoire à l'issue de l'offre si les conditions applicables sont remplies.

La transaction est soutenue par le Directeur Général de CLASQUIN et les membres clés de l'équipe de management, qui se sont engagés à apporter leurs actions CLASQUIN dans le cadre de l'offre publique d'achat de SAS, représentant au total environ 8,5 % du capital social⁽⁵⁾.

Le nom de l'expert indépendant chargé de préparer un rapport sur les conditions financières de l'offre sera communiqué dès sa désignation par le Conseil d'Administration de CLASQUIN, sur proposition du comité ad hoc composé en majorité d'administrateurs indépendants. Le Conseil d'Administration de CLASQUIN se réunira à nouveau pour émettre son avis motivé sur l'offre après avoir pris connaissance du rapport de l'expert indépendant, de la recommandation émise par le comité ad hoc et de l'avis du Comité Social et Économique de CLASQUIN (cf. communiqué de CLASQUIN du 21 mars 2024).

Le Groupe CLASQUIN continuerait d'opérer ses activités avec ses équipes et sous les marques du Groupe (CLASQUIN, Timar, LCI-CLASQUIN Cargolution, CVL, Exaciel, Art Shipping International et Transports Petit notamment).

(1) Voir les communiqués de presse de CLASQUIN du 4 décembre 2023 et du 21 mars 2024.

(2) Représentant actuellement 55,93 % des droits de vote sur la base d'un nombre total de droits de vote théoriques de 3 475 523.

(3) Le prix du bloc pourra faire l'objet d'un ajustement à la baisse en cas de leakage (incluant les distributions), notamment avant la réalisation de la cession du bloc.

(4) L'opération est soumise à des autorisations réglementaires au titre du contrôle des concentrations dans l'Union européenne et dans certaines autres juridictions, ainsi qu'au titre du contrôle des investissements étrangers en France ; cette condition réglementaire est au bénéfice de toutes les parties qui ne peuvent y renoncer que par accord entre elles. D'autres conditions suspensives sont stipulées, notamment l'absence d'événement défavorable important et l'obtention des consentements importants de tiers (les deux conditions étant au bénéfice de l'acheteur, qui peut y renoncer à sa discrétion) ainsi que d'autres conditions suspensives usuelles.

(5) Les engagements d'apport à l'offre publique d'achat deviendraient caducs en cas d'offre concurrente faite à un prix supérieur à l'offre publique d'achat de SAS et déclarée conforme par l'AMF, à moins que SAS ne décide d'améliorer son offre au regard des termes de l'offre concurrente dans les conditions prévues par le règlement général de l'AMF.



G - Évolution prévisible de la situation de l'ensemble constitué par les sociétés comprises dans la consolidation et les perspectives d'avenir

Perspectives de marché :

- Échanges internationaux en volume : +3,3 % (Source OMC Octobre 2023) ;
- Fret aérien en volume : +4,5 % (Source IATA Décembre 2023) ;
- Fret maritime en volume : +3/4 %.

Perspectives pour CLASQUIN :

- Activité (volumes) : supérieure au marché.

H - Affectation du résultat

Nous vous rappelons que, dans le prospectus établi à l'occasion de l'admission sur Euronext Growth (précédemment Alternext), et sous réserve du financement des investissements nécessités pour le développement du groupe CLASQUIN et que le résultat social le permette, la Société a fait part de son intention de procéder à une distribution annuelle d'au moins 20 % de son résultat net consolidé part du groupe CLASQUIN.

Au titre de cet exercice, compte-tenu des négociations en cours avec SAS Shipping Agencies services SARL (SAS), Filiale de MSC Mediterranean Shipping Company SA pour la cession du contrôle de CLASQUIN SA, il est proposé de ne pas distribuer de dividendes.

Nous vous proposons que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit un montant de 13 072 505,20 €, soit affecté comme suit :

- En totalité en report à nouveau, soit 13 072 505,20 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

EXERCICES	DIVIDENDE DISTRIBUÉ PAR ACTION
31 décembre 2022	6,50 €
31 décembre 2021	3,70 €
31 décembre 2020	1,30 €

I - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 156 517 €, et que l'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 39 129 €.

Les dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'exercice comprennent les dépenses suivantes :

CHARGES NON DÉDUCTIBLES	
Loyer non déductibles sur véhicules de tourisme	137 739
Taxe sur les véhicules de tourisme	18 778
TOTAL CHARGES NON DÉDUCTIBLES	156 517

J - Filiales et participations

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité de la Société. Le tableau des filiales et participations est annexé au présent rapport.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris les participations nouvelles et/ou modifié le taux de participation en capital et en droit de vote dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français et à l'étranger tel qu'indiqué ci-dessous :

- Acquisition avec prise de contrôle du Groupe TIMAR en 2023 (Acquisition par FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED de 63,52 % de TIMAR SA en mars 2023, suivie d'une offre publique d'achat en juin 2023 et d'acquisitions complémentaires en novembre 2023 portant la détention à 96,15 % du capital de TIMAR SA) ;

- Cession de 10,19 % du capital de CLASQUIN GERMANY en 2023 ;
- Cession de 14,85 % du capital de CLASQUIN FAIRS & EVENTS en 2023 ;
- Acquisition de 22,20 % du capital de TRANSPORTS PETIT INTERNATIONAL en 2023 ;
- Acquisition de 4,99 % du capital de la société FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED en 2023 ;
- Acquisition de 20 % du capital de la société CLASQUIN BELGIUM en 2023.



K - Sociétés contrôlées

Au 31 décembre 2023, la Société contrôle, directement et indirectement, les sociétés suivantes :

Liste des filiales détenues directement par CLASQUIN SA :

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% D'INTÉRÊT 2023	% D'INTÉRÊT 2022
SOCIÉTÉ-MÈRE				
CLASQUIN SA	Lyon	Intégration globale	Holding	Holding
SOCIÉTÉS DÉTENUES EN DIRECT				
ART SHIPPING INTERNATIONAL SAS	Paris	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
BLUE LOTUS	Hong-Kong	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CARGOLUTION INC.	Montréal	Intégration globale	87,1 %	87,1 %
CLASQUIN AUSTRALIA PTY Ltd	Melbourne	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN BELGIUM	Tournai	Intégration globale	75,0 %	55,0 %
CLASQUIN BURKINA FASO	Bobo-Dioulasso	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN CHILE	Santiago	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN FAIRS & EVENTS	Lyon	Intégration globale	70,0 %	84,9 %
CLASQUIN FAR EAST Ltd	Hong-Kong	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN GERMANY GMBH	Düsseldorf	Intégration globale	89,8 %	100,0 %
CLASQUIN HANDLING SOLUTIONS	Roissy	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN INDIA PVT Ltd	Dehli	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN ITALIA SRL	Milan	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN JAPAN KK Ltd	Tokyo	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN KOREA Ltd	Séoul	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN MALAYSIA Ltd	Kuala Lumpur	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN PORTUGAL Lda	Porto	Intégration globale	90,0 %	90,0 %
CLASQUIN SINGAPORE PTE Ltd	Singapour	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
CLASQUIN T.I. INTERCARGO 1999, SA	Barcelone	Intégration globale	85,0 %	85,0 %
CLASQUIN THAILAND CO Lts	Bangkok	Intégration globale	49,0 %	49,0 %
CLASQUIN USA Inc.	New York	Intégration globale	80,0 %	80,0 %
CLASQUIN VIETNAM Ltd	Ho Chi Minh Ville	Intégration globale	99,0 %	99,0 %
EAST ASIA LOGISTICS COMPANY td	Ho Chi Minh Ville	Intégration globale	49,0 %	49,0 %
FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED	Lyon	Intégration globale	100,0 %	95,0 %
SA TRANSPORTS PETIT INTERNATIONAL	Clermont-Ferrand	Intégration globale	77,8 %	55,6 %
CLASQUIN TUNISIE	Tunis	Intégration globale	49,0 %	49,0 %
EXACIEL A.M.C LOGISTIQUE SA	Roissy	Intégration globale	90,0 %	90,0 %
CVL INTERNATIONAL	Dakar	Intégration globale	51,0 %	51,0 %



Liste des filiales détenues indirectement par CLASQUIN SA

NOM DE LA SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% D'INTÉRÊT 2023	% D'INTÉRÊT 2022
SOUS-FILIALES				
SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR CLASQUIN FAR EAST Ltd				
CLASQUIN SHANGHAI Ltd	Shanghai	Intégration globale	100,0 %	100,0 %
EUPHROSINE Ltd	Hong-Kong	Intégration globale	69,1 %	69,1 %
SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED				
LCI CLASQUIN	Villefranche	Intégration globale	100,0 %	95,0 %
LCI TUNISIE SARL	La Marsa	Intégration globale	99,9 %	94,9 %
LCI TRANSPORT SARL	Rades	Mise en équivalence	45,0 %	42,8 %
SCI LACHA	Villefranche	Intégration globale	62,5 %	59,4 %
TIMAR SA	Casablanca	Intégration globale	96,2 %	-
SOCIÉTÉS DÉTENUES PAR TIMAR SA				
GRUPOLIS - TRANSITÁRIOS, S.A.	Porto	Intégration globale	66,7 %	-
MTS IRUN	Irun	Intégration globale	79,7 %	-
MTS MADRID	Madrid	Intégration globale	54,4 %	-
TIMAR INTERNATIONAL	Paris	Intégration globale	96,2 %	-
TIMAR P.S	Casablanca	Intégration globale	94,2 %	-
TIMAR TUNISIE OFF SHORE	Tunis	Intégration globale	76,9 %	-
TIMAR MAURITANIE	Nouakchott	Intégration globale	80,1 %	-
TIMAR CÔTE D'IVOIRE	Abidjan	Intégration globale	72,1 %	-
TIMAR MALI	Bamako	Intégration globale	96,2 %	-
TIMAR MALI TRANSIT	Bamako	Intégration globale	96,2 %	-
TIMAR AO	Dakar	Intégration globale	67,3 %	-
TIMAR TUNISIE ON SHORE	Tunis	Mise en équivalence	38,5 %	-
TIMAR TANGER MÉDITERRANÉE	Tanger	Mise en équivalence	33,7 %	-

L - Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce

Vos Commissaires aux Comptes vous donneront lecture de leur rapport, lequel mentionne les conventions dûment autorisées par le Conseil d'Administration au titre de cet

exercice et les conventions conclues au titre d'exercices antérieurs qui se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

M - Mandats des Administrateurs et des Commissaires aux Comptes

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur n'arrive à échéance à l'occasion de la présente Assemblée.

Proposition de renouvellement du mandat de co-Commissaire aux Comptes titulaire.

Nous rappelons que les mandats de co-Commissaire aux Comptes titulaire et suppléant des cabinets IMPLID AUDIT et SDGS arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous proposons de renouveler le mandat de co-Commissaires aux Comptes titulaire du cabinet IMPLID AUDIT pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Nous vous proposons de ne pas renouveler le mandat de co-Commissaires aux Comptes suppléant du cabinet SDGS conformément aux dispositions légales et statutaires.

N - Proposition d'attribution de la rémunération des Administrateurs

Nous vous proposons de fixer le montant global de la rémunération des Administrateurs à répartir entre ces derniers pour l'exercice à clore au 31 décembre 2024 à 90 000 euros.



O - Autorisations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des Actionnaires

Nous vous proposons de renouveler, à l'occasion de la présente Assemblée, les autorisations précédemment données et arrivant à échéance.

Autorisation donnée à la Société d'acheter en bourse ses propres actions et de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues

Nous vous proposons d'autoriser la Société à opérer en bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de sa mise en œuvre, aux fins, par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action CLASQUIN par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de couverture de plans d'options d'achat d'actions et ou d'attribution gratuite d'actions (ou plans assimilés),
- de couverture d'autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'Entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans les limites légales,
- de couverture de titres de créances convertibles en actions,
- d'annulation des actions achetées.

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernées, la Société pourrait en outre procéder aux réalisations permises des actions rachetées en vue de l'un des objectifs du programme à un ou plusieurs de ses autres objectifs, ou bien procéder à leur cession sur le marché ou hors marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur. Un document d'information sera diffusé conformément à la réglementation en vigueur.

Le nombre maximum d'actions à acquérir sera au maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport.

Le prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, sera fixé à 200 € (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 46 585 360 € (montant maximum théorique ne tenant pas compte des actions auto-détenues par la Société) financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

L'autorisation sera valable à compter de la date de l'Assemblée Générale Annuelle jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit (18) mois.

Le Conseil d'Administration devra, si vous adoptez cette résolution, vous rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit (18) mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs pour faire le nécessaire en pareille matière.



P - Options de souscription ou d'achat d'actions - Attributions gratuites d'actions

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale doit être informée des plans d'option et des attributions gratuites d'actions.

Aucun programme d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en œuvre.

Nous vous informons que la Société a mis en œuvre un programme d'attribution gratuite d'actions et a attribué, en 2019, 39 444 actions gratuites au profit de membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux de la Société et d'entités qui lui sont liées.

Ce plan d'attribution gratuite d'actions a pour objectif de :

- Fédérer les dirigeants et managers du groupe autour du projet d'entreprise porté par le Directeur Général ;
- Élargir le noyau des managers actionnaires afin de renforcer leur sentiment d'appartenance sur le long terme ;
- Focaliser les dirigeants et managers sur les objectifs de performance du Groupe.

L'attribution de ces actions de performance s'inscrit dans le cadre d'un plan de co-investissement.

Le Conseil d'Administration a également attribué en 2020, 1 116 actions gratuites complémentaires.

Lors de sa séance du 6 juin 2023, le Conseil d'Administration, faisant usage des délégations consenties par l'Assemblée Générale, a décidé l'attribution de 10 034 actions au bénéfice de dirigeants.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des attributions gratuites d'actions réalisées au cours de l'exercice par le biais d'un rapport spécial.

Les plans susvisés sont soumis à divers conditions et critères, notamment de présence et/ou de performance.

Q - Compte-rendu des opérations effectuées par la société sur ses propres actions au cours de l'exercice

En application des dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2023, nous vous informons que la Société a procédé aux opérations suivantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 38 873 actions ;
- nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 24 121 actions ;
- cours moyen des achats : 80,8776 € ;

- cours moyen des ventes : 76,3405 € ;
- montant des frais de négociation : 2 970,37 € ;
- nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2023 : 49 573 actions ;
- valeur évaluée des actions au cours d'achat : 4 009 345,26 € ;
- valeur nominale des actions : 2,00 € ;
- fraction du capital qu'elles représentent : 2,13 % du capital.

Information sur la réalisation des opérations d'achat d'actions par finalité fixée dans le programme de rachat d'actions arrêté par l'Assemblée Générale Mixte du 6 juin 2023 :

FINALITÉS	NOMBRE D' ACTIONS ACQUISES	PRIX D' ACHAT MOYEN (€)	VOLUME D' ACTIONS VENDUES	RÉALLOCATIONS ÉVENTUELLES
Liquidité	22 022	75,3233	24 121	N/A
Couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou d'attribution gratuite d'actions (ou plan assimilés)	16 851	88,1364	N/A	N/A

Pour votre information, le cours de l'action CLASQUIN était de 58,20 € à l'ouverture de l'exercice le 2 janvier 2023 et de 123,50 € à la clôture le 29 décembre 2023.



R - Informations relatives au capital social et aux droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après :

- l'identité des Actionnaires détenant directement ou indirectement, à la clôture de l'exercice, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote :
 - La société OLYMP, contrôlée par M. Yves REVOL, détient 37,46 % du capital social et 49,77 % des droits de vote,
 - M. Yves REVOL détient 4,60 % du capital social et 6,16 % des droits de vote,
 - La société ARIANE PARTICIPATIONS, contrôlée par M. Hugues MORIN, détient 6,05 % du capital et 7,45 % des droits de vote,
 - Les OPC gérés par la société LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER, détiennent plus de 5 % du capital.

- la répartition du capital social et des droits de vote, au vu des notifications de franchissements de seuils communiqués à la Société, depuis l'établissement du précédent rapport jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport :
 - Un franchissement, à la baisse, du seuil de 5 % en capital a été notifié pendant la période par la société FINANCIÈRE TIEPOLO.

S - Opérations réalisées par les dirigeants, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2023 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

- nombre de titres cédés : 3 684 actions ;
- nombre de titres acquis : 16 250 actions ;
- nombre de titres souscrits : 0 ;
- nombre de titres échangés : 0.

PERSONNES CONCERNÉES	NOMBRE DE TITRES ACHETÉS AU COURS DE L'EXERCICE	NOMBRE DE TITRES CÉDÉS AU COURS DE L'EXERCICE
Hugues MORIN et personnes liées	11 431 Actions	0 Action
Laurence ILHE	1 443 Actions	0 Action
Philippe LONS	3 376 Actions	3 684 Actions

T - Actionnariat des salariés de la société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital au dernier jour de l'exercice ainsi que de la proportion du capital que représentent, au 31 décembre 2023, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées

au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, dans le cadre d'un Plan d'Épargne Entreprise, d'un Fond Commun de Placement d'Entreprise.
Au 31 décembre 2023, le FCPE CLASQUIN PERFORMANCES détenait 6,17 % du capital de la Société.



U - Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration

1. Informations relatives aux Mandataires Sociaux

1.1 Liste des mandats et fonctions exercés

Conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice

dans toute société par chacun de ces mandataires, établie à partir des informations communiquées par chaque intéressé.

Mandats et fonctions de Monsieur Yves REVOL, Président du Conseil d'Administration

Président de la société OLYMP

Président de la société ACR OLYMP

Président de la société JCR OLYMP

Chairman de la société CLASQUIN FAR EAST

Administrateur de la société CLASQUIN JAPAN

Chairman de la société CLASQUIN VIETNAM

Administrateur de la société EAST ASIA LOGISTICS Ltd.

Administrateur de la société EUPHROSINE

Président et membre du Comité de Surveillance de la société FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED (jusqu'au 31 octobre 2023)

Co-Gérant de la société CLASQUIN BURKINA

Président du Conseil d'Administration et Administrateur de CARGOLUTION Inc.

Gérant de la société SCI DE LA LOUVE

Gérant de la société SCI MAIALYS

Gérant de la société SCI CALLIOPE

Gérant de la société SCI APHRODITE

Gérant de la société SCI HESTIA

Gérant de la société SCI WHITE STREET 5

Gérant de la société SCI JUNON

Président du Conseil d'Administration de la société TIMAR SA

Mandats et fonctions de Monsieur Philippe LONS, Administrateur et Directeur Général Délégué

Administrateur de la société CLASQUIN JAPAN

Administrateur de la société CLASQUIN ITALIA

Représentant de la société CLASQUIN, Administrateur de la société FAR EAST

Administrateur de la société CLASQUIN SINGAPORE

Administrateur de la société CLASQUIN KOREA

Administrateur de la société CLASQUIN MALAYSIA

Administrateur de la société CLASQUIN AUSTRALIA

Administrateur de la société CLASQUIN THAILAND

Administrateur de la société CLASQUIN USA

Administrateur de la société CLASQUIN SHANGHAI

Administrateur de la société CLASQUIN INDIA

Administrateur de la société CLASQUIN INTERCARGO

Membre du Comité de Surveillance de la société FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED (jusqu'au 31 octobre 2023)

Administrateur de la société CLASQUIN CHILE

Administrateur de la société BLUE LOTUS OCEAN LINE

Administrateur de la société CLASQUIN BELGIUM

Chief Financial Officer de la société CLASQUIN SA



Mandats et fonctions de la société OLYMP, Administrateur, représentée par Monsieur Jean-Christophe REVOL

Président de la société OLYMP PRIVATE EQUITY

Mandats et fonctions de Monsieur Jean-Christophe REVOL, Représentant Permanent de la société OLYMP

Administrateur et Secrétaire de CLASQUIN INTERCARGO

Directeur Général de la société OLYMP

South Europe International Sales Director de la société CLASQUIN INTERCARGO

Mandats et fonctions de Monsieur Hugues MORIN, Administrateur et Directeur Général

Chairman de la société CLASQUIN ITALIA

Membre du Comité de Surveillance de la société FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED (jusqu'au 31 octobre 2023)

Administrateur de la société CLASQUIN AUSTRALIA

Administrateur de la société CLASQUIN MALAYSIA

Administrateur de la société CLASQUIN INDIA

Administrateur de la société CLASQUIN SINGAPORE

Co-Gérant de la société CLASQUIN BURKINA

Président du Conseil d'Administration de la société CLASQUIN CHILE

Gérant de la société CLASQUIN PORTUGAL

Directeur Général de la société CLASQUIN FAIRS & EVENTS

Administrateur de la société CLASQUIN JAPAN

Administrateur et Représentant légal de la société CLASQUIN KOREA

Administrateur et Président de la société CLASQUIN INTERCARGO

Gérant de la société ARIANE PARTICIPATIONS

Président et Administrateur de CARGOLUTION Inc.

Administrateur de la société BLUE LOTUS OCEAN LINE

Administrateur de la société CLASQUIN FAR EAST

Administrateur de la société CLASQUIN USA

Représentant de la société ARIANE PARTICIPATIONS, Administrateur de la société CLASQUIN BELGIUM

Représentant de la société ARIANE PARTICIPATIONS, Directeur Général de la société ART SHIPPING INTERNATIONAL

Chairman de la société CLASQUIN SHANGHAI

Administrateur de la société TIMAR SA

Administrateur de la société TIMAR PS

Mandats et fonctions de Madame Laurence ILHE, Administratrice et Directeur Général Délégué

Statutory auditor de la société CLASQUIN JAPAN

Statutory auditor de la société CLASQUIN KOREA

Administrateur de la société CLASQUIN MALAYSIA

Administrateur de la société CLASQUIN SINGAPORE

Administrateur de la société CLASQUIN THAILAND

Administrateur de la société CLASQUIN INDIA

Chairman et Administrateur de la société CLASQUIN USA

Administrateur de la société CLASQUIN CHILE

Administrateur de la société CLASQUIN SHANGHAI

Secrétaire, Trésorier et Administrateur de CARGOLUTION Inc.

Administrateur de la société CLASQUIN BELGIUM

Représentante permanente d'Action Logement Immobilier au Conseil d'Administration d'ALLIADE HABITAT

Group General Secretary de la société CLASQUIN SA

Administrateur de la société TIMAR SA

Administrateur de la société TIMAR PS



Mandats et fonctions de Madame MA Fan, Administratrice

Autres mandats :

Présidente de l'Institut SHAO YANG, École supérieure de médecine traditionnelle chinoise

Présidente de la Fédération des Chefs d'Entreprise Chinois de Lyon (FCECL)

Mandats et fonctions de Madame Claude REVEL, Administratrice

Autres mandats :

Présidente de la société INFORMATIONS & STRATÉGIES

Présidente du GIE France Sport Expertise

Directrice du think tank SKEMA PUBLIKA

Membre du comité éthique de la société CHAPSVISION

Mandats et fonctions de Monsieur Laurent FIARD, Administrateur

Autres mandats :

Co-fondateur et Président Directeur Général de la société VISIATIV

Co-fondateur de MOMENTUP

Co-fondateur de SWARM

Administrateur de LA VIE CLAIRE

Administrateur d'ALDES

Administrateur LE LYINC

Administrateur Fondation HCL

Président d'Auvergne RHONE-ALPES INVESTISSEMENT

Co-Président de l'IFA institut Français des Administrateurs Auvergne Rhône-Alpes

Vice-Président/Trésorerie MEDEF LYON RHONE

Mandats en nom propre ou en qualité de représentant permanent de Financière 3L : FEALINX SA, SCI FEDIX, SCI CLIWEST, SCI PDM, SCI 26, SCI 47, SCI 3LFI, SCI CLINANTES, LES BIENS ATYPIQUES, VENUES FOR NETWORK, NOOVUM, RENAISSANCE VENTURE

1.2 Information sur le mode d'exercice de la Direction Générale

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2019 :

- Monsieur Yves REVOL est Président du Conseil d'Administration de la société CLASQUIN,
- La direction générale est confiée à Monsieur Hugues MORIN.

Le Conseil d'Administration du 9 juin 2021, suite au renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Yves REVOL

par l'Assemblée Générale du même jour, a décidé de maintenir la dissociation des fonctions et de renouveler le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Yves REVOL et le mandat de Directeur Général de Monsieur Hugues MORIN. Son mandat de Directeur Général a été confirmé par le Conseil d'Administration du 9 juin 2022.





1.3 Informations sur la durée des mandats des administrateurs

Monsieur Yves REVOL a été renouvelé en qualité d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 9 juin 2021 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et en qualité de Président du Conseil d'Administration par le Conseil du 9 juin 2021 jusqu'à décision contraire du Conseil d'Administration et au plus tard jusqu'à la cessation de ses fonctions d'Administrateur.

Monsieur Philippe LONS a été renouvelé en qualité d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 9 juin 2021 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 et en qualité de Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 9 juin 2021. Son mandat de Directeur Général Délégué a été confirmé par le Conseil d'Administration du 9 juin 2022.

La société OLYMP a été renouvelée en qualité d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Monsieur Hugues MORIN a été renouvelé en qualité d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 9 juin 2022, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027. Son mandat de Directeur Général a été confirmé par le Conseil d'Administration du 9 juin 2022.

Madame Laurence ILHE a été nommée en qualité d'Administratrice par l'Assemblée Générale du 5 juin 2019, son mandat d'Administratrice arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et a été renouvelée en qualité de Directeur Général Délégué par le Conseil d'Administration du 9 juin 2021. Son mandat de Directeur Général Délégué a été confirmé par le Conseil d'Administration du 9 juin 2022.

Madame MA Fan a été nommée en qualité d'Administratrice par l'Assemblée Générale du 5 juin 2019, son mandat d'Administratrice arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Madame Claude REVEL a été nommée en qualité d'Administratrice par l'Assemblée Générale du 10 juin 2020, son mandat d'Administratrice arrive à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur Laurent FIARD a été nommé en qualité d'Administrateur par l'Assemblée Générale du 9 juin 2021 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Le Conseil d'Administration a adopté une procédure de gestion des conflits d'intérêts, signée par l'ensemble des administrateurs.

1.4 Informations sur les mandats des Commissaires aux comptes

• Nous vous rappelons que le cabinet **IMPLID AUDIT** a été nommé en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire et le cabinet **SDGS** a été nommé en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant par l'Assemblée Générale du 7 juin 2018, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de la présente Assemblée.

Étant rappelé qu'il est proposé à la présente Assemblée de renouveler le mandat de co-Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet **IMPLID AUDIT**.

• Le cabinet **ERNST & YOUNG AUDIT** a été nommé en qualité de co-Commissaire aux Comptes titulaire et le cabinet **AUDITEX** en qualité de co-Commissaire aux Comptes suppléant par l'Assemblée Générale du 9 juin 2021 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

1.5 Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, nous vous informons de la convention intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

• Prestations de conseil techniques fournies et facturées : 60 000 € H.T (pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2023) par **ARIANE PARTICIPATIONS**, société contrôlée par Hugues MORIN, au profit de la société **ART SHIPPING INTERNATIONAL** suite à la démission du précédent Directeur Général de ladite société. La société **ARIANE PARTICIPATIONS** a été nommée Directeur Général de ladite société par Assemblée Générale en date du 23 juin 2023 et sa rémunération a été fixée à 120 000 € H.T par an, à partir du 1^{er} juillet 2023.



2. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, sont présentées ci-après les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,
- sur l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessous.

DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE ET DE POUVOIR, EN COURS DE VALIDITÉ, ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	
Délégations données par l'Assemblée Générale Mixte du 06 juin 2023	• Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler les actions détenues par la Société ou acquises par cette dernière dans la limite de 10 % du capital et à réduire corrélativement le capital, ladite autorisation ayant été donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. • Autorisation donnée à la Société d'augmenter, dans la limite de 3 000 000 € en nominal (et de 40 000 000 € pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), son capital social par émission de toutes valeurs mobilières, avec maintien du droit préférentiel de souscription, selon le cas, avec délégation au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six (26) mois, à l'effet de décider lesdites augmentations de capital. • Autorisation donnée à la Société d'augmenter, dans la limite de 3 000 000 € en nominal (et de 40 000 000 € pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), son capital social par émission de toutes valeurs mobilières, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, avec délégation au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six (26) mois, à l'effet de décider lesdites augmentations de capital. • Autorisation donnée la Société pour une durée de vingt-six (26) mois, à l'effet d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des Actionnaires par voie d'offres aux personnes visées au I de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier dans la limite de 3 000 000 € en nominal et de 20 % du capital social de la Société par an. • Autorisation, pour une durée de vingt-six (26) mois, au Conseil d'Administration pour augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre des augmentations de capital exposées ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce • Autorisation, pour une durée de trente-huit (38) mois, au Conseil d'Administration pour procéder, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions à des attributions, à son choix, soit d'actions gratuites existantes de la Société provenant d'achats effectués par elle soit d'actions gratuites à émettre par voie d'augmentations de capital, au profit de membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux, qu'il déterminera, de la Société et des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce, ou de certaines catégories d'entre eux, étant précisé que le nombre total cumulé des actions résultant de l'attribution gratuite des actions, qu'il s'agisse d'actions existantes ou d'actions à émettre, résultant de cette autorisation ne pourra excéder un nombre global égal à quatre pour cent (4 %) du total des actions composant le capital de la société à la date de l'attribution. • Autorisation, pour une durée de vingt-six (26) mois, au Conseil d'Administration pour procéder sur ses seules décisions, à une augmentation de capital social, dans la limite de 300 000 € en nominal, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise par l'intermédiaire d'un FCPE (ou autre plan aux adhérents duquel l'article L. 3332-18 du Code du Travail permettrait de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) de la Société et des sociétés de son groupe au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.
USAGE FAIT AU COURS DE L'EXERCICE DES DÉLÉGATIONS VISÉES CI-DESSUS	
Décision du Conseil d'Administration du 6 juin 2023	• Décision du Conseil d'Administration de faire usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale pour l'attribution gratuites d'un nombre total de 10 034 actions au profit de deux mandataires sociaux, avec engagement de conservation d'un certain nombre d'actions prévu pendant la durée du mandat.

V - Contrôle des Commissaires aux Comptes

Nous allons vous donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs :

- aux comptes annuels ;
- aux comptes consolidés ;
- aux conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- à l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la Société de ses propres actions.

Nous espérons que l'ensemble des résolutions qui vous sont présentées recevront votre agrément.

Le Conseil d'Administration



ANNEXE 1

Tableau des filiales et participations

FILIALES ET PARTICIPATIONS (plus de 50 % du capital détenu) (en euros)	CAPITAL (HORS PRIME D'ÉMISSION)	FONDS PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	QUOTE- PART EN %	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS	
				(BRUT)	(NET)
BLUE LOTUS OCEAN LINE Ltd	-	-	100 %	-	-
CLASQUIN FAR EAST ⁽¹⁾	115 945	4 661 768	100 %	128 893	128 893
CLASQUIN AUSTRALIA	385 943	437 432	100 %	365 428	365 428
CLASQUIN JAPAN	64 250	1 270 082	100 %	196 746	196 746
CLASQUIN KOREA	210 300	741 162	100 %	214 493	214 493
CLASQUIN SINGAPORE	274 746	746 447	100 %	232 047	232 047
CLASQUIN THAILAND ⁽²⁾	184 688	1 712 473	49 %	145 956	145 956
CLASQUIN MALAYSIA	197 643	327 619	100 %	241 717	241 717
CLASQUIN ITALIA	100 000	1 071 278	100 %	945 655	945 655
CLASQUIN USA	407 742	6 388 619	80 %	784 638	784 638
CLASQUIN VIETNAM	65 867	332 473	99 %	81 500	81 500
CLASQUIN GERMANY	200 000	1 813 651	90 %	179 620	179 620
CLASQUIN INDIA	698 304	1 674 707	100 %	929 293	929 293
CLASQUIN BURKINA FASO ⁽³⁾	15 240	-35 832	100 %	15 245	-
CLASQUIN INTERCARGO	90 165	7 154 207	85 %	2 466 562	2 466 562
CLASQUIN CHILI ⁽⁴⁾	1 117 297	2 295 293	100 %	1 518 616	1 500 000
CLASQUIN PORTUGAL ⁽⁴⁾	200 000	164 365	90 %	284 068	-
ART SHIPPING INTERNATIONAL ⁽⁴⁾	10 000	226 699	100 %	1 041 562	1 024 612
FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED ⁽⁴⁾	3 000 000	15 974 624	100 %	5 540 952	5 539 966
CLASQUIN FAIRS & EVENTS ⁽⁴⁾	132 000	574 076	70 %	104 167	92 400
CARGOLUTION ⁽⁴⁾	31 641	3 027 972	87 %	8 435 818	8 032 222
CLASQUIN EAL ^{(2) (3)}	9 435	-12 340	49 %	4 987	-
CLASQUIN HANDLING SOLUTIONS ^{(3) (4)}	400 000	-717	100 %	400 685	-
CLASQUIN BELGIUM ⁽⁴⁾	325 000	1 429 898	75 %	521 167	508 750
CLASQUIN TUNISIE ^{(3) (4)}	296	-35 610	49 %	2 160	-
TRANSPORTS PETIT INTERNATIONAL ⁽⁴⁾	41 152	1 860 961	78 %	1 007 561	1 006 241
EXACIEL ⁽⁴⁾	160 500	1 081 219	90 %	3 155 337	3 151 872
CVL INTERNATIONAL ⁽⁴⁾	76 200	859 361	51 %	539 286	498 103
TIMAR SA	2 811 310	11 761 092	0 %	18 485	18 485
TOTAL	11 325 665	67 502 978		29 502 645	28 285 200

(1) dont caution CLASQUIN SHANGHAI 2 030 115 €.

(2) CLASQUIN THAILAND et CLASQUIN EAL sont détenues directement à 49 % et contrôlées à 100 %.

(3) Pour CLASQUIN BURKINA, CLASQUIN EAL, CLASQUIN HANDLING SOLUTIONS et CLASQUIN TUNISIE, la quote-part des fonds propres étant négative pour un montant global de 66 338 €, après dépréciation à 100 % des titres, un complément de dépréciation a été constaté en provision pour risques et charges financières.

(4) La valeur nette des titres de participation de ses filiales est exprimée hors frais de constitution.



PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ		MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	RÉSULTAT 2023	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT DÛ				
-	-	-	-	-	-
-	-	2 984 342	26 258 101	833 268	1 416 840
-	-	-	-3 660	-5 548	-
-	-	-	12 234 959	676 833	664 452
-	-	840 832	7 374 342	99 411	155 376
-	-	676 563	5 046 994	11 225	-
-	-	131 918	3 611 469	119 926	-
-	-	59 189	648 195	-2 748	-
-	-	100 000	5 638 322	-18 515	-
-	-	5 527 165	58 951 773	2 426 245	1 483 371
-	-	498 351	1 714 358	77 449	-
-	-	150 000	25 330 241	1 082 549	718 480
-	-	-	4 786 346	331 107	-
-	-	-	743 074	-18 235	-
-	-	-	43 221 995	2 466 435	1 530 000
-	-	1 812 185	11 404 833	315 760	-
200 000	200 000	140 000	2 525 984	-62 621	-
-	-	-	2 672 013	-17 628	125 000
13 500 000	13 500 000	-	154 784	316 830	-
-	-	-	2 765 128	147 122	210 000
-	-	889 218	33 368 334	331 762	424 106
-	-	-	26 105	2 732	-
500 000	500 000	1 300 000	2 376 048	-8 327	-
4 678 750	678 750	192 000	11 079 349	-161 290	-
221 887	221 887	-	-	-27 519	-
-	-	-	9 845 660	674 538	111 120
-	-	-	19 686 138	510 729	180 033
-	-	-	3 395 039	309 680	-
-	-	-	29 095 694	720 610	-
19 100 637	15 000 637	15 301 763	323 951 618	11 131 779	7 018 778



ANNEXE 2

Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices

(en euros)	AU 31 DÉCEMBRE 2019	AU 31 DÉCEMBRE 2020	AU 31 DÉCEMBRE 2021	AU 31 DÉCEMBRE 2022	AU 31 DÉCEMBRE 2023
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 612 802	4 612 802	4 612 802	4 658 536	4 658 536
Nombre d'actions ordinaires	2 306 401	2 306 401	2 306 401	2 329 268	2 329 268
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires (HT)	173 384 719	193 513 458	392 835 174	436 439 565	229 832 753
Résultat avant impôts, participation, dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	4 563 918	6 801 750	22 802 933	25 100 965	24 753 270
Impôts sur les bénéfices	0	46 992	2 032 488	3 816 387	1 753 720
Participation des salariés	1 321 502	602 643	4 083 458	5 497 823	4 518 873
Résultat après impôts, participation, dotation aux amortissements, dépréciations et provision	986 277	2 597 089	11 565 585	13 916 859	13 072 505
Résultat distribué	0	2 998 321	8 533 684	15 140 242	
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	1,41	2,67	7,24	6,78	7,93
Résultat après impôts, participation, dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	0,43	1,13	5,01	5,97	5,61
Dividende attribué	-	1,30	3,70	6,50	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	287	292	326	357	367
Montant de la masse salariale	14 518 707	13 054 157	17 183 349	18 969 141	20 419 502
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres)	5 859 083	5 775 651	8 555 015	8 758 876	8 607 279





ANNEXE 3

Déclaration de performance
extra-financière

Rapport de l'organisme tiers indépendant,
sur la déclaration consolidée
de performance extra-financière figurant
dans le rapport de gestion

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE





THE CLIENTS, PROFIT
&
Fun COMPANY

LE MOT DU PRÉSIDENT

Crédits photos

© CLASQUIN - © Adobestock - © Unsplash - © Envato - © Thierry Perre

CLASQUIN.com





Yves Revol - Président

CLASQUIN,
un positionnement unique,
un ADN basé sur la satisfaction
client, la performance
et le plaisir au travail exprimés
dans notre Motto :
« The Clients, Profit & Fun
Company ».

Avec un réseau international intégré de 85 bureaux et de 1 600 collaborateurs dans le monde, CLASQUIN est la seule ETI multinationale française dans le secteur du transit international et de la logistique overseas.

Depuis 1983, nous sommes portés par la passion de notre métier et du services client, par l'enthousiasme de nos équipes et par une véritable culture de la conquête et de la performance, et nous déroulons notre stratégie de développement international ; c'est ainsi que nous nous sommes implantés en Europe (6 pays), dans la quasi-totalité des pays asiatiques, en Amérique et plus récemment au Maghreb (nous venons de racheter en 2023 le groupe marocain TIMAR) et en Afrique subsaharienne.

Notre réseau, l'expertise et l'engagement de nos équipes, notre avance technologique nous permettent aujourd'hui d'offrir des solutions globales à l'instar des géants du secteur avec toutes les qualités d'une ETI (proximité client, créativité, réactivité...) et nous poursuivons ainsi notre croissance forte en surperformant le marché année après année. C'est dans ce contexte et malgré un environnement économique plutôt dégradé que nous avons réalisé une très belle année 2023 même si elle est un peu en deçà de 2022 (année totalement exceptionnelle pour l'ensemble du secteur maritime).

Je tiens à remercier ici tous nos clients et tous nos partenaires pour leur confiance et tous nos collaborateurs pour leur professionnalisme et leur engagement.

Je vous souhaite une bonne lecture de notre Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF) 2023 relatant de notre politique RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises).



SOMMAIRE

01

**STRATÉGIE
& PROFIL**

- 08. CLASQUIN, ACTEUR UNIQUE SUR SON MARCHÉ
- 12. STRATÉGIE DE CONQUÊTE
- 13. RÉSEAU MONDIAL INTÉGRÉ

02

**NOTRE
DÉMARCHE RSE
& NOTRE
PERFORMANCE**

- 18. UNE POLITIQUE RSE QUI CONTRIBUE À LA PERFORMANCE GLOBALE ET DURABLE DE L'ENTREPRISE
- 19. NOS ENJEUX EXTRA-FINANCIERS & OBJECTIFS RSE

03

**PEOPLE :
CONSTRUIRE
DES ÉQUIPES
À LA FOIS
PERFORMANTES
ET ENGAGÉES**

- 29. ATTIRER (ET RETENIR) LES MEILLEURS TALENTS
- 34. DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS
- 39. ÉCOUTER NOS COLLABORATEURS
- 41. ÊTRE À L'ÉCOUTE DE NOS CLIENTS
- 42. PROTÉGER NOS COLLABORATEURS ET DÉVELOPPER LEUR BIEN-ÊTRE
- 46. PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

04

**PARTNER :
UN PARTENAIRE
RESPONSABLE**

- 57. SÉCURISER VOS DONNÉES
- 58. APPLIQUER UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE ET INDÉPENDANTE
- 59. PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION
- 60. S'IMPLIQUER AU QUOTIDIEN EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ QUI L'ENTOURE



05

PLANET : UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES

06

NOTRE MÉTHODOLOGIE

07

INDICATEURS DE PERFORMANCE

08

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

67. MAÎTRISER NOS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

74. ÊTRE EXEMPLAIRE

82. MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION, DE HIÉRARCHISATION, DE SÉLECTION ET DE VALIDATION DES PRINCIPAUX RISQUES DANS LA DPEF

83. PÉRIMÈTRE (CONSOLIDÉ ET TEMPOREL)

84. EXCLUSIONS & LIMITATIONS

85. PERSONNE RESPONSABLE DE LA PUBLICATION ET CONTACT

90. INDICATEURS DE PERFORMANCE

92. TABLEAUX DE CONCORDANCES

100. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT ANNUEL

104. ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES COMME LES PLUS IMPORTANTES



01

STRATÉGIE & PROFIL



08. CLASQUIN, ACTEUR UNIQUE SUR SON MARCHÉ
12. STRATÉGIE DE CONQUÊTE
13. RÉSEAU MONDIAL INTÉGRÉ



STRATÉGIE & PROFIL





CLASQUIN

ACTEUR UNIQUE

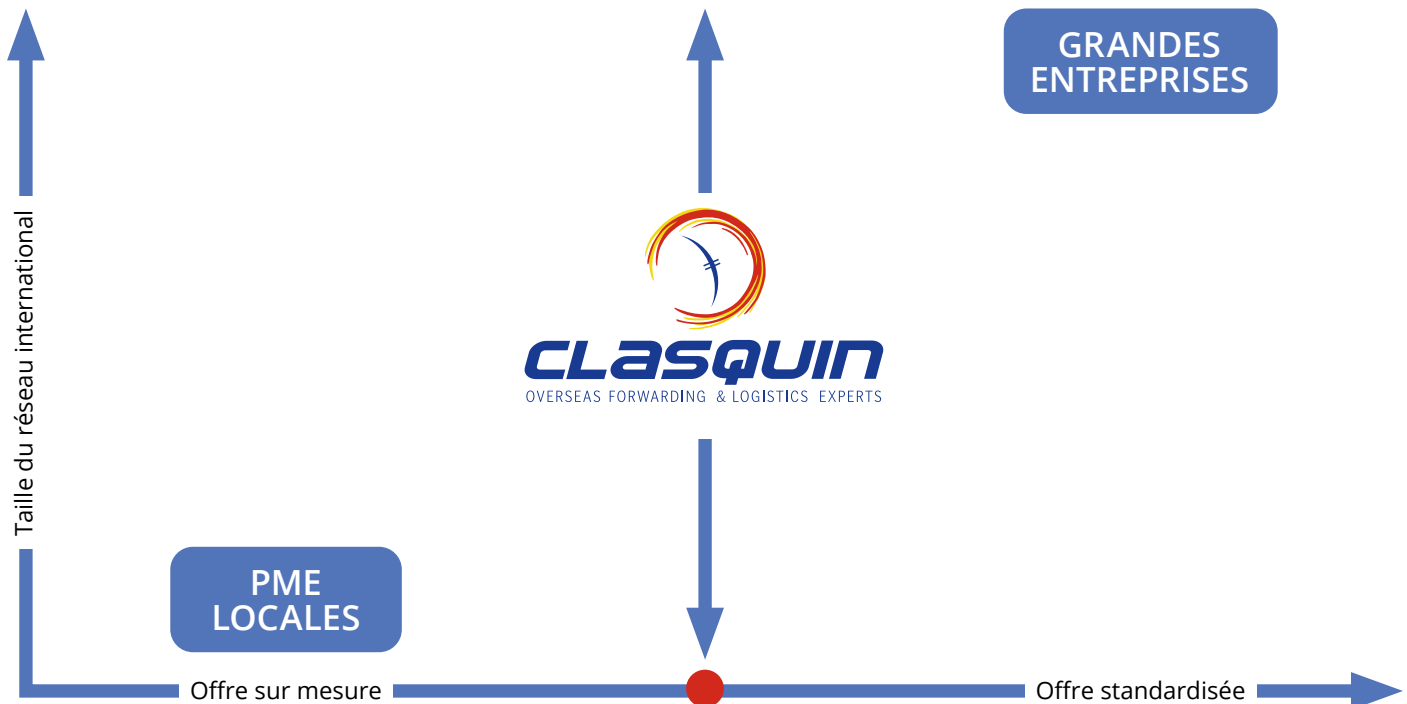
SUR SON MARCHÉ

Description des principales activités, produits et services

Entreprise à Taille intermédiaire (ETI) multinationale, organisatrice de transports internationaux et de logistique Overseas, CLASQUIN est aujourd'hui le seul acteur du marché à pouvoir offrir les services et les prestations d'une multinationale alliés aux avantages d'une ETI : la fiabilité, la réactivité, la personnalisation des contacts clients, la créativité, l'innovation...

Ce positionnement unique est renforcé par la solidité de ses fondamentaux : ses équipes expertes et engagées, son réseau international et son système d'information intégré, qui constituent de fortes barrières à l'entrée pour de nouveaux entrants.

La souplesse et la proximité client d'une ETI, l'expertise d'un grand groupe



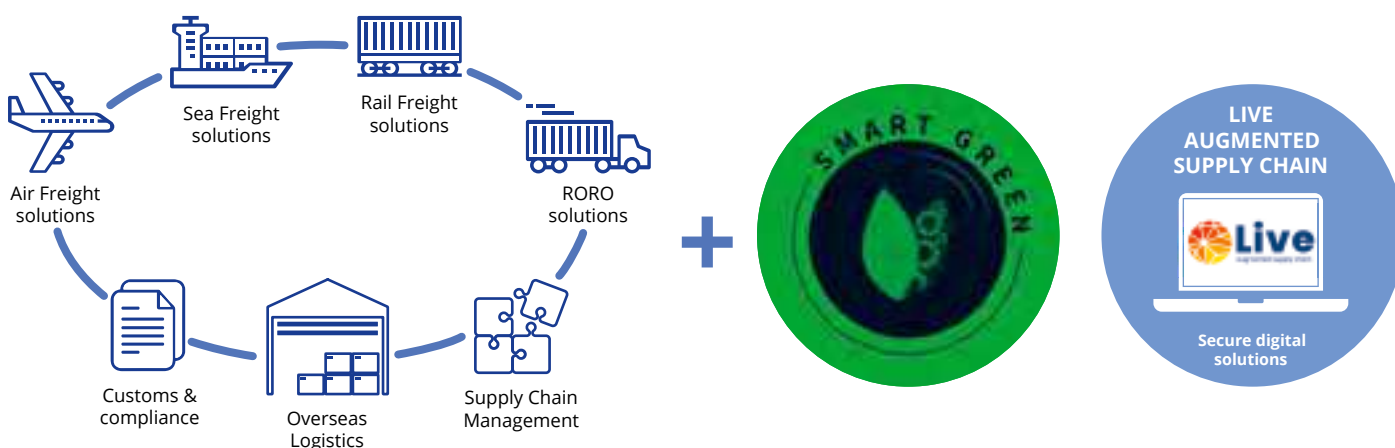


Un « business model » à forte valeur ajoutée

CLASQUIN n'a aucune contrainte de gestion des moyens de transport et développe sa valeur ajoutée dans le service et l'expertise. Le Groupe articule son savoir-faire dans la mise

en œuvre de solutions efficaces pour harmoniser, fluidifier et sécuriser les échanges de ses clients, pour lesquels l'activité internationale est de plus en plus stratégique et complexe.

Notre métier



CLASQUIN gère aujourd'hui à travers son réseau de 85 bureaux, des flux import et export principalement entre l'Europe de l'Ouest et l'Overseas, plus particulièrement l'Asie-Pacifique, l'Amérique du Nord, le Maghreb et l'Afrique subsaharienne. En tant que précurseur sur l'axe Asie, CLASQUIN bénéficie d'une présence solide en Asie-Pacifique.

En 2023, le Groupe renforce sa présence sur ce continent avec la reprise de Timar, société marocaine, spécialisée dans le transport international, la logistique et le transit de marchandises. Et en tant que précurseur sur l'axe Asie, CLASQUIN bénéficie toujours d'une présence solide en Asie-Pacifique.

Nos chiffres clés 2023





Un positionnement concurrentiel

De nombreux acteurs interviennent dans les chaînes logistiques : transporteurs routiers et ferroviaires, commissionnaires de transport, commissionnaires en douane, compagnies aériennes et maritimes, entreposeurs sous douane...

En pratique, les géants du marché sont souvent à la fois opérateurs et 3PL (Third Party Logistics Providers). Ils sont par ailleurs actifs autant sur les segments internationaux que nationaux du transport.

CLASQUIN appartient à la typologie des entreprises qui se sont détachées des contraintes liées aux moyens physiques de transport ou d'entreposage détenus en propre. Elles organisent, contrôlent et optimisent librement les flux de marchandises et les opérateurs impliqués en amont et en aval du transport. Elles ont pour objectif de fournir toujours plus de services à valeur ajoutée dans un marché soumis à de fortes contraintes concurrentielles.

CLASQUIN sélectionne et pilote un réseau de sous-traitants choisis parmi les meilleurs prestataires





STRATÉGIE DE CONQUÊTE

Depuis près de 35 ans, CLASQUIN déroule le même « business model » et démontre sa capacité à se développer à un rythme soutenu. L'ambition du Groupe est de poursuivre le développement du réseau international sur l'axe est-ouest (Asie-Europe et Asie-Amérique du Nord) et plus récemment sur l'axe nord-sud (Europe-Afrique) avec l'acquisition de TIMAR, tout en poursuivant l'élargissement d'une offre vers des services à forte valeur ajoutée : gestion de la logistique de nos clients en Overseas, conseil en Supply Chain Management...

Si son fonds de commerce est encore largement constitué de son activité « General Cargo », CLASQUIN poursuit sa stratégie de « verticaux » – vins et spiritueux, périssable, luxe... – et de niches – art, foires et expositions, Gouvernement & Sécurité, humanitaires, projets...-, marchés plus rentables par nature.

Enfin, le Groupe reste à l'écoute en permanence des opportunités de croissance externe.

Nos solutions sur mesure

91 %
de la MCB
2023

General Cargo



Industrie
+19 %
de la MCB 2023



**High Tech
& Telecom**
+5 %
de la MCB 2023



**Mode & Vente
au détail**
+13 %
de la MCB 2023



**Denrées
alimentaires,
vins & spiritueux**
+4 %
de la MCB 2023



**Mobilier & articles
pour la maison**
+10 %
de la MCB 2023



**Soins de santé
& produits
chimiques**
+3 %
de la MCB 2023



**Cosmétique,
Luxe & Beaux-Arts**
+6 %
de la MCB 2023



**Jouets, loisirs
& extérieur**
+3 %
de la MCB 2023

Niches d'expertise

9 %
de la MCB
2023



Œuvres d'art



**Frets
critiques**



Shows



**Humanitaire &
Secours d'urgence**



**Project
Cargo**



**Foires &
Expositions**



**Gouvernement
& Sécurité**



Projet

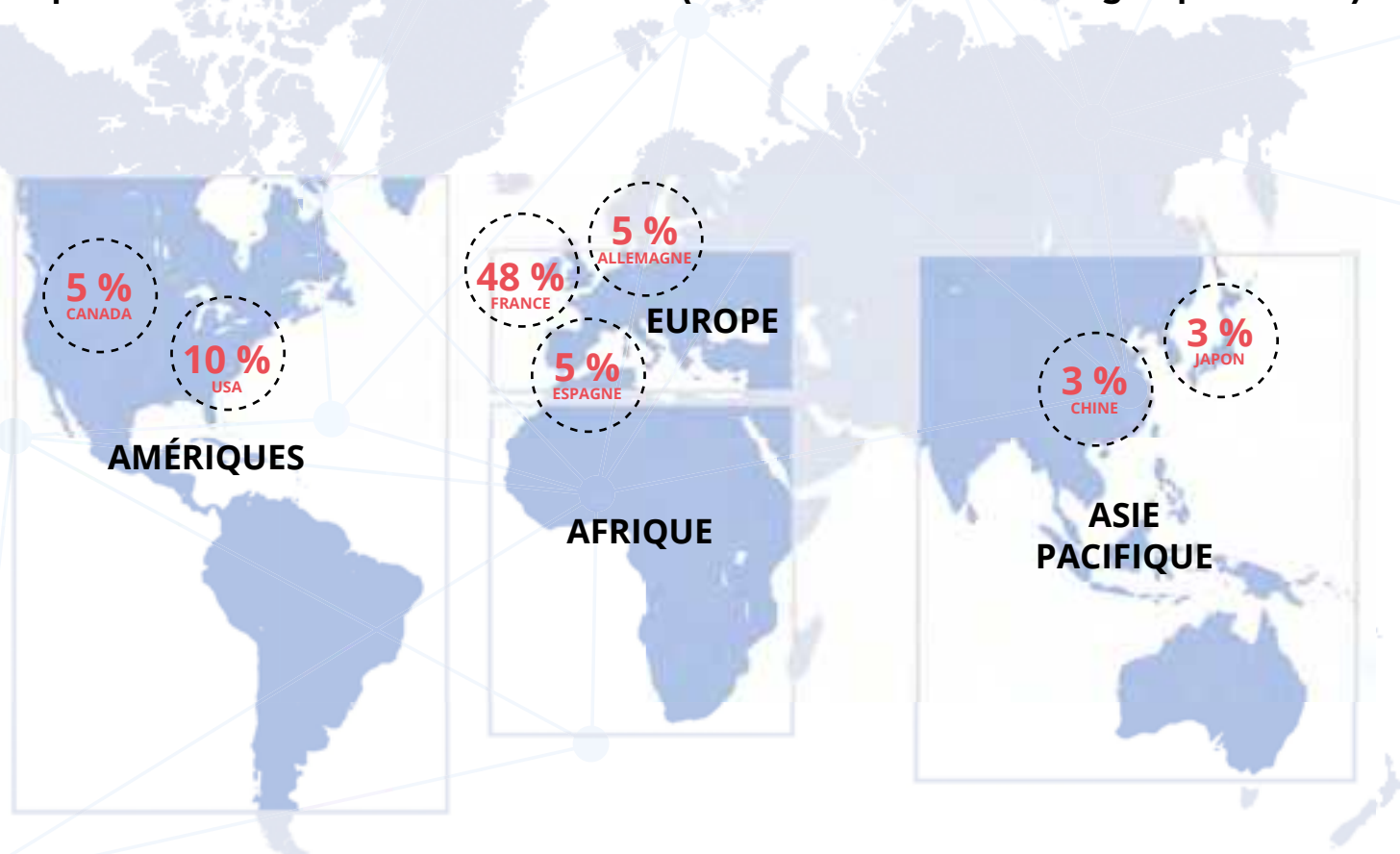
RÉSEAU MONDIAL INTÉGRÉ

En investissant dès 1984 dans l'implantation de bureaux en propre, notamment en Asie, ancrage historique du Groupe, CLASQUIN a fait le choix de forger un réseau international intégré.

Gage de proximité et de relations privilégiées avec ses clients, ce maillage international, composé de 35 bureaux en Europe, 19 en Afrique, 23 bureaux en Asie-Pacifique et 8 bureaux en Amérique, offre des réponses adaptées à la demande ainsi qu'une sécurité et une fiabilité renforcées dans le suivi des marchandises.

Par ailleurs, CLASQUIN est membre fondateur du WFA (World Freight Alliance), ce qui lui permet d'opérer dans tous les pays du monde.

Répartition de nos clients dans le monde (contribution à la MCB du groupe en 2023)



11 000
CLIENTS

+10 %
MARGE COMMERCIALE BRUTE
GÉNÉRÉE PAR LES NOUVEAUX CLIENTS



**NOTRE
DÉMARCHE RSE
& NOTRE
PERFORMANCE**



- 18. UNE POLITIQUE RSE QUI CONTRIBUE À LA PERFORMANCE GLOBALE ET DURABLE DE L'ENTREPRISE
- 19. NOS ENJEUX EXTRA-FINANCIERS & OBJECTIFS RSE



NOTRE DÉMARCHE RSE ET **NOTRE PERFORMANCE**







UNE POLITIQUE RSE QUI CONTRIBUE À LA **PERFORMANCE** **GLOBALE ET DURABLE** DE L'ENTREPRISE

La RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) traduit la volonté de CLASQUIN d'être une **GOOD COMPANY** en progressant durablement autour de trois objectifs principaux :

- **PEOPLE** : construire des équipes à la fois performantes et engagées ;
- **PARTNER** : être un acteur responsable, et intègre et impliqué ;
- **PLANET** : montrer l'exemple à son échelle en participant à la maîtrise de l'impact environnemental de son écosystème.

Cette politique RSE se traduit par une démarche participative ancrée dans une forte culture d'entreprise résumée par son motto « Clients, Profit & Fun » : l'écoute et la satisfaction client, la performance économique au sein d'un collectif engagé associé au projet entrepreneurial de l'entreprise et l'animation d'un dialogue social bienveillant, permanent et constructif.

CLASQUIN est, en premier lieu et depuis toujours, attentif à ses hommes et ses femmes par le biais d'une politique de ressources humaines différenciante : valoriser, écouter, former et protéger ses équipes multiculturelles et internationales. Celle-ci se traduit par un recrutement exigeant, une marque employeur attractive, une promotion de la diversité, des actions de développement, un schéma de partage des profits et d'actionnariat salariés ainsi qu'un dispositif d'écoute et d'échanges réguliers.

De plus, le Groupe est soucieux d'être un partenaire responsable et intègre doté d'une gouvernance responsable, veillant à prévenir et lutter contre la corruption, sécurisant ses systèmes et les données de ses parties prenantes, tout en s'impliquant durablement en faveur de la société qui l'entoure. En 2021, par le biais de la Fondation CLASQUIN créée sous égide de la Fondation de France, CLASQUIN a soutenu des structures en croissance en phase avec ses valeurs et son identité.

Enfin, sur le plan des enjeux environnementaux, CLASQUIN est conscient que les solutions doivent s'appliquer non seulement au sein de l'entreprise par des actions concrètes de maîtrise de l'impact, mais également plus largement à l'échelle de son écosystème global. Le Groupe a développé une « offre Green » à destination de ses clients afin de les aider à mesurer, optimiser et repenser l'impact de leurs activités à l'échelle locale ou internationale.



NOS ENJEUX EXTRA-FINANCIERS & OBJECTIFS RSE

Nos enjeux

Du fait de ses activités, CLASQUIN évolue dans un environnement complexe aux risques multiples. Dans le cadre de la présente déclaration et afin de prévenir et d'identifier les enjeux extra financiers potentiels pesant sur le Groupe, une revue des principaux enjeux RSE a été menée, notamment ceux liés à l'activité de la société ou de l'ensemble de entités du Groupe.

Le Groupe s'est appuyé sur les informations sociales, environnementales et sociétales énumérées dans le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, en identifiant les risques pouvant être associés à chacun de ces sujets. Cette réflexion a été menée au travers d'entretiens réalisés avec plusieurs membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ainsi qu'une partie prenante externe en sa qualité d'analyste financier. Les risques décrits ci-après ne sont pas exhaustifs et d'autres risques peuvent exister. Pour autant, ces risques RSE, identifiés grâce au spectre d'analyse, sont considérés comme pouvant avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe.

Les enjeux identifiés ont donc été présentés aux directions métiers concernées afin d'être mesurés. Les responsables métiers ont été invités à estimer les niveaux de risque brut

en prenant compte, notamment la probabilité de survenance du risque ainsi que les impacts qui pourraient en découler : financier, réputationnel ou économique. Chaque niveau de risque correspond à des événements précis décrits dans un tableau et respectant une échelle de cotation préétablie. La cotation brute de chaque risque a été calculée en multipliant le niveau de probabilité à la somme des niveaux d'impact. Les risques ont ensuite été hiérarchisés au regard de la cotation brute.

Afin de décrire le modèle d'affaires, l'ensemble des directions métiers a également été questionné sur les objectifs et stratégies de création de valeur du Groupe ainsi que sur les tendances et facteurs principaux qui pourraient exercer une influence sur l'évolution à venir de la société.

Ces résultats ont été présentés lors d'une réunion du Comité Exécutif et validés par celui-ci.

Afin d'illustrer chacune des politiques appliquées pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques, le Groupe a choisi les indicateurs de performance qui lui paraissent les plus pertinents.

Les principaux enjeux extra-financiers

Les enjeux présentés ci-dessous correspondent aux risques RSE liés à l'activité de la société. Il s'agit de risques bruts ne prenant pas en compte les politiques et diligences mises en œuvre par le Groupe, facteurs atténuants, pour prévenir leur survenance et en limiter l'impact.

Parmi un large panel d'enjeux extra financiers, quatorze thématiques ont été identifiées avec des niveaux de probabilité et d'impact hétérogènes. À l'inverse, d'autres risques ont été écartés, car non pertinents au regard des activités

du Groupe. En effet, en tant qu'organisateur de transport, CLASQUIN n'a pas vocation, par exemple, à produire des biens manufacturés et ne dispose pas de sites de production pouvant induire des risques industriels. La principale ressource du Groupe pour mener à bien son activité est le savoir-faire de ses équipes. En conséquence, les enjeux extra financiers liés au social sont plus nombreux, car pertinents au regard des métiers CLASQUIN.



RISQUES	CAUSES	CONSÉQUENCES
Social		
Attractivité	• Difficultés à recruter et à attirer des talents • Politique de rémunération peu attractive, manque de visibilité de la marque • Manque de sens, absence de politique RSE	• Gestion du développement des carrières non attractive
Non-rétention des talents	• Insatisfaction des salariés vis-à-vis de la politique salariale, du management ou de la communication interne	• Départ des talents
Charge et temps de travail	• Organisation ou charge de travail inadaptée	• Augmentation des risques psychosociaux, accidents du travail, accidents de trajet
Santé & sécurité	• Méconnaissance des obligations de sécurité à respecter dans les entrepôts, risques routiers pour la population commerciale	• Accidents du travail et accidents de trajet
Dialogue d'entreprise	• Absence de dialogue entre la direction du Groupe et les salariés	• Dégradation de l'ambiance de travail au détriment de la performance collective
Formation	• Absence de formation continue, perte de savoir-faire, facteur de compétitivité	• Inadéquation des compétences des salariés à l'évolution de leur poste de travail
Égalité femmes/hommes	• Difficulté de recrutement et enjeux de grilles salariales	• Absence de mixité et inégalité salariale entre les femmes et les hommes
Handicap	• Difficulté de recrutement de personnes en situation de handicap	• Non-respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés
Cybersécurité	• Risques d'atteinte externe à nos systèmes d'information (intrusion, malveillance, fraude...) • Manque d'anticipation • Manque de sensibilisation des collaborateurs à la politique de sécurité informatique	• Indisponibilité des systèmes d'information, dégradation des conditions de travail et fuite de données sensibles (clients, collaborateurs...)
Environnement		
Gestion des déchets	• Manque de sensibilisation au recyclage des déchets	• Absence de recyclage
Changement climatique	• Dégradation des conditions climatiques	• Désorganisation des moyens de transport
Prise de conscience environnementale	• Non-conformité aux réglementations • Non-satisfaction aux attentes du marché	• Incapacité de mesurer l'empreinte carbone des parties prenantes • Défaut d'accompagnement de nos clients vers une Supply Chain décarbonée
Sociétal		
Mécénat	• Difficulté de sélection des actions de solidarité cohérentes	• Désengagement dans la vie des territoires en tant que mécène
Risque de corruption	• Risque exposition géographique et identification des postes sensibles	• Faits de corruption, trafic d'influence, etc.





RISQUES	PROBABILITÉ	FINANCIER	IMPACT RÉPUTATION	CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ	IMPORTANCE DU RISQUE
Attractivité					
Non-rétention des talents					
Charge et temps de travail					
Santé & Sécurité					
Dialogue d'entreprise					
Formation					
Égalité femmes/hommes					
Handicap					
Gestion des déchets					
Changement climatique					
Prise de conscience environnementale					
Cybersécurité					
Risque de corruption					
Mécénat					

Limité

Moyen

Important

Fort

Méthodologie de calcul : la cotation du risque est obtenue par multiplication du niveau de probabilité et de l'impact (financier, réputationnel, continuité d'activité). Une échelle de référence permet ensuite de classer l'importance du risque dans quatre catégories : limité, moyen, important, fort.





Les objectifs RSE

Pour CLASQUIN, la politique RSE a toujours contribué à la croissance durable du Groupe. Elle fait partie de notre ADN car nous sommes dans une industrie de services où la confiance et l'engagement sont des clés pour tenir la promesse faite à nos clients et à nos collaborateurs.

Depuis plusieurs années, notre volonté d'être une GOOD COMPANY se traduit par une implication accrue dans les

initiatives liées aux engagements sociaux, environnementaux et sociétaux. Nous avons développé notre démarche RSE autour des 3 P « People, Partner, Planet ». Nos dernières notations nous rendent confiants dans notre capacité à créer un avenir responsable.

68/100

Ecovadis

(+2 points par rapport à 2022)
(périmètre Groupe)

49/100

Indice Gaia

(+9 points par rapport à 2022
sur une nouvelle méthodologie)

**#1
PEOPLE**

**#2
PARTNER**

**#3
PLANET**

Depuis novembre 2022, CLASQUIN s'est engagé officiellement dans le programme Global Compact des Nations Unies. Le Groupe se fonde sur les 10 principes du programme et sur les Objectifs de Développement Durable afin de guider sa stratégie RSE. En tant qu'acteur de la chaîne de transport international, nous promouvons un business étiq ue et aidons nos clients à développer des solutions de transports intelligentes et durables.

L'élaboration de la DPEF 2023 a été pilotée directement par le Management du Groupe en étroite collaboration avec les nombreuses fonctions transverses contribuant : Ressources humaines, Juridiques, Marketing & Communication, Santé & Sécurité, Environnement, IST....

Sur chaque périmètre du reporting, le groupe de travail RSE s'est appuyé sur des KPI Leaders en charge de collecter, analyser et remonter les indicateurs clés. Le comité a ainsi établi un référentiel interne et des fiches indicateurs afin de faciliter la compréhension mutuelle et rendre cohérente la collecte des informations.







03

**PEOPLE :
CONSTRUIRE
DES ÉQUIPES
À LA FOIS
PERFORMANTES
ET ENGAGÉES**



- 29. ATTIRER (ET RETENIR) LES MEILLEURS TALENTS
- 34. DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS
- 39. ÉCOUTER NOS COLLABORATEURS
- 41. ÊTRE À L'ÉCOUTE DE NOS CLIENTS
- 42. PROTÉGER NOS COLLABORATEURS ET DÉVELOPPER LEUR BIEN-ÊTRE
- 46. PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

A man and a woman are standing side-by-side, both giving a thumbs-up gesture. The man is on the left, wearing a light-colored button-down shirt, dark trousers, and glasses. The woman is on the right, wearing a dark, long-sleeved, vertically striped dress and glasses. Both are wearing lanyards with ID badges. They are standing against a plain, light-colored background.

PEOPLE : CONSTRUIRE DES ÉQUIPES À LA FOIS PERFORMANTES ET ENGAGÉES





En tant qu'entreprise de services, les salariés de CLASQUIN sont sa principale richesse. Le pilier "PEOPLE" de notre politique sociale et sociétale est donc une composante forte de

notre projet d'entreprise, comme en démontre une politique RH forte et ambitieuse développée dans les paragraphes ci-dessous.

PEOPLE	ACTIONS CLASQUIN	ODD	DESCRIPTION	PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT
Attirer les meilleurs talents	• Une culture d'entreprise forte • Un ancrage entrepreneurial renforcé par une politique d'actionnariat salarié • Des collaborateurs impliqués dans la stratégie du groupe • Une marque employeur attractive • Une politique d'intégration dynamique • CFA CLASQUIN (Centre Formation d'Apprentis)	  	• Promouvoir un projet de croissance économique motivant, partagé et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous • Permettre à tous de vivre en bonne santé et protéger le bien-être de tous à tout âge • Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
Développer les compétences des collaborateurs	• Une politique RH portée par des équipes performantes • La formation : un investissement rentable et durable pour l'entreprise, une motivation accrue pour les salariés • Une politique de mobilité interne favorisée par un accompagnement managérial efficace • Développer l'employabilité des collaborateurs • Des parcours métiers • Favoriser la transversalité	 	• Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
Écouter les collaborateurs	• Un dialogue adapté et agile avec les équipes • Un management à l'écoute pour une bonne qualité de vie au travail : le Fun@work		• Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
Être à l'écoute de nos clients	• Sharing for Growing	 	• Promouvoir à tous les niveaux une société efficace, responsable et ouverte à tous • À l'écoute des problématiques Green de nos clients	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
Protéger nos collaborateurs et développer leur bien-être	• Prévention & sensibilisation • Un aménagement des espaces de travail et des modes de travail (télétravail) • Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives	 	• Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge • Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
Promouvoir la diversité	• Égalité de traitement • Égalité Femmes & Hommes • Égalité de recrutement • Politique Handicap	   	• Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles • Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous • Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge • Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession



ATTIRER (ET RETENIR) LES MEILLEURS TALENTS

Objectifs du Groupe : recruter les meilleurs et faire rayonner notre marque employeur, mieux faire connaître les métiers passionnants et évolutifs du « Freight Forwarding ».



Démarches associées aux **Objectifs de développement durable N° 3 : bonne santé et bien-être, N° 4 : éducation de qualité** et **N° 8 : travail décent et croissance économique**.

#1. Des équipes aux quatre coins du monde unies par une culture d'entreprise unique

L'engagement des équipes CLASQUIN est nourri par une forte culture d'entreprise, résumée dans le motto :

THE CLIENTS, PROFIT & Fun COMPANY

Clients : Centricité, conquête - **Profit :** Entrepreneuriat, collectif - **Fun :** Bienveillance, écoute, bien vivre ensemble.

CLASQUIN compte à ce jour 1 595 collaborateurs répartis dans 25 pays. Tous évoluent naturellement dans un environnement international et multiculturel.

#2. Un ancrage entrepreneurial fort renforcé par une politique d'actionnariat managers

Le capital de CLASQUIN est, depuis 1983, contrôlé par ses managers. Cette spécificité historique de l'entreprise influence ses modes de management, avec deux ancrages forts :

- Diffuser et encourager un esprit d'entrepreneur ;
- Rechercher et être associé à la performance économique.

CLASQUIN encourage le développement de l'actionnariat de ses managers, directement au sein de la filiale locale ou au sein de la holding du Groupe, en poursuivant le double objectif de :

- Fédérer l'équipe de management sur le long terme autour d'un projet commun de croissance, et assurer ainsi la pérennité managériale de l'entreprise ;
- Développer un fort sentiment d'appartenance de ses managers locaux afin de renforcer dans toutes les zones géographiques leur mobilisation autour d'un objectif entrepreneurial.

Ainsi :

- En 2019, CLASQUIN a mis en œuvre un plan de co-investissement en actions CLASQUIN SA à destination du Top Management et des Managers afin de fédérer les dirigeants et les managers du groupe autour du projet de l'entreprise et renforcer leur sentiment d'appartenance. 33 managers du Groupe dont 10 hors France ont participé à ce plan. À ce jour, 29 sont toujours présents dans le Groupe
- Par ailleurs, les dirigeants locaux de certaines filiales sont actionnaires de leur filiale. Ils sont aujourd'hui au nombre de 20.





De plus, notre politique de rémunération variable corrélée à la performance collective est un élément clé de différenciation, qui permet également de fédérer les équipes et de partager les profits.

Ce système unique invite ainsi tous les salariés du Groupe à s'engager collectivement au service de la performance de leur Centre de Profits. Ce système de rémunération variable se compose du :

1. Salaire variable collectif dit « de performance » (Collective Performance Salary) calculé sur les résultats économiques de chaque Centre de Profits ; et cela dans l'ensemble des pays du Groupe
2. Salaire variable individuel (Individual Performance Salary) récompensant la contribution individuelle aux résultats économiques à travers l'atteinte d'objectifs motivants, principalement pour les fonctions sales, et le Top Management.

Le Groupe CLASQUIN distribue au total à ses salariés un peu plus de 30 % de son résultat avant impôt.

Au total, 21 % des salariés du Groupe (hors mandataires) en sont actionnaires à travers les différents dispositifs mis en place (actionnariat via la FCPE, dispositif actionnariat managers). Cela démontre l'engagement des salariés dans le Groupe.

À noter également qu'au 31/12/2023, 15,02 % du capital de l'entreprise est détenu par des salariés, managers, directeurs de filiales du Groupe.



#3. Des collaborateurs impliqués dans la stratégie du Groupe grâce à une politique dynamique de partage des profils et d'actionnariat salariés

En France :

Dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe (PEG), le Groupe CLASQUIN propose une règle d'abondement attractive sur le Fond CLASQUIN Performance.

Au 31 décembre 2023, 58 % de collaborateurs des filiales françaises sont actionnaires.

#4. Une marque employeur attractive

**Le succès de la plateforme
Welcome to the Jungle**

Pour la deuxième année consécutive, CLASQUIN renouvelle sa présence sur la plateforme Welcome to the Jungle afin de renforcer la puissance de sa marque employeur sur les Réseaux Sociaux. Cette démarche a pour objectif d'attirer les jeunes talents de demain, leur faire découvrir notre environnement de travail et la culture d'entreprise par les moyens actuels (réseaux sociaux, gamification...) à l'appui d'une sémantique adaptée tout en développant en interne, une communauté d'ambassadeurs engagés.



Chaque année de nouveaux contenus sont développés, illustrent et promeuvent l'ensemble des métiers du Groupe à l'international. En novembre 2023, CLASQUIN lance sa campagne Marque employeur Extra-Mile permettant de mettre à l'honneur la richesse humaine de l'entreprise.

FOCUS INTÉGRATION JEUNES TALENTS

Les initiatives France :



Riches d'une expérience confirmée et renouvelée en matière de politique jeunes talents, CLASQUIN continue de valoriser l'alternance et l'apprentissage comme garantie de la transmission de son savoir et de son expertise.

Récompensé en 2022 par l'index Happy Trainees, les retours de nos jeunes talents via l'enquête 2023 ont mis en lumière les forces de la politique CLASQUIN (satisfaction à plus de 80 %) :

- **La qualité d'intégration à travers des parcours personnalisés ;**
- **Le respect de l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle ;**
- **La qualité des relations humaines (accessibilité, sincérité, esprit d'équipe, collaboration...) ;**
- **La fierté des produits et services CLASQUIN.**

C'est ainsi que 7 embauches sur 31 alternants (22,5 %) ont été réalisées suite à des parcours d'apprentissage réussis en 2023.

La politique Jeunes CLASQUIN a également été reconnue par la nomination dans la catégorie « Jeunes » du Grand Prix de l'Emploi Humpact cette année, prix récompensant la société la plus favorable à l'emploi des jeunes en France. (2nd sur plus de 295 sociétés notées).

Conscient des forces et de l'influence d'une politique Jeunes Talents structurée, CLASQUIN souhaite accélérer la qualité de son accompagnement au travers de plusieurs axes ; asseoir les mentors dans leur rôle, assurer une meilleure proximité avec les jeunes talents CLASQUIN et leur proposer un parcours professionnel riche.

Une formation interne auprès des **30 mentors CLASQUIN** a été dispensée dans l'objectif de leur fournir les meilleurs outils pour la pleine réussite de leur mission. Cette formation s'est articulée autour de la maîtrise du cadre légal du contrat d'apprentissage, du rôle essentiel du mentor sur

toutes les étapes de la vie de l'apprenti dans l'entreprise et à l'école, de la capacité à accompagner la montée en compétences en définissant des objectifs cohérents et en assurant un feedback efficace.

CLASQUIN a développé un accompagnement de proximité plus complet auprès des jeunes en alternance. Un calendrier annuel a été défini, fixant plusieurs entretiens de retours d'expérience, réalisés par l'équipe CLASQUIN Academy, qui viennent compléter le suivi quotidien des mentors. Ces rendez-vous permettent aux étudiants comme à l'entreprise de mettre en lumière les axes d'améliorations de chacun sur les missions comme sur la politique Jeunes Talents permettant ainsi de promouvoir une dynamique de performance commune.

Notre démarche RSE évolutive a conduit CLASQUIN à améliorer la politique de rémunération Jeunes Talents CLASQUIN afin de permettre une valorisation financière de leurs missions. Ce changement de grille salariale a pour objectif de tendre vers une rémunération plus gratifiante, plus adaptée à leur niveau de diplôme et en accord avec l'ADN de CLASQUIN, récompensant leur engagement au quotidien.

Cet investissement contribue à promouvoir le groupe CLASQUIN et plus largement à l'attractivité de notre marque employeur.

Et dans l'ensemble du Groupe :

CLASQUIN a accueilli au total 247 jeunes en stage ou alternance sur l'année 2023. Notre filiale TIMAR au Maroc, avec 146 stagiaires accueillis en 2023, a une stratégie résolument tournée vers l'insertion professionnelle des jeunes fraîchement diplômés en les intégrant dans des programmes de stage et de reconversion pour une insertion dans l'entreprise et le marché du travail.





Manque d'attractivité
Non-rétention des talents
Dialogue d'entreprise



Nombre de managers actionnaires
(périmètre Groupe),
% du capital détenu
par les collaborateurs
(périmètre Groupe)

+70

nouveaux embauchés
ayant participé à ces événements
en 2023



FOCUS WELCOME EVENT

En France, un événement d'intégration collective appelé « Welcome Event », est organisé 2 à 3 fois par an. Il permet aux salariés de rencontrer les équipes de management du Groupe, de s'imprégner de la culture et des bonnes pratiques du Groupe, de comprendre nos métiers, notre organisation et nos processus à travers des échanges conviviaux. Plus de 70 nouveaux embauchés ont participé à ces événements en 2023.

Le Welcome event se déroule en distanciel et sur une journée divisée en deux temps forts : comprendre l'organisation et la culture du Groupe puis focus sur les interlocuteurs, le métier au quotidien et les outils.

Les sessions 2023 ont été enrichies de webinaires métiers organisés dans les jours suivants le Welcome Event. Cela permet aux nouveaux embauchés d'approfondir certaines thématiques.

Pour nos filiales Europe des Welcome Events ont également été mis en place en 2023. 35 salariés ont pu y participer. A l'image de la France, nous restons sur un format digital mais d'une demi-journée seulement.

Dans notre filiale au Maroc, afin de permettre aux nouveaux venus de prendre leurs marques au sein de l'entreprise et donc de s'épanouir rapidement dans leurs nouvelles fonctions, un livret métier qui retrace l'ensemble des procédures, activités et tâches du métier, les indicateurs du service, les erreurs à éviter, etc., est transmis le jour de l'arrivée.

THE CLIENTS, PROFIT & Fun COMPANY





DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES DES COLLABORATEURS

Objectifs du Groupe : permettre aux collaborateurs de performer et de s'épanouir dans une culture forte résumée dans le motto « Clients, Profit & Fun ».



Démarches associées aux **Objectifs de développement durable N° 4 : éducation de qualité** et **N° 8 : travail décent et croissance économique**.

#1. Une politique RH portée par des équipes performantes

La richesse et les ressources de CLASQUIN sont essentiellement ses 1 595 salariés répartis dans 25 pays dont 33 % en France, 18,6 % au Maroc, 12,2 % en Grande Chine et 4,5 % au Canada. En 2023, l'âge moyen des salariés du Groupe, tous contrats confondus, est de 40,9 ans, sensiblement identique aux années précédentes.

La majorité des salariés en CDI ont entre 35 et 54 ans (59,4 %), ils sont 24 % dans la catégorie des 25 à 34 ans, 4,3 % ont moins de 25 ans et 12,2 % plus de 55 ans.

Détail de la répartition des effectifs :

1. **526 salariés** France (CLASQUIN SA, LCI-CLASQUIN, EXACIEL, CLASQUIN Fairs & Events, Art Shipping International, CLASQUIN Handling Solutions, Transports PETIT, TIMAR International), dont 494 salariés permanents.
2. **1 069 salariés** dans le reste du monde (dont 194 en Chine et 297 au Maroc). 1026 sont des salariés permanents.
3. **1 595 salariés** au total dans le Groupe, dont 1520 salariés permanents.



526
Salariés France

297
Salariés Maroc

1 595
Salariés Groupe



Focus sur les effectifs permanents

ÂGE MOYEN DES SALARIÉS PERMANENTS GROUPE AU 31/12/2023

41,5 ans

Âge moyen
salariés permanents Groupe

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS GROUPE PAR CLASSE D'ÂGE

66

Moins de 25 ans

365

25 ans à 34 ans

903

35 ans à 54 ans

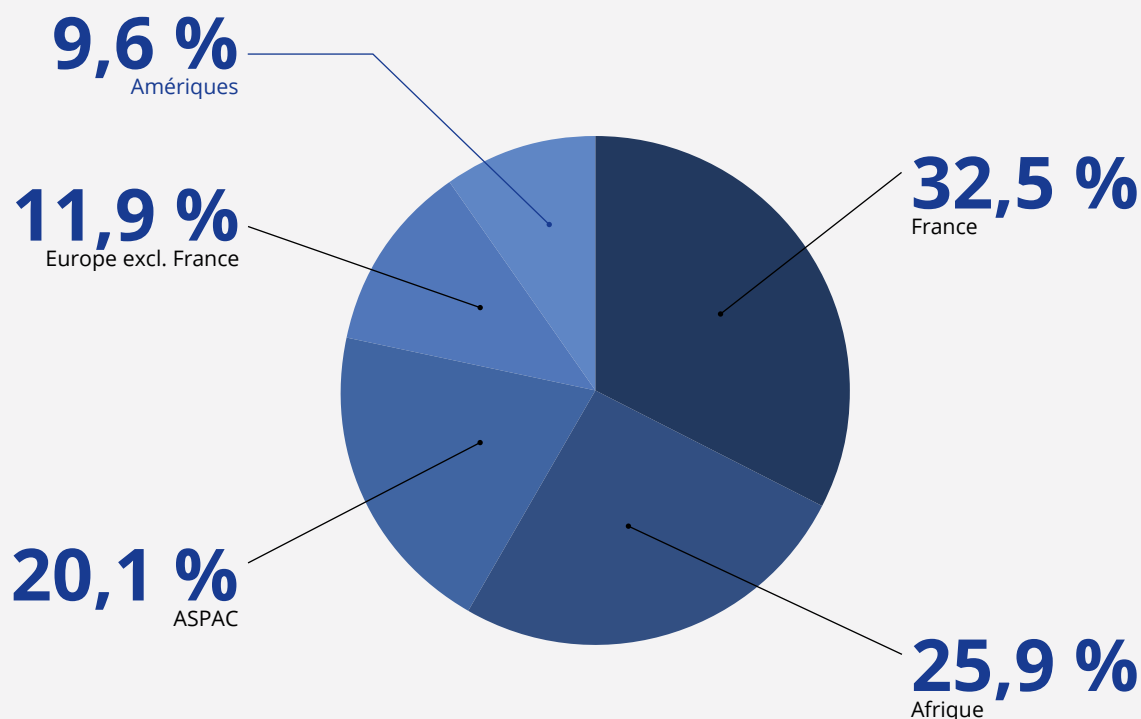
186

55 ans et plus

On constate une légère hausse de l'âge moyen comparativement aux années précédentes.

Cela s'explique par la baisse du turnover et l'intégration du groupe TIMAR dont la moyenne d'âge était supérieure à celle du groupe CLASQUIN.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS AU 31/12/2023 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



ASPAC : Toute l'Asie

Europe excl. France : Belgique, Italie, Allemagne, Espagne et Portugal

Amériques : Canada, Chili et USA

Afrique : toutes les filiales en Afrique

France : CLASQUIN SA, LCI-CLASQUIN, CLASQUIN Fairs & Events, Art Shipping International, Transports PETIT, CLASQUIN Handling Solutions, EXACIEL et TIMAR International



Mouvement des effectifs permanents & turnover associé

Le turnover global du Groupe s'est élevé à 14,16 % (en baisse de 6 points par rapport à 2022).

NB : Turnover du groupe TIMAR non intégré dans le turnover Groupe CLASQUIN pour cette année 2023 car filiales acquises au cours de l'année

ÉVOLUTION DU TURNOVER (HORS ACQUISITIONS ET CESSIONS)

14,16 %
Turnover global Groupe

Entrées et sorties CDI – hors entités acquises ou cédées dans l'année

	FRANCE*	TOTAL GROUPE
Entrées	61	166
Sorties	54	148
Turnover	12,13 %	14,16 %

*France : CLASQUIN SA, LCI-CLASQUIN, ART SHIPPING INTERNATIONAL, CLASQUIN Fairs & Events, Transports PETIT, EXACIEL et CHS.

On constate une baisse significative du turnover du groupe entre 2022 et 2023, passant de 20,17 % à 14,16 % (hors Groupe TIMAR), résultat à la fois des politiques mise en place

pour augmenter l'attractivité du Groupe et des plans mis en place pour faire face à l'activité parfois tendue dans certaines zones en 2023.

ANCIENNETÉ MOYENNE

7,3 ans
Ancienneté moyenne du Groupe

Hors acquisition du Groupe TIMAR fin mars 2023, le Groupe a accueilli 166 salariés en CDI et enregistré 148 départs de salariés en CDI.

À noter : au 31/3/2023 nous avons intégré 415 salariés (dont 395 CDI) issus des filiales du Groupe TIMAR.

Ancienneté moyenne des salariés permanents du Groupe au 31/12/2023

Total Groupe : 7,3 années.

Lorsqu'on prend l'intégralité des salariés (CDI, CDD et alternants) on obtient une ancienneté moyenne de 7 années.

L'ancienneté moyenne des salariés du Groupe a légèrement augmenté (5,8 à fin 2022) dû notamment à l'intégration du groupe TIMAR dont l'ancienneté moyenne des salariés permanents est de 10,8 années.

L'ancienneté reste faible au Canada (4,3 ans), conséquence du fort turnover subi en 2022.

FOCUS SUR LES MOUVEMENTS D'EFFECTIFS TOUS CONTRATS

En 2023, le Groupe CLASQUIN a embauché 248 salariés (CDI, CDD, alternants) et accueilli 415 salariés du Groupe TIMAR. Au total, 242 départs ont été enregistrés dans l'année (tous contrats, toutes filiales).



#2. CLASQUIN ACADEMY : renforcer les compétences pour construire l'avenir

Au cœur du changement, la formation CLASQUIN joue un rôle fondamental dans la consolidation, l'évolution des compétences et l'épanouissement des collaborateurs. Tout en continuant de valoriser la compétence business au travers de la formation des opérationnels, la politique formation du groupe a également su déployer sa valeur ajoutée autour de grandes directions majeures comme le management, le commerce, l'expertise douane et la culture santé/sécurité.

Ainsi, en 2023 CLASQUIN ACADEMY a orienté une majorité de ses actions de formation sur les thèmes de la cohésion d'équipe et de la posture managériale, en consacrant plus de 30% du budget. Cette démarche a été conduite auprès de managers de façon individuelle via des parcours management afin de donner aux responsables d'équipes concernés, occupant un poste clé ou bénéficiant d'une évolution importante, les meilleurs outils et pratiques pour accompagner leur équipe.

CLASQUIN ACADEMY a également traduit cette démarche par des formations collectives, dans l'objectif d'augmenter les performances en communication, management et travail en équipe. 35 collaborateurs, répartis sur 3 services, ont pu travailler sur leurs dimensions comportementales afin de faire évoluer les pratiques individuelles et collectives et ainsi favoriser une meilleure cohésion au quotidien et réunir les conditions optimales pour le « bien vivre ensemble » au travail.

Cet axe s'est achevé par la formation sur la conduite des entretiens annuels et du nouvel outil digital associé auprès de tous les managers au niveau national, soit plus de 80 personnes formées.

D'autre part, en lien avec notre accord handicap et afin d'être acteurs de la Politique RH CLASQUIN, l'équipe RH a suivi un module « Référent Handicap », visant à sensibiliser et apporter le meilleur accompagnement auprès des salariés en situation de Handicap et des managers.

Véritable expertise du groupe CLASQUIN, nous avons poursuivi la montée en compétence des équipes « Douane » sur des thématiques très spécifiques mais nécessaires, comme l'importation des marchandises soumises à la réglementation phytosanitaire et vétérinaire. La mise en place d'un cursus diplômant de déclarant en douane est venue compléter la consolidation des compétences des équipes.

Au global, sur le périmètre France : sur l'année 2023, 326 collaborateurs ont suivi une formation, soit 62 % de notre effectif, ce qui représente 2723 heures de formation avec une dépense totale de 410 968,89 € pour le périmètre France. Dans la continuité des engagements pris en 2022 et dans la volonté de renforcer notre culture santé et sécurité, CLASQUIN France a accompagné 134 collaborateurs sur la thématique de la prévention incendie et plus de 40 référents santé et sécurité au travail. Ces actions ont concerné 16 % de l'effectif

CLASQUIN soit plus de 14 000 € d'investissement. Cet engagement se poursuivra en 2024 pour finaliser le déploiement global en France.

Au Canada : 90 salariés ont été formés en 2023 pour un total de 1 110,85 heures, notamment sur des formations métier (Cargowise, Produits dangereux) mais également sur de l'introduction à des notions de finance. Le coût engagé pour ces formations est de 49 665,48 \$.

En Chine : 180 salariés ont été formés en 2023 (93 % de l'effectif global) pour un coût total de 197 744,61 HKD. Ces formations ont représenté au total 936,75 heures. Après une année 2022 encore compliquée pour l'organisation de formations en Chine à cause des confinements, l'année 2023 a permis de mettre en place de nombreuses formations, notamment sur les outils métier (Cargowise, LIVE), sur le commerce et la gestion des achats de transport notamment.

Au Maroc : le budget alloué à la formation en 2023 s'est élevé à 284 040,00 MAD. 123 collaborateurs ont pu être formés (soit 41 % de l'effectif). Les formations ont porté sur des thématiques liées au développement de la Responsabilité Sociétale au sein du Groupe CLASQUIN, à savoir la Santé, la Sécurité au travail, mais également à l'amélioration des performances logistiques. Notre filiale Maroc a privilégié le déploiement de formations en interne par le biais de la Timar Academy.

HEURES DE FORMATION PAR SALARIÉ FORMÉ

8,35

Heures de formation en France

12,3

Heures de formation au Canada

5,2

Heures de formation en Chine

22,8

Heures de formation au Maroc

Accompagner la montée en compétence du Groupe CLASQUIN

La formation est vue comme l'un des leviers qui va permettre à CLASQUIN d'assurer sa compétitivité, et par là même sa pérennité. L'objectif est d'assurer le meilleur équilibre entre la gestion individuelle des compétences, les aspirations des salariés dans la conduite de leur carrière professionnelle et les besoins en compétences de l'entreprise pour accompagner efficacement la stratégie CLASQUIN.



#3. Une politique RH orientée cohésion d'équipe

La cohésion d'équipe est un jalon clé de l'ADN CLASQUIN. Créer du lien entre les collaborateurs permet d'accroître le travail en équipe, mais aussi sensiblement la motivation et la qualité de vie au travail. C'est pourquoi, CLASQUIN privilégie

un dialogue efficace et positif entre les services et accompagne les équipes en les dotant d'outils facilitant le dialogue et la communication.

ENTRETIEN ANNUEL

Un entretien annuel et un entretien professionnel sont organisés tous les ans entre chaque collaborateur et son manager direct. C'est un moment d'échanges privilégié au cours duquel sont abordés les résultats de l'année écoulée, les objectifs pour l'année à venir, les souhaits d'évolution du collaborateur (changement de poste et/ou mobilité), et les besoins en formation.

En 2023, 95,9 % des collaborateurs éligibles en France ont eu un entretien annuel avec leur manager, 98 % au Canada et 95 % en Chine.

Pour offrir une meilleure expérience utilisateur et pour faciliter l'exploitation des données, un projet de digitalisation des entretiens annuels a été lancé au niveau du Groupe en 2022 et s'est concrétisé sur décembre 2023 avec la mise en place des campagnes d'entretiens annuels dans Workday. Les managers et équipes sur l'ensemble du Groupe ont été formés à ce nouvel outil sur décembre 2023 et janvier 2024.



Formation

Non-rétention des talents

Attractivité



Évolution des effectifs (KPI),
turnover (KPI),
ancienneté moyenne (KPI)
(périmètre : Groupe).

Investissements consacrés
à la formation

Nombre de salariés formés

Nombre moyen d'heures
de formation par salarié
(périmètre France, Chine,
Canada et Maroc)

Pourcentage de réalisation
des entretiens annuels (KPI)

DÉMARCHE PRÉFÉRENCES COMPORTEMENTALES PROFESSIONNELLES (PREDOM)

Dans un contexte de fort changement, CLASQUIN a accompagné ses équipes pour faire face au nouvel environnement de travail issu de l'évolution du marché. En ce sens sur l'année 2023, CLASQUIN en France a formé aux outils de développement personnel, les services les plus exposés au changement et à la flexibilité, apportant aux collaborateurs une capacité à visualiser leurs préférences comportementales professionnelles, individuelles et collectives.

Animés par Arthusa, société de conseil en management, les services Communication/Marketing, Finance et Informatique, soit 40 collaborateurs, ont bénéficié de la formation « PREDOM » (préférences comportementales professionnelles) avec pour objectif de renforcer l'intelligence collective et la cohésion au sein de l'équipe.

Au-delà de l'objectif d'améliorer l'efficacité au sein des équipes, les actions réalisées ont permis de fluidifier la communication entre les différents services de fonction support CLASQUIN et ainsi fédérer les équipes autour des mêmes finalités : accompagner le changement et mieux travailler ensemble.

Maîtriser les comportements clés dans différentes situations de travail, favoriser la prise de décision collective renforcent au quotidien l'engagement et l'efficacité des équipes CLASQUIN.



ÉCOUTER NOS COLLABORATEURS

Objectifs du Groupe : une écoute active des collaborateurs afin d'améliorer toujours le bien-être au travail et la promotion d'un dialogue d'entreprise au service de la performance collective.



Démarche associée à l'**Objectif de développement durable N°3 : bonne santé et bien-être.**

#1. Un dialogue avec les équipes adapté & agile

Le Management s'implique directement dans le dialogue d'entreprise en présidant en binôme avec la DRH, chaque mois, les réunions des Comités Social et Economique de CLASQUIN SA & LCI-CLASQUIN. Ces réunions permettent de maintenir un réel dialogue social entre les salariés et le management. La responsable QHSE Filiales France intervient également sur la majorité des réunions ordinaires pour faire

progresser les organisations de travail avec les membres du CSE et le Management. En 2023, outre les sujets récurrents, ces réunions ont eu pour objet la santé/ le bien-être au travail et la sécurité, des négociations sur l'organisation du travail, l'intéressement, l'actionnariat, l'abondement, le télétravail, l'égalité professionnelle ou encore le handicap et les subventions supplémentaires au budget des œuvres sociales.

	RÉUNIONS ORDINAIRES	RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES
CSE CLASQUIN SA	11	1
CSE LCI-CLASQUIN	11	0

Par ailleurs, les chargées de mission RH et les équipes QHSE interviennent sur le terrain en proximité des managers, mais

également auprès des équipes pour favoriser le dialogue autour notamment de thématiques spécifiques.





#2. Un management à l'écoute pour une bonne qualité de vie au travail : le Fun@work



Dialogue d'entreprise
Nombre de CSE
(CLASQUIN SA, CLASQUIN LCI),
résultats du baromètre d'écoute
interne « Funometer » (KPI)
(périmètre Groupe hors TIMAR)

96,8 %

satisfaction globale

95,3 %

satisfaction globale
TIMAR Maroc

CLASQUIN encourage une culture d'entreprise basée sur des échanges collaborateurs/managers réguliers et une vie d'équipe basée sur l'esprit d'équipe et la cohésion. Afin de capter les attentes de chacun, le Groupe conduit depuis plusieurs années un dispositif de baromètre interne, le « Funometer ».

- Tous les collaborateurs sont ainsi invités à s'exprimer sur des thèmes identifiés. Les suggestions permettent d'améliorer le bien-être au travail, tout en renforçant l'engagement des équipes.
- Pour cette édition 2023, le taux de participation s'est élevé à 88,9 %, ce taux est en légère hausse par rapport à l'année précédente (88 % en 2022 ; 86,3 % en 2021).
- Les collaborateurs se sont ainsi exprimés sur le bon niveau de confiance qu'ils ont dans leur management, avec un taux de satisfaction de 96,3 % (95,9 % en 2022). De même, ils se déclarent satisfaits à 94,4% de leur équilibre vie privée/vie professionnelle, un chiffre en augmentation constante chaque année (86,2 % en 2022). La satisfaction globale s'élève à 96,8 % contre 93,8 % en 2022 au niveau du Groupe.
- En fonction de la taille des différentes filiales du Groupe, les résultats sont présentés au niveau des agences ou du pays. Des plans d'action sont construits à la suite de ces réunions d'échanges, afin de prendre en compte les sug-

gestions d'amélioration faites par les salariés. Cela s'est traduit dans certaines agences par l'organisation de réunions mensuelles/hebdomadaires d'équipe lorsqu'il n'y en avait pas, l'organisation de team building et d'événements pour améliorer la QVT, de partage sur la politique RSE du Groupe etc...

- La filiale marocaine du Groupe TIMAR a pu bénéficier de l'enquête Funometer dès le mois de mai 2023 via une enquête dédiée mais des questions similaires aux autres filiales du groupe CLASQUIN. 81,1 % des salariés TIMAR Maroc ont participé à ce 1^{er} Funometer avec un taux de satisfaction globale de 95,3 %. Les participants ont pu affirmer leur confiance dans le management pour 89,9 % d'entre eux.
- Un autre moment fort dans l'année, d'écoute et de dialogue, est l'entretien annuel. La campagne d'entretiens est lancée chaque début d'année dans l'ensemble des filiales du Groupe, avec une trame commune.
- En France, 52 accords/notes de service/chartes/DU ont été signés au cours de l'année 2023 pour CLASQUIN SA, LCI-CLASQUIN, ASI, FAE, CHS, EXACIEL, Transports PETIT autour des thématiques : intéressement, actionnariat, temps de travail, organisation du télétravail et handicap, prévoyance, santé, sécurité.



ÊTRE À L'ÉCOUTE DE NOS **CLIENTS**

Objectifs du Groupe : une écoute active de nos clients afin d'améliorer toujours plus notre qualité de service.



Démarches associées aux **Objectifs de développement durable N° 12 : établir des modes de consommation et de production durables** et **N° 16 : paix, justice & institutions efficaces**.

SHARING4GROWING

Co-construire les solutions de demain avec nos clients

Plus de **500 clients et prospects** réunis par nos agences ont pu partager cette année, leurs expériences, exprimer leurs attentes et échanger sur les nouveaux défis et enjeux du secteur de la logistique et du transport.

- **Des Business Breakfast à Nantes** ont rassemblé près de 100 clients autour des thématiques clé de la douane puis de l'actualité maritime

- **Des Webinars avec Mix-R** « agitateur pour entreprises responsables » ont été organisés sur la thématique de la décarbonation de la Supply Chain avec des solutions quick wins;
- **Des salons internationaux** comme ProWein ou locaux comme EuroSupplyChain ;

Des solutions innovantes émergent de cette collaboration active ouvrent de nouvelles voies d'exploration pour stimuler la croissance et assurer une excellence opérationnelle.





PROTÉGER NOS COLLABORATEURS ET DÉVELOPPER LEUR BIEN-ÊTRE

Objectifs du Groupe : informer pour prévenir les risques liés à la sécurité.



Démarches associées aux **Objectifs de développement durable N° 3 : bonne santé et bien-être** et **N° 8 : travail décent et croissance économique**.

#1. Prévention et sensibilisation

Afin de réduire les risques de sinistre ou d'accident, le Groupe CLASQUIN veille à la sensibilisation et l'application, via différents supports, de l'ensemble des mesures de prévention et de secours en particulier dans les entrepôts et à destination des équipes ayant directement des activités logistiques.

Nous avons continué de développer en 2023 de nouveaux supports de sensibilisation et renforcé nos actions de sécurité dans les entrepôts, notamment grâce à l'analyse systématique des causes profondes en cas d'accidents. Le résultat de ces analyses a été présenté aux instances représentatives du personnel (CSE) afin de les informer, les impliquer et poursuivre une ligne de communication transparente.

Par ailleurs, au sein de notre filiale Maroc, l'ensemble des nouveaux embauchés, quel que soit leur poste, est formé par le service qualité/sécurité/sûreté sur les exigences sécurité & sûreté de la chaîne d'approvisionnement.

Document Unique

Un document unique est disponible dans chaque agence et est régulièrement actualisé et présenté aux membres du CSE également.

Depuis octobre 2023, un webinaire QHSE est organisé dans le parcours d'intégration des nouveaux employés afin de présenter et expliquer la démarche QHSE mise en place au sein de CLASQUIN, notamment sur les aspects Santé et Sécurité en intégrant la présentation des risques les plus fréquents identifiés dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

Protocoles Sécurité

Une version anglaise du protocole de sécurité chargement/déchargement a vu le jour en 2023 ainsi qu'un protocole simplifié (bilingue) qui a été affiché dans l'ensemble des entrepôts pour renforcer la prise en compte des risques liés aux opérations de chargement et/ou déchargement et des mesures de prévention à respecter sur l'ensemble de nos sites.

Santé-Sécurité

En 2023, 135 salariés ont été formés en France au risque incendie et à la manipulation d'extincteurs. Objectif 2024 : finaliser le déploiement des formations au risque incendie au niveau national.

Dans le même temps, 43 salariés ont été formés SST (21 en Recyclage/22 en Initial) cette année, renforçant ainsi la politique globale de prévention des risques professionnels CLASQUIN.

La santé par le mouvement

Avec 13 ans d'expérience en tant que coach sportif, Anouk Garnier a développé une expertise sur la santé par le mouvement.

Elle propose notamment des conférences/ateliers pour mieux comprendre les besoins du corps humain en termes de mouvement, pourquoi il est vital de les combler et comment mettre en place des routines simples au quotidien.



C'est dans le cadre de notre politique QVT orchestrée par notre service QHSE et notre service RH que nous avons demandé à Anouk d'intervenir dans nos locaux de Roissy, Villefranche-sur-Saône et Vitrolles afin de proposer :

- un **accompagnement de nos équipes entrepôts sur les gestes et postures** à adopter pour ne pas se blesser,
- 30 minutes de conseils aux équipes bureaux sur **comment bien se tenir et comment bien relancer son corps** pour ceux qui passent la majorité de leur temps assis.

Afin que le personnel des autres agences ne soit pas en reste, nous avons filmé les exercices proposés par Anouk pour en garder la trace et les avons postés en libre accès sur notre intranet.

Charte de comportement responsable

Afin de protéger la santé et la sécurité de nos salariés durant tout événement organisé par l'entreprise, nous avons mis en place une Charte de comportement responsable. Elle permet de prévenir tous les débordements potentiels : consommation excessive d'alcool, propos ou gestes déplacés, conduite dangereuse.

FOCUS SUR L'ABSENTÉISME

Le taux d'absentéisme (arrêt maladie, accidents de travail, accidents de trajets, maladies professionnelles, absences injustifiées) se maintient à un niveau bas et en baisse par rapport à 2022 sur la majorité des filiales et notamment sur CLASQUIN SA.

Sur le périmètre France hors Timar International :

- Alors que le taux d'absentéisme national est en constante augmentation en France, il est estimé à 6,10 % en 2022 dans le secteur du transport et la logistique selon l'étude Mercer, la majorité de nos filiales France sont en dessous de cette moyenne.
- Pour CLASQUIN SA, le taux d'absentéisme de 1,60 % (alors qu'il était de 1,92 % en 2022) est en baisse sur l'année 2023, ce qui reflète un environnement professionnel favorable et sécurisé (avec peu ou pas d'accident) dans un climat social sain, une bonne ambiance de travail, favorisant un équilibre vie professionnelle et vie personnelle, mais aussi un management de proximité qui permet un meilleur accompagnement des collaborateurs.
- Pour LCI-CLASQUIN et CLASQUIN HANDLING SOLUTIONS, le taux d'absentéisme est plus élevé sur 2023 car plus exposé aux risques par la nature de leurs activités (personnel de quai, manutentionnaires) et une activité logistique en fort développement sur 2023. Des actions de formation et sensibilisation par le service HSE ont été déployées sur la fin de l'année 2023. L'intervention de Anouk Garnier, notre coach en gestes et postures est intervenue sur les sites et

sous forme de webinars sur le dernier trimestre 2023 pour l'ensemble des collaborateurs France.

Sur le périmètre TIMAR Maroc :

Le taux d'absentéisme est faible. Certifié ISO 28 000 et ISO 9001, les collaborateurs suivent de nombreuses formations internes et sont accompagnés au quotidien. De nombreuses actions autour du bien-être sont mises en place (team building, budget alloué).

Au Canada, on constate une légère hausse du taux d'absentéisme par rapport à 2022 mais qui reste bas et inférieur à 2021.

TAUX D'ABSENTÉISME

2,40 %
France

0,36 %
Greater China

1,21 %
Canada

1,26 %
TIMAR Maroc



FOCUS SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Sur le périmètre France hors Timar International :

Il est à noter pour le périmètre France que les taux de fréquence et de gravité comparativement à ceux de notre Convention Collective Nationale - activités diverses, selon le rapport 2021 OPTL (l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et de la Logistique) restent faibles :

En effet, aucun accident de travail n'a été recensé au sein de ASI, FAE, ou encore Transports PETIT International et seulement 2 accidents de travail sont survenus chez CLASQUIN SA ayant entraîné un arrêt de travail et 4 accidents de travail au sein de LCI-CLASQUIN.

Ces résultats encourageants sont le fruit d'une politique de prévention des risques active depuis 2018 et de formations internes de sensibilisation largement et régulièrement dispensées par CLASQUIN Academy.

Au Canada, nous n'avons recensé aucun accident de travail.

En Chine, un accident du travail est à déplorer sur l'année 2023.

Au Maroc, le nombre est de 7 mais aucun accident grave.

De plus, au niveau du Groupe, sur l'ensemble des filiales, aucun accident mortel n'a été déclaré en 2023.



PÉRIMÈTRE	CLASQUIN SA	LCI-CLASQUIN	GRANDE CHINE	CANADA	MAROC
Accident du travail avec arrêt de travail	2	4	1	0	7
Taux de fréquence	3,30	30,43	2	0	10,93
Taux de gravité	0,41	4,90	0,01	0	0,01





#2. Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Depuis des années, les équipes CLASQUIN se mobilisent via le sport et impliquent les collaborateurs dans de nombreuses opérations sportives :

- CLASQUIN a renouvelé l'opération « Run United ». Le but : s'engager par agence à courir un certain nombre de kilomètres. Opération réussie puisque CLASQUIN a dépassé son objectif en courant plus de 7 716 km à travers le monde. Nous espérons pouvoir continuer ce type d'opération l'année prochaine.
- L'édition 2023 du « Run in Lyon » a été également l'occasion de mobiliser 40 collaborateurs lors d'une course à travers Lyon. Notre champion et ambassadeur Anthony Frontera même remporté le 10 km et a placé CLASQUIN à la 4^e place des entreprises du Run In Lyon.
- Enfin, CLASQUIN propose à l'ensemble des collaborateurs du Groupe de participer à des conférences sur la motivation, la concentration et l'esprit d'équipe animées par nos ambassadeurs de marque Anouk Garnier, vice-championne du monde de course d'obstacles et coach sportif et Anthony Frontera, un collaborateur de CLASQUIN. À eux deux, ils naviguent au fil de leurs courses dans les agences du Groupe permettant ainsi d'aller toucher encore plus l'esprit compétiteurs de nos équipes. Ainsi, en 2023, nos équipes au Canada, et en Espagne ont pu bénéficier d'un moment d'échange autour des valeurs fortes du sport.



Santé
Sécurité



Absentéisme,
évolution du nombre
d'accidents du travail
(périmètre CLASQUIN France)

7 716

km parcourus à travers le monde



PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

Objectifs du Groupe : veiller à l'égalité de traitement et promouvoir la diversité au sein de nos équipes.



Démarches associées aux **Objectifs de développement durable N° 3** : bonne santé et bien-être, **N° 5** : égalité entre les sexes, **N° 8** : travail décent et croissance économique et **N° 10** : inégalités réduites.

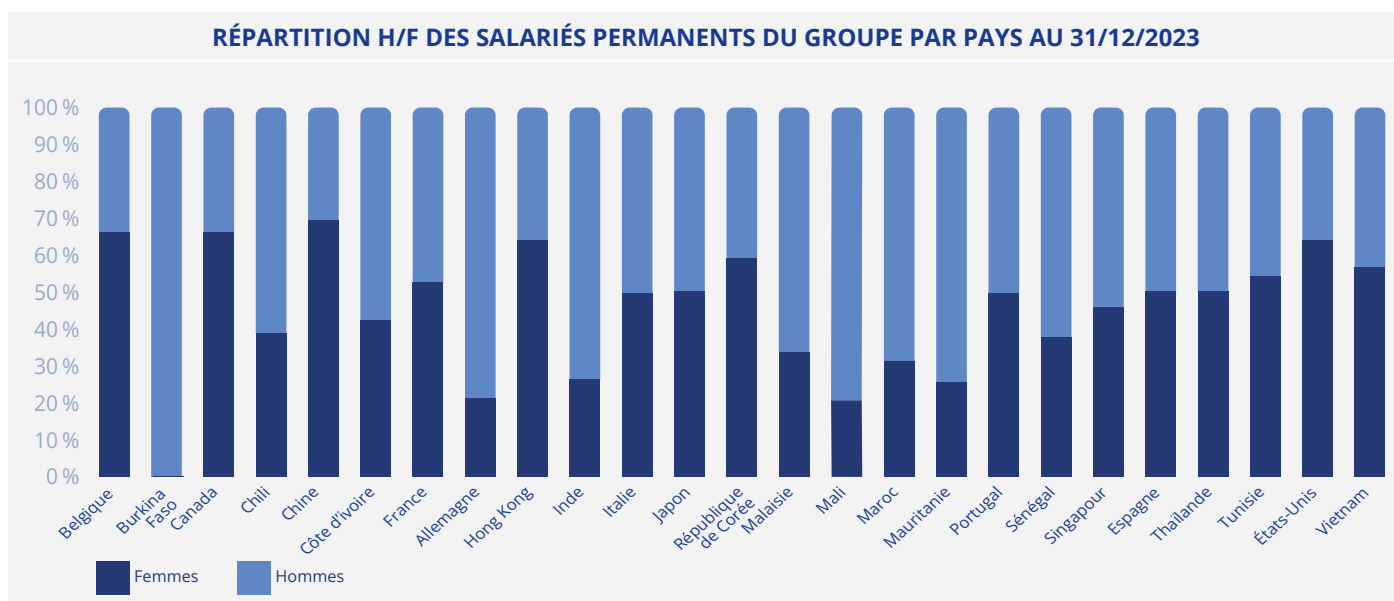
#1. Égalité de traitement

CLASQUIN assure une égalité de traitement entre les femmes et les hommes, tant en termes de rémunération, que de qualification et d'évolution professionnelle, notamment lors des « People Review » annuels qui sont menés dans chacune des filiales du Groupe.

Chaque année, un état des lieux de la « Politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale » est également présenté au Conseil d'Administration. En 2023, nous avons formalisé notre Politique Sociale Groupe CLASQUIN et cette dernière a été présentée aux CSE de CLASQUIN S.A. et LCI-CLASQUIN. Elle est assortie d'objectifs et indicateurs associés.

RÉPARTITION H/F DES SALARIÉS PERMANENTS DU GROUPE AU 31/12/2023

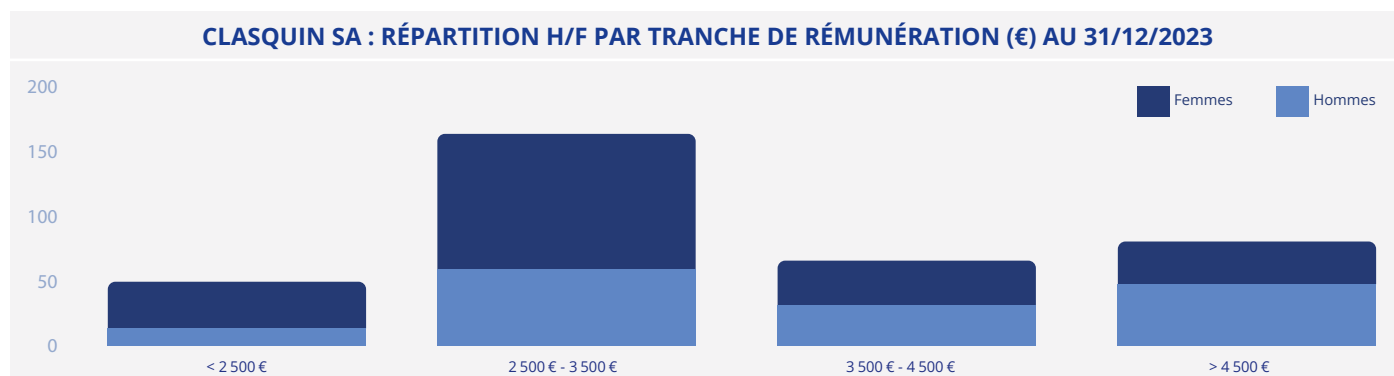
Au 31/12/2023, 49,8 % des salariés permanents du Groupe sont des femmes (répartition identique si l'on considère tout type de contrat : 49,4 %).



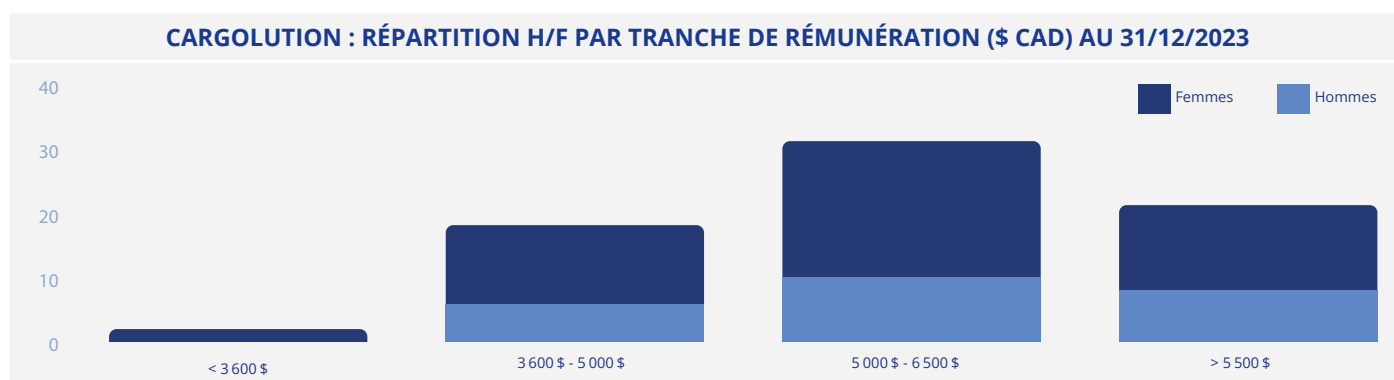


FOCUS SUR LA RÉPARTITION DES FEMMES ET DES HOMMES (CONTRATS PERMANENTS) PAR TRANCHE DE RÉMUNÉRATION SUR NOS 4 PRINCIPALES FILIALES (CLASQUIN SA, CLASQUIN SHANGHAI, TIMAR MAROC ET CARGOLUTION)

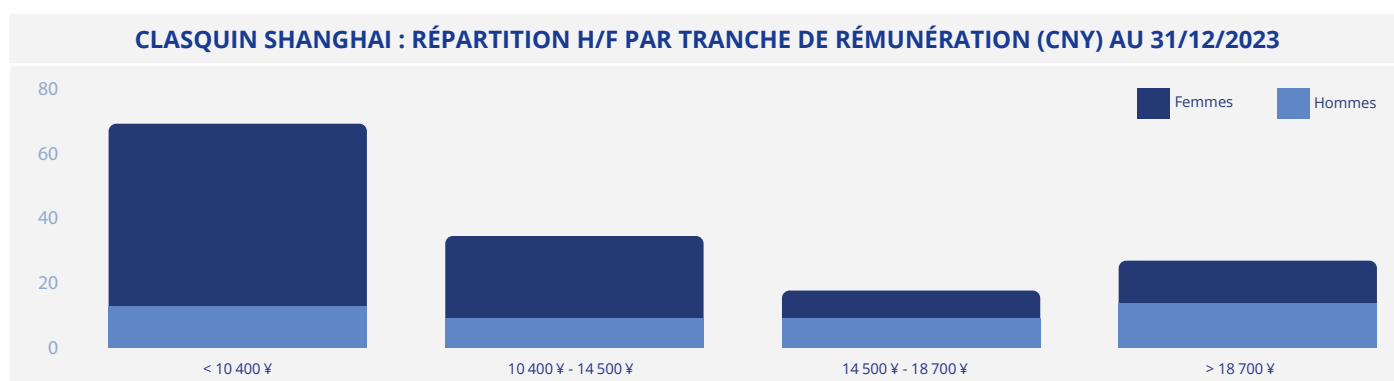
- Répartition des femmes et des hommes par tranche de rémunération mensuelle chez CLASQUIN SA au 31/12/2023.



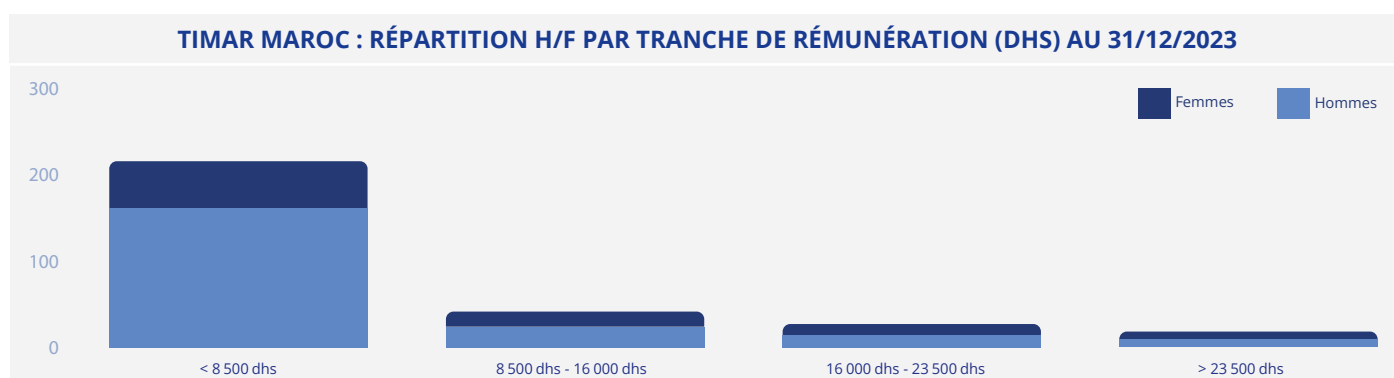
- Répartition des femmes et des hommes par tranche de rémunération mensuelle chez CARGOLUTION (Canada) au 31/12/2023.



- Répartition des femmes et des hommes par tranche de rémunération mensuelle chez CLASQUIN SHANGHAI au 31/12/2023.



- Répartition des femmes et des hommes par tranche de rémunération mensuelle chez TIMAR Maroc au 31/12/2023.





En France : un index de l'Égalité femmes/hommes obligatoire depuis 2020

Cet index est construit autour d'indicateurs très précis et définis par la loi et a pour objectif de cibler les écarts de salaire pouvant exister entre les salariés hommes et femmes.

- Au sein de CLASQUIN SA, l'index de l'égalité femmes-hommes reste stable, 93/100 au titre de 2023 et 94/100 au titre de 2022 et entre 92/100 et 93/100 depuis 2020. Les résultats sont excellents sur le taux d'augmentations individuelles (20/20), 38/40 sur les écarts de rémunération, 15/15 sur les écarts de promotions et retour congés maternité. Les hommes sont par contre plus représentés parmi les salariés les mieux rémunérés mais cet écart reste stable depuis 2020
- Et au sein de LCI-CLASQUIN, l'index se maintient également à 89/100 au titre de 2023 (90/100 au titre de 2022) avec un léger écart en faveur des femmes sur l'indicateur écart de rémunération. Les hommes sont en revanche plus représentés parmi les salariés les mieux rémunérés mais cette part reste stable.

Au global sur les filiales France, 52,2 % des personnes ayant bénéficié d'une promotion étaient des femmes.

LE RATIO D'ÉQUITÉ

Le Groupe CLASQUIN n'est aujourd'hui pas soumis à la loi Pacte mais a choisi volontairement de publier ce ratio pour mesurer ses performances en matière de politique salariale. Le ratio d'équité apprécie l'écart entre la rémunération de chaque dirigeant de filiale et la rémunération moyenne des

À l'international :

Au Canada, dans le cadre de la loi sur l'équité salariale, une analyse des écarts de rémunération entre Hommes et Femmes a été réalisée. Cet exercice a démontré qu'il n'y avait pas d'écart salarial entre les Hommes et les Femmes par rapport aux postes occupés au sein de l'entreprise.

L'ensemble des personnes promues en 2023 (3) étaient des femmes.

En Chine, comme au Canada, les personnes promues en 2023 (2) étaient des femmes.

Au Maroc, sur 9 promotions dans l'année 2023, 44 % étaient des femmes. Elles sont la résultante de souhaits de mobilité interne. Par ailleurs, parmi les 20 plus hautes rémunérations 55 % sont des femmes. Ceci s'explique par l'occupation de postes clé par des femmes.

Ces bons résultats reflètent une politique d'égalité salariale mise en œuvre depuis des années et qui fait partie intégrante de la stratégie, des valeurs et de la culture de l'entreprise.

salariés permanents de la filiale. Les ratios calculés au sein des filiales CLASQUIN en 2022 se situaient entre 2 et 10,5. Ils reflètent les politiques en place, notamment le partage du profit via le CPS (Collective Performance Sharing), et l'équité salariale guidée par les processus de People Review.





FOCUS SUR LES FEMMES MANAGERS DANS LE GROUPE

Le Groupe CLASQUIN accorde également une place importante au positionnement des femmes dans l'entreprise.

En 2023, le Groupe compte 49,4 % de femmes dans l'effectif total. Et parmi les managers du Groupe (toutes filiales) 45 % sont des femmes. Cela résulte d'une volonté du Groupe d'assurer une équité sur le recrutement ou la promotion de femmes à des postes de managers.

49,4 %
de femmes dans le Groupe

45 %
de femmes managers dans le Groupe

INITIATIVE 2023

Le Groupe CLASQUIN a décidé de rejoindre le réseau PWN en avril 2023 pour donner l'opportunité à 20 salariés (16 femmes et 4 hommes) à travers le monde de développer leurs compétences, leur leadership, et de partager leur expérience. Plusieurs rencontres à thèmes (notamment « Influence inter-culturelle sur le leadership en mixité » ou « le management de la singularité ») et webinaires ont déjà eu lieu en 2023.

PWN est un réseau mondial visant à l'accélération du développement d'un leadership équilibré entre les hommes et les femmes dans les entreprises. La mission de l'association est de promouvoir l'évolution professionnelle des femmes et de leur donner les outils, les réseaux et les compétences dont elles ont besoin pour assumer des postes de management. CLASQUIN s'inscrit pleinement dans cette démarche.

#2. Égalité de recrutement

Le Groupe veille à ce que la politique et le processus de recrutement et d'intégration ne soient pas discriminants à travers la sensibilisation de ses chargés de recrutement et des managers.

L'équipe recrutement France a suivi une formation sur le handicap afin de mieux appréhender le sujet et de construire un plan d'action de recrutement dans le cadre de l'accord handicap négocié fin 2022.

#3. Politique Handicap

En France, un accent a été mis tout particulièrement sur le développement de la politique handicap. En effet, dans la continuité de sa politique RSE, le management des filiales France du groupe CLASQUIN et les membres des CSE se sont engagés à poursuivre l'amélioration de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, en renouvelant l'accord handicap de 2023 pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2024. Le renouvellement de cet accord confirme notre volonté d'agir pour faire progresser l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de CLASQUIN, par le biais d'actions pérennes visant à : favoriser le recrutement, assurer le maintien dans l'emploi des collaborateurs concernés par le handicap, développer des réponses adaptées et innovantes aux besoins spécifiques de nos agences et enfin informer, guider, former et sensibiliser les collaborateurs.

Un bilan 2023 encourageant :

- Accompagnement de 5 salarié(e)s pour la constitution de leur dossier RQTH ;
- Embauche de 3 personnes bénéficiaires d'une RQTH sur l'année 2023 ;
- 3 aménagements de poste matériels réalisés ;
- 9 demi-journées d'absence utilisées par les salariés bénéficiaires pour se rendre à des RDV médicaux ou administratifs liés à leur pathologie ;
- 2 témoignages vidéo de salariés CLASQUIN en situation de handicap diffusés en externe et en interne ;

- Diverses animations mises en place :
 - Participation à l'Activ' challenge organisé par l'AGEFIPH en juin (différents jeux et quizz en ligne autour du handicap)
 - Présence d'un « Comptoir handicap » sur 5 sites en France dans le cadre de la SEEPH.
 - Des webinaires live en novembre pour briser les préjugés sur le handicap
- 10 EA et ESAT différents sollicités dans l'année (contre 4 en 2022, ce qui nous permet de remplir un des objectifs fixés dans l'accord de 2023).

Plus concrètement, les mesures reconduites sont :

- La formation des référentes handicap, de l'équipe paie et de l'équipe recrutement ;
- L'accompagnement des collaborateurs pour la constitution de leur dossier RQTH ;
- Le suivi individualisé des salariés reconnu travailleur handicapé par les référentes handicap ;
- L'autorisation de s'absenter 3 demi-journées pour se rendre à des rendez-vous médicaux ou administratifs liés au handicap (contre 2 dans le 1^{er} accord) ;
- La réalisation d'un état des lieux d'accessibilité de nos sites ;
- La création d'un catalogue d'Entreprises Adaptées et ESAT auxquels chaque agence peut faire appel pour la réalisation de prestations (type traiteurs, gestion des espaces verts, impressions etc.) ;
- Des animations et sensibilisation tout au long de l'année.



Part des salariés en situation de handicap dans l'effectif total

La valeur pour le périmètre CLASQUIN SA et ses filiales françaises tel que défini dans l'accord handicap est de 2,86 % (contre 2,40 % en 2022).

Plus précisément il y a :

- 13 salariés en situation de handicap au 31/12/2023 (soit 3,30 % de l'effectif total au 31/12/2023) chez CLASQUIN SA,
- 2 salariés en situation de handicap au 31/12/2023 (2,30 % de l'effectif au 31/12/2023) chez LCI-CLASQUIN.

	2023		2022	
	OBLIGATION D'EMPLOI	ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN EN SITUATION DE HANDICAP DÉCLARÉS	OBLIGATION D'EMPLOI	ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN EN SITUATION DE HANDICAP DÉCLARÉS
CLASQUIN SA	22 ETP	10,44 ETP	21 ETP	8,7 ETP
LCI CLASQUIN	5 ETP	2,08 ETP	4 ETP	2,13 ETP

ASI, FAE, CHS, EXACIEL et Transports PETIT ne sont pas concernés par l'obligation d'emploi (société de moins de 20 salariés en ETP).

En 2023, CLASQUIN SA, & LCI-CLASQUIN sont soumises à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (plus de 20 ETP) fixée à 6 %, celle-ci est remplie partiellement.



Égalité femmes-hommes
Handicap



- Part des femmes dans l'effectif (périmètre Groupe)
- Répartition des effectifs par genre (périmètre groupe)
- Répartition des effectifs par genre et tranche de rémunération (Périmètre CLASQUIN SA, CLASQUIN SHANGHAI, Cargolution, TIMAR Maroc)
- Nombre d'équivalents temps plein en situation de handicap employés dans les Entités françaises de CLASQUIN de plus de 20 salariés ETP et pourcentage de salariés en situation de handicap dans l'ensemble des filiales françaises (KPI)





04

PARTNER : UN PARTENAIRE RESPONSABLE



57. SÉCURISER VOS DONNÉES

58. APPLIQUER UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE ET INDÉPENDANTE

59. PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

60. S'IMPLIQUER AU QUOTIDIEN EN FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ QUI L'ENTOURE



PARTNER : UN PARTENAIRE RESPONSABLE







PARTNER	ACTIONS CLASQUIN	ODD	DESCRIPTION	PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT
Sécuriser vos données	• Prévenir les menaces & sécuriser notre organisation		• Promouvoir à tous les niveaux une société efficace, responsable et ouverte à tous	Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme
Appliquer une gouvernance responsable et indépendante	• Impliquer le management dans la RSE		• Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
Prévenir et lutter contre la corruption	• Lutter contre la corruption en s'engageant à son échelle par le déploiement de mesures permettant de prévenir, de détecter et de lutter contre les faits de corruption et de trafic d'influence		• Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
			• Promouvoir à tous les niveaux une société efficace, responsable et ouverte à tous	
S'impliquer au quotidien en faveur de la société qui l'entoure	• S'impliquer localement et permettre aux salariés de s'impliquer eux aussi	  	• Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous • Des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile • Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme



SÉCURISER VOS DONNÉES



Objectifs du Groupe : prévenir les menaces & sécuriser notre organisation.



Démarche associée à l'**Objectif de développement durable N° 16** : *promouvoir à tous les niveaux une société efficace, responsable et ouverte à tous.*

Actions

- CLASQUIN a travaillé sur un Power BI donnant le niveau de compliance des PC CLASQUIN aux outils cyber.
- En 2023, Airbus Cyber Security a travaillé sur le maintien en condition opérationnelle (MCO) d'un Centre de Sécurité Opérationnel (SOC). Cette initiative a permis d'améliorer la capacité de détection en intégrant la supervision des e-mails de phishing. Le SOC assure une surveillance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, de tous les services cœurs de métier ou à risques cybers.

En 2023 :

- Nous avons toujours 100 % des utilisateurs CLASQUIN répondant aux prérequis de la double authentification ;
- 2 audits de sécurité menés : Firewall et Comptes ;
- Le Groupe CLASQUIN présente une posture de sécurité évaluée par Microsoft à 75/100 (Notation Microsoft Score) sur fin 2023. La baisse de points est due à de nouvelles fonctionnalités de sécurité introduites par Microsoft. CLASQUIN travaille à leur intégration dans son écosystème ;
- Sensibilisation Cyber des utilisateurs par un webinaire exposant les risques auxquels CLASQUIN est exposé ;
- 88 % des collaborateurs ont suivi le webinaire.

Suivi du niveau de sensibilisation des utilisateurs par des campagnes de simulation de phishing :

- 5 campagnes de phishing envoyées à tous les collaborateurs CLASQUIN dans le monde dont 4 effectuées via un nouvel outil. Les résultats de l'indicateur sont relatifs à ces 4 sensibilisations. La méthodologie reste la même : envoi d'un email de faux phishing, suivi automatisé des personnes victimes de la campagne, envoi automatique d'une sensibilisation à toutes les victimes.

62,58 %

des collaborateurs
ont suivi une sensibilisation
après avoir été victime
de la campagne de phishing

- 62,58 % des collaborateurs ayant suivi une sensibilisation après avoir été victime de la campagne de phishing.

En 2023, CLASQUIN a travaillé sur une sensibilisation Cyber plus forte auprès des chefs d'agence, pour cela nous avons travaillé avec KAMAE.

CLASQUIN finalise sa stratégie de segmentation du réseau pour éviter les mouvements latéraux par un adversaire. Nous réfléchissons à une solution NAC (Contrôle d'accès réseau).



APPLIQUER UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE ET INDÉPENDANTE

Objectifs du Groupe : impliquer le management dans la RSE.



Démarche associée à l'**Objectif de développement durable N° 5** : *parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.*

Parité des organes de décision

Entreprise internationale, CLASQUIN s'appuie sur une gouvernance fondée sur trois organes de gestion clé :

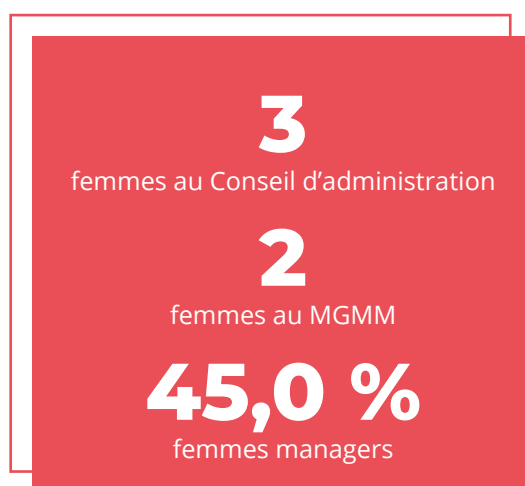
1. Le Conseil d'Administration (Board) est en charge de la stratégie, de la politique générale et de l'organisation du Groupe. Il est composé de 3 femmes satisfaisant les objectifs de parité. 3 administrateurs indépendants sont également membres du Conseil.

Le Conseil d'Administration a en outre décidé la création d'un comité RSE en 2022 ayant pour mission de l'assister dans le suivi des questions de responsabilité sociale et environnementale. Le Conseil s'appuie sur les travaux de ce Comité pour les sujets relevant de la stratégie en matière de RSE et de sa mise en œuvre notamment au travers de la rédaction de la DPEF (Déclaration de Performance Extra Financière). Le Conseil d'Administration a nommé à l'unanimité Madame Claude REVEL, administratrice indépendante, en qualité de membre et Présidente du Comité RSE et Madame Laurence ILHE, membre du Comité RSE.

Le Comité RSE a pour mission de veiller à ce que le Groupe anticipe les enjeux et opportunités extra financiers associés à son activité afin de promouvoir une création de valeur responsable sur le long terme.

2. Le Comité exécutif (EXECOM) assure le pilotage de la stratégie et de la politique générale (1 femme/3 membres)

3. Le Monthly General Management Meeting (MGMM) rassemble le Comité exécutif, les Directeurs Fonctionnels et les Directeurs de zones géographiques. Il assure la mise en œuvre opérationnelle des activités et projets (2 femmes/11 membres).





PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

Objectifs du Groupe : lutter contre la corruption en s'engageant à son échelle par le déploiement de mesures permettant de prévenir, de détecter et de lutter contre les faits de corruption et de trafic d'influence.



Démarche associée à l'**Objectif de développement durable N° 16** : *promouvoir à tous les niveaux une société efficace, responsable et ouverte à tous.*

- Le Conseil d'Administration du Groupe CLASQUIN a adopté en décembre 2017 un plan de lutte anticorruption portant diverses mesures dans le respect de la Loi « Sapin 2 ».
- Le Code de conduite anticorruption Middlednext a été adopté et promu au sein de l'ensemble du Groupe en 2018. Ce code a été diffusé à l'ensemble des salariés du Groupe, accompagné d'un message du Président Directeur Général. En 2023, pour faire suite à la loi Wasserman, le Code de conduite anticorruption a été mis à jour. Il est aujourd'hui disponible en 6 langues.
- Un dispositif de lanceur d'alerte a été mis en place en 2018, permettant l'évaluation des potentielles alertes en interne, tout en respectant un impératif de confidentialité. Ce dispositif a été mis à jour pour donner suite à la loi Wasserman du 16 mars 2022. Aucune alerte n'a été adressée au Comité éthique en 2023.
- La cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence a été revue pour l'année 2022 et pour l'année 2023. Elle continuera de faire l'objet de revues régulières (revue annuelle et revue en fonction des circonstances telles que nouvelles activités ou nouvelles implantations).
- Parallèlement, le Groupe a déployé en 2019 le projet d'intégration de ses outils financiers (Workday, Viareport, Kiriba) dans la plupart de ses filiales, permettant de séparer les différentes tâches comptables et ainsi de renforcer les contrôles sur les opérations financières et comptables.
- Le renforcement des procédures d'évaluation des tiers se poursuit (notamment via l'intégration des outils financiers, le déploiement de la procédure dite de « Denied Party Screening » au sein du Groupe, et la mise en place d'une méthode de catégorisation des tiers en vue de renforcer l'évaluation des tiers les plus à risques).
- Un questionnaire dédié conformité anticorruption pour les besoins des audits d'acquisitions de nouvelles sociétés est en place.



Corruption



Nombre d'alertes adressées au comité éthique
Taux de collaborateurs cibles ayant suivi un événement de sensibilisation anticorruption (KPI) (périmètre Groupe)

84,2 %

des nouveaux arrivants formés à l'anti-corruption

- Des formations régulières ont lieu auprès des équipes sur la politique du Groupe en matière de lutte contre la corruption, dont une formation d'E-learning organisée depuis 2020 qui se poursuit chaque année à destination de l'ensemble des nouveaux collaborateurs du Groupe (en 4 langues, français, anglais, chinois et espagnol). Des formations renforcées sont également dispensées auprès des équipes les plus sensibles aux risques de corruption. En 2023, les collaborateurs ciblés et listés ci dessous du Groupe ont été formés à l'anticorruption :
 - 84,2 % des nouveaux arrivants (périmètre hors TIMAR) ont suivi la formation E-learning, dont 39 personnes par un e-learning en Anglais, 67 par un e-learning en français, 8 par un e-learning en espagnol, et 14 personnes par un e-learning en chinois ;
 - 97 % des collaborateurs de Timar SA ont suivi un événement de sensibilisation anti-corruption en présentiel ou à distance ;
 - 100 % des managers Groupe invités au WMM ont participé à une session de formation en présentiel ;
- La politique Cadeaux et invitations, adoptée et déployée à l'ensemble du Groupe, a été mise à jour en 2022.



S'IMPLIQUER AU QUOTIDIEN EN **FAVEUR DE LA SOCIÉTÉ** QUI L'ENTOURE

Objectifs du Groupe : s'impliquer localement et permettre aux salariés de s'impliquer eux aussi.



Démarche associée aux **Objectifs de développement durable N° 4 : éducation de qualité, N° 8 : Travail décent et croissance économique et N° 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs.**

Actions :

Le Groupe s'implique depuis de nombreuses années à l'international par le biais de ses agences agissant en autonomie au travers d'actions de proximité, de dons.

Fondation CLASQUIN

Sensible depuis toujours à l'intérêt porté aux autres au sens large et aux valeurs d'engagement, d'intégrité et d'enthousiasme, CLASQUIN a décidé d'aller plus loin en se dotant structurellement d'une fondation en 2021. Créée sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation CLASQUIN a pour objet de soutenir des personnes, œuvres ou organismes d'intérêt général notamment en faveur de l'enfance et/ou des femmes dans les domaines de l'éducation, l'environnement et de la santé.

Le Fonds peut à titre exceptionnel intervenir dans tout autre domaine de l'intérêt général.

La Fondation CLASQUIN accompagne des associations sélectionnées pour leur efficacité et leur impact concret qui agissent auprès des enfants et/ou des jeunes dans le monde entier.

La Fondation CLASQUIN a continué à renforcer son engagement en 2023, en augmentant sa contribution à 1 % de son EBT, soit un montant de 326 428 €, à travers 23 actions en faveur d'associations ou fondations axées sur l'éducation des jeunes des quartiers prioritaires telles que « *Ma chance, moi aussi* », « *Sport dans la Ville* », « *Institut Lyfe* », la *Fondation des Hospices Civils de Lyon*, « *les Enfants du Mékong* ».

Des actions d'engagements collaborateurs se sont développées en France et à l'International, autour du parrainage, mentoring, visites de nos agences France avec les Jeunes de ces associations et activités sportives dans des associations que la Fondation CLASQUIN soutient, sous forme de tour-

nois ou randonnées solidaires ou projets soutenus par nos collaborateurs comme l'association ADDAT ou Lumière des Solidarités à Madagascar.

La Fondation CLASQUIN a investi 211 950 € sur l'année 2023.

Associations portées par nos collaborateurs

Un de nos collaborateurs a proposé que la Fondation CLASQUIN soutienne l'association « *Lumière des solidarités* » qui a pour objet de soutenir les enfants dans plusieurs pays d'Afrique.

La Fondation CLASQUIN a décidé de soutenir l'association à hauteur de 12 000 € sur un centre de jour à Madagascar pour le suivi éducatif et social des enfants des quartiers défavorisés pour pallier à l'absence des parents au domicile en priorisant les devoirs et l'éducation civique. L'objectif de la Fondation CLASQUIN sur 2023 est de poursuivre le soutien des personnes, œuvres ou organismes d'intérêt général notamment en faveur de l'enfance, des jeunes et/ou des femmes dans les domaines de l'éducation, l'environnement et de la santé sous forme de dons mais aussi d'avancer sur un dispositif d'engagement sous forme de participation des collaborateurs : visite entreprise avec des jeunes pour partager sur leurs métiers, projets solidaires, parrainage ou/et bénévolat.





05

**PLANET :
UNE GESTION
RESPONSABLE
DES RESSOURCES**



67. MAÎTRISER NOS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX
74. ÊTRE EXEMPLAIRE



PLANET : UNE GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES







PLANET	ACTIONS CLASQUIN	ODD	DESCRIPTION	PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT
Maîtriser nos impacts environnementaux	• Guider notre organisation dans la maîtrise de son impact environnemental à court, moyen et long terme		Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
	• Suivre, réduire et maîtriser nos émissions et celles de nos clients : - liées à la consommation électrique - liées aux déplacements de nos collaborateurs - liées aux transports de marchandises que nous organisons pour le compte de nos clients	   	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation Établir des modes de consommation et de production durables Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
Être exemplaire	• Mieux comprendre les enjeux liés au changement climatique	 	Établir des modes de consommation et de production durables Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
	• Accompagner nos parties prenantes vers une supply chain décarbonée : offre « smart green »	  	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation Établir des modes de consommation et de production durables Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
	• Sensibilisation & gestion des déchets	  	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous Établir des modes de consommation et de production durables Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

MAÎTRISER NOS IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Objectifs du Groupe : guider notre organisation dans la maîtrise de son impact environnemental à court, moyen et long terme.

En tant que risque environnemental majeur, le changement climatique est un domaine clé pour CLASQUIN. Le Groupe continue d'investir dans des initiatives visant à réduire ses impacts environnementaux et à promouvoir une économie plus durable pour tous. Notre cœur de métier étant l'organisation de transports internationaux pour le compte de nos clients, il nous semble donc important de participer à la décarbonation de la Supply Chain de nos clients qui représente la majeure partie de nos émissions de gaz à effet de serre.

Bilan Carbone



Démarche associée à l'**Objectif de développement durable N° 13 : action pour le climat**. Le bilan carbone et la collecte de données sur les émissions de gaz à effet de serre ont pour objectif de mieux comprendre les impacts environnementaux des activités de notre entreprise et d'identifier des pistes d'amélioration pour réduire ces impacts. Cette initiative vise ainsi à contribuer à la lutte contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

Le bilan carbone est un outil de mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) qui permet d'évaluer l'empreinte carbone d'une entreprise. Nous avons donc décidé de réaliser à nouveau notre bilan carbone sur la base des données 2023. Comme pour les années précédentes, nous avons collecté les données à l'échelle du groupe en y incluant les nouvelles filiales acquises qui avaient été précédemment exclues (Exaciél, CVL) mais aussi en y intégrant les données relatives à TIMAR.

Afin d'établir ce nouveau Bilan Carbone, nous avons suivi les étapes suivantes :

- **Revue du périmètre à prendre en compte :** nous avons recartographié nos activités en y incluant celles liées aux nouvelles filiales et notamment l'activité de TIMAR. Cela nous a permis d'identifier de nouvelles sources d'émissions comme celle liée à l'utilisation d'une flotte de véhicules en propre pour le transport routier qui est venue s'ajouter aux sources d'émissions déjà identifiées lors des Bilans Carbones précédents comme la consommation d'énergie des bâtiments et machines, les déplacements professionnels, équipements informatiques, achats de services ainsi que les émissions liées aux transports que nous organisons pour le compte de nos clients.
- **Mesure des émissions :** nous avons procédé à une collecte des données indispensables pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre liées à chaque poste du bilan carbone. Cette démarche englobait la récupération d'informations relatives à la consommation d'énergie (comme les consommations électriques des bâtiments ou celles de gazoil et

essence pour les véhicules), aux données monétaires relatives à nos achats de biens et de services ainsi que celles relatives aux émissions associées à l'organisation des transports pour le compte de nos clients.

Avec l'intégration de TIMAR, nous avons aussi voulu mettre à jour les données liées aux déplacements domicile-travail des collaborateurs en prenant en compte celles des collaborateurs de ces nouvelles entités ainsi que leurs habitudes alimentaires.

Afin d'acter la méthodologie de collecte et de calcul des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), nous avons formalisé un guide qui nous permet ainsi d'encadrer la gestion des émissions de GES au sein du Groupe CLASQUIN et d'identifier les ressources associées à cet exercice.





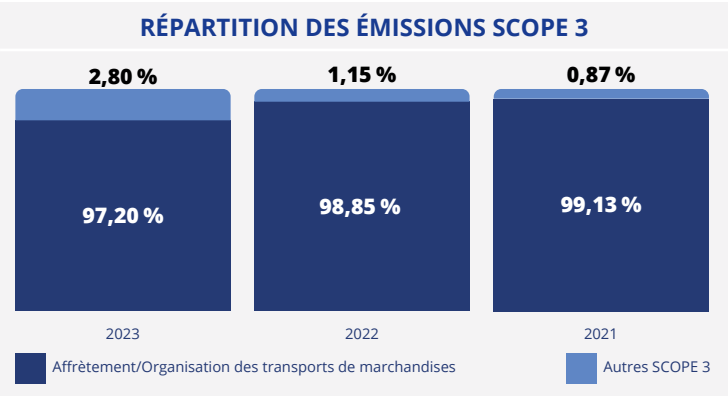
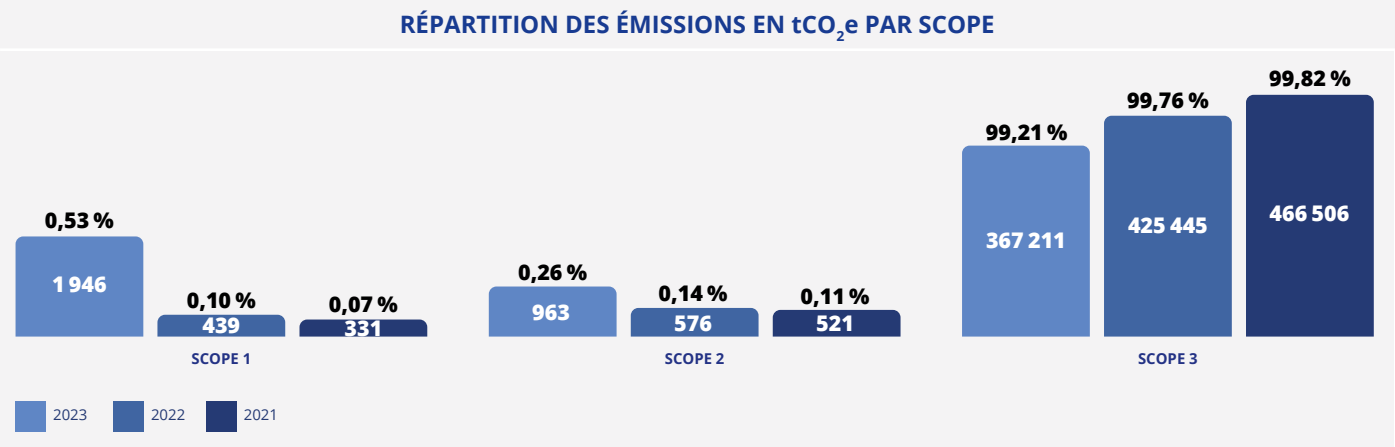
SCOPE	2023	2022	2021
SCOPE 1	1 946	439	331
Émissions directes des sources fixes de combustion	22	72	13
Émissions directes des sources mobiles de combustion	1 804	265	226
Émissions directes fugitives	121	101	91
SCOPE 2	963	576	521
Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	963	576	521
SCOPE 3	367 211	425 445	466 506
Produits et services achetés	2 065	2 306	1 916
Biens immobilisés	3 852	1 241	988
Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou 2)	753	151	129
Déchets générés	293	58	60
Déplacements professionnels	2 038	369	182
Déplacements domicile travail	1 272	786	786
Affrètement/Organisation des transports de marchandises*	356 938	420 534	462 445
GRAND TOTAL	370 120	426 460	467 358

Données exprimées en tCO₂e (tonnes de CO₂ équivalent).
*Données hors Transport de marchandises affrétées par Timar.



Pour maintenir une méthodologie cohérente et assurer le suivi précis de l'évolution de nos émissions, nous avons poursuivi la mesure de celles-ci cette année en utilisant la plateforme WeCount. Cette solution complète offre des fonctionnalités pour calculer, analyser et réduire notre empreinte carbone de manière intégrée.

La plateforme a été développée en respectant tous les standards en vigueur (ADEME, GHG Protocol...) et permet d'accéder à l'ensemble des reportings réglementaires (Bilan Carbone, GHG, ISO, etc.). Cette approche garantit la fiabilité de nos mesures tout en nous permettant de nous conformer aux meilleures pratiques et standards du secteur.





Comme en 2022, les résultats montrent que notre scope 3 (composé majoritairement des émissions générées par l'organisation de transport de Fret pour le compte de nos clients) représente 99,21 % de l'ensemble de nos émissions à l'échelle du Groupe en 2023. Le différentiel entre 2022 et 2023 s'explique par la baisse des tonnages transportés et donc mécaniquement des émissions y étant liées, mais aussi par la baisse du nombre de tonnes-kilomètres.

En parallèle, nous voyons une évolution de nos scopes 1 et 2 par rapport à 2022. Cette évolution est principalement due à l'apport des véhicules détenus et utilisés par TIMAR et de la consommation de gasoil y étant liée.

En 2023, nous avons concentré nos efforts sur divers axes d'actions, notamment les déplacements professionnels ainsi que la maîtrise de nos consommations énergétiques. Nous avons déployé des fiches réflexes portant sur des sujets tels que la consommation électrique, l'usage des outils informatiques et la conduite écoresponsable.

Nos bilans carbone réalisés au cours des trois dernières années nous fournissent une base solide pour analyser en profondeur nos émissions. Ces analyses nous permettent d'identifier les principales sources d'émissions et les opportunités pour les réduire. Elles vont nous aider également à définir des objectifs cohérents et alignés avec notre secteur d'activité. Dans cet esprit, nous travaillons activement sur la qualité de nos données afin de définir rapidement des objectifs de réduction de nos émissions. En 2023, nous avons participé au CLIMATE AMBITION ACCELERATOR du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette initiative vise à encourager les entreprises à accroître leur ambition climatique en alignant leurs objectifs sur l'Accord de Paris. Nous sommes engagés à utiliser les outils et les ressources mis à disposition pour accélérer notre transition vers une économie bas carbone et résiliente aux changements climatiques.

En qualité de commissionnaire de transport, notre entreprise joue un rôle essentiel dans l'organisation et la gestion des flux logistiques pour le compte de nos clients et il est important



Changement climatique
Prise de conscience
environnementale

370 120
tonnes CO₂e

de souligner que plus de 96 % des émissions de gaz à effet de serre générées par nos activités sont directement attribuables aux transports que nous organisons pour le compte de ces derniers. Cette particularité de notre modèle d'affaires nous confronte à une réalité complexe quant à l'établissement d'une trajectoire de réduction des émissions de CO₂e. Bien que nous soyons pleinement engagés dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale, il nous est difficile de nous projeter de manière anticipée pour établir des objectifs spécifiques de réduction des émissions de CO₂e. Nous sommes conscients de notre rôle en tant que force de proposition auprès de nos clients, décideurs ultimes, et nous mettons tout en œuvre pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux et leur proposer des solutions de transport plus vertueuses grâce notamment à notre offre « SMART GREEN ».

Dans ce contexte, nous sommes engagés à poursuivre nos efforts de sensibilisation, de conseil et de proposition en faveur de pratiques plus durables et respectueuses de l'environnement. Nous restons également à l'écoute de toute évolution réglementaire ou technologique qui pourrait influencer sur notre capacité à réduire les émissions de CO₂e associées à nos activités.





Suivre et réduire nos émissions liées à la consommation électrique



Démarche associée à l'**Objectif de développement durable N° 7 : énergie propre et d'un coût abordable** : en optant pour l'utilisation de l'énergie renouvelable et en réduisant les émissions de CO₂e, CLASQUIN contribue à la lutte contre le changement climatique et à la promotion de sources d'énergie propres et renouvelables. La réduction de la consommation d'énergie et la transition vers une énergie propre sont des mesures essentielles pour atteindre cet objectif de développement durable.

CLASQUIN s'engage également à réduire sa consommation d'énergie. L'entreprise a opté pour une formule « énergie verte » pour alimenter ses bâtiments en France. Ainsi, nous finançons uniquement la production d'électricité renouvelable, sans émission de CO₂e, ni déchets nucléaires. Notre fournisseur s'engage à injecter dans le réseau une quantité d'électricité renouvelable qui correspond à nos consommations. En 2023, 68,93 % de la surface des bâtiments CLASQUIN en France étaient couvertes par un contrat d'électricité en propre (dont 62 % sous contrat d'électricité 100 % renouvelable) générant un total de 42,47 tCO₂e.

Au Canada, l'électricité provient, sur une base annuelle, à plus de 99 % de sources renouvelables (Hydro-électricité en majeure partie – Source *hydroquebec.com*).

En 2023, le résultat du Bilan Carbone montre que les émissions liées à la consommation d'électricité sur la base de kWh reportés de nos bâtiments sont de 556,56 tonnes de CO₂e (exclusion faite des bâtiments pour lesquels nous avons dû faire des estimations), pour des émissions moyennes de 9,35 kg de CO₂e par m², ce qui représente une hausse importante par rapport à 2022 et qui s'explique majoritairement par l'intégration des nouveaux sites TIMAR et CVL (dont des entrepôts disposant de chambres froides générant des consommations plus élevées) ainsi que par la reprise du travail en présentiel qui s'est accéléré dans certains pays (Chine, Corée du Sud, etc.) à la suite de la levée des restrictions liées au COVID.



Changement climatique
Prise de conscience



Évolution
des émissions de CO₂e
issues de la consommation
d'électricité
(hors consommations estimées)

	2023	2022	2021	2023	2022	2021	2023	2022	2021
Émissions liées à la consommation électrique	tCO ₂ e			kWh			m ² *		
Total (hors consommation estimée**)	556,56	137,75	111,04	1 652 669	901 641	751 930	59 531	37 181	20 339

*Surfaces couvertes/hors parkings.
** cf. note méthodologique Scope 2.

Émissions CO ₂ e (kg)/m ² 2023	Émissions CO ₂ e (kg)/m ² 2021	Émissions CO ₂ e (kg)/m ² 2021
9,35	3,70	5,46





Suivre et réduire nos émissions liées aux déplacements des collaborateurs



Démarche associée à l'**Objectif de développement durable N° 13 : lutte contre le changement climatique** : en favorisant le télétravail et en limitant les déplacements professionnels, l'entreprise contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre. De plus, en calculant les émissions de CO₂e liées à l'activité professionnelle de ses collaborateurs, elle les sensibilise à l'empreinte carbone et les encourage à prendre des mesures pour la réduire.

Favoriser de nouveaux modes de travail à distance

Depuis 2020, nous avons observé l'émergence de nouvelles méthodes de travail et de collaboration grâce à l'adoption du télétravail et à l'accroissement de l'utilisation des plateformes numériques. En 2023, nous avons renforcé cet engagement en reconduisant nos accords de télétravail et en promouvant l'utilisation de Microsoft Teams.

Être attentif aux déplacements de nos collaborateurs

CLASQUIN s'appuie sur sa politique de voyage afin d'améliorer le suivi des déplacements et de limiter les voyages

professionnels. Un des objectifs de cette politique vise à privilégier les aspects environnementaux et ne se déplacer qu'en cas d'impossibilité d'utiliser des moyens alternatifs. En raison des allègements des politiques anti-COVID à travers le monde et de la réouverture quasi totale des frontières et de l'intégration des filiales TIMAR, le nombre des déplacements professionnels en avion à l'échelle du Groupe a fortement augmenté en 2023. Nous souhaitons toutefois continuer à privilégier les déplacements nationaux en train plutôt qu'en avion et à favoriser les réunions Teams.

	2023	2022	2021
Déplacements professionnels	tCO₂e		
Avion	619,97	245,4	104,34
Train	3,46	3,84	2,19
TOTAL	623,43	249,24	106,53

- Nous continuons aussi les actions afin de réduire l'impact des déplacements en renforçant l'offre de notre Car Policy, en favorisant des véhicules de service et de fonction sous motorisation hybride et en diminuant la part de véhicules

thermiques diesel. AU 31.12.2023 la flotte France était composée à 47.62 % de véhicules hybrides dont 13.49 % de véhicules à faibles émissions (<60g CO₂ pour 100 km).

TYPE	ÉNERGIE	2023		2022		2021	
		LITRES	tCO ₂ e	LITRES	tCO ₂ e	LITRES	tCO ₂ e
Véhicules légers (fonction et service)	Diesel	64 768	168,36	85 181	224,71	81 683	215,5
	Essence	66 761	184,43	39 669	107,76	20 380	55,11
Véhicules légers (Timar)	Diesel	40 893	126,73	-	-	-	-
	Essence	14 342	15,88	-	-	-	-
Poids lourds (Fret) (Timar)	Diesel	730 846	1 927,97	-	-	-	-

- En complément de notre suivi des déplacements professionnels, nous avons relancé en 2023 une enquête partielle à l'intention de l'ensemble des collaborateurs TIMAR afin de calculer les émissions de CO₂e liées à leur activité professionnelle par grandes catégories (alimentation, déplacements domicile-travail, véhicules, usages numériques). Cette enquête a été initiée grâce à un questionnaire développé par WeCount s'appuyant librement sur la version officielle de « Nos Gestes Climat » développée par l'ABC et Datagir (ADEME).

Cette démarche, comme en 2022, nous permet de sensibiliser nos collaborateurs à leur empreinte carbone professionnelle et leur donner des pistes de réflexion et d'actions afin de la maîtriser et ensuite la diminuer et nous avons pu en intégrer les résultats de cette enquête à nos bilans carbone.



Changement climatique
Prise de conscience Environnementale



Évolution des émissions de CO₂e issues des déplacements avions et train des collaborateurs (périmètre Groupe),

Évolution des émissions de CO₂e issues de la consommation de carburants (périmètre CLASQUIN SA, filiales France et Allemagne)



Suivre et maîtriser les émissions liées aux transports de marchandises



Démarche associée aux **Objectifs de développement durable N° 12 : consommation et production responsables**, **N° 13 : lutte contre le changement climatique** et **N° 9 : industrie, innovation et infrastructure** : en suivant les indicateurs de CO₂e par tonne-kilomètre et par tonne de fret, l'entreprise est en mesure de mesurer et de surveiller l'impact environnemental du transport de marchandises en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Elle peut ainsi aider ses clients à réduire leurs émissions de GES en mettant en place des stratégies pour optimiser les opérations de transport, utiliser des véhicules plus économes en carburant ou favoriser des modes de transport moins émetteurs de GES. De plus, l'utilisation de la plateforme LiveGreen ainsi que la conformité à la norme EN16258 et au GLEC FRAMEWORK pour calculer les émissions de GES sont des exemples d'innovations technologiques et de méthodologies pour réduire l'impact environnemental du transport de marchandises.

En 2023 nous avons continué le déploiement de la plateforme Live Green permettant de mettre à disposition de nos clients le résultat des calculs des émissions de GES générées par le transport de marchandises que nous organisons pour leur compte au travers d'un rapport détaillé incluant l'indicateur suivant :

- **CO₂e par tonne-kilomètre** qui permet de comparer l'intensité des différents modes de transport grâce à la mesure des émissions de gaz à effet de serre produites par le transport d'une tonne de marchandises sur une distance d'un kilomètre.

	2021	2022	2023	VARIATION 2023 VS 2022
CO ₂ e(g)/tonne.km (tous modes de transport)	20,31	21,52	21,49	-0,11%
Air CO ₂ e(g)/tonne.km	702,73	701,55	653,63	-6,83%
Sea CO ₂ e(g)/tonne.km	9,50	9,66	9,45	-2,11%
Road CO ₂ e(g)/tonne.km	69,79	67,77	67,68	-0,13%
Rail CO ₂ e(g)/tonne.km	39,96	32,70	33,16	1,40%

Données hors transports organisés par TIMAR.

L'intégration et le suivi de cet indicateur permettent de quantifier l'impact environnemental du transport de marchandises, en termes de GES, qui contribuent au changement climatique. En mesurant les émissions de GES par unité de distance ou de charge transportée, nos clients peuvent ainsi évaluer l'efficacité des solutions de transport que nous avons organisées et nous pouvons identifier ensemble des opportunités d'amélioration.

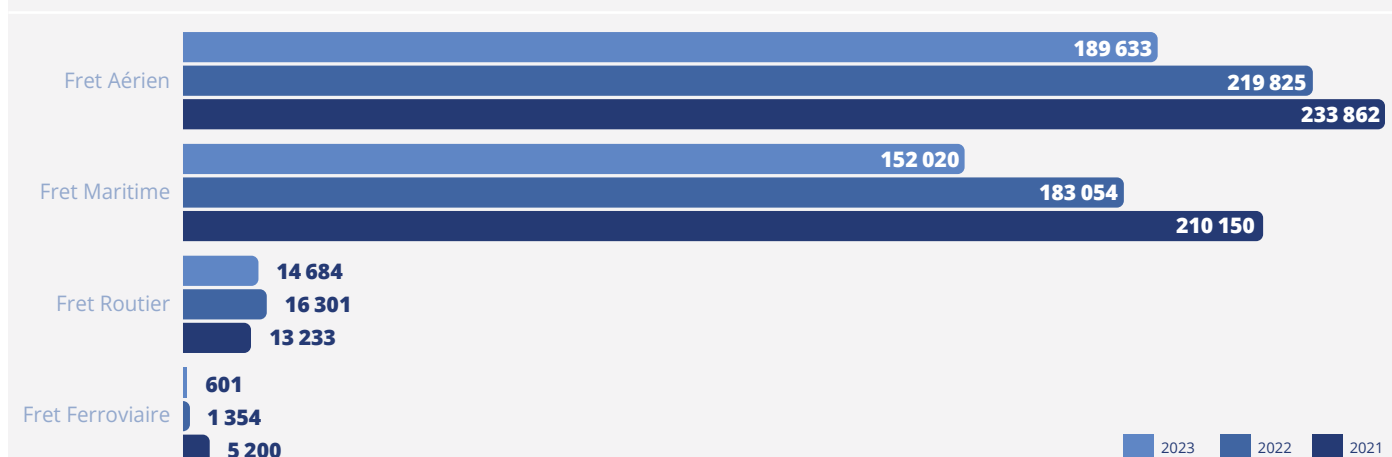
Nous utilisons aussi cet indicateur pour évaluer et suivre l'empreinte carbone de nos clients. Cet indicateur nous permet non seulement de mesurer leurs émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de les aider à mettre en œuvre des stratégies visant à les réduire. Ces stratégies incluent l'utilisation de véhicules plus économes en carburant, l'optimisation des itinéraires de transport, l'utilisation de modes de transport moins émetteurs de GES, ainsi que la promotion d'opérations de transport plus efficaces telles que le groupage de charges. De plus, cet indicateur facilite la comparaison des performances environnementales entre les différents modes de transport et les différents opérateurs. Il nous permet d'évaluer l'efficacité environnementale de ces modes et de mettre en lumière les écarts en termes d'émissions de GES.

Pour calculer les émissions de GES générées par les transports que nous organisons pour nos clients, nous prenons en compte toutes les données opérationnelles saisies dans notre outil de gestion des transports, CargoWise. Cela comprend des informations telles que l'origine et la destination, le mode de transport, les compagnies de transport impliquées, le poids des marchandises, etc. La distance parcourue est calculée en prenant en compte les différents arrêts, et les facteurs d'émissions appropriés sont ensuite déterminés en fonction des caractéristiques du trajet et du type de transport, comme le type de véhicule, le type de carburant utilisé, et la topographie du pays.

La méthodologie de calcul est conforme à la norme ISO14083 et accréditée par le Global Logistics Émissions Council (GLEC), garantissant ainsi une évaluation précise et cohérente de l'impact environnemental de nos activités de transport.



RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR TYPES DE TRANSPORT*



*Données hors transports organisés par TIMAR.

Le fret maritime est le mode de transport le plus économe en carbone. Bien qu'il soit le plus important en termes de tonnes-kilomètres (96,82 %), le fret maritime ne représente que 42,59 % de nos émissions totales de transport entrant dans le Scope 3. Les émissions totales de CO₂e du fret maritime ont diminué de 16,95 % en 2023 par rapport à 2022, principalement en raison d'une baisse de volume et des tonnes-kilomètres.

Le fret aérien quant à lui représente la plus grosse partie de nos émissions totales (53,13 %) pour seulement 1,75 % du nombre de tonnes-kilomètres. Les émissions totales de CO₂e du fret aérien ont diminué de 13,73 % en 2023 par rapport à 2022, principalement en raison, là aussi, d'une baisse de volume et des tonnes-kilomètres.

Le fret routier subit lui aussi une baisse mécanique de ses émissions dues à la baisse des volumes et tonnes-kilomètres tandis que le fret ferroviaire subit de plein fouet l'impact de la situation liée à la guerre en Ukraine réduisant les solutions de transport sur l'axe Asie-Europe-Asie.

Les émissions de gaz à effet de serre sont une des causes majeures du changement climatique et leur réduction est donc cruciale pour limiter les impacts négatifs sur l'environnement.



Changement climatique
Prise de conscience
environnementale



Évolution des émissions liées
au transport de fret
par mode de transport
en grammes de CO₂e émis
par le transport de 1 t de fret
sur 1 km
(périmètre Groupe)





ÊTRE EXEMPLAIRE

Objectifs du Groupe : s'engager pour une gestion plus durable des ressources et montrer l'exemple.

Mieux comprendre les enjeux liés au changement climatique



Démarche associée aux **Objectifs de développement durable N° 12 : consommation et production durables** et **N° 13 : Lutte contre le changement climatique**. En répondant au questionnaire CDP sur les enjeux liés au changement climatique, CLASQUIN montre son engagement envers ces 2 objectifs et démontre aussi sa volonté de sensibiliser ses parties prenantes à ces enjeux.

Dans la continuité de son engagement pris en 2022, CLASQUIN a une nouvelle fois répondu au questionnaire du CDP portant sur les enjeux liés au changement climatique. L'entreprise a maintenu son score en obtenant à nouveau la note C, ce qui la situe dans la catégorie « sensibilisation ».

Le CDP, organisation internationale à but non lucratif, est responsable de l'une des bases de données mondiales les plus étendues. Son objectif principal est d'inciter investisseurs, entreprises, États et régions à évaluer leur impact environnemental, les encourageant à prendre des mesures concrètes pour améliorer leurs performances.

Notre compréhension et prise de conscience des enjeux climatiques a ainsi été calculée par le CDP à partir de nos réponses et positionne notre entreprise dans la moyenne de notre secteur d'activité pour la deuxième année consécutive confirmant ainsi la conscience de CLASQUIN en matière de pratiques durables.

La participation au questionnaire CDP démontre l'engagement de CLASQUIN à relever les défis environnementaux et à travailler vers des solutions durables. Cette implication souligne également notre volonté d'améliorer constamment nos performances environnementales, conformément aux normes internationales en matière de développement durable. Cela atteste de notre position proactive dans la prise en compte des enjeux environnementaux, soulignant notre détermination à évoluer en accord avec les meilleures pratiques globales.

Parallèlement, nous avons renouvelé notre réponse à l'évaluation ECOVADIS en répondant à un questionnaire de taille élargie incluant dorénavant l'ensemble du groupe, confirmant par ce biais notre engagement envers la durabilité, la responsabilité sociale et environnementale.

Afin d'acter notre engagement, nous avons formalisé, en 2023, notre Politique Environnementale et continuerons à la déployer aussi bien en interne qu'en externe sur l'année 2024.



Marie-Laurence MERVILLE

Responsable QHSE

En procédant à des **évaluations approfondies** et en tirant parti de l'offre « **SMART GREEN** », nous visons à faire des progrès substantiels dans la réduction de notre empreinte carbone et à contribuer à un avenir plus durable. Notre engagement envers une analyse précise des données et l'engagement de nos clients guideront nos efforts pour obtenir des résultats significatifs.



Accompagner nos parties prenantes vers une Supply Chain décarbonée



Démarche associée aux **Objectifs de développement durable N° 9 : industrie, innovation et infrastructure**, **N° 13 : action pour le climat** et **N° 12 : consommation et production durables**. Les émissions générées par les transports internationaux de marchandises que nous organisons pour le compte de nos clients représentent à elles seules 96,44 % de notre empreinte carbone. L'offre de conseil « Smart Green » de CLASQUIN a été développée en vue d'aider les clients à adopter une Supply Chain durable en mesurant l'impact carbone de leurs transactions de transport. Elle vise également à sensibiliser les clients aux enjeux environnementaux et à mettre en place des plans de transformation concrets pour réduire leur empreinte carbone. Les trois piliers de l'offre « Smart Green » contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en proposant des solutions alternatives de transport plus respectueuses de l'environnement et en aidant les entreprises à adopter une approche « Green first » pour leur chaîne d'approvisionnement.

Accompagner nos clients : l'offre « SMART GREEN » en 3 piliers

PILIER 1 LIVE GREEN

Mesurer
pour prendre conscience
et mieux agir

PILIER 2 FAST GREEN

Agir vite
grâce à des alternatives
maîtrisées

PILIER 3 GREEN BY DESIGN

Reconfigurer la Supply Chain
en pensant et agissant
« Green first »

Au cours des dernières années, nous avons observé des évolutions notables dans les demandes de nos clients, motivées par des changements réglementaires croissants et l'adoption d'objectifs climatiques toujours plus stricts.

Les attentes des clients se concentrent de plus en plus sur la transparence et des services à faible émission de carbone.

Pour anticiper ces besoins et répondre de manière proactive, nous avons lancé notre offre « SMART GREEN » en 2021.

Cette initiative offre à nos clients une visibilité complète sur leurs émissions de carbone, facilitant ainsi une analyse approfondie pour identifier des axes potentiels de réduction de leur empreinte carbone.

Nous avons continué, en 2023, à promouvoir notre offre de conseil « SMART GREEN » pour accompagner nos clients vers une Supply Chain durable.

Au cœur de cette offre se trouve la mesure de l'impact carbone des transactions de transport.

CLASQUIN persiste dans son engagement à aider ses clients à comprendre les enjeux environnementaux et à mettre en œuvre des plans de transformation concrets grâce à une analyse approfondie des données de transport, incluant la distance, le poids, et le moyen de transport utilisé.

L'offre « SMART GREEN » s'appuie sur trois piliers :

- **« LIVE GREEN »** : prise de conscience en temps réel de l'impact environnemental des transactions de transport, basée sur des données concrètes telles que la distance parcourue, le poids transporté, et le moyen de transport utilisé. Ceci permet une compréhension approfondie des enjeux environnementaux et l'initiation d'actions adaptées
- **« FAST GREEN »** : des actions simples et rapides grâce à l'utilisation d'options alternatives maîtrisées. CLASQUIN propose des solutions existantes ou innovantes, telles que le choix du mode de transport ou le report modal et le transport combiné, pour mettre en place de manière agile des solutions ayant un impact rapide et mesurable.
- **« GREEN BY DESIGN »** : la reconfiguration de la chaîne d'approvisionnement grâce à une approche « Green first ». En plus des innovations techniques encore en phase de prototypage ou à venir, nous sommes convaincus que nous pouvons jouer un rôle essentiel dans la décarbonation des chaînes d'approvisionnement grâce à notre expertise en ingénierie organisationnelle. En travaillant avec des données pour identifier les leviers d'un plan de transformation « Green », tels que la densification, la réduction des distances, la réduction du vide, l'adéquation des emballages, le report modal et la digitalisation, CLASQUIN accompagne et met en œuvre des décisions « Green » pour une chaîne d'approvisionnement durable.



Notre offre « SMART GREEN » représente une avancée dans nos efforts en matière de durabilité. La réponse de nos clients à cette offre sera déterminante pour nous aider à fixer des objectifs et cibles spécifiques conformes à notre engagement à réduire nos émissions de scope 3.

BUSINESS CASES	ACTIONS DE SENSIBILISATION
41	42

BUSINESS CASES

En 2023, **41 business case ont été rédigés**. Il s'agit de présenter à nos client les solutions de décarbonation disponibles sur le marché, adaptées à leurs marchandises et leurs flux. Ces solutions alternatives sont présentées sous forme de cartes, tableau chiffrant l'empreinte carbone, l'impact sur la performance de la Supply Chain (délai, coût...) et de coût de la tonne de carbone évitée (en + ou en -). Ces business case font partie de notre offre commerciale et permettent à nos clients d'avoir une offre Green complète à considérer parmi les solutions de décarbonation de leur Supply Chains.

En parallèle, **42 actions de sensibilisation Green ont été menées**. Il s'agit de présenter le sujet de la décarbonation de manière pédagogique, en amenant l'auditoire à son niveau de maturité (très variable selon la taille de l'entreprise et la localisation des décideurs dans le monde), puis de leur présenter notre **offre SMART GREEN (LIVE GREEN, FAST GREEN, GREEN BY DESIGN)**. Enfin, ces Actions de sensibilisation présentent quelques Green Business Case génériques permettant d'exemplifier et amener les clients et prospects de l'auditoire à aller plus loin avec CLASQUIN.





Accompagner nos sous-traitants

L'activité de CLASQUIN dépend en grande partie de ses sous-traitants et nous souhaitons les inclure dans nos démarches RSE. Notre politique de sous-traitance a été établie afin d'offrir à nos clients une flexibilité maximale, des capacités et des ressources qualifiées, ainsi que des performances durables.

Accompagner nos collaborateurs

Nous avons continué tout au long de l'année 2023 à travailler sur la sensibilisation de nos collaborateurs afin qu'ils nous accompagnent et s'approprient pleinement nos initiatives visant à réduire nos impacts environnementaux comme la rationalisation et réduction des déplacements, le tri des déchets et les écogestes au quotidien.

Au regard de l'accélération du réchauffement climatique ainsi que des difficultés d'acheminement en gaz liées à la guerre en Ukraine, nous avons défini une charte de sobriété énergétique en 2022. Afin de la faire vivre au sein de l'entreprise, nous avons établi des fiches « réflexes » qui sont accessibles à tous sur notre intranet et qui sont présentées lors du Webinaire QHSE faisant dorénavant partie intégrante du parcours d'intégration des nouveaux arrivants.

Gestion des déchets

- Depuis de nombreuses années, CLASQUIN travaille avec la société ÉLISE, Entreprise adaptée qui contribue à l'emploi des personnes en situation de handicap, afin de valoriser les déchets quotidiens tels que les bouteilles, gobelets en plastique, canettes en métal, carton, papiers, piles et ampoules. Les autres déchets tels que les dosettes de cafés et les cartouches d'imprimantes sont également recyclés par les fournisseurs directement concernés.
- En 2023, 10 agences de CLASQUIN France sont ainsi intégrées au programme de recyclage soit une couverture de 85,57 % des ETP et 48,17 % de la surface totale. La communication régulière des bilans chiffrés est une source de motivation pour les collaborateurs.



Nous avons ainsi rédigé plusieurs documents d'engagements minimums qui ont commencé à être déployés en 2023 et plus particulièrement une déclaration de Conscience environnementale dans laquelle nos sous-traitants doivent s'engager à soutenir les efforts de CLASQUIN dans la gestion et la réduction de nos impacts et risques environnementaux et à être force de proposition pour nous aider à atteindre ces objectifs.

Ces fiches abordent différents sujets comme :

- La sobriété des usages numériques ;
- Les déplacements professionnels ;
- L'écoconduite ;
- Les petits gestes du quotidien ayant un grand impact sur nos consommations d'énergie ;
- La gestion du chauffage et de la climatisation.



Gestion des déchets
Prise de conscience
Environnementale



Évolution de la quantité
de déchets recyclés
(périmètre CLASQUIN SA
et filiales FR)



06

NOTRE MÉTHODOLOGIE



- 82. MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION, DE HIÉRARCHISATION,
DE SÉLECTION ET DE VALIDATION DES PRINCIPAUX RISQUES
DANS LA DPEF**
- 83. PÉRIMÈTRE (CONSOLIDÉ ET TEMPOREL)**
- 84. EXCLUSIONS & LIMITATIONS**
- 85. PERSONNE RESPONSABLE DE LA PUBLICATION ET CONTACT**



NOTRE MÉTHODOLOGIE





MÉTHODOLOGIE D'IDENTIFICATION, DE HIÉRARCHISATION, DE SÉLECTION ET DE **VALIDATION** DES PRINCIPAUX RISQUES DANS LA DPEF

Le Groupe CLASQUIN fait partie des sociétés mentionnées au 2° du I de l'article L. 225-102-1 du code de commerce dont le total du bilan en euros dépasse 100 millions d'euros, le montant net du chiffre d'affaires dépasse 100 millions d'euros et le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est supérieur à 500. Il est donc soumis à la production d'une déclaration de performance extra financière (DPEF) intégrée à son rapport de gestion. Le périmètre de la présente déclaration intègre l'ensemble de sociétés pour lesquelles CLASQUIN établit des comptes consolidés.

L'établissement de la DPEF couvrant l'année civile 2023 répond à l'article R. 225-105 du Code de commerce conformément aux nouvelles obligations réglementaires issues de l'ordonnance no 2017-1180 du 17 juillet 2018 transposant la Directive 2014/95/UE du 22 octobre 2014. Elles font l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant donnant lieu à un avis qui figure dans la partie 07. Rapport Organisme tiers indépendant de la présente déclaration (ou en annexe).





PÉRIMÈTRE (CONSOLIDÉ ET TEMPOREL)

Périmètre People

La DPEF est élaborée en cohérence avec le reporting financier et les données quantitatives sont issues du système d'information interne. Les données sont reportées en référence aux périmètres suivants :

- **Groupe** : Le périmètre dit « Groupe/groupe CLASQUIN/CLASQUIN » intègre les données consolidées du Groupe CLASQUIN ;
- **France** : Le périmètre dit « France » intègre les données RSE relevant des entités CLASQUIN SA (394 salariés), ainsi que nos entités CLASQUIN Fairs & Événements (F&E) (3 salariés), Art Shipping International (ASI) (8 salariés), LCI-CLASQUIN (France) (87 salariés), CLASQUIN Holding Solutions (13 salariés), Transport Petit (3 salariés) et Exaciel (17 salariés) sauf mention contraire.
- **Grande Chine** : Le périmètre « Grande Chine » compte 194 collaborateurs.
- **Maroc** : Cette année, la majorité des indicateurs sont également communiqué pour le Maroc (filiale TIMAR SA) qui est aujourd'hui le 3^e pays en ce qui concerne les effectifs après la France et la Grande Chine avec 297 salariés.
- **Canada** : la majorité des indicateurs sont également communiqués pour le Canada (filiale CARGOLUTION) qui compte 72 salariés tous contrats confondus.

Périmètre Partner

Taux de nouveaux collaborateurs ayant suivi une formation anticorruption » est constitué de l'ensemble des sociétés du Groupe, à l'exception des nouvelles entités ayant intégré le groupe depuis moins de 18 mois. En parallèle, des formations ont été déployées sur le périmètre TIMAR.

Périmètre Planet

Note méthodologique : informations environnementales et bilan des émissions de gaz à effet de serre

Les informations environnementales relatives aux émissions de gaz à effet de serre ont été calculées en se basant sur la méthode Bilan Carbone de l'ABC en utilisant en priorité les facteurs d'émissions de la Base Carbone® de l'ADEME, à l'exception des données de transport de marchandises qui ont été calculées sur la base d'une méthodologie spécifique et accréditée par le GLEC (Global Logistics Emissions Council). Nous avons choisi de présenter les résultats en trois périmètres (Scopes 1, 2 et 3) selon le modèle préconisé par le GHG Protocol.

Les données nécessaires pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre collectées ont porté sur les surfaces couvertes des locaux (bureaux et entrepôts), la consommation d'énergie, les kilomètres parcourus ou les litres de carburant consommés par les véhicules de l'entreprise, les achats de matières premières et de services et les émissions liées à nos produits/services.

Le périmètre pris en compte représente 83 sites dans 24 pays pour une surface totale de 74 590 m² (ce qui représente une augmentation de 56,06 % par rapport à 2022). Il est à noter aussi que la prise en compte des données relatives au groupe TIMAR s'est effectuée par rapport à la date de rachat (avril 2022) soit sur une année partielle. Il s'agissait de leur premier Bilan Carbone et les données collectées restent à fiabiliser.

Les calculs ont été effectués directement sur la base des données collectées saisies dans la plateforme WeCount développée en respectant et intégrant toutes les données et facteurs d'émissions en conformité avec l'ADEME et le GHG Protocol et permettant d'accéder à l'ensemble des reportings réglementaires (Bilan Carbone, GHG, ISO, etc.).

Scope 1 :

Les émissions de fluides frigorigènes provenant de la climatisation de nos locaux ont été estimées sur la base d'un ratio kg/m² à l'échelle du groupe.

Les émissions liées aux véhicules en leasing ont été calculées en appliquant un facteur d'émission par type de carburant sur la base des litres consommés ou des km parcourus. Les données ont été collectées directement auprès des fournisseurs de cartes essence ou sur base déclarative auprès des filiales concernées.

Scope 2 :

Les émissions liées à la consommation électrique de nos bureaux et entrepôt ont été calculées en appliquant un facteur d'émission KgCO₂e/kWh, en prenant en compte le mix énergétique du pays concerné quand cela était possible. Dans les cas où les données n'étaient pas disponibles, une estimation a été effectuée sur la base de la surface des locaux, en y appliquant un facteur d'émission kgCO₂e/m². En 2023 les estimations couvrent 20 % de la surface totale des 83 sites composant le périmètre de collecte de données.



Scope 3 :

Les émissions liées aux déplacements professionnels de nos collaborateurs ont été calculées sur la base des km passagers (nombre de km par passager) effectués et du type de transport en y appliquant un facteur d'émission kgCO₂e/peq.km. Lorsque les données km. passager n'étaient pas disponibles, nous nous sommes basés sur les données financières (prix du billet, prix de la course taxi, etc.) en appliquant un facteur d'émission kgCO₂e/k€.

Pour les voyages en avion, les distances de vol (court/moyen/long-courriers) ont été prises en compte ainsi que les traînées de condensation. Pour les voyages en train, une ségrégation a été effectuée entre les voyages en Train à Grande Vitesse et les Trains Régionaux.

Les émissions liées aux transports de marchandises que nous organisons pour le compte de nos clients ont été calculées sur la base des éléments contenus dans nos dossiers opérationnels : modes de transport utilisés, lieux de départ et d'arrivée (afin de calculer la distance standard) en prenant en compte les transbordements, spécificités du transport en fonction des transporteurs utilisés (type de navire, d'avion, de véhicule, type de carburant, etc.), chargement réel (poids), fourniture, production et distribution d'énergie. Les données relatives aux transports organisés par les agences du groupe TIMAR ont été exclues du scope 3.

EXCLUSIONS & LIMITATIONS

Le Groupe CLASQUIN intervient dans de nombreux pays où la législation et les cultures ne sont pas identiques. Ainsi, certains indicateurs relevant du reporting extra financier français ont fait l'objet d'un arbitrage quant à leur définition. Les informations présentées ci-après ont fait l'objet d'un rapport établi par un organisme tiers indépendant (cf. rapport organisme tiers indépendant).

En tant que commissionnaire de transport, le Groupe n'est pas producteur de biens, ni le fournisseur direct des services de transport qu'il propose. Les informations présentées sont donc établies en cohérence avec la nature des activités de CLASQUIN et les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux qui y sont associés.

Ainsi, les informations suivantes requises par la loi sont moins pertinentes au regard de l'activité de transports du Groupe CLASQUIN exercée principalement dans des bureaux & entrepôts :

- Les engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire ;
- Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire, à ce titre, CLASQUIN ne dispose pas de système de restauration collective qui pourrait nécessiter une vigilance à ce sujet ;

- Les engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire ;
- Les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal ;
- Les engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable ;
- Aucune action spécifique visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves n'a été mise en place. En revanche, CLASQUIN s'engage à faciliter l'activité des salariés-réservistes si des cas se présentaient ;
- En tant que société cotée sur un marché régulé, mais non réglementé (Euronext Growth), le Groupe n'est pas soumis à l'obligation d'aborder les thèmes liés au respect des droits de l'homme et la lutte contre l'évasion fiscale ;
- Enfin, du fait de l'activité du Groupe, la thématique « émissions de Gaz à Effet de Serre liées aux activités de transport amont et aval de l'activité » de l'article 138 de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, n'a pas été jugée pertinente.



PERSONNE RESPONSABLE DE LA **PUBLICATION** ET **CONTACT**

Domitille CHATELAIN

Group Head of Communication & International Marketing

Groupe CLASQUIN

235, cours Lafayette 69006 LYON

Tél. 04 72 83 17 00

Fax : 04 72 83 17 33





07

INDICATEURS DE PERFORMANCE



90. INDICATEURS DE PERFORMANCE
92. TABLEAUX DE CONCORDANCES

INDICATEURS DE **PERFORMANCE**







INDICATEURS RAPPORT RSE							2023			2022			2021				
P	Unité	Groupe	CLASQUIN SA et ses filiales	Grande Chine	Canada	TIMAR Maroc	Groupe	CLASQUIN SA et ses filiales	Grande Chine	Canada	Groupe	CLASQUIN SA et ses filiales	Grande Chine	Canada	Groupe	CLASQUIN SA et ses filiales	Grande Chine
22	Effectif total	1595 (tous contrats) 1520 (CDI)	526 (tous contrats) 494 (CDI)	194 (CDI)	72 (CDI)	297 (tous contrats) 296 (CDI)	1175 (tous contrats) 1105 (CDI)	518 (tous contrats avec EXACIEL) 470 (CDI avec EXACIEL)	193 (tous contrats)	95 (tous contrats)	1 050 (tous contrats) 994 (contrats réguliers)	484 (tous contrats) 435 (CDI)	176 (tous contrats)				
39	Part des femmes managers	45 %	45,9 %	54,5 %	52,9 %	55 %	45,5 %	48,8 %	52 %	44 %	43 %	44,8 %	49,1 %				
19	Part du capital détenu par les managers et collaborateurs du Groupe*	15,02 %	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	13,55 %	Non applicable	Non applicable	Non applicable	12,62 %	Non applicable	Non applicable				
19	Part de salariés actionnaires	21 %	58 %	3 %	Non applicable	Non applicable	24 %	49,6 %	Non applicable	Non applicable	21 %	Non applicable	Non applicable				
24	Turn over (CDI – hors cession/ acquisition)	14,16 %	12,13 %	10,88 %	17,37 %	Non applicable	20,17 %	15,94 %	12,92 %	44,05 %	27,49 %	21,45 %	32,48 %				
24	Ancienneté moyenne (CDI)	7,3	6,7	7,2	4,3	10,5	5,8	6,4	6,5	3,1	6,08	6,17	6,39				
	Taux de satisfaction enquête Funométer	96,8 %	Non disponible	Non disponible	Non disponible	95,3 %	93,8 %	Non disponible	Non disponible	Non disponible	9,7 %	Non disponible	Non disponible				
32	Absentéisme (CDI)	Non disponible	2,40 %	0,36 %	1,21 %	1,26 %	Non disponible	Total France : 2,28 % ;	0,34 %	1,02 %	Non disponible	Total France : 3,19 %	0,66 %				
33	Accidents avec arrêt de travail	Non disponible	Tous contrats Total France : 6	1	0	7	Non disponible	Tous contrats Total France : 3	0	0	Non disponible	Tous contrats Total France : 2	0				
33	Taux de fréquence (Changement de méthodologie de calcul à compter de 2022)	Non disponible	Tous contrats Total France : 7,48	2	0	11	Non disponible	Tous contrats Total France : 3,97	0	0	Non disponible	Tous contrats Total France : 2,41	0				
33	Taux de gravité	Non disponible	Tous contrats Total France : 1,11	0,01	0	0,01	Non disponible	Tous contrats Total France : 0,05	0	0	Non disponible	Tous contrats Total France : 0,30	0				
26	Formation (nombre d'heures réalisées)	Non disponible	2 723	936,75	1 110,85	2 804	Non disponible	3 176,5	362,5	4 126	Non disponible	2043	Non disponible				
26	Nombre d'heures de formation par salarié formé	Non disponible	8,35	5,2	12,3	22,8	Non disponible	10,35	7,4	47,4	Non disponible	10,74	2,62				



42	Part de l'effectif en situation de handicap	%	Non disponible	Total toutes filiales : 2,86 %	Non disponible	Non applicable	Non disponible	Non applicable	Total toutes filiales : 2,40 %	Non disponible	Non applicable	Non disponible	Total toutes filiales : 2,87 %
46	Nombre d'audit de sécurité réalisé	Nombre/an	2		2	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	2	Non applicable	Non applicable	Non applicable
46	Part des collaborateurs ayant suivi une session de sensibilisation suite à une campagne de phishing	%	62,58 %	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
48	Nombre d'alertes adressées au comité éthique	En nombre	0	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	0	Non applicable	Non applicable	Non disponible
48	Taux de collaborateurs cibles ayant suivi un événement de sensibilisation anticorruption (KPI)	%	84,21 %	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	80,2 %	Non applicable	Non applicable	Non disponible
49	Montant annuel des dons de la Fondation CLASQUIN	En €	Dons de 326 428 € à la FDF	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Dons de 250 694 € à la FDF	Non applicable	Non applicable	80 000 € dépenses (via la Fondation CLASQUIN)
54	SCOPE 1	tCO ₂ e	1 946		439					331			
54	SCOPE 2	tCO ₂ e	963		576					521			
54	SCOPE 3	tCO ₂ e	367 211		425 445					466 506			
57	Indicateurs CO ₂ FRET	g CO ₂ e/tkm (équivalent CO ₂ par Tonne Kilomètre)	Air : 653,63 Mer : 9,45 Road : 67,68 Rail : 33,16	Non calculé	Air : 701,55 Mer : 9,66 Road : 67,77 Rail : 32,70					Air : 702,73 Mer : 9,50 Road : 69,79 Rail : 39,96			

* Les mandataires sont inclus pour le calcul du pourcentage de capital détenu.

TABLEAUX DE **CONCORDANCES**

Cette année, CLASQUIN s'est engagé à soutenir le Global Compact des Nations Unies et à appliquer ses 10 principes. Dans cette logique, le Groupe utilise les Objectifs de Développement Durable comme des éléments clés afin de guider sa stratégie

RSE pour mieux apporter de nouvelles réponses aux enjeux du monde actuel. En tant qu'organisateur de transport, nous aidons nos clients à développer des solutions de transports intelligentes et durables.





PEOPLE	ACTIONS CLASQUIN	ODD	DESCRIPTION	PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT
Attirer les meilleurs talents	• Une culture d'entreprise forte • Un ancrage entrepreneurial renforcé par une politique d'actionnariat salarié • Des collaborateurs impliqués dans la stratégie du Groupe • Une marque employeur attractive • Une politique d'intégration dynamique • CFA CLASQUIN (Centre Formation d'Apprentis)	  	• Promouvoir un projet de croissance économique motivant, partagé et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous • Permettre à tous de vivre en bonne santé et protéger le bien-être de tous à tout âge • Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
Développer les compétences des collaborateurs	• Une politique RH portée par des équipes performantes • La formation : un investissement rentable et durable pour l'entreprise, une motivation accrue pour les salariés • Une politique de mobilité interne favorisée par un accompagnement managérial efficace • Développer l'employabilité des collaborateurs/ • Des parcours métiers • Favoriser la transversalité	 	• Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
Écouter les collaborateurs	• Un dialogue avec les équipes adapté & agile • Un management à l'écoute pour une bonne qualité de vie au travail : le Fun@work		• Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective
Être à l'écoute de nos clients	• Signature des Chartes éthiques et intégration des processus anticorruption • Enquête de satisfaction & Événements clients	 	• Promouvoir à tous les niveaux une société efficace, responsable et ouverte à tous • À l'écoute des problématiques Green de nos clients	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
Protéger nos collaborateurs et développer leur bien-être	• Prévention & sensibilisation • Une gestion de la pandémie et post pandémie au plus près du collaborateur • Un aménagement des espaces de travail et des modes de travail (télétravail) • Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives	 	• Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge • Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
Promouvoir la diversité	• Égalité de traitement • Égalité Femmes & Hommes • Égalité de recrutement • Politique Handicap	   	• Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles • Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous • Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge • Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession



PARTNER	ACTIONS CLASQUIN	ODD	DESCRIPTION	PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT
Sécuriser vos données	• Prévenir les menaces & sécuriser notre organisation		• Promouvoir à tous les niveaux une société efficace, responsable et ouverte à tous	Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme
Appliquer une gouvernance responsable et indépendante	• Impliquer le management dans la RSE		• Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
Prévenir et lutter contre la corruption	• Lutter contre la corruption en s'engageant à son échelle par le déploiement de mesures permettant de prévenir, de détecter et de lutter contre les faits de corruption et de trafic d'influence		• Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	
			Promouvoir à tous les niveaux une société efficace, responsable et ouverte à tous	Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
S'impliquer au quotidien en faveur de la société qui l'entoure	• S'impliquer localement et permettre aux salariés de s'impliquer eux aussi à travers notamment notre Fondation CLASQUIN		Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme
			Des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile	
			Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	





PLANET	ACTIONS CLASQUIN	ODD	DESCRIPTION	PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT
Maîtriser nos impacts environnementaux	• Guider notre organisation dans la maîtrise de son impact environnemental à court, moyen et long terme		• Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement
	• Suivre, réduire et maîtriser nos émissions et celles de nos clients : - liées à la consommation électrique - liées aux déplacements de nos collaborateurs - liées aux transports de marchandises que nous organisons pour le compte de nos clients	   	• Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable • Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation • Établir des modes de consommation et de production durables • Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
Être exemplaire	• Mieux comprendre les enjeux liés au changement climatique	 	• Établir des modes de consommation et de production durables • Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
	• Accompagner nos parties prenantes vers une supply chain decarbonée : offre « Smart Green »	  	• Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation • Établir des modes de consommation et de production durables • Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
	• Sensibilisation et gestion des déchets	  	• Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous • Établir des modes de consommation et de production durables • Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



**RAPPORT DE
L'ORGANISME
TIERS
INDÉPENDANT**



**100. RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT
SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE
DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE
FIGURANT DANS LE RAPPORT ANNUEL**
**104. ANNEXE 1 : INFORMATIONS CONSIDÉRÉES
COMME LES PLUS IMPORTANTES**



RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT







RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1901 (accréditation dont la liste des sites et la portée sont disponibles sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion de CLASQUIN SA (ci-après la « Société » ou l'« Entité »), en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Les indicateurs clés de performance relatifs aux risques sociaux couvrent entre 68 % et 100 % des effectifs totaux du groupe présents au 31 décembre 2023. Ce périmètre de publication n'est pas homogène selon les indicateurs clés de performance du fait de l'exclusion de certaines données sites ou pays, impactant notamment la comparabilité des données. Les écarts de périmètre sont précisés indicateur par indicateur dans la Déclaration.
- Comme mentionné dans la Déclaration, CLASQUIN SA réalise des travaux pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre de ses activités et identifier les leviers de réduction, en réponse aux risques de changement climatique et de prise de conscience environnementale.
Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre restent à définir.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de la société.

Limites inhérentes à la préparation des informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Ces dispositions nous ont permis d'établir un programme de vérification (RSE_SQ_Annexe N°2_Programme de vérification_DPEF) décrivant notamment l'ensemble des méthodologies appliquées conformément aux dispositions de la norme ISO 17029. Le présent rapport de l'Organisme Tiers Indépendant est établi conformément à ce programme.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.



Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre décembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment la Direction Juridique et Conformité, la Direction des Ressources Humaines, la Direction Supply Chain Management, la Direction Communication & Marketing, la Direction QHSE et la Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques « Cybersécurité », « Risque de corruption » nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités 1;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en oeuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices² et couvrent entre 23 % et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.



Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant

Mazars

Lyon, le 8 mars 2024.





ANNEXE 1

Informations considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives (actions et résultats) relatives aux principaux risques ci-dessous :

- Attractivité ;
- Non-rétention des talents ;
- Charge et temps de travail ;
- Dialogue d'entreprise ;
- Formation ;
- Égalité femmes/hommes ;
- Changement climatique ;
- Prise de conscience environnementale ;
- Cybersécurité ;
- Risque de corruption.

Indicateurs quantitatifs incluant les indicateurs clés de performance

- Effectif au 31.12.2023 ;
- Pourcentage de capital détenu par les par des salariés, managers, directeurs de filiales du Groupe ;
- Turnover CDI ;
- Taux d'absentéisme ;
- Enquête de satisfaction Funometer ;
- Nombre moyen d'heures de formation par salarié formé ;
- Pourcentage de femmes managers ;
- Bilan carbone ;
- Pourcentage de collaborateurs ayant suivi une sensibilisation après avoir été victime de la campagne de phishing ;
- Taux de collaborateurs cibles formés à l'anti-corruption.





TEXTES DES RÉOLUTIONS

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2024

A - Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution (Approbation des comptes annuels de l'exercice 2023)

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport du Conseil d'Administration et la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes annuels tels qu'ils ont été présentés, lesquels font apparaître un bénéfice de 13 072 505,20 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 156 517 € ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 39 129€.

Deuxième résolution (Quitus aux Administrateurs)

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Troisième résolution (Affectation du résultat social de l'exercice 2023)

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de CLASQUIN SA, s'élevant à 13 072 505,20 € de la manière suivante :

En totalité en report à nouveau, soit 13 072 505,20 €

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

EXERCICES	DIVIDENDE DISTRIBUÉ PAR ACTION
31 décembre 2022	6,50 €
31 décembre 2021	3,70 €
31 décembre 2020	1,30 €

Quatrième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023)

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion du Groupe et la lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cinquième résolution (Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivant du Code de Commerce, approuve les autorisations données de se porter caution au nom et pour le compte de la Société pour les engagements de ses filiales dans les limites et conditions, notamment de rémunération, prévues.

Sixième résolution (Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce - suite)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivant du Code de Commerce, approuve les modifications du bail avec FINANCIÈRE CLASQUIN EUROMED pour les locaux de l'agence de Vitrolles (13), avec réduction des surfaces louées d'entrepôt et modification des loyers.

Septième résolution (Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce - suite)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivant du Code de Commerce, prend acte de la poursuite des conventions approuvées au titre des exercices antérieurs.

Huitième résolution (Rémunération des administrateurs)

L'Assemblée Générale fixe le montant global de la rémunération des Administrateurs à répartir entre ces derniers pour l'exercice à clore au 31 décembre 2024 à 90 000 €.



Neuvième résolution (Renouvellement du mandat de co-Commissaire aux Comptes titulaire)

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat de co-Commissaire aux Comptes titulaire du cabinet IMPLID AUDIT pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Dixième résolution (Non renouvellement de mandat de co-Commissaire aux Comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide de ne pas renouveler le mandat de co-Commissaire aux comptes suppléant du cabinet SDGS arrivant à échéance.

Onzième résolution (Renouvellement de la délégation au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions)

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide, dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, d'autoriser la Société à acheter en bourse et détenir ses propres actions à concurrence d'un nombre équivalent à 10 % maximum du capital social, aux fins, par ordre de priorité :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action CLASQUIN par un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou d'attribution gratuite d'actions (ou plans assimilés),
- de couverture d'autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise,
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans les limites légales,
- de couverture de titres de créances convertibles en actions,
- d'annulation des actions achetées.

Dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernées, la Société pourra également procéder aux réallocations permises des actions rachetées en vue de l'un des objectifs du programme à un ou plusieurs de ses autres objectifs, ou bien procéder à leur cession sur le marché ou hors marché par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation seront exécutés dans la limite de cours suivante, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société : le prix unitaire maximum d'achat ne devra pas excéder 200 € (hors frais d'acquisition) par action au nominal de 2 euros.

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 46 585 360 € (montant maximum théorique ne tenant pas compte des actions auto-détenues par la Société) financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites, division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

À cet effet, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général afin de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'autorité des marchés financiers et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation est accordée jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois à compter de ce jour.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.



B - Résolutions à caractère extraordinaire

Douzième résolution *(Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et après lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration à :

- annuler les actions détenues par la Société ou acquises par cette dernière dans le cadre du programme de rachat d'actions, et ce dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois,
- réduire corrélativement le capital social du montant des actions annulées,
- modifier les statuts en conséquence, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Treizième résolution *(Pouvoirs pour formalités)*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.





CLASQUIN WORLDWIDE HEADQUARTERS

235, cours Lafayette 69006 Lyon Cedex 06 - France - Tél. : +33 (0)4 72 83 17 00

www.clasquin.com